



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 30 MARS 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Sandra MILLE

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Christiane DUYME, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Cécile YOSBERGUE.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Ludovic LOQUET, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Audrey DESMARAI, M. René HOCQ, M. Philippe MIGNONET, Mme Maryse POULAIN, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Absent(s) : M. Michel DAGBERT.

**PROJET FAMILY : PROPOSITION D'ACCORD DE PARTENARIAT DU
PROGRAMME INTERREG FRANCE-WALLONIE-VLAANDEREN**

(N°2026-54)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion du 09/03/2026 ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa

réunion du 09/03/2026 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'autoriser le Département à s'engager dans le projet FAMILY tel que présenté dans le rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les partenaires listés au rapport joint, l'accord de partenariat du projet FAMILY du Programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen, dans les termes du projet joint en annexe à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 30 mars 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Medegefinancierd door
de Europese Unie

France - Wallonie - Vlaanderen



PROGRAMME TRANSFRONTALIER INTERREG VI
GRENSOVERSCHRIJDEND PROGRAMMA INTERREG VI
FRANCE - WALLONIE - VLAANDEREN

CONVENTION ENTRE OPÉRATEURS
OVEREENKOMST TUSSEN PROJECTPARTNERS

RELATIVE À LA MISE EN OEUVRE DU PROJET
VOOR DE UITVOERING VAN HET PROJECT

« 0600620 FAMILY »



Vu le RÈGLEMENT (UE) 2021/1060 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds « Asile, migration et intégration », au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas,

Gelet op VERORDENING (EU) 2021/1060 VAN HET EUROPEES PARLEMENT EN DE RAAD van 24 juni 2021 houdende gemeenschappelijke bepalingen inzake het Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling, het Europees Sociaal Fonds Plus, het Cohesiefonds, het Fonds voor een Rechtvaardige Transitie en het Europees Fonds voor Maritieme Zaken, Visserij en Aquacultuur, en tot vaststelling van de financiële regels van toepassing op deze Fondsen en op het Fonds voor Asiel, Migratie en Integratie, het Fonds voor interne veiligheid en het instrument voor financiële steun voor grensbeheer en visumbeleid,

Vu le RÈGLEMENT (UE) 2021/1058 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 24 juin 2021 relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion,

Gelet op VERORDENING (EU) 2021/1058 VAN HET EUROPEES PARLEMENT EN DE RAAD van 24 juni 2021 betreffende het Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling en het Cohesiefonds,

Vu le RÈGLEMENT (UE) 2021/1059 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 24 juin 2021 portant dispositions particulières relatives à l'objectif «Coopération territoriale européenne» (Interreg) soutenu par le Fonds européen de développement régional et les instruments de financement extérieur,

Gelet op VERORDENING (EU) 2021/1059 VAN HET EUROPEES PARLEMENT EN DE RAAD van 24 juni 2021 houdende specifieke bepalingen met betrekking tot de doelstelling "Europese territoriale samenwerking" (Interreg) die wordt ondersteund door het Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling en de externe financieringsinstrumenten,

Vu l'approbation du programme de coopération Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen par les Autorités partenaires du programme lors de la réunion du Comité de Suivi Interreg V du 21 octobre 2022,

Gelet op de goedkeuring van het samenwerkingsprogramma Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen door de Partnerautoriteiten van het programma tijdens de bijeenkomst van het Comité van Toezicht Interreg V van 21 oktober 2022,

Vu la convention de partenariat et son avenant du 8 février 2024, relative à la gestion, le financement, la mise en oeuvre et le suivi du programme ainsi que le contrôle des dépenses signée le 7 octobre 2022,

Gelet op Partnerschapsovereenkomst en het addendum van 8 februari 2024, aanhangsel betreffende het beheer, de financiering, de uitvoering en de follow-up van het programma en de controle van de uitgaven, ondertekend op 7 oktober 2022,

Vu l'approbation du programme de coopération Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen par la Commission européenne du 29 novembre 2022 – Décision CCI 2021TC16RFCB039 et la décision modificative C(2023)8042 du 20 novembre 2023,

Gelet op de goedkeuring van het samenwerkingsprogramma Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen door de Europese Commissie van 29 november 2022 – Besluit CCI 2021TC16RFCB039 en wijzigingsbesluit C(2023)8042 van 20 november 2023,

Vu les documents de référence applicables au programme, dont copie est disponible aux soussignés via le site internet du programme et via l'application de gestion du programme ci-après dénommée Jems,

Gelet op de referentiedocumenten die van toepassing zijn op het programma, waarvan een kopie beschikbaar is voor ondergetekenden via de website van het programma en via de beheerapplicatie van het programma, hierna Jems genaamd,

Vu la fiche projet en date du 23/01/2026 sollicitant le concours communautaire du FEDER au titre de l'axe prioritaire « Soutenir la cohésion sanitaire, sociale, culturelle et touristique du territoire », objectif spécifique 4.5,

Gelet op de projectfiche van 23/01/2026 waarin de communautaire steun van het EFRO wordt gevraagd uit hoofde van prioritaire as "Ondersteunen van de gezondheids-, sociale, culturele en toeristische samenhang van het grondgebied", specifieke doelstelling 4.5,

Vu les attestations d'engagement signées par l'opérateur chef de file et les opérateurs impliqués dans le projet reprises en **annexe 1**,
*Gelet op de vastleggingsattesten die zijn ondertekend door de projectleider en de projectpartners die bij het project betrokken zijn, weergegeven in **bijlage 1**,*

Vue la levée des réserves reprises dans la notification du Comité de pilotage, réserves levées par le Secrétariat conjoint/le Comité de pilotage le 16/10/2025,

Gelet op het feit dat het voorbehoud in de kennisgeving van de Stuurgroep is opgeheven door het Gemeenschappelijk Secretariaat/de Stuurgroep van 16/10/2025,

ENTRE D'UNE PART,

Association FLVS,

Représenté par Thibault Deschamps

Ci-après dénommé « **l'opérateur chef de file** »,

ET D'AUTRE PART,

Association Community ,

Représenté par Thierry Mercier

Centre Hospitalier Universitaire de Lille,

Représenté par Frédéric Boiron

AFEJI Hauts-de-France ,

Représenté par Daniel Fouillouse

Conseil Départemental du Nord ,

Représenté par Christian Poiret

Stad Roeselare ,

Représenté par Geert et Kris Sintobin et Declercq

Centre d'Education du Patient asbl,

Représenté par Geneviève Aubouy

Hogeschool VIVES Zuid,

Représenté par Matthias Malfrere

Haute École Provinciale de Hainaut-Condorcet,

Représenté par Sylvain Uystpruyst

Centre Hospitalier de Wallonie Picarde,

Représenté par Didier Delval

Université de Liège,

Représenté par Anne-Sophie Nyssen

Conseil Départemental du Pas-de-Calais,

Représenté par Jean Claude Leroy

Ci-après dénommés « **les opérateurs** »,

TUSSEN ENERZIJD,

Association FLVS,

Vertegenwoordigd door Thibault Deschamps,

Hierna genoemd “de projectleider”,

EN ANDERZIJD,

Association Community ,

Vertegenwoordigd door Thierry Mercier

Centre Hospitalier Universitaire de Lille,

Vertegenwoordigd door Frédéric Boiron

AFEJI Hauts-de-France ,

Vertegenwoordigd door Daniel Fouillouse

Conseil Départemental du Nord ,

Vertegenwoordigd door Christian Poiret

Stad Roeselare ,

Vertegenwoordigd door Geert et Kris Sintobin et Declercq

Centre d'Education du Patient asbl,

Vertegenwoordigd door Geneviève Aubouy

Hogeschool VIVES Zuid,

Vertegenwoordigd door Matthias Malfrere

Haute École Provinciale de Hainaut-Condorcet,

Vertegenwoordigd door Sylvain Uystpruyst

Centre Hospitalier de Wallonie Picarde,

Vertegenwoordigd door Didier Delval

Université de Liège,

Vertegenwoordigd door Anne-Sophie Nyssen

Conseil Départemental du Pas-de-Calais,

Vertegenwoordigd door Jean Claude Leroy

Hierna genoemd “de projectpartners”,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

WORDT HET VOLGENDE OVEREENGEKOMEN:

Article 1 : Objet

Aux termes de la convention et en application du programme de coopération Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen, l'opérateur chef de file et les opérateurs s'engagent et acceptent aux conditions ci-après, la réalisation du projet « Favoriser l'Accompagnement des Mille premiers jours pour Initier des Liens durables et Y parvenir ».

Cette mission bénéficie, sous réserve de l'accord du Comité de pilotage du Programme Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen, d'un concours du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) en vertu des règlements (UE) 2021/1060 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 24 juin 2021, (UE) 2021/1058 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL et (UE) 2021/1059 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 24 juin 2021 dont l'opérateur chef de file et les opérateurs déclarent avoir parfaite connaissance.

Le programme détaillé, le contenu précis du projet, son budget ainsi que son plan de financement prévisionnel font l'objet de l'**annexe 2**, faisant partie intégrante de la présente convention.

Cette convention entre opérateurs est en outre subordonnée à la lettre d'octroi du concours FEDER liant l'opérateur chef de file du projet et l'Autorité de gestion du programme. Cette convention ne peut modifier en aucune manière, directement ou indirectement, les dispositions de la lettre d'octroi du concours FEDER liant l'opérateur chef de file et l'Autorité de gestion du programme.

Artikel 1: Voorwerp

Krachtens de overeenkomst en in toepassing van het Samenwerkingsprogramma Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen, verbinden de projectleider en de projectpartners zich ertoe om en aanvaarden ze onder de hierna genoemde voorwaarden om het project "Duurzaam versterken van de 1000 eerste dagen van kinderen en hun ouders" uit te voeren.

Deze opdracht geniet, onder voorbehoud van de toestemming van de Stuurgroep van het Interreg VI-programma France-Wallonie-Vlaanderen, de steun van het Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling (EFRO) uit hoofde van de verordeningen (EU) Nr. 2021/1060 VAN HET EUROPESE PARLEMENT EN DE RAAD van 24 juni 2021, (EU) Nr. 2021/1058 VAN HET EUROPESE PARLEMENT EN DE RAAD en (EU) Nr. 2021/1059 VAN HET EUROPESE PARLEMENT EN DE RAAD van 24 juni 2021 waarvan de projectleider en de projectpartners verklaren volledig op de hoogte te zijn.

*Het uitvoerige programma, de exacte inhoud van het project, het budget en het geraamde financieringsplan zijn te vinden in **bijlage 2**, die een noodzakelijk deel uitmaakt van deze overeenkomst.*

Deze overeenkomst tussen projectpartners is bovendien ondergeschikt aan de toekenningsbrief van de EFRO-steun die de projectleider van het project en de Beheerautoriteit van het programma aan elkaar bindt. Deze overeenkomst kan op geen enkele wijze, noch direct noch indirect, de bepalingen van de toekenningsbrief van de EFRO-steun wijzigen die de projectleider en de Beheerautoriteit van het programma aan elkaar bindt.

Article 2 : Partenariat

Ce projet s'inscrivant dans le programme de coopération transfrontalière Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen mené par les Autorités belges et françaises concernées, l'opérateur chef de file a pour obligation de réaliser ses travaux en partenariat avec les opérateurs signataires de cette convention de mise en oeuvre et de produire les éléments concernant celui-ci conformément aux documents visés à l'article 7.

Artikel 2: Samenwerkingsverband

Aangezien dit project uitgevoerd wordt in het kader van het programma voor grensoverschrijdende samenwerking Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen, dat uitgevoerd wordt door de betrokken Belgische en Franse overheden, heeft de projectleider de verplichting om zijn werkzaamheden uit te voeren binnen een samenwerkingsverband met de projectpartners die deze uitvoeringsovereenkomst ondertekenen en om daarover de elementen te verstrekken conform de in artikel 7 van deze overeenkomst bedoelde documenten.

Article 3 : Obligations de l'opérateur chef de file

3.1. Obligations communautaires

Au regard de l'article 26 du RÈGLEMENT (UE) N° 1059/2021 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 24 juin 2021, l'opérateur chef de file assume les responsabilités suivantes :

1. il fixe les modalités avec les autres opérateurs dans un accord qui comporte des dispositions garantissant, entre autres, la bonne gestion financière des fonds de l'Union alloués à l'opération Interreg, y compris les modalités de recouvrement des sommes indûment versées ;
2. il est responsable de la mise en oeuvre de l'ensemble de l'opération Interreg ;
3. il s'assure que les dépenses présentées par l'ensemble des opérateurs ont été payées pour la mise en oeuvre de l'opération Interreg et correspondent aux activités arrêtées d'un commun accord par tous les opérateurs et qu'elles sont conformes au document fourni par l'Autorité de gestion en vertu de l'article 22, paragraphe 6 du règlement N°1059/2021 ;
4. il veille à ce que les autres partenaires reçoivent le montant total de la contribution du fonds de l'Union concerné dans son intégralité et dans les délais convenus entre tous les partenaires, et selon la même procédure que celle appliquée au partenaire chef de file. Il n'est procédé à aucune déduction ou retenue, ni à aucun autre prélèvement spécifique ou prélèvement d'effet équivalent qui réduirait ce montant pour les autres partenaires.

3.2. Obligations spécifiques au programme Interreg VI France–Wallonie–Vlaanderen

En outre, l'opérateur chef de file a également comme mission :

1. d'assurer la coordination générale du projet et à ce titre, d'être le point de contact privilégié du programme, d'être le destinataire, au nom du partenariat du projet, de la lettre d'octroi du concours FEDER de l'Autorité de gestion et de ses avenants éventuels ;
2. de convoquer et d'assurer le secrétariat des Comités d'accompagnement, conformément à l'article 6 ci-après ;
3. d'assurer la coordination de la rédaction des rapports d'activités du projet, via Jems ;
4. de transmettre aux opérateurs partenaires du projet, copie de la lettre d'octroi signée, de toute décision modificative à celle-ci ou de tout courrier reçu relatif à la mise en oeuvre du projet dans un délai de 8 jours ouvrables de leur réception ;
5. de consolider les certificats de validation des dépenses pour l'ensemble des opérateurs du projet et de présenter une déclaration de créance unique au Secrétariat conjoint de l'Autorité de gestion, via Jems ;
6. de respecter les délais d'introduction et de remise de tous les documents qui lui sont demandés ;
7. de tenir une comptabilité précise des versements FEDER réalisés pour les opérateurs et d'en assurer la traçabilité (preuve de paiement via extraits bancaires, tableau de synthèse, ...) ;
8. de mettre à jour et de consolider toute information relative à la mise en oeuvre du projet, via Jems ;
9. de gérer et d'actualiser les accès à Jems pour tous les opérateurs partenaires du projet.

Artikel 3: Verplichtingen van de projectleider

3.1. Communautaire verplichtingen

Uit hoofde van artikel 26 van VERORDENING (EU) Nr. 1059/2021 VAN HET EUROPESE PARLEMENT EN DE RAAD van 24 juni 2021, heeft de projectleider de volgende verantwoordelijkheden:

- 1. hij stelt de regelingen met de andere projectpartners vast in een overeenkomst waarin bepalingen zijn opgenomen die onder meer een goed financieel beheer van de aan de concrete Interreg-actie toegewezen middelen van de Unie garanderen, met inbegrip van de regelingen voor de terugvordering van onverschuldigd betaalde bedragen;*
- 2. hij is verantwoordelijk voor de uitvoering van de gehele concrete Interreg-actie;*
- 3. hij zorgt ervoor dat de door alle projectpartners gedeclareerde uitgaven zijn betaald voor de uitvoering van de concrete Interreg-actie en overeenkomen met de tussen alle projectpartners overeengekomen activiteiten en dat ze conform zijn met het door de Beheerautoriteit geleverde document uit hoofde van artikel 22, lid 6 van verordening Nr. 1059/2021;*
- 4. hij ziet erop toe dat de andere projectpartners het totale bedrag van de bijdrage van de fondsen van de Unie integraal en binnen de tussen alle projectpartners afgesproken termijnen ontvangen en volgens dezelfde procedure als die welke wordt toegepast op de projectleider. Er mogen geen bedragen in mindering worden gebracht of worden ingehouden, noch specifieke heffingen of andere heffingen met gelijke werking worden toegepast waardoor dat bedrag voor de andere projectpartners zou worden verminderd.*

3.2. Verplichtingen die specifiek zijn voor het INTERREG VI-Programma France-Wallonie-Vlaanderen

Tevens heeft de projectleider ook nog de volgende taken:

- 1. zorgen voor de algemene coördinatie van het project, waarbij hij het eerste contactpunt van het programma vormt, en namens het partnerschap van het project de ontvanger is van de toekenningsbrief van de EFRO-steun en de eventuele aanhangsels;*
- 2. Begeleidingscomités samenroepen en het secretariaat ervan verzorgen, conform artikel 6;*
- 3. de redactie van de activiteitenrapporten van het project coördineren, via Jems;*
- 4. aan de projectpartners van het project een kopie toesturen van de ondertekende toekenningsbrief, van alle wijzigende beslissingen bij deze overeenkomst of van elk schrijven betreffende de uitvoering van het project, en dit binnen een termijn van 8 werkdagen na ontvangst ervan;*
- 5. de goedkeuringscertificaten van de uitgaven consolideren voor alle projectpartners en één enkele schuldvordering indienen bij het Gemeenschappelijk Secretariaat van de Beheerautoriteit, via Jems;*
- 6. de termijnen naleven die hem worden gevraagd voor het indienen en overhandigen van alle documenten;*
- 7. een nauwkeurige boekhouding voeren van de EFRO-stortingen die voor de projectpartners werden verricht en de traceerbaarheid ervan verzekeren (betalingsbewijzen aan de hand van bankafschriften, overzichten, ...);*
- 8. alle informatie over de uitvoering van het project actualiseren en consolideren via Jems;*
- 9. de toegang tot Jems beheren en actualiseren voor alle projectpartners van het project.*

Article 4 - Obligations de tout opérateur

Chaque opérateur participant au projet, en ce compris l'opérateur chef de file :

1. assume la responsabilité en cas d'irrégularité des dépenses qu'il a déclarées ;
2. introduit dans le délai requis, ses déclarations de créance via Jems au contrôleur de premier niveau désigné, sous peine de voir ses dépenses non déclarées, reportées à la déclaration de créance suivante. Passé ce dernier délai, les dépenses pourront être purement et simplement rejetées ;
3. communique dans un délai de dix jours ouvrables toute information demandée par le contrôleur de premier niveau pour assurer le contrôle de l'éligibilité de ces dépenses, sous peine, en cas de non réponse, de voir la validation de sa déclaration de créance reportée au semestre suivant ;
4. avise sans délai, l'opérateur chef de file, de toute demande de changement dans les plans de financement, budgets, statuts, assujettissement TVA, personne représentant juridiquement sa structure,..., et lui transmet tout document ou justificatif y afférent sous peine de voir rejetées par le contrôleur de premier niveau désigné, les dépenses présentées y relatives ;
5. tient une comptabilité séparée ou une codification adéquate pour toute transaction relative au projet.

Artikel 4 – Verplichtingen van elke projectpartner

Iedere projectpartner die aan het project meewerkt, met inbegrip van de projectleider:

- 1. is verantwoordelijk bij onregelmatigheid van de uitgaven die hij gedeclareerd heeft;*
- 2. dient binnen de gestelde termijn zijn schuldvorderingen in via Jems aan de aangestelde eerstelijnscontroleur; als dat niet gebeurt worden de uitgaven die niet gedeclareerd zijn, verschoven naar de volgende schuldvordering. Als deze laatste termijn is verstreken, kunnen die uitgaven zonder meer geweigerd worden;*
- 3. deelt binnen tien werkdagen alle informatie mee die door de eerstelijnscontroleur gevraagd wordt om de subsidieerbaarheid van de uitgaven te controleren; indien hij niet antwoordt, zal de goedkeuring van zijn schuldvordering naar het volgende semester verschoven worden;*
- 4. brengt onverwijld de projectleider op de hoogte van elke wijziging in de financieringsplannen, budgetten, statuten, BTW-plichtigheid, personen die de organisatie juridisch vertegenwoordigen enz. en bezorgt hem alle documenten of bewijsstukken die erop betrekking hebben; als dat niet gebeurt zal de eerstelijnscontroleur de uitgaven die daarop betrekking hebben verwerpen;*
- 5. voert een gescheiden boekhouding of een adequate boekhoudkundige verwerking van alle transacties met betrekking tot het project.*

Article 5 : Modification du projet

Toutes les modifications du projet devront faire l'objet d'une demande auprès du Comité d'accompagnement du projet, préalablement à leur mise en oeuvre et être introduite par l'opérateur concerné dans Jems. Après analyse, ces modifications feront l'objet d'une validation formelle par le Comité d'accompagnement du projet et/ou le Comité de pilotage du programme.

Le non-respect de ces procédures se fait sous l'entière responsabilité de l'opérateur concerné et engendrera un refus de prise en compte des dépenses résultant de ces modifications par les contrôleurs de premier niveau.

Il y a lieu de distinguer les modifications mineures du projet et les modifications majeures du projet.

5.1. Modifications mineures

Les modifications mineures, qui sont validées par le Comité d'accompagnement du projet après analyse, sont définies comme suit :

1. modification et/ou transfert entre postes budgétaires (hors infrastructures) supérieures à 20 % du budget total d'un opérateur et sur la durée du projet ;
2. prolongation de la mise en oeuvre du projet ;
3. changement du plan de financement du projet (hors FEDER) ;
4. modification du statut des opérateurs ;
5. retrait ou ajout d'un opérateur associé.

Après analyse et validation par le Comité d'accompagnement du projet, l'acceptation de ces modifications mineures est notifiée à l'opérateur chef de file, via Jems, par l'Autorité de gestion. Cette notification vaut avenant à la lettre d'octroi du concours FEDER et est notifiée par l'opérateur chef de file aux opérateurs signataires de la présente convention.

Le cas échéant, ces modifications mineures sont communiquées aux partenaires du programme par les animateurs territoriaux.

5.2. Modifications majeures

Les modifications majeures, qui sont présentées en Comité d'accompagnement et validées en Comité de pilotage sur base d'une proposition motivée du Comité d'accompagnement, sont définies comme suit :

1. transfert de fonds FEDER entre opérateurs ;
2. modification du taux FEDER d'un opérateur et/ou au niveau du projet ;
3. réduction ou augmentation de l'enveloppe FEDER ;
4. évolution significative du contenu du projet ;
5. modification du partenariat : ajout ou retrait d'un opérateur partenaire ;
6. toute autre modification ne correspondant pas à la définition d'une modification mineure telle que présentée ci-avant.

Après analyse et validation par le Comité de pilotage du programme, l'acceptation de ces modifications majeures est notifiée à l'opérateur chef de file, via Jems, par l'Autorité de gestion. Cette notification vaut avenant à la lettre d'octroi du concours FEDER et est notifiée par l'opérateur chef de file aux opérateurs signataires de la présente convention.

En cas d'ajout d'un opérateur, un avenant à la convention entre opérateurs devra être réalisé à l'initiative de l'opérateur chef de file et transmise à l'Autorité de gestion.

Artikel 5: Wijziging van het project

Alle wijzigingen van het project moeten, voordat ze doorgevoerd worden, door de betrokken projectpartner aangevraagd worden via Jems. Na onderzoek moeten die wijzigingen formeel worden goedgekeurd door het Begeleidingscomité van het project en/of door de Stuurgroep.

Als die procedure niet wordt nageleefd, gebeurt dat op de volledige verantwoordelijkheid van de betrokken projectpartner en zal dat ertoe leiden dat de eerstelijnscontroleurs de uitgaven weigeren die uit die wijzigingen voortvloeien.

Er moet een onderscheid worden gemaakt tussen kleine projectwijzigingen en grote projectwijzigingen.

5.1. Kleine wijzigingen

Onder kleine wijzigingen, die na onderzoek goedgekeurd worden door het Begeleidingscomité van het project, wordt verstaan:

1. wijziging en/of verschuiving tussen budgetposten (excl. Infrastructuur) van meer dan 20% van het totaalbudget van een projectpartner en gedurende de looptijd van het project;
2. verlenging van de uitvoering van het project;
3. verandering van het financieringsplan van het project (buiten EFRO);
4. wijziging van het statuut van de projectpartners;
5. terugtrekking of toevoeging van een geassocieerde partner;

Na onderzoek en goedkeuring door het Begeleidingscomité van het project geeft de Beheerautoriteit kennis van de goedkeuring van die kleine wijzigingen aan de projectleider, via Jems. Die kennisgeving geldt als aanhangsel bij de toekenningsbrief van de EFRO-steun en wordt door de projectleider genotificeerd aan de projectpartners die onderhavige overeenkomst ondertekenen.

Waar nodig worden deze kleine wijzigingen door de territoriale Steunpunten aan de programmapartners doorgegeven.

5.2. Grote wijzigingen

Onder grote wijzigingen, die aan het Begeleidingscomité voorgelegd worden en die door de Stuurgroep goedgekeurd worden op basis van een gemotiveerd voorstel van het Begeleidingscomité, wordt verstaan:

- 1. verschuiving van EFRO-middelen tussen projectpartners;*
- 2. wijziging van het EFRO-percentages van een projectpartner en/of op projectniveau;*
- 3. vermindering of vermeerdering van de EFRO-enveloppe;*
- 4. belangrijke wijziging van de inhoud van het project;*
- 5. wijziging van het partnerschap: toetreding of terugtrekking van een projectpartner;*
- 6. alle andere wijzigingen die niet overeenkomen met de definitie van een kleine wijziging zoals hierboven gepresenteerd.*

Na onderzoek en goedkeuring door de Stuurgroep van het programma geeft de Beheerautoriteit kennis van de goedkeuring van deze grote wijzigingen aan de projectleider, via Jems. Die kennisgeving geldt als aanhangsel bij de toekenningsbrief van de EFRO-steun en wordt door de projectleider genotificeerd aan de projectpartners die onderhavige overeenkomst ondertekenen.

Als er een projectpartner wordt toegevoegd, moet een aanhangsel bij de overeenkomst tussen de projectpartners worden opgesteld op initiatief van de projectleider en moet dit aanhangsel aan de Beheerautoriteit worden bezorgd.

Article 6 : Comité d'accompagnement transfrontalier

Conformément aux dispositions contenues dans le programme de coopération accepté par la Commission européenne, le suivi et l'évaluation des travaux confiés à l'opérateur chef de file et aux opérateurs seront exercés par un Comité d'accompagnement transfrontalier, composé :

- des opérateurs ;
- des représentants des Autorité des versants concernés, si les autorités partenaires le jugent utile ;
- des représentants des services instructeurs des versants concernés assurant le suivi du projet, si les services instructeurs le jugent utile ;
- de représentants du Secrétariat conjoint ;
- de représentants des antennes territoriales concernées.

La liste précise des institutions est arrêtée à l'issue du premier Comité de lancement, et peut être évolutive en tant que de besoin.

Le Comité d'accompagnement a pour missions :

1. d'examiner et de valider l'état d'avancement transfrontalier du projet synthétisé dans un rapport d'activités semestriel présentant un état des actions réalisées depuis le début du projet et durant le semestre écoulé ainsi qu'un état des dépenses du semestre écoulé par opérateur ;
2. de s'assurer de la collecte et de la cohérence des indicateurs consolidés par l'opérateur chef de file et présentés dans les rapports d'activités ;
3. de s'assurer d'une mise en oeuvre véritablement transfrontalière du projet ;
4. de veiller au transfert des résultats transfrontaliers obtenus au bénéfice des populations et/ou des territoires concernés ;
5. de jouer un rôle de conseil et de guidance auprès des opérateurs dans le cadre du déroulement et de la mise en oeuvre du projet ;
6. de valider les modifications mineures et pré-valider les modifications majeures relatives à la mise en oeuvre du projet ;
7. de proposer au Comité de pilotage les modifications majeures du projet ;
8. de sensibiliser les opérateurs au respect des règles communautaires, notamment en matière de concurrence, de publicité du concours européen, de marchés publics, d'égalité des chances, de non-discrimination, de protection de l'environnement, ... ;
9. de vérifier que les aides d'État octroyées à des bénéficiaires ultimes (de minimis) sont justifiées dans le rapport d'activité.

Afin d'assurer ces missions, le Comité d'accompagnement s'appuie sur les ressources du Secrétariat conjoint, des Antennes territoriales et des services instructeurs.

Ce comité se réunira à l'initiative de l'opérateur chef de file, au minimum deux fois par an, sur base d'un rapport d'activités transmis par l'opérateur chef de file, dont au moins une fois par an en présentiel et si l'Assistance technique du Programme le juge approprié, une fois en visioconférence ou tout autre modalité pratique d'organisation.

Ce Comité d'accompagnement se réunira au plus tard dans les 2 mois suivant le dépôt du rapport d'activités, sur base des documents prévus à l'article 7 ci-dessous, transmis par l'opérateur chef de file 10 jours ouvrables avant chaque Comité d'accompagnement, à chacun des membres de celui-ci.

L'opérateur chef de file du projet assure le secrétariat du Comité d'accompagnement (convocations, consolidation du rapport d'activité transfrontalier, transmission des documents, élaboration des procès-verbaux, ...).

Il transmet via Jems les procès-verbaux et le cas échéant, le rapport d'activités modifié, aux membres du Comité d'accompagnement dans les 15 jours ouvrables qui suivent la tenue desdits comités.

Le rapport d'activités, semestriel, est notamment composé des éléments suivants :

- résumé des principales réalisations du semestre ;
- état d'avancement du projet par module de travail ;
- indicateurs de résultats, indicateurs projet, indicateurs de réalisation du programme ;
- principes horizontaux et indicateurs transversaux ;
- tableau des livrables ;
- état des dépenses ;
- planification stratégique ;
- activités de capitalisation.

Artikel 6: Grensoverschrijdend Begeleidingscomité

Conform de bepalingen van het Samenwerkingsprogramma dat werd goedgekeurd door de Europese Commissie, zullen de follow-up en de evaluatie van de werkzaamheden waarmee de projectleider en de projectpartners werden belast, uitgevoerd worden door een grensoverschrijdend Begeleidingscomité, dat als volgt is samengesteld:

- *de projectpartners;*
- *de vertegenwoordigers van de Belgische en Franse betrokken Autoriteiten, indien de partnerautoriteiten het nuttig achten;*
- *de vertegenwoordigers van de adviesdiensten van de betrokken gebiedsdelen, die de opvolging van het project voorzien, indien de adviesdiensten het nuttig achten;*
- *vertegenwoordigers van het Gemeenschappelijk Secretariaat;*
- *vertegenwoordigers van de betrokken territoriale Steunpunten.*

De exacte lijst van de leden zal vastgesteld worden na afloop van het eerste Begeleidingscomité.

Het Begeleidingscomité heeft de volgende taken:

- 1. de grensoverschrijdende staat van voortgang van het project, zoals samengevat in een zesmaandelijks activiteitenrapport, beoordelen en goedkeuren; het activiteitenrapport bevat een overzicht van de acties die vanaf het begin van het project en in de loop van het afgelopen semester gerealiseerd werden en een staat van de uitgaven van het afgelopen semester per projectpartner;*
- 2. zorgen voor de verzameling en de samenhang van de indicatoren geconsolideerd door de projectleider en vermeld in de activiteitenrapporten;*
- 3. erop toezien dat het project werkelijk op een grensoverschrijdende manier wordt uitgevoerd;*
- 4. toezien op de overdracht van de grensoverschrijdende resultaten die verkregen werden ten gunste van de betrokken bevolkingen en/of gebieden;*
- 5. advies en begeleiding geven aan de projectpartners in het kader van het verloop en de uitvoering van het project;*
- 6. de kleine wijzigingen betreffende de uitvoering van het project goedkeuren en de grote wijzigingen pre-valideren;*
- 7. aan de Stuurgroep de grote projectwijzigingen voorleggen;*
- 8. de projectpartners sensibiliseren voor de naleving van de communautaire regels, met name inzake concurrentie, publiciteit van de Europese steun, overheidsopdrachten, gelijke kansen, non-discriminatie, bescherming van het milieu;*
- 9. nagaan of de aan de eindbegunstigden verleende staatssteun (de-minimissteun) in het activiteitenverslag wordt gerechtvaardigd.*

Bij de uitvoering van deze taken wordt het Begeleidingscomité bijgestaan door het personeel van het Gemeenschappelijk Secretariaat, de territoriale steunpunten en de adviesdiensten.

Het Comité zal bijeenkomen op initiatief van de projectleider. Dat zal ten minste twee keer per jaar gebeuren, op basis van een activiteitenverslag dat door de projectleider wordt bezorgd. Ten minste één keer per jaar vindt de bijeenkomst face-to-face plaats en als de Technische Bijstand van het Programma het nuttig acht, wordt één keer bijeengekomen via videoconferentie of op een andere praktische manier.

Dit Begeleidingscomité zal uiterlijk binnen de 2 maanden na de indiening van het activiteitenverslag bijeenkomen, op basis van de hierboven in artikel 7 bedoelde documenten, die 10 werkdagen voor elke bijeenkomst van het Begeleidingscomité door de projectleider worden bezorgd aan alle leden van het Comité.

De projectleider verzorgt het secretariaat van het Begeleidingscomité (bijeenroepingen, consolidatie van het grensoverschrijdende activiteitenrapport, versturen van de documenten, opstellen van de notulen enz.).

Hij bezorgt via Jems, de notulen en in voorkomend geval het gewijzigde activiteitenrapport aan de leden van het Begeleidingscomité binnen 15 werkdagen na de bijeenkomst van de Begeleidingscomités.

Het activiteitenverslag, dat zesmaandelijks wordt opgesteld, bestaat met name uit de volgende onderdelen:

- samenvatting van de belangrijkste realisaties van het semester;
- projectvoortgang per werkpakket;
- resultaatindicatoren, projectindicatoren, outputindicatoren van het programma;
- horizontale principes en transversale indicatoren;
- overzicht van de deliverables;
- uitgavenstaat;
- strategische planning;
- kapitalisatieactiviteiten.

Article 7 : Calendrier et rapports

7.1. L'opérateur chef de file présentera aux membres du Comité d'accompagnement, sous format numérique via Jems :

- Tous les semestres et au plus tard dans les quatre mois de la fin du semestre, un rapport d'activités du projet rédigé par l'opérateur chef de file avec l'aide des opérateurs et présenté selon le modèle du programme, comprenant :
 - une présentation de l'état d'avancement du projet et des activités réalisées durant le semestre écoulé ;
 - un relevé des dépenses validées basé sur les rapports de validation du contrôleur de premier niveau du semestre écoulé, par opérateur.
- Au plus tard dans les quatre mois suivant la fin du projet :
 - un rapport final accompagné de toutes annexes utiles (étude, revue de presse, publicité, plaquettes, ...), réalisé par l'opérateur chef de file avec l'aide des opérateurs concernés et présentant les activités entreprises sur l'ensemble de la période, un bilan, des conclusions, des indicateurs, des propositions et des recommandations ;
 - un relevé final des dépenses validées, par opérateur, présenté par semestre ;
 - un relevé précis du cofinancement FEDER et, le cas échéant, des autres cofinanceurs, reçu et affecté au projet, par opérateur ;
 - un certificat d'achèvement du projet.

7.2. Chaque opérateur, en ce compris l'opérateur Chef de file, introduira en outre un rapport financier dans le mois qui suit la fin du semestre concerné auprès du contrôleur de premier niveau afin d'introduire ses dépenses, ses justificatifs et ses déclarations de créance, sous format numérique via Jems.

Artikel 7: Tijdschema en rapporten

7.1. De projectleider zal aan de leden van het Begeleidingscomité via Jems een elektronische versie presenteren van het volgende:

- Ieder semester, en uiterlijk binnen vier maanden na het einde van elk semester, een activiteitenrapport van het project dat door de projectleider is opgesteld met de hulp van de projectpartners en dat gepresenteerd wordt volgens het model van het programma. Het rapport bevat de volgende zaken:
 - een presentatie van de voortgang van het project en van de activiteiten die gedurende het afgelopen semester gerealiseerd werden;
 - een overzicht van de door de eerstelijnscontroleur goedgekeurde uitgaven van het afgelopen semester per projectpartner;

- Uiterlijk binnen de vier maanden na het einde van het project:

- een eindrapport samen met alle nuttige bijlagen (studie, persoverzicht, publiciteit, folders enz.). Dat eindrapport wordt opgesteld door de projectleider met de hulp van de betrokken projectpartners en presenteert de activiteiten die werden ondernomen over de volledige periode, een balans, conclusies, indicatoren, voorstellen en aanbevelingen;*
- een eindoverzicht van de goedgekeurde uitgaven per projectpartner; dit eindoverzicht wordt per semester gepresenteerd;*
- een nauwkeurig overzicht van de EFRO-medefinanciering, en desgevallend van de andere medefinanciers, die werd ontvangen en aan het project werd besteed, per projectpartner;*
- een certificaat van voltooiing van het project.*

7.2 Daarnaast dient elke projectpartner, met inbegrip van de projectleider, binnen een maand na het einde van het betreffende semester, een financieel rapport in aan de eerstelijnscontroleur met het oog op de indiening van zijn uitgaven, de verantwoording en schuldvorderingen, in digitaal formaat via Jems.

Article 8 : Suivi financier

8.1. La contribution européenne est liquidée sur base de déclarations de créance semestrielles accompagnées de l'ensemble des pièces justificatives et de leurs preuves de paiement, que l'opérateur chef de file et les opérateurs introduisent directement dans Jems.

En annexe à toute introduction de dépenses dans Jems, chaque opérateur introduit en outre, en utilisant des fichiers de format PDF exclusivement :

- Une déclaration de créance originale et dûment signée ;
- La copie des pièces justificatives ainsi que les preuves de paiement

Le non-respect de ces règles entraînera un refus du traitement de la déclaration de créance par le contrôleur de premier niveau et un renvoi de la déclaration de créance à l'opérateur concerné.

8.2. Les pièces justificatives, les preuves de paiement et les déclarations de créance semestrielles portent sur un montant global de dépenses, sans opérer de distinction entre la quote-part couverte par les contributions nationales et la quote-part couverte par la contribution européenne.

8.3. Les déclarations de créance semestrielles intermédiaires sont transmises dans le mois qui suit la clôture du semestre auprès des services mentionnés à l'article 10 de la convention. En cas de non-respect de cette échéance, les dépenses pourront être reportées au semestre suivant.

8.4. Chaque opérateur est tenu d'archiver l'ensemble des documents originaux relatifs à ses déclarations de créances jusqu'au 31/12/2037.

8.5. L'ensemble de cette procédure est suivie jusqu'au moment où la mobilisation du concours FEDER atteint le maximum de 95 % du montant de la subvention accordée à chaque opérateur. Au-delà de ce plafond, le solde du cofinancement européen est liquidé après mise en oeuvre de la procédure de clôture du projet.

8.6. Le solde de la contribution FEDER ne sera mis en liquidation par l'Autorité de gestion, que moyennant réception du dossier de solde complet tel que décrit au point 7 ci-dessus et validé par le contrôleur de premier niveau.

8.7. Dans le cas où un des opérateurs impliqués dans la mise en oeuvre du projet devrait se retirer du projet, celui-ci communique, avant son retrait définitif :

- un décompte final des dépenses;
- un décompte des versements FEDER réalisés et, le cas échéant, des cofinancements versés;
- un certificat d'achèvement du projet.

Les modèles de documents repris mentionnés ci-avant sont disponibles sur le site internet du Programme et sont à compléter via Jems. Le certificat d'achèvement du projet signé est en outre à injecter dans Jems sous format PDF.

Artikel 8: Financiële opvolging

8.1. De Europese bijdrage wordt uitbetaald op basis van de zesmaandelijks schuldvorderingen, samen met alle bewijsstukken en de bijbehorende betalingsbewijzen. De projectleider en de projectpartners voeren die documenten rechtstreeks in Jems in.

Daarnaast dient elke projectpartner als bijlage bij elke indiening van uitgaven in Jems, ook de volgende zaken in, en maakt daarbij uitsluitend gebruik van PDF-bestanden:

- Een originele en behoorlijk ondertekende schuldvordering;
- Een kopie van de bewijsstukken alsook de betalingsbewijzen.

Als deze regels niet nageleefd worden zal de eerstelijnscontroleur weigeren om de schuldvordering te behandelen en zal de schuldvordering teruggestuurd worden naar de betrokken projectpartner.

8.2. De bewijsstukken, de betalingsbewijzen en de zesmaandelijks schuldvorderingen hebben betrekking op een totaal bedrag aan uitgaven, waarbij geen onderscheid wordt gemaakt tussen het aandeel van de nationale bijdragen en het aandeel van de Europese bijdrage.

8.3. De tussentijdse zesmaandelijks schuldvorderingen worden doorgegeven binnen een maand na de afsluiting van het semester bij de diensten die genoemd worden in artikel 10 van de overeenkomst. Als deze termijn niet wordt nageleefd, zullen de uitgaven verschoven kunnen worden naar het volgende semester.

8.4. Elke projectpartner is verplicht om alle originele documenten betreffende zijn schuldvorderingen te bewaren tot 31/12/2037.

8.5. Deze hele procedure wordt gevolgd tot op het moment waarop de inzet van de EFRO-steun het maximum bereikt van 95% van het bedrag van de subsidie die aan elke projectpartner is toegekend. Als dit plafond overschreden wordt, wordt het saldo van de Europese medefinanciering uitbetaald nadat de afsluitingsprocedure van het project uitgevoerd is.

8.6. Het saldo van de EFRO-bijdrage zal pas worden uitbetaald door de Beheerautoriteit als het volledig saldodossier, zoals beschreven in punt 7 hierboven en goedgekeurd door de eerstelijnscontroleur, ontvangen is.

8.7. Als een van de bij de uitvoering van het project betrokken projectpartners zich uit het project zou terugtrekken, moet deze vooraleer hij zich definitief terugtrekt het volgende bezorgen:

- een eindafrekening van de uitgaven;
- een afrekening van de uitgevoerde EFRO-betalingen en in voorkomend geval van de uitbetaalde medefinanciering;
- een certificaat van voltooiing van het project.

De hierboven vermelde voorbeelddocumenten zijn beschikbaar op de website van het programma en moeten worden ingevuld via Jems. Het ondertekende certificaat van voltooiing van het project moet bovendien in PDF-formaat worden ingevoerd in Jems.

Article 9 : Suivi de la déclaration de créance

9.1. Sur base du dossier constitué, les services concernés cités à l'article suivant vérifient l'éligibilité des dépenses, contrôlent le respect de la mise en oeuvre par les opérateurs des normes communautaires en matière de concurrence, de marchés publics, de publicité du concours européen, d'élimination des inégalités, d'égalité des chances et de protection de l'environnement et émettent un certificat de dépenses intermédiaire ou final.

9.2. Ce certificat de validation est téléchargé dans Jems, par le contrôleur de premier niveau pour l'opérateur concerné dans les deux mois qui suivent l'introduction de la déclaration de créance par l'opérateur.

9.3. L'opérateur chef de file a pour mission d'assurer la consolidation de l'ensemble des certificats de validation des opérateurs au plus tard dans le mois qui suit la réception des certificats de validation des opérateurs. Le suivi des corrections apportées à toutes les déclarations de créance sont identifiées dans Jems pour l'opérateur concerné.

9.4. Après consolidation de l'ensemble des certificats de validation intermédiaires reçus pour le projet, l'opérateur chef de file transmet une déclaration de créance consolidée, via Jems, au Secrétariat conjoint de l'Autorité de gestion.

9.5. Les déclarations de créance consolidées par l'opérateur chef de file, feront l'objet d'un contrôle de conformité par le Secrétariat conjoint de l'Autorité de gestion, avant leur mise en paiement auprès de l'Autorité comptable, dans un délai d'un mois suivant leur réception.

9.6. Sur base du contrôle du Secrétariat conjoint, le montant éligible du concours communautaire est versé à la demande de l'Autorité de gestion, par l'Autorité comptable à l'opérateur chef de file, dans un délai de 15 jours ouvrables suivant la réception de la demande de l'Autorité de gestion.

9.7. L'opérateur chef de file se charge de reverser le montant de la contribution FEDER revenant à chaque opérateur, dans les 15 jours ouvrables suivant la réception du versement FEDER.

9.8. L'Autorité de gestion se réserve le droit de refuser la prise en charge de toutes dépenses relatives au concours européen des opérateurs dans l'hypothèse où elles contreviendraient au programme, aux décisions du Comité d'Accompagnement ou du Comité de pilotage où à toute disposition prévue dans cette convention. Dans ce cas, l'Autorité de gestion en avertira les opérateurs et les services cités à l'article 10.

Artikel 9: Opvolging van de schuldvordering

9.1. Op basis van het opgestelde dossier gaan de in het volgende artikel genoemde diensten na of de uitgaven subsidieerbaar zijn, controleren ze of de projectpartners de uitvoering van de communautaire regels hebben nageleefd inzake concurrentie, overheidsopdrachten, bekendmaking van de Europese steun, elimineren van ongelijkheden, gelijke kansen en milieubescherming en reiken ze een tussentijds of einduitgavencertificaat uit.

9.2. Dat goedkeuringscertificaat wordt door de eerstelijnscontroleur voor de betrokken projectpartner geüpload in Jems binnen de twee maanden die volgen op de indiening van de schuldvordering door de projectpartner.

9.3. De projectleider moet zorgen voor de consolidatie van alle goedkeuringscertificaten van de projectpartners, binnen de maand die volgt op de ontvangst van de goedkeuringscertificaten van de projectpartners. De opvolging van de in de schuldvordering aangebrachte wijzigingen worden voor de betrokken projectpartner in Jems geïdentificeerd.

9.4. Na consolidatie van alle tussentijdse goedkeuringscertificaten die voor het project werden ontvangen, bezorgt de projectleider via Jems een geconsolideerde schuldvordering aan het Gemeenschappelijk Secretariaat van de Beheerautoriteit.

9.5. De door de projectleider geconsolideerde schuldvorderingen zullen op conformiteit worden gecontroleerd door het Gemeenschappelijk Secretariaat van de Beheerautoriteit, voor ze bij de Boekhoudkundige Autoriteit in uitbetaling worden gesteld, binnen één maand na hun ontvangst.

9.6. Op basis van de controle van het Gemeenschappelijk Secretariaat wordt het in aanmerking komende bedrag van de communautaire steun op verzoek van de Beheerautoriteit door de Boekhoudkundige Autoriteit aan de projectleider uitgekeerd, binnen 15 werkdagen na ontvangst van het verzoek van de Beheerautoriteit.

9.7. De projectleider is verantwoordelijk voor het doorbetalen van het bedrag van de EFRO-bijdrage dat aan elke projectpartner toekomt, en dit binnen 15 werkdagen na ontvangst van de EFRO-bijdrage.

9.8. De Beheerautoriteit behoudt zich het recht voor om alle uitgaven met betrekking tot de Europese steun van de projectpartners te weigeren, als ze in overtreding zouden zijn met het programma, met de beslissingen van het Begeleidingscomité of de Stuurgroep, of met een bepaling van deze overeenkomst. In dat geval zal de Beheerautoriteit de projectpartners en de in artikel 10 genoemde diensten daarvan op de hoogte stellen.

Article 10 : Contrôle des dépenses

Le contrôle et la validation des dépenses de premier niveau sur pièces et sur place sont exercés par les contrôleurs qui sont désignés à cet effet par les Autorités partenaires du programme.

Ces contrôleurs seront identifiés dans la lettre d'octroi du concours FEDER relative à la mise en oeuvre du projet.

Artikel 10: Controle van de uitgaven

De eerstelijnscontrole en validatie op stukken en ter plaatse van de uitgaven worden uitgevoerd door de controleurs die hiertoe zijn aangesteld door de Partnerautoriteiten van het programma.

Deze controleurs zullen vermeld worden in de toekenningsbrief van de EFRO-steun betreffende de uitvoering van het project.

Article 11 : Dépenses éligibles

La présente convention couvre les actions et dépenses payées et acquittées dans le cadre du projet entre le 01/01/2026 et le 31/03/2029.

Toutefois et exclusivement pour les factures se rapportant aux activités réalisées durant la période d'éligibilité reprise ci-dessus, ce délai est prolongé de trois mois pour permettre aux opérateurs d'acquitter leurs dernières factures.

Passé ce délai, les déclarations de créances présentées ne seront plus acceptées, même si elles portent sur des dépenses relatives à la mise en oeuvre du projet durant la période éligible.

Seules les dépenses éligibles présentées dans le guide opérateur disponible sur le site Web du programme seront acceptées par l'Autorité de gestion.

Artikel 11: Subsidieerbare uitgaven

Deze overeenkomst heeft betrekking op de acties en uitgaven die in het kader van het project betaald en vereffend zijn tussen 01/01/2026 en 31/03/2029.

Die termijn wordt echter met drie maanden verlengd uitsluitend voor de facturen die te maken hebben met de gerealiseerde acties gedurende de hierboven vermelde subsidieerbaarheidstermijn, om de projectpartners de kans te bieden hun laatste facturen te vereffenen

Na die datum zullen de ingediende schuldvorderingen niet meer aanvaard worden, zelfs niet als ze betrekking hebben op de uitgaven in het kader van de uitwerking van het project gedurende de subsidieerbare periode.

Alleen de subsidieerbare uitgaven die gepresenteerd worden in de handleiding van de projectpartners die beschikbaar is op de website van het programma, zullen door de Beheerautoriteit worden goedgekeurd.

Article 12 : Montant du concours européen et gestion par l'opérateur chef de file

12.1. En ce qui concerne la contribution européenne, sous réserve du versement à l'Autorité comptable du concours communautaire par la Commission européenne, l'Autorité comptable, sur autorisation de l'Autorité de gestion, versera à l'opérateur chef de file un montant total maximum plafonné à 2.188.917,83 €, représentant un taux d'intervention du concours européen de 60,00 % du coût total éligible du projet.

Cette contribution européenne se répartit entre les opérateurs suivant le plan de financement du projet repris en **annexe 2** de cette convention, annexe faisant partie intégrante de celle-ci.

12.2. Les paiements de l'opérateur chef de file aux opérateurs sont effectués respectivement sur les comptes suivants :

- Association FLVS «
- Association Community
- Centre Hospitalier Universitaire de Lille «
- AFEJI Hauts-de-France
- Conseil Départemental du Nord
- Stad Roeselare
- Centre d'Education du Patient asbl
- Hogeschool VIVES Zuid
- Haute École Provinciale de Hainaut-Condorcet
- Centre Hospitalier de Wallonie Picarde
- Université de Liège
- Conseil Départemental du Pas-de-Calais «

12.3. L'opérateur chef de file est tenu de reverser la contribution européenne revenant aux autres opérateurs dans un délai de 15 jours ouvrables à compter de sa réception, déduction faite des éventuels frais liés aux virements bancaires.

12.4. Si l'Autorité comptable constate que le délai de 15 jours ouvrables n'a pas été respecté par l'opérateur chef de file pour le reversement de la part FEDER, celle-ci en avisera l'Autorité de gestion qui prendra en concertation avec les Autorités partenaires du programme, les mesures nécessaires.

12.5. Si l'Autorité comptable constate que le paiement n'a pas été effectué, elle bloquera le paiement de la prochaine déclaration de créance, tant que le versement n'aura pas été effectué à l'opérateur et en avisera l'Autorité de gestion du programme.

12.6. En outre, l'opérateur chef de file assure également la gestion du compte bancaire unique ouvert à son nom pour le projet et ce, pour toute la durée de celui-ci. L'opérateur chef de file est chargé de la tenue de ce compte unique et d'assurer l'archivage de ses documents, sa responsabilité consiste à assurer le versement de la subvention européenne revenant à chaque opérateur.

12.7. Enfin, l'opérateur chef de file tient à jour les preuves de paiement du versement ou de la perception de la contribution FEDER, via Jems. L'opérateur chef de file joint en outre une copie PDF des preuves de versement ou de perception du cofinancement FEDER.

Artikel 12: Bedrag van de Europese steun en beheer door de projectleider

12.1. De Boekhoudkundige Autoriteit zal, met de toestemming van de Beheerautoriteit, aan de projectleider een totaal maximaal bedrag met een limiet van € 2.188.917,83 overmaken, wat overeenkomt met een EFRO-steunpercentage van 60,00 % van de totale subsidieerbare kostprijs van het project. Dit onder voorbehoud dat de communautaire steun door de Europese Commissie uitbetaald werd aan de Boekhoudkundige Autoriteit.

Die Europese bijdrage wordt onder de projectpartners verdeeld volgens het financieringsplan van het project, dat te vinden is in de bijlage 2 van deze overeenkomst en er een noodzakelijk deel van uitmaakt.

12.2. De betalingen door de projectleider naar de projectpartners toe gebeuren op de volgende rekeningen:

- Association FLVS*
- Association Community*
- Centre Hospitalier Universitaire de Lille*
- AFEJI Hauts-de-France*
- Conseil Départemental du Nord*
- Stad Roeselare*
- Centre d'Education du Patient asbl*
- Hogeschool VIVES Zuid*
- Haute École Provinciale de Hainaut-Condorcet*
- Centre Hospitalier de Wallonie Picarde*
- Université de Liège*
- Conseil Départemental du Pas-de-Calais*

12.3. De projectleider is verplicht om de Europese bijdrage die de andere projectpartners toekomt, binnen 15 werkdagen vanaf de ontvangst ervan door te storten, na afhouding van de eventuele overschrijvingskosten.

12.4. Als de Boekhoudkundige Autoriteit vaststelt dat de termijn van 15 werkdagen voor het doorstorten van de EFRO-bijdrage niet werd nageleefd door de projectleider, zal ze dit doorgeven aan de Beheerautoriteit, die in overleg met de partnerautoriteiten van het programma de nodige maatregelen zal nemen.

12.5. Als de Boekhoudkundige Autoriteit vaststelt dat de betaling niet werd uitgevoerd, zal ze de betaling van de volgende schuldvordering blokkeren zolang de betaling aan de projectpartner niet uitgevoerd werd, en ze zal dit doorgeven aan de Beheerautoriteit van het programma.

12.6. De projectleider beheert tevens gedurende de hele looptijd van het project de bankrekening die op zijn naam voor het project werd geopend. Hij is verantwoordelijk voor het houden van deze unieke rekening en de archivering van zijn documenten alsook voor het overmaken van de Europese subsidie die elke projectpartner toekomt.

12.7. Tot slot houden de projectleider de betalingsbewijzen bij van de storting of inning van de EFRO – bijdrage via Jems. De projectleider voegt verder een PDF-kopie van de betalingsbewijzen van de EFRO-bijdrage erbij.

Article 13 : Modalités de paiement

L'Autorité de gestion procédera à la liquidation du concours européen, par tranches successives, suivant les modalités définies ci-dessous.

13.1. Dès que l'Autorité de gestion a vérifié la déclaration de créance consolidée de l'opérateur chef de file, les déclarations de créance des opérateurs et les certificats de validation des dépenses transmis par les services visés à l'article 10 s'y rapportant, elle introduit auprès de l'Autorité comptable une demande de paiement de la contribution FEDER, via Jems.

À la demande de l'Autorité de gestion, l'Autorité comptable fait alors mettre en liquidation la quote-part des dépenses éligibles au concours communautaire, sous réserve des montants disponibles versés par la Commission européenne à l'Autorité comptable.

13.2. L'article 13.1 cesse d'être applicable dès que le total des sommes versées par l'Autorité comptable atteint 95 % du montant maximal par opérateur de la contribution européenne déterminée à l'article 12.

La dernière tranche de 5 % sera versée aux opérateurs, à l'exception de l'opérateur chef de file, sur base de la déclaration de créance finale visée à l'article 9 et du dossier de solde transmis, via Jems, par les opérateurs aux services cités à l'article 10 et après transmission par ceux-ci à l'Autorité de gestion :

- d'un rapport de vérification comptable du contrôleur de premier niveau attestant de l'éligibilité de la totalité des dépenses imputées au projet ;
- du certificat de validation final des dépenses imputées au projet ;
- de la preuve du versement des contreparties nationales et du FEDER ;
- de toutes annexes utiles.

Dès que l'Autorité de gestion a validé la conformité de ces documents, elle adresse à l'Autorité comptable un exemplaire de la déclaration finale de dépenses et joint en annexe une copie du certificat de validation final des dépenses.

À la demande de l'Autorité de gestion, l'Autorité comptable fait alors mettre en paiement le solde de la contribution européenne, sous réserve des montants disponibles versés par la Commission européenne à l'Autorité comptable.

La dernière tranche de 5% sera versée à l'opérateur chef de file par l'Autorité comptable moyennant la transmission par l'opérateur chef de file de la preuve des versements de la dernière tranche due aux opérateurs après le traitement du dossier de solde par l'Autorité comptable. Ces preuves doivent être transmises à l'Autorité comptable par l'opérateur chef de file dans le mois qui suit le versement de la dernière tranche FEDER par l'Autorité comptable à l'opérateur chef de file.

Artikel 13: Betalingsmodaliteiten

De Beheerautoriteit zal de Europese steun in opeenvolgende schijven uitbetalen volgens de hieronder beschreven modaliteiten.

13.1. Zodra de Beheerautoriteit de geconsolideerde schuldvordering van de projectleider gecontroleerd heeft, alsook de schuldvorderingen van de projectpartners en de bijbehorende uitgavencertificaten die door de in artikel 10 genoemde diensten werden bezorgd, zal ze bij de Boekhoudkundige Autoriteit een verzoek tot uitbetaling van de EFRO-bijdrage indienen via Jems.

Op verzoek van de Beheerautoriteit geeft de Boekhoudkundige Autoriteit vervolgens opdracht om het aandeel van de uitgaven die voor communautaire steun in aanmerking komen, uit te betalen, onder voorbehoud dat de beschikbare bedragen door de Europese Commissie aan de Boekhoudkundige Autoriteit zijn uitbetaald.

13.2. Artikel 13.1 is niet meer van toepassing zodra het totaal van de bedragen die door de Boekhoudkundige Autoriteit zijn uitbetaald, 95 % bedragen van het in artikel 12 genoemde maximale bedrag van de Europese bijdrage per projectpartner.

De laatste schijf van 5 % zal aan de projectpartners, met uitzondering van de projectleider, uitbetaald worden op basis van de in artikel 9 bedoelde eindschuldvordering en saldodossier die door de projectpartners aan de in artikel 10. genoemde diensten worden bezorgd via Jems en nadat die diensten aan de Beheerautoriteit de volgende zaken hebben bezorgd:

- een boekhoudkundig controlerapport van de eerstelijnscontroleur dat bevestigt dat alle uitgaven die op rekening van het project werden geboekt, subsidieerbaar zijn;*
- het eindcertificaat van de goedkeuring van de uitgaven die op rekening van het project werden geboekt;*
- het betalingsbewijs van de nationale en EFRO medefinanciering;*
- alle nuttige bijlagen.*

Zodra de Beheerautoriteit de conformiteit van die documenten gevalideerd heeft, stuurt ze aan de Boekhoudkundige Autoriteit een exemplaar van de eindschuldvordering en voegt ze daarbij een kopie van het eindcertificaat van de goedkeuring van de uitgaven.

Op verzoek van de Beheerautoriteit geeft de Boekhoudkundige Autoriteit vervolgens opdracht om het saldo van de Europese bijdrage uit te betalen, onder voorbehoud dat de beschikbare bedragen door de Europese Commissie aan de Boekhoudkundige Autoriteit zijn uitbetaald.

De laatste schijf van 5% wordt door de Boekhoudkundige Autoriteit aan de projectleider uitgekeerd op voorwaarde dat de projectleider het bewijs van betaling van de laatste aan de projectpartners verschuldigde schijf bezorgt nadat de Boekhoudkundige Autoriteit het saldodossier heeft verwerkt. Deze bewijzen moeten door de projectleider aan de Boekhoudkundige Autoriteit worden bezorgd binnen een maand na de betaling van de laatste EFRO-schijf door de Boekhoudkundige Autoriteit aan de projectleider.

Article 14 : Contrôle

Les opérateurs et plus particulièrement l'opérateur chef de file, facilitent tous les contrôles administratifs financiers, techniques... de toute autorité désignée à cet effet destinés à vérifier que les activités sont exécutées conformément à la présente convention, qu'elles restent dans les limites budgétaires et se déroulent suivant le plan de travail établi, et que les moyens mis à la disposition des opérateurs sont effectivement affectés au projet qui fait l'objet de la convention.

À ce titre, l'ensemble des opérateurs du projet autorisent expressément le Programme Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen à transmettre toutes informations utiles en matière de contrôle des financements et de lutte contre la fraude, notamment au logiciel européen Arachne.

Les opérateurs ont l'obligation de conserver tous documents, factures, justificatifs et autres généralement quelconques liés à la réalisation du projet dont ils sont partenaires, soit jusqu'au 31/12/2037.

Les opérateurs ne pourront, durant la période de réalisation de leur projet et les cinq années à compter de la clôture du programme, vendre les équipements cofinancés dans le cadre de la présente convention.

Artikel 14: Controle

De projectpartners, en meer bepaald de projectleider, faciliteren alle financiële, technische... administratieve controles van elke autoriteit die met het oog hierop werd aangewezen en die tot doel hebben na te gaan of de activiteiten in overeenstemming met deze overeenkomst werden uitgevoerd, of ze binnen de budgetlimieten blijven en of ze volgens de vooropgestelde planning verlopen, en of de middelen die de projectpartners ter beschikking gesteld kregen, daadwerkelijk worden besteed aan het project waarop deze overeenkomst betrekking heeft.

In dit kader geven alle projectpartners uitdrukkelijk de toestemming aan het Programma Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen om alle relevante informatie door te geven betreffende de controle van de financieringen en fraudebestrijding, in het bijzonder aan het Europees instrument Arachne.

De projectpartners zijn verplicht om alle documenten, facturen, bewijsstukken en andere documenten die verband houden met de realisatie van het project waaraan ze meewerken, te bewaren tot 31/12/2037.

De projectpartners zullen gedurende de uitvoeringsperiode van hun project en de vijf jaar die volgen op het einde van deze overeenkomst, de in het kader van onderhavige overeenkomst medegefinancierde uitrusting niet kunnen verkopen.

Article 15 : Inexécution ou retard

15.1. L'opérateur chef de file informe sans délai le Secrétariat conjoint de l'Autorité de gestion, les animateurs territoriaux et les services cités à l'article 10, en leur fournissant toutes précisions utiles, de tout événement susceptible de porter préjudice à l'exécution du contrat et communique les mesures prises pour mener à bien le projet.

15.2. En cas de retard dans l'exécution des obligations liées à la présente convention notamment celles liées à la tenue régulière des Comités d'Accompagnement, à la remise des rapports d'activités semestriels ou finals et à l'introduction des déclarations de créances semestrielles ou finales dans le délai prévu à l'article 7 et 8, l'Autorité de gestion se réserve le droit de suspendre tout versement de fonds européens ou de déclarer inéligible les dépenses déclarées hors délai par les opérateurs.

15.3. En cas d'inexécution par l'opérateur chef de file ou un des opérateurs d'une des obligations découlant de la convention, celle-ci peut être, de plein droit, résolue ou résiliée par l'Autorité de gestion après accord du Comité de pilotage, sans qu'il soit besoin de procéder à aucune formalité judiciaire, après mise en demeure notifiée par l'Autorité de gestion à l'opérateur chef de file et aux opérateurs par lettre recommandée, non suivie d'exécution dans un délai d'un mois.

Artikel 15: Niet-nakoming of vertraging

15.1. De projectleider stelt onverwijld het Gemeenschappelijk Secretariaat van de Beheerautoriteit, de territoriale begeleiders en de in artikel 10 genoemde diensten op de hoogte en verschaft hen alle nuttige uitleg over elk voorval dat de uitvoering van het contract in het gedrang kan brengen en hij deelt hen de maatregelen mee die genomen werden om het project tot een goed einde te brengen.

15.2. Als er vertraging optreedt bij de uitvoering van de verplichtingen die verband houden met deze overeenkomst, en meer bepaald de verplichtingen die verband houden met het regelmatig houden van bijeenkomsten van het Begeleidingscomité, met het bezorgen van de zesmaandelijks of eindactiviteitenrapporten en met de indiening van de zesmaandelijks of eindschuldvorderingen binnen de in artikel 7 en 8 gestelde termijn, dan behoudt de Beheerautoriteit zich het recht voor om de uitbetaling van de Europese middelen op te schorten of om de uitgaven die door de projectpartners buiten de gestelde termijn gedeclareerd werden, niet subsidieerbaar te verklaren.

15.3. Als één van de verplichtingen die uit onderhavige overeenkomst voortvloeien, niet wordt nagekomen door de projectleider of door een van de projectpartners, dan kan de overeenkomst₂ van rechtswege zonder enige juridische formaliteit door de

Beheerautoriteit vernietigd of ontbonden worden na toestemming door de Stuurgroep, na ingebrekestelling die aan de projectleider en de projectpartners via aangetekend schrijven werd betekend, waarop de verplichting niet werd nagekomen binnen een termijn van een maand.

Article 16 : Restitution des aides

16.1. Dans l'hypothèse où une procédure de restitution des aides européennes serait engagée, par exemple en cas de non utilisation de ces aides aux fins et conditions particulières prévues, l'Autorité de gestion exercera valablement son recours auprès du ou des opérateurs défaillants, via l'opérateur chef de file, à concurrence de ce qu'elle serait tenue de rembourser à la Commission européenne.

16.2. Dans l'hypothèse où un des opérateurs se désiste partiellement ou totalement de son engagement à réaliser le projet dont mention à l'article 1 de la présente convention, il est expressément convenu que le cofinancement européen qui lui a été octroyé est supprimé. Il lui sera dès lors réclamé par l'Autorité de gestion, via l'opérateur chef de file, le remboursement de toutes ou partie des sommes perçues indûment au titre du concours européen.

16.3. Les procédures décrites aux points 16.1 et 16.2 sont mises en oeuvre sans qu'il soit besoin de procéder à aucune formalité judiciaire et après mise en demeure notifiée à l'opérateur chef de file et aux opérateurs concernés par lettre recommandée par l'Autorité de gestion, non suivie d'exécution dans un délai d'un mois.

Artikel 16: Teruggave van de steun

16.1. Indien een procedure tot teruggave van de Europese steun gestart zou worden, bijvoorbeeld indien die steun niet gebruikt zou worden voor het gestelde doel en onder de gestelde voorwaarden, zal de Beheerautoriteit via de projectleider op geldige wijze verhaal uitoefenen bij de in gebreke blijvende projectpartner(s) ten belope van het bedrag dat ze aan de Europese Commissie terug zou moeten betalen.

16.2. Indien een van de projectpartners geheel of gedeeltelijk afziet van zijn verbintenis om het in artikel 1 van deze overeenkomst genoemde project uit te voeren, wordt uitdrukkelijk overeengekomen dat de Europese medefinanciering die hem werd toegekend, ingetrokken wordt. De Beheerautoriteit zal van hem dan via de projectleider de terugbetaling vorderen van alle of een deel van de onterecht ontvangen bedragen aan Europese steun.

16.3. De in de punten 16.1 en 16.2 beschreven procedures worden zonder enige juridische formaliteit uitgevoerd, na ingebrekestelling die aan de projectleider en de betrokken projectpartners via aangetekend schrijven werd betekend, waarop de verplichting niet werd nagekomen binnen een termijn van een maand.

Article 17 : Suivi administratif et financier du projet

Les services habilités à suivre l'exécution de la présente convention sont :

17.1. Pour l'Autorité de gestion :

Wallonie-Bruxelles International
Madame Pascale DELCOMMINETTE, Administratrice générale
Place Saintelette 2, 1080 Bruxelles

17.2. Pour le Secrétariat conjoint de l'Autorité de gestion :

Secrétariat conjoint - Gemeenschappelijk Secretariaat
Rue de la Terre du Prince 17, 7000 Mons

17.3. Pour l'opérateur chef de file Association FLVS :

Thibault Deschamps
Rue de Dormagen 2, 59350 Saint André lez Lille

Artikel 17: Administratieve en financiële follow-up van het project

De volgende diensten zijn gemachtigd om de uitvoering van onderhavige overeenkomst op te volgen:

17.1. Voor de Beheerautoriteit:

17.2. Voor het Gemeenschappelijk Secretariaat van de Beheerautoriteit:

Secrétariat conjoint - Gemeenschappelijk Secretariaat
Rue de la Terre du Prince 17, 7000 Mons (Bergen)

17.3. Voor de projectleider Association FLVS:

Thibault Deschamps
Rue de Dormagen 2, 59350 Saint André lez Lille

Article 18 : Information et publicité

Conformément au guide opérateur disponible sur le site internet du programme, l'opérateur chef de file et les opérateurs s'engagent à respecter les mesures d'informations et de publicité relatives au projet qu'ils mènent. Ainsi, par la signature de la présente convention, l'opérateur chef de file et les opérateurs marquent leur accord pour que soient présentés sur le site Internet du programme et sur la base de données keep.eu de la Commission européenne recensant tous les projets Interreg financés dans l'Union Européenne :

1. Un descriptif du projet et de son état d'avancement
2. Une présentation résumée en anglais de leur projet pour keep.eu
3. Leurs coordonnées (nom – adresse – contact)
4. Les principales données financières du projet (coût total, part FEDER, ...)
5. Un état d'avancement semestriel de leur projet.

L'opérateur chef de file et les opérateurs ont en outre l'obligation d'utiliser la charte graphique imposée relative au programme Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen et de faire un lien vers le site Internet du programme à partir de leur site. Ils ont également pour obligation d'utiliser les documents (fardes de presse, plaquette, ...) disponibles auprès du Secrétariat conjoint et des animateurs territoriaux du programme pour la réalisation de leurs manifestations, conférences de presse,

Pour les projets d'importance stratégique et les projets dont le coût total dépasse 5.000.000 EUR, les opérateurs doivent organiser au moins un événement de communication et y associer la Commission et l'Autorité de gestion en temps utile.

Artikel 18: Informatie en bekendmaking

Conform de handleiding voor de projectpartners die op de website van het programma beschikbaar is, verbinden de projectleider en de projectpartners zich ertoe om de maatregelen inzake informatie en bekendmaking na te leven met betrekking tot het project dat ze uitvoeren. Door onderhavige overeenkomst te ondertekenen geven de projectleider en de projectpartners dus aan dat ze ermee akkoord gaan dat op de website van het programma en in de database keep.eu van de Europese Commissie, waarin alle Interreg-projecten te vinden zijn die in de Europese Unie gefinancierd worden, de volgende zaken gepresenteerd worden:

1. een beschrijving van het project en van de stand van zaken ervan
2. een samenvattende presentatie van hun project in het Engels voor keep.eu
3. hun contactgegevens (naam – adres – contact)
4. de belangrijkste financiële gegevens van het project (totale kostprijs, EFRO-aandeel, ...)
5. een semestriële stand van zaken van hun project.

Tevens hebben de projectleider en de projectpartners de verplichting om de opgelegde grafische stijl voor het Interreg VI-programma France-Wallonie-Vlaanderen te gebruiken en om vanaf hun website een link te maken naar de website van het programma. Ze zijn tevens verplicht om voor het realiseren van hun manifestaties, persconferenties enz. de documenten (persmap, folder enz.) te gebruiken die beschikbaar zijn bij de het Gemeenschappelijk Secretariaat en de territoriale begeleiders van het programma.

Voor de projecten van strategisch belang en de projecten waarvan de totale kostprijs meer dan € 5.000.000 bedraagt, moeten ten minste één communicatie-evenement organiseren en de Commissie en de Beheerautoriteit er tijdig bij te betrekken.

Article 19 : Clause attributive et juridiction

A défaut de règlement amiable, les Cours et Tribunaux de l'Arrondissement de Bruxelles sont seuls compétents pour connaître tout litige susceptible de survenir à l'occasion de l'application et de l'interprétation de la présente convention, dont seule la version en langue française fait foi, ainsi que des compléments, annexes ou modifications de celle-ci.

Artikel 19: Bevoegdheidsclausule en rechterlijke bevoegdheid

Als er geen minnelijke schikking getroffen kan worden, zijn uitsluitend de Rechtbanken van het Arrondissement Brussel bevoegd inzake de geschillen die kunnen ontstaan naar aanleiding van de toepassing en interpretatie van deze overeenkomst, waarvan alleen de Franstalige versie rechtsgeldig is, alsook van de aanvullingen, bijlagen of wijzigingen ervan.

Article 20 : Durée de la Convention

La présente convention prendra cours à la date de sa signature et se terminera au plus tard le 30/09/2029, soit six mois après la clôture du projet, afin de permettre d'une part, le dépôt, des dernières déclarations de créance et d'autre part, l'envoi du dossier de solde du projet.

Artikel 20: Duur van de Overeenkomst

Deze overeenkomst gaat in op de datum van ondertekening en wordt beëindigd uiterlijk op 30/09/2029, dit is zes maanden na de afsluiting van het project, zodat het mogelijk is om enerzijds de laatste schuldvorderingen in te dienen en anderzijds het saldo dossier van het project te versturen.

Article 21 : Modifications des termes de la convention

Les stipulations de la présente convention et de ses annexes ne peuvent être modifiées ou complétées que conformément aux décisions du Comité d'accompagnement du projet ou du Comité de pilotage du programme. Ces modifications ne peuvent être validées que par un représentant qualifié de l'opérateur chef de file et des opérateurs.

Artikel 21: Wijziging van de overeenkomst

De bepalingen van deze overeenkomst en van haar bijlagen kunnen alleen gewijzigd of aangevuld worden conform de beslissingen van het Begeleidingscomité van het project of van de Stuurgroep van het programma. Deze wijzigingen kunnen alleen goedgekeurd worden door een bevoegde vertegenwoordiger van de projectleider en de projectpartners.

Est annexé à la présente convention et font partie intégrante de celle-ci les documents suivants :

- **Annexe 1** : Attestation d'engagement des opérateurs ;
- **Annexe 2** : Fiche descriptive du projet, budget prévisionnel et plan de financement.

De volgende documenten worden bij deze overeenkomst gevoegd en maken er een noodzakelijk deel van uit:

- **Bijlage 1**: Verbintenisverklaring van de projectpartners;
- **Bijlage 2**: Fiche met de projectbeschrijving, geraamd budget en financieringsplan.

Fait à , le en autant d'exemplaires que de parties, chacune reconnaissant avoir reçu le sien.

Gedaan te , op in evenveel exemplaren als er partijen zijn, waarvan iedere partij erkent zijn exemplaar te hebben ontvangen.

Pour l'opérateur Chef de file Association FLVS,
Voor de projectleider Association FLVS,
Thibault Deschamps,

Pour l'opérateur Association Community ,
Voor projectpartner Association Community ,
Thierry Mercier,

Pour l'opérateur Centre Hospitalier Universitaire de Lille,
Voor projectpartner Centre Hospitalier Universitaire de Lille,
Frédéric Boiron,

Pour l'opérateur AFEJI Hauts-de-France ,
Voor projectpartner AFEJI Hauts-de-France ,
Daniel Fouillouse,

Pour l'opérateur Conseil Départemental du Nord ,
Voor projectpartner Conseil Départemental du Nord ,
Christian Poiret,

Pour l'opérateur Stad Roeselare ,
Voor projectpartner Stad Roeselare ,
Geert et Kris Sintobin et Declercq,

Pour l'opérateur Centre d'Education du Patient asbl,
Voor projectpartner Centre d'Education du Patient asbl,
Geneviève Aubouy,

Pour l'opérateur Hogeschool VIVES Zuid,
Voor projectpartner Hogeschool VIVES Zuid,
Matthias Malfrere,

Pour l'opérateur Haute École Provinciale de Hainaut-Condorcet,
Voor projectpartner Haute École Provinciale de Hainaut-Condorcet,
Sylvain Uystpruyst,

Pour l'opérateur Centre Hospitalier de Wallonie Picarde,
Voor projectpartner Centre Hospitalier de Wallonie Picarde,
Didier Delval,

Pour l'opérateur Université de Liège,
Voor projectpartner Université de Liège,
Anne-Sophie Nyssen,

Pour l'opérateur Conseil Départemental du Pas-de-Calais,
Voor projectpartner Conseil Départemental du Pas-de-Calais,
Jean Claude Leroy,



0600620

FAMILY

Export du formulaire de demande

Téléchargé le 2026.02.03 - 14:20:51

Version 4.0

Langue d'export : FR

Langue de saisie : FR

Devise : EUR

A - Identification du projet

A.1 Identification du projet

ID du projet (créé automatiquement)	0600620
Nom de l'opérateur chef de file	Association FLVS
Nom de l'opérateur chef de file en anglais	Association FLVS
Titre du projet	Favoriser l'Accompagnement des Mille premiers jours pour Initier des Liens durables et Y parvenir
Acronyme du projet	FAMILY
Priorité du programme	Soutenir la cohésion sanitaire, sociale, culturelle et touristique du territoire
Objectif spécifique	4.5: Assurer l'égalité d'accès aux soins de santé et favoriser la résilience des systèmes de santé, y compris les soins primaires, et promouvoir la transition des soins institutionnels vers les soins familiaux et communautaires
Durée du projet en mois	39

A.2 Résumé du projet

Veillez donner un aperçu du projet et décrivez en termes simples et clairs :

- selon la priorité dans laquelle vous vous inscrivez, le défi commun auquel va faire face le partenariat du projet ;
- l'objectif général du projet et le changement que votre projet devrait apporter à la situation actuelle ;
- les principales réalisations que vous allez produire et les bénéficiaires de ces réalisations ;
- l'approche que vous envisagez d'adopter et pourquoi une approche transfrontalière est nécessaire ;
- les aspects originaux et les innovations que va développer le projet par rapport à la situation existante.

FAMILY : Favoriser l'Accompagnement des Mille premiers jours pour Initier des Liens durables et Y parvenir, s'inscrit dans la priorité 4 du programme FWVL, visant à renforcer la cohésion sanitaire et sociale dans les territoires transfrontaliers. Plus précisément, FAMILY contribue à garantir l'égalité d'accès aux soins de santé, favoriser la résilience des systèmes de santé et promouvoir le passage des soins en institution aux soins familiaux et communautaires. FAMILY contribue à cette priorité dans le cadre des 1000 premiers jours de la vie d'un enfant : un enjeu de santé clé.

Défi commun : Une méta-analyse indique que le burnout parental est en augmentation mondiale, particulièrement dans les contextes de stress économique ou d'isolement social. Des études de l'Observatoire de la Parentalité et de l'UCLouvain montre des chiffres alarmantes, traduisant une réalité transfrontalière à travers nos trois zones. Le partenariat répond à ce défi majeur partagé de part et d'autre de la frontière : la vulnérabilité accrue des parents durant les 1000 premiers jours de l'

enfant, période cruciale pour le développement de l'enfant et le bien-être physique et mental de ces parents. Inégalités sociales de santé, burnout parental, manque de coordination entre services et sous-utilisation des dispositifs d'accompagnement sont autant de problématiques communes auxquelles le projet entend répondre.

Objectif général : Face aux constats, l'OMS a identifié le soutien aux parents comme un levier prioritaire pour la santé mentale publique post-pandémie. L'objectif du projet est d'améliorer durablement le bien-être des futurs et nouveaux parents, et donc le bien-être de leurs enfants, pendant cette période clé, en créant un écosystème transfrontalier de soutien adapté, inclusif et innovant. Le projet vise un changement structurel et durable : faire des 1000 premiers jours un levier de réduction des inégalités sociales de santé, en renforçant les compétences des familles et des professionnels, et en décloisonnant les pratiques.

Réalisations principales :

- Une méthodologie commune d'intervention autour des 1000 premiers jours, coconstruite entre partenaires
- Une boîte à outils opérationnelle à destination des professionnels de terrain : fiches pratiques, protocoles d'accompagnement, modules de sensibilisation, jeux ludo-pédagogiques, ressources numériques et supports de communication adaptés aux réalités locales
- La création d'un réseau transfrontalier de 160 pairs-aidants formés et accompagnés, en lien avec la formation de 1000 professionnels à la promotion de la parentalité positive et à la prévention des vulnérabilités
- La mise en place et le renforcement de lieux dédiés à la parentalité dans les villes pilotes, conçus comme des espaces bienveillants, rassurants et non stigmatisants
- Une mobilisation directe de 21 territoires locaux : à travers la formation de professionnels dans leurs établissements, la montée en compétences de pairs-aidants, et l'accueil des familles dans des dispositifs spécifiques.

Ces actions bénéficieront à un minimum de 3000 (futurs et nouveaux) parents de la zone FWVL, en particulier les familles les plus vulnérables, ainsi qu'aux professionnels de la périnatalité, de la petite enfance, du social et du médico-social. Au-delà des villes pilotes, le projet prévoit une dissémination plus large dans le bassin minier, les Ardennes, le Hainaut, la région Bruxelloise et plus largement sur le plan européen.

Approche transfrontalière : Les défis étant communs mais les systèmes différents, une approche transfrontalière est indispensable. Elle permet de mutualiser les expertises, d'harmoniser les pratiques professionnelles (hospitalières, sociales, communautaires) et de co-construire des outils transférables. Le projet s'appuie sur des échanges de terrain et une gouvernance partagée, favorisant une culture commune de prévention précoce et de soutien à la parentalité. FAMILY crée aussi des réseaux transfrontaliers entre professionnels, pairs et collectivités afin de s'assurer d'une coopération au-delà de la vie du projet.

Originalité et innovation : FAMILY propose une réponse systémique, articulant prévention, formation et accompagnement.

Il innove à plusieurs niveaux :

- Une montée en compétences progressive et multi-sectorielle des acteurs de l'écosystème familial (collectivités, professionnels, pairs, familles), pour un impact durable
- L'intégration de la pair-aidance dans le champ de la parentalité, comme vecteur d'émancipation et de confiance.
- Des outils de prévention co-construits avec les familles, dans une logique de "laboratoires vivants", favorisant l'expérimentation locale et l'adaptation continue
- Une approche fondée sur les "petits pas", facilitant l'adoption de comportements favorables à la santé dans la durée
- L'adaptation d'approches issues de la recherche hospitalière, notamment dans la prévention du syndrome du bébé secoué et la sensibilité parentale, à des contextes sociaux variés

FAMILY: Fostering Support for the First Thousand Days to Initiate and Achieve Lasting Links, is part of priority 4 of the FWVL programme, which aims to strengthen health and social cohesion in cross-border areas. More specifically, FAMILY contributes to guaranteeing equal access to healthcare, fostering the resilience of healthcare systems and promoting the transition from institutional care to family and community care. FAMILY contributes to this priority in the context of the first 1,000 days of a child's life: a key health issue.

Common challenge: A meta-analysis indicates that parental burnout is on the rise worldwide, particularly in contexts of economic stress or social isolation. Studies by the Observatoire de la Parentalité and UCLouvain show alarming figures, reflecting a cross-border reality across our three areas. The partnership is a response to this major challenge shared on both sides of the border: the increased vulnerability of parents during their child's first 1,000 days, a crucial period for the child's development and the physical and mental well-being of these parents. Social inequalities in health, parental burnout, lack of coordination between services and under-utilisation of support services are all common problems to which the project aims to respond.

General objective: The WHO has identified support for parents as a priority lever for post-pandemic public mental health. The aim of the project is to achieve a lasting improvement in the well-being of future and new parents, and therefore the well-being of their children, during this key period, by creating an adapted, inclusive and innovative cross-border support ecosystem. The project aims to bring about structural and lasting change: to make the first 1,000 days a lever for reducing social inequalities in health, by strengthening the skills of families and professionals, and by decompartmentalising practices.

Main achievements:

- A common intervention methodology for the first 1,000 days, co-constructed by the partners.
- An operational toolbox for professionals in the field: practical information sheets, support protocols, awareness-raising modules, educational games, digital resources and communication media tailored to local circumstances.
- The creation of a cross-border network of 160 trained and supported peer helpers, in conjunction with the training of 1,000 professionals in promoting positive parenting and preventing vulnerability.
- Setting up and strengthening places dedicated to parenthood in the pilot towns, designed as caring, reassuring and non-stigmatising spaces.
- Direct involvement of 21 local territories: by training professionals in their establishments, increasing the skills of peer helpers, and welcoming families via dedicated facilities.

These actions will benefit at least 3,000 (future and new) parents in the FWVL area, particularly the most vulnerable families, as well as professionals in the perinatal, early childhood, social and medico-social sectors. In addition to the pilot towns, the project plans to disseminate the information more widely in the "Bassin Minier", the Ardennes, Hainaut, the Brussels region and, more broadly, throughout Europe.

Cross-border approach: Since the challenges are the same but the systems are different, a cross-border approach is essential. It enables expertise to be pooled, professional practices (hospital, social, community) to be harmonised and transferable tools to be jointly developed. The project is based on exchanges in the field and shared governance, fostering a common culture of early prevention and support for parenthood. FAMILY also creates cross-border networks between professionals, peers and local authorities to ensure cooperation beyond the life of the project.

Originality and innovation: FAMILY offers a systemic response, combining prevention, training and support.

It is innovative on several levels:

- A gradual, multi-sectoral increase in the skills of those involved in the family ecosystem (local authorities, professionals, peers, families), for a lasting impact.
- The integration of peer support in the field of parenting, as a vector for emancipation and confidence.
- Prevention tools that are co-constructed with families, using a 'living lab' approach that encourages local experimentation and ongoing adaptation.
- An approach based on 'small steps', facilitating the adoption of health-promoting behaviour over time.
- The adaptation of approaches developed in hospital research, particularly in the prevention of Shaken Baby syndrome and parental sensitivity, to a variety of social contexts.

A.3 Aperçu du budget du projet

Financement du programme		Contribution					Budget total du projet	
Source de financement	Montant du financement	Taux de cofinancement (%)	Contribution publique automatique	Autre contribution publique	Contribution publique totale	Contribution privée		Contribution totale
FEDER	2.188.917,83	60,00%	0,00	939.975,16	939.975,16	519.303,44	1.459.278,60	3.648.196,43
Total des fonds de l'UE	2.188.917,83	60,00%	0,00	939.975,16	939.975,16	519.303,44	1.459.278,60	3.648.196,43
Budget total du projet	2.188.917,83	60,00%	0,00	939.975,16	939.975,16	519.303,44	1.459.278,60	3.648.196,43

A.4 Indicateurs et résultats du projet

Indicateur de réalisation du programme	Valeur agrégée par indicateur de réalisation du programme	Unité de mesure	Indicateur	Intitulé de l'indicateur de réalisation projet	Valeur cible de la réalisation	Indicateur de résultat du programme	Niveau de référence	Valeur cible de l'indicateur de résultat	Unité de mesure
Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	12,00	Organisations	Réalisation 1.1	Un minimum de 12 organisations coopérant pendant la durée du projet	12,00				
Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans le contexte de projets			Réalisation 3.1	Professionnels de la santé et du secteur social ainsi qu'acteurs locaux formés pour tester des actions dans 5 lieux	1,00				
			Réalisation 4.1	Pilotage des réseaux de soutien et la formation par les pairs	1,00				

Indicateur de réalisation du programme	Valeur agrégée par indicateur de réalisation du programme	Unité de mesure	Indicateur	Intitulé de l'indicateur de réalisation projet	Valeur cible de la réalisation	Indicateur de résultat du programme	Niveau de référence	Valeur cible de l'indicateur de résultat	Unité de mesure
	3,00	Action	Réalisation 5.1	Plan d'action auprès des parents dans 6 zones du projet	1,00				
			Réalisation 2.1	27 événements : 3 stratégiques et 19 locaux	22,00				

Indicateur de réalisation du programme	Valeur agrégée par indicateur de réalisation du programme	Unité de mesure	Indicateur	Intitulé de l'indicateur de réalisation projet	Valeur cible de la réalisation	Indicateur de résultat du programme	Niveau de référence	Valeur cible de l'indicateur de résultat	Unité de mesure
Nombre d'évènements organisés	27,00	Evènements	Réalisation 3.2	Échange transfrontalier sur la prévention du burnout parental et la promotion de la sensibilité parentale	1,00				
			Réalisation 4.2	3 sessions transfrontalières contribuant à la création d'un réseau transfrontalier des pair-aidants	3,00				

Indicateur de réalisation du programme	Valeur agrégée par indicateur de réalisation du programme	Unité de mesure	Indicateur	Intitulé de l'indicateur de réalisation projet	Valeur cible de la réalisation	Indicateur de résultat du programme	Niveau de référence	Valeur cible de l'indicateur de résultat	Unité de mesure
Réalisation 5.2	Groupe d'échange transfrontalier pour la promotion du kit d'animation transfrontalier « 1000 premiers jours » à destination des parents	1,00	Réalisation 5.2	Groupe d'échange transfrontalier pour la promotion du kit d'animation transfrontalier « 1000 premiers jours » à destination des parents	880 participants aux événements stratégiques et locaux	Réalisation 2.2	880,00		

Indicateur de réalisation du programme	Valeur agrégée par indicateur de réalisation du programme	Unité de mesure	Indicateur	Intitulé de l'indicateur de réalisation projet	Valeur cible de la réalisation	Indicateur de résultat du programme	Niveau de référence	Valeur cible de l'indicateur de résultat	Unité de mesure
Nombre de participants à ces événements	1.170,00	Participants		90 professionnels réunis lors de l'échange transfrontalier sur la prévention du burnout parental et la promotion de la sensibilité parentale	90,00				
			Réalisation 3.3	80 pairs formés et professionnels participants aux sessions transfrontalières pour la mise en place d'un réseau des pairs-aidants	80,00				
			Réalisation 4.3						

Indicateur de réalisation du programme	Valeur agrégée par indicateur de réalisation du programme	Unité de mesure	Indicateur	Intitulé de l'indicateur de réalisation projet	Valeur cible de la réalisation	Indicateur de résultat du programme	Niveau de référence	Valeur cible de l'indicateur de résultat	Unité de mesure
			Réalisation 5.3	120 participants pour la promotion du kit d'animation transfrontalier « 1000 premiers jours »	120,00				
Nombre de posts sur Facebook	168,00	Posts	Réalisation 2.3	168 posts sur Facebook pour promouvoir le projet et ses actions	168,00				
Nombre de posts sur YouTube	12,00	Posts	Réalisation 2.4	12 posts sur YouTube : des informations à destination des familles	12,00				

Indicateur de réalisation du programme	Valeur agrégée par indicateur de réalisation du programme	Unité de mesure	Indicateur	Intitulé de l'indicateur de réalisation projet	Valeur cible de la réalisation	Indicateur de résultat du programme	Niveau de référence	Valeur cible de l'indicateur de résultat	Unité de mesure
Nombre de posts sur Instagram	168,00	Posts	Réalisation 2.5	168 posts sur Instagram pour promouvoir le projet et ses actions	168,00				
Nombre de posts sur LinkedIn	168,00	Posts	Réalisation 2.6	168 posts sur LinkedIn pour promouvoir le projet et ses actions	168,00				
Nombre d'utilisateurs du site web	5.000,00	Utilisateurs	Réalisation 2.7	5000 utilisateurs du site web pendant la vie du projet	5.000,00				
						Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet	0,00	14,00	Organisa

Indicateur de réalisation du programme	Valeur agrégée par indicateur de réalisation du programme	Unité de mesure	Indicateur	Intitulé de l'indicateur de réalisation projet	Valeur cible de la réalisation	Indicateur de résultat du programme	Niveau de référence	Valeur cible de l'indicateur de résultat	Unité de mesure
						Nombre de participants ayant utilisé un service en matière sanitaire	0,00	3.000,00	Participa
						Solutions retenues ou appliquées par les organisations	0,00	3,00	Solutions

B - Opérateurs du projet

Aperçu des opérateurs

Numéro	Statut	Nom de l'opérateur en anglais	Pays	Nom	Rôle de l'opérateur	Opérateurs associés	Budget total de l'opérateur
1	Actif	Association FLVS	France (FR)	FLVS	OCF	Ville de Raismes Ville de Loison sous Lens Conseil départemental des Ardennes, service de PMI	607.339,91
2	Actif	Association Community	France (FR)	Community	OP		358.761,38
3	Actif	Lille University Hospital	France (FR)	CHU Lille	OP	Association IHAB (Initiative Hôpital Ami des Bébé)	326.783,22
4	Actif	AFEJI Hauts-de-France	France (FR)	AFEJI	OP	Ensemble pour La Petite Enfance (EPE)	307.426,36
5	Actif	Nord Departmental Council	France (FR)	Le Nord	OP		348.850,00
6	Actif	City of Roeselare	Belgique /België (BE)	RSL	OP	Eerstelijnszone Midden West-Vlaanderen KIDZ AZ Delta vzw i-mens – via Koala Roeselare Opgroeien – Lokaal team Kind en Gezin Roeselare	221.309,50

Numéro	Statut	Nom de l'opérateur en anglais	Pays	Nom	Rôle de l'opérateur	Opérateurs associés	Budget total de l'opérateur
7	Actif	Patient Education Centre asbl	Belgique /België (BE)	CEP asbl	OP	Agence Wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles Pré-en-Bulles Administration Subrégionale du Hainaut (ONE)	97.213,57
8	Actif	University of Applied Science VIVES	Belgique /België (BE)	VIVES Zuid	OP		575.835,50
9	Actif	University College HEPH-Condorcet	Belgique /België (BE)	HEPH-Condorcet	OP		153.962,10
10	Actif	Wallonie Picarde Hospital Center	Belgique /België (BE)	CHWAPI	OP		172.938,00
11	Actif	University of Liège	Belgique /België (BE)	ULiège	OP		205.199,39
12	Actif	Departmental Council of Pas-de-Calais	France (FR)	CD62	OP		272.577,50

B.1 Opérateur Chef de file	
Opérateur	1
Rôle de l'opérateur	LP
Nom complet de l'opérateur	Association FLVS
Nom de l'opérateur en anglais	Association FLVS
Nom	FLVS
Département unité division	
Adresse principale de l'opérateur	
Pays	France (FR)
NUTS 2	Nord-Pas de Calais (FRE1)
NUTS 3	Nord (FRE11)
Rue, Numéro, Code postal, Ville	Rue de Dormagen 2 59350 Saint André lez Lille
Site internet	https://vivonsenforme.org/
Adresse du département/de l'unité/de la division (le cas échéant)	
Pays	
NUTS 2	
NUTS 3	
Rue, Numéro, Code postal, Ville	
Informations juridiques et financières	
Type d'opérateur	Groupes d'intérêt, y compris les ONG
Sous-type d'opérateur	Petite entreprise
Nature de l'opérateur	Privé
Secteur d'activité au niveau du groupe NACE	Q.86.90
Numéro de TVA (le cas échéant)	FR18394393078
Votre organisation a-t-elle le droit de récupérer la TVA sur la base de la législation nationale pour les activités mises en œuvre dans le cadre du projet ?	Non

Informations juridiques et financières	
Numéro d'entreprise (FR : Siret)	394 393 078 00040
Forme juridique (conformément aux statuts de l'opérateur)	Association à but non lucratif
Contact	
Représentant légal	Mr. Thibault Deschamps
Personne de contact	Mme. Sophie McGannan
Email	[REDACTED]
Numéro de téléphone	[REDACTED]
Contribution	
Quelles sont les compétences et les expériences de l'opérateur pertinentes pour le projet ?	

Contribution

L'association Fédérons Les Villes pour la Santé (FLVS) est une organisation à but non lucratif, reconnue d'utilité publique depuis 1991. Depuis plus de 30 ans, elle accompagne les collectivités locales dans la mise en œuvre d'actions concrètes et efficaces en matière de santé publique, avec un objectif central : améliorer durablement la qualité de vie et le bien-être des habitants, en particulier les plus vulnérables.

FLVS mobilise pour cela une méthode innovante basée sur le marketing social, qui permet de faire évoluer durablement les comportements en tenant compte des réalités locales. Elle privilégie une approche préventive, participative et inclusive, où la santé est envisagée de manière globale : alimentation, activité physique, sommeil, santé mentale, environnement, etc.

En 2011, FLVS a lancé le programme « Vivons en Forme », aujourd'hui déployé dans plus de 300 villes adhérentes. Ce programme repose sur un engagement fort des collectivités, à la fois au niveau politique et opérationnel. Il vise à mobiliser tous les acteurs du territoire – élus, techniciens, associations, familles, professionnels – autour d'actions concrètes et adaptées aux besoins des populations locales.

Grâce à une l'approche qui réside dans la méthode des « petits pas » (inspirée du concept anglais Nudge), mise en œuvre dès le plus jeune âge. Cette approche favorise l'adoption progressive de comportements favorables à la santé, en proposant aux enfants des changements simples, concrets et faciles à mettre en place dans leur quotidien. Loin des injonctions ou des discours culpabilisants, cette méthode valorise l'expérimentation positive, le plaisir, et les réussites individuelles, aussi modestes soient-elles. Elle contribue à renforcer l'autonomie des enfants et à ancrer durablement de nouvelles habitudes de vie saine.

Grâce à cette méthode accessible, positive et adaptée à chaque territoire, le programme Vivons en Forme impulse des dynamiques locales autour de thématiques de santé publique prioritaires. L'association s'appuie également sur une approche de co-création et de "living labs" laboratoires vivants, favorisant la participation active de tous les acteurs locaux à toutes les étapes du développement de l'intervention.

Ce modèle d'intervention a démontré son efficacité. Des études ont montré qu'en mettant en place des actions locales ciblées sur la prévention de l'obésité infantile, le programme "Vivons en Forme" a permis de réduire la prévalence du surpoids et de l'obésité de manière significative : -19,2 % chez les enfants de CM2 (10-11 ans) et -28,2 % chez les enfants de maternelle.

A travers ce programme et ces résultats, l'association FVLS a pour ambition contribuer à une société plus juste et en meilleure santé, en réduisant les inégalités sociales de santé et en favorisant des environnements locaux qui permettent à chacun, quel que soit son contexte, de vivre en meilleure santé et en toute autonomie.

Quel est le rôle (contribution et activités principales) de l'opérateur dans le projet ?

Contribution

L'association FLVS assure le rôle de chef de file du projet FAMILY, forte de plus de 30 ans d'expérience dans la mise en œuvre de stratégies de changement de comportement en santé publique, notamment à travers son programme "Vivons en Forme".

FLVS pilotera les modules de travail 1 et 2, en lien étroit avec le CEP pour le second, afin de garantir la gouvernance globale du projet, d'assurer la coordination entre les partenaires et de co-construire une méthodologie commune d'intervention autour des 1000 premiers jours.

Son expertise sera mobilisée dans l'ensemble des modules :

Dans le MT3, FLVS contribuera à la professionnalisation des acteurs de terrain au sein des collectivités et assurera la conception d'une boîte à outils opérationnelle adaptée aux besoins des familles et des professionnels.

Dans le MT4, FLVS accompagnera ses villes pilotes (Roubaix, Raismes, Loison-sous-Lens) dans la mise en place de la formation par les pairs, soutiendra la création d'un réseau transfrontalier, et assurera l'hébergement de la plateforme digitale qui centralisera les ressources et favorisera le partage d'expériences.

Enfin, dans le MT5, son modèle B to B to C (villes # professionnels # familles) permettra de former les professionnels afin de renforcer leur capacité à atteindre et mobiliser les familles. FLVS jouera également un rôle actif dans la stratégie de communication vers les familles et dans l'identification des lieux ressources.

FLVS co-déployera les actions dans trois territoires pilotes en France, tous engagés dans une démarche de prévention des inégalités sociales dès la petite enfance :

Roubaix (avec AFEJI Hauts-de-France), territoire en grande précarité (46 % sous le seuil de pauvreté), où sera implantée une Maison des 1000 premiers jours.

Raismes, commune du bassin minier confrontée à un isolement social fort, engagée dans un travail de fond autour de la monoparentalité et de l'accompagnement des jeunes parents.

Loison-sous-Lens, ville populaire de l'agglomération de Lens-Liévin (22,8 % de pauvreté), déjà mobilisée sur les enjeux de santé, parentalité et de lutte contre le burnout parental.

Grâce à son réseau de plus de 300 villes partenaires, FLVS jouera un rôle clé dans la dissémination des résultats du projet à l'échelle transnationale. Son expérience dans la mise en œuvre de "laboratoires vivants" favorisera l'expérimentation, l'adaptation et l'essaimage des outils et méthodes développés au sein du projet FAMILY.

Le cas échéant, décrivez l'expérience de l'opérateur en matière de participation et/ou de gestion de projets cofinancés par l'UE ou d'autres projets internationaux.

Contribution

La responsable du service des projets a huit ans d'expérience en tant qu'opérateur chef de file dans les projets européens, notamment dans les programmes Interreg (2Mers, FCE). Grâce à cette expérience, des synergies fortes sont créées entre les anciens projets Interreg 2Mers : PATH (santé mentale périnatale), PACE (accès aux services de garde d'enfants et à l'emploi) et ENSURE (la pair-aidance pour lutter contre la vulnérabilité) ont tous les trois permis de tirer des leçons importantes qui contribueront au projet FAMILY.

L'association a participé activement dans le projet européen ASPIRE (Interreg FCE - lutter contre l'obésité et le chômage dans des zones prioritaires) et EFFECT (Erasmus+ - l'éducation alimentaire des enfants) dans lesquels la méthodologie de marketing social et de changement de comportement par une montée en compétence progressive de l'écosystème entourant le public cible sont mis en avant. FLVS va apporter des compétences importantes en termes de gestion de projets européens et de partage de bonnes pratiques, ainsi que leur méthodologie innovante.

FLVS dispose d'un service d'évaluation spécialisé, essentiel pour assurer la qualité et l'efficacité des projets, notamment européens. Ce service suit et évalue les résultats grâce à des outils rigoureux, combinant approche quantitative et qualitative, pour mesurer l'impact des actions et ajuster les interventions en temps réel. Il permet de capitaliser sur les bonnes pratiques et d'optimiser les ressources. Dans le cadre du projet FAMILY, cette expertise sera utilisée pour suivre les progrès du projet, garantir l'atteinte des objectifs de réduction des inégalités sociales de santé et de promotion du bien-être des enfants, et fournir des recommandations pour améliorer l'efficacité et la durabilité des actions mises en place. L'association dispose également d'un service de communication, qui coordonnera la communication globale du projet en lien avec les responsables de communication du partenariat.

Plan de financement

Source	Montant	Pourcentage
FEDER	364.403,94	60,00%
Cofinancement de l'opérateur	242.935,97	40,00%
Budget total de l'opérateur	607.339,91	100,00%

Cofinancement de l'opérateur

Source	Nature	Montant	% du budget total de l'opérateur
FLVS	Privé	242.935,97	40,00%

Total

Sous-total du cofinancement public	0,00	0,00%
Sous-total du cofinancement public récurrent	0,00	0,00%
Sous-total du cofinancement privé	242.935,97	40,00%
Total	242.935,97	40,00%

Aides d'État	
Auto-analyse des critères relatifs aux aides d'État	
Critère I L'opérateur est-il impliqué dans des activités économiques à travers le projet ?	
1. L'opérateur mettra-t-il en œuvre des activités et/ou offrira-t-il des biens ou des services pour lesquels il existe un marché dans le cadre du projet ?	Non Les actions portées par FLVS dans le cadre du projet ne sont pas sur le marché
2. Existe-t-il des activités, des biens ou des services qui auraient pu être entrepris par un acteur de marché en vue de réaliser un profit (même si ce n'est pas l'intention du candidat) ?	Non FLVS est une association loi 1901 à but non lucratif. L'association ne peut pas réaliser de bénéfices.
Critère II L'opérateur reçoit-il un avantage sélectif grâce au financement du projet ?	
1. L'opérateur prévoit-il de réaliser lui-même les activités économiques, c.-à-d. de ne pas sélectionner un prestataire de services externe via des procédures de marchés publics, par exemple	Non Non, les procédures seront suivies
2. Ces fonds publics créent-ils un avantage économique dans le chef de l'opérateur et/ou des bénéficiaires finaux ? (l'avantage est un avantage économique qu'une entreprise /institution n'aurait pas obtenu dans des conditions normales de marché, c'est-à-dire en l'absence d'intervention publique) ?	Non Ces fonds permettent uniquement de financer le travail et les actions à destination des familles ou des futures familles. Il n'y a pas d'avantage économique.
Résultat de l'auto-analyse des critères relatifs aux aides d'État	Il n'y a pas de risque d'aides d'État
Activités pertinentes pour les aides d'État	
Régime RGEC / de minimis	

B.1 Opérateur opérateur 2	
Opérateur	2
Rôle de l'opérateur	PP
Nom complet de l'opérateur	Association Community
Nom de l'opérateur en anglais	Association Community
Nom	Community
Département unité division	N/A
Adresse principale de l'opérateur	
Pays	France (FR)
NUTS 2	Nord-Pas de Calais (FRE1)
NUTS 3	Pas-de-Calais (FRE12)
Rue, Numéro, Code postal, Ville	Rue Aristide Briand 2 62510 Arques
Site internet	https://community-asso.org/
Adresse du département/de l'unité/de la division (le cas échéant)	
Pays	
NUTS 2	
NUTS 3	
Rue, Numéro, Code postal, Ville	
Informations juridiques et financières	
Type d'opérateur	Groupes d'intérêt, y compris les ONG
Sous-type d'opérateur	Petite entreprise
Nature de l'opérateur	Privé
Secteur d'activité au niveau du groupe NACE	Q.88.99
Numéro de TVA (le cas échéant)	N/A
Votre organisation a-t-elle le droit de récupérer la TVA sur la base de la législation nationale pour les activités mises en œuvre dans le cadre du projet ?	Non

Informations juridiques et financières	
Numéro d'entreprise (FR : Siret)	383 554 649 00020
Forme juridique (conformément aux statuts de l'opérateur)	Association à but non lucratif
Contact	
Représentant légal	Mr. Thierry Mercier
Personne de contact	Mme. Maddy Thaon
Email	[REDACTED]
Numéro de téléphone	[REDACTED]
Contribution	
Quelles sont les compétences et les expériences de l'opérateur pertinentes pour le projet ?	

Contribution

L'Association Community œuvre à la création et au maintien des liens sociaux entre les habitants du territoire Audomarois. En ce sens, elle développe avec et pour ses usagers des activités et des projets leur permettant de renforcer leur pouvoir d'agir et de partager des valeurs telles que le vivre-ensemble, la solidarité, la dignité humaine et le principe de démocratie.

Disposant d'un agrément "centre social" et d'un autre "espace de vie sociale" de la CAF, l'Association Community a pour cœur de métier la cohésion sociale, auquel elle est venue au fil des années et des besoins identifiés ajouter d'autres pôles et missions lui permettant de développer de nouvelles opportunités pour son public.

Aussi, Community s'articule en 3 pôles d'activités : le pôle "Cohésion sociale" ; le pôle "Mobilité & Coopération Internationale" promouvant les dispositifs de mobilité auprès des jeunes ruraux et développant des projets européens ; et une mission "Cultivons l'Homme & le Vivant" visant à sensibiliser les habitants au développement durable et à l'économie circulaire.

Déjà partenaire et chef de file sur de nombreux projets européens (Interreg 2 Mers, Interreg France Manche Angleterre, ERASMUS+, OFAJ, Commission Européenne – CERV...), l'Association Community a des compétences avérées, tant dans la conception que dans la mise en œuvre sur le terrain de ce type de projets. Relevant du domaine de l'innovation sociale, ces projets ont concerné des sujets comme : l'insertion professionnelle, les modes de garde alternatifs (PACE), la pair-aidance (SBS et ENSURE), l'égalité femmes-hommes (V.O.I.C.E), l'empowerment des femmes vulnérables (WSPC), la participation démocratique des minorités (Words of Europe et Ways of Europe), etc.

En outre, l'Association Community a développé au fil de ces projets une méthodologie d'accompagnement et de renforcement de capacité des publics les plus vulnérables (jeunes, parents, personnes migrantes, etc.) qu'elle a su articuler en complément de son expertise première : celle de repérer et de mobiliser des personnes socialement isolées (approche de "aller vers"). C'est en cela que réside aujourd'hui la force et l'unicité/l'originalité de Community, avoir une capacité d'ingénierie et de mise en œuvre de projets européens tout en ayant une proximité directe et quotidienne avec les publics cibles.

Aujourd'hui, l'Association Community est reconnue en tant qu'acteur pivot pour articuler des dynamiques locales et est également plébiscitée par de nombreux acteurs du territoire Audomarois (services publics de l'emploi, établissements scolaires, PMI, CAF, CPAM, Département...) pour l'efficacité avec laquelle elle anime des relations partenariales aussi bien locales que internationales.

Forte de son rayonnement à l'échelle européenne, l'Association Community bénéficie également d'un large réseau de partenaires de divers horizons avec qui elle partage son expertise et grâce auxquels elle améliore et innove sans cesse dans ses pratiques.

Quel est le rôle (contribution et activités principales) de l'opérateur dans le projet ?

Contribution

Dans le cadre du projet FAMILY, l'Association Community (Arques) interviendra en tant que partenaire actif et portera une responsabilité particulière en tant que chef de file du Module de Travail 4 (MT4), dédié à la mise en œuvre de la pair-aidance et à la prévention du burn-out parental. Ce rôle s'appuie sur son expertise reconnue dans le développement des "cocoon class", une méthodologie d'accompagnement innovante fondée sur le bien-être, la confiance et le soutien entre pairs.

Issu d'expérimentations précédentes (projets Interreg ENSURE et "Les 1000 premiers jours" en lien avec la CAF et le Département du Pas-de-Calais), le concept de "cocoon class" repose sur la création d'espaces chaleureux, rassurants et non jugeants, propices à l'échange et à la co-construction de solutions entre parents, accompagnés ou non de professionnels. Dans ces lieux, la posture de l'expert s'efface au profit d'une écoute bienveillante, où chacun peut s'exprimer librement, brisant les barrières hiérarchiques classiques des structures institutionnelles.

Grâce à cette approche, Community jouera un rôle-clé dans la formation des professionnels et des pairs aidants, en diffusant sa méthodologie auprès des autres partenaires du projet. L'association pilotera également la mise en œuvre des actions à Arques, une ville particulièrement concernée par les enjeux de précarité, en y testant les outils développés dans le cadre du projet. L'objectif est d'impliquer directement les familles locales, puis de disséminer l'approche à l'échelle du Pays de Saint-Omer, en l'adaptant aux réalités de terrain.

Par ailleurs, l'Association Community accueillera des réunions transfrontalières et contribuera activement à la construction du réseau transfrontalier des pairs, en lien étroit avec les autres partenaires. Ce travail collaboratif visera à créer un maillage solide de soutien parental innovant, porté par l'échange de pratiques et la montée en compétences collective.

Forte de son engagement de longue date sur les questions de parentalité, d'égalité femmes-hommes, d'accès à l'emploi pour les mères, et de lutte contre les stéréotypes de genre, l'Association Community apportera une plus-value concrète au projet FAMILY. Elle veillera notamment à replacer les parents – souvent oubliés dans les dispositifs centrés uniquement sur l'enfant – au cœur de l'attention, en les valorisant dans leur rôle, en les écoutant, et en les accompagnant dans leurs propres besoins.

Le cas échéant, décrivez l'expérience de l'opérateur en matière de participation et/ou de gestion de projets cofinancés par l'UE ou d'autres projets internationaux.

Contribution

Comme mentionné, Community mène actuellement le projet autour des « 1000 premiers jours » et un projet intitulé « Women Skills and Project Centre » financés par le Département du Pas-de-Calais et visant à accompagner les femmes des quartiers vulnérables dans la définition de leur projet de vie et /ou professionnel, via la constitution d'un réseau de femmes inspirantes et des outils permettant de leur (re)donner confiance.

Community a déjà mis en œuvre de nombreux projets financés par l'UE, à travers différents programmes :

- Interreg 2 Mers : PACE, SBS, ENSURE

PACE avait pour objectif d'accompagner les parents faisant face à des difficultés pour faire garder leur (s) enfant(s), en les accompagnant dans la (re)définition d'un projet de vie et/ou professionnel. Le projet a permis de développer des solutions de garde occasionnelles et plus flexibles, en proposant des services d'accompagnement directement depuis le lieu de garderie. Ce projet a également mis en lumière le déséquilibre persistant dans la charge mentale qui incombe très souvent aux femmes, pénalisant ainsi leur projet professionnel et/ou personnel.

Step by Step (SBS) avait pour objectif de donner aux hommes, dans des situations vulnérables, les moyens de sortir de l'isolement en s'engageant dans une participation sociale saine.

ENSURE était un projet européen mené en collaboration avec FLVSVIF et l'AFEJI mettant en avant l'efficacité de la pair-aidance pour les personnes vulnérables d'un côté et de renforcer les méthodes d'accompagnement des professionnels de l'autre. C'est notamment de ce projet qu'a découlé la mise en place des 1ères "cocoon class" et qui a permis à Community d'en faire un concept à part entière.

- Interreg France Manche Angleterre : CYC et SMS

Ces projets visaient à encourager les jeunes à développer des compétences et des connaissances sur l'Europe.

- ERASMUS+ : projets KA1 et KA2 (tantôt partenaire, tantôt chef de file) + titulaire du label « LEAD » du Corps Européen de Solidarité

- OFAJ : 1 à 2 séjours interculturels par an permettant à des jeunes français et allemands d'échanger sur leur culture/langue respective.

- Programme CERV (Commission Européenne) : Words of Europe, Ways of Europe, V.O.I.C.E (chef de file)

Words of Europe consistait à définir un modèle de participation plus inclusif à la vie démocratique permettant aux jeunes et aux personnes migrantes de faire entendre leur voix et vision de l'Europe. Ways of Europe s'inscrit dans la continuité et vise à faire interagir des participants de divers pays sur les enjeux de l'Europe.

V.O.I.C.E. qui sensibilise les enfants, les jeunes, les parents et plus globalement la société au "gendercare gap" qui ne permet pas aux femmes de saisir des opportunités, ni même de réaliser pleinement leur potentiel.

- FSE+ : Patchwork

Ce projet vise à développer, en lien avec les services publics de l'emploi, un parcours d'insertion adapté aux jeunes (sans formation, diplôme, emploi...).

Plan de financement			
Source		Montant	Pourcentage
FEDER		215.256,82	60,00%
Cofinancement de l'opérateur		143.504,56	40,00%
Budget total de l'opérateur		358.761,38	100,00%
Cofinancement de l'opérateur			
Source	Nature	Montant	% du budget total de l'opérateur
Community	Privé	143.504,56	40,00%
Total			
Sous-total du cofinancement public		0,00	0,00%
Sous-total du cofinancement public récurrent		0,00	0,00%
Sous-total du cofinancement privé		143.504,56	40,00%
Total		143.504,56	40,00%
Aides d'État			
Auto-analyse des critères relatifs aux aides d'État			
Critère I L'opérateur est-il impliqué dans des activités économiques à travers le projet ?			
1. L'opérateur mettra-t-il en œuvre des activités et/ou offrira-t-il des biens ou des services pour lesquels il existe un marché dans le cadre du projet ?		Non	Les actions portées par Community dans le cadre du projet ne sont pas sur le marché.
2. Existe-t-il des activités, des biens ou des services qui auraient pu être entrepris par un acteur de marché en vue de réaliser un profit (même si ce n'est pas l'intention du candidat) ?		Non	Community est une association loi 1901 à but non lucratif. L'association ne peut pas réaliser de bénéfices.
Critère II L'opérateur reçoit-il un avantage sélectif grâce au financement du projet ?			
1. L'opérateur prévoit-il de réaliser lui-même les activités économiques, c.-à-d. de ne pas sélectionner un prestataire de services externe via des procédures de marchés publics, par exemple		Non	Community mettra en place des activités de type "cocoon class" qui feront également appel à des prestataires externes.

Critère II L'opérateur reçoit-il un avantage sélectif grâce au financement du projet ?	
2. Ces fonds publics créent-ils un avantage économique dans le chef de l'opérateur et/ou des bénéficiaires finaux ? (l'avantage est un avantage économique qu'une entreprise /institution n'aurait pas obtenu dans des conditions normales de marché, c'est-à-dire en l'absence d'intervention publique) ?	Non Ces fonds permettent uniquement de financer le travail et les actions à destination des familles ou des futures familles. Il n'y a pas d'avantage économique.
Résultat de l'auto-analyse des critères relatifs aux aides d'État	Il n'y a pas de risque d'aides d'État
Activités pertinentes pour les aides d'État	
Régime RGEC / de minimis	

B.1 Opérateur opérateur 3	
Opérateur	3
Rôle de l'opérateur	PP
Nom complet de l'opérateur	Centre Hospitalier Universitaire de Lille
Nom de l'opérateur en anglais	Lille University Hospital
Nom	CHU Lille
Département unité division	Direction de la Recherche et de l'Innovation Pôle Femme mère Nouveau-né
Adresse principale de l'opérateur	
Pays	France (FR)
NUTS 2	Nord-Pas de Calais (FRE1)
NUTS 3	Nord (FRE11)
Rue, Numéro, Code postal, Ville	Avenue Oscar Lambret 2 59037 Lille
Site internet	https://www.chu-lille.fr/
Adresse du département/de l'unité/de la division (le cas échéant)	
Pays	France (FR)
NUTS 2	Nord-Pas de Calais (FRE1)
NUTS 3	Nord (FRE11)
Rue, Numéro, Code postal, Ville	Avenue Oscar Lambret 2 59037 Lille
Informations juridiques et financières	
Type d'opérateur	Hôpitaux et centres médicaux
Sous-type d'opérateur	Grande entreprise
Nature de l'opérateur	Public
Secteur d'activité au niveau du groupe NACE	Q.86.10
Numéro de TVA (le cas échéant)	FR26265906719

Informations juridiques et financières	
Votre organisation a-t-elle le droit de récupérer la TVA sur la base de la législation nationale pour les activités mises en œuvre dans le cadre du projet ?	Partiellement
Numéro d'entreprise (FR : Siret)	265 906 719 00017
Forme juridique (conformément aux statuts de l'opérateur)	Etablissement Public de Santé - Etablissement Hospitalier
Contact	
Représentant légal	Mr. Frédéric Boiron
Personne de contact	Prof. Laurent Storme
Email	recherche@chu-lille.fr
Numéro de téléphone	
Contribution	
Quelles sont les compétences et les expériences de l'opérateur pertinentes pour le projet ?	

Contribution

Le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Lille est un établissement de santé assurant 3 missions: le soin, l'enseignement et la recherche. Il accueille chaque année plus de 700 000 consultations, 240 000 hospitalisations et près de 5000 naissances. Le Professeur Laurent Storme, pédiatre, coordonne la clinique de médecine néonatale de l'hôpital Jeanne de Flandre et dirige le projet fédératif hospitalo-universitaire (FHU) « 1000 premiers jours : prendre soin avant de soigner ».

Depuis 2015, cette FHU œuvre à mieux comprendre les déterminants précoces de la santé et à promouvoir la prévention dès la grossesse. En associant recherche, soins et enseignement, elle constitue un véritable laboratoire de terrain pour co-construire et évaluer des actions de prévention avec les professionnels et les parents. Ce travail a conduit au financement de projets de recherche d'envergure, tels que le programme européen PREPS 2021 - 1000 days 4health (1,45M€, coordonné par L. Storme).

Le projet FAMILY s'inscrit dans la continuité de ces dynamiques, renforçant la mobilisation régionale pour la santé des 1000 premiers jours. En Hauts-de-France, un réseau périnatal structuré facilite la coordination entre professionnels, institutions et associations. Le nombre croissant de maternités labellisées « Hôpital Ami des Bébé », promouvant les soins centrés sur la famille et l'allaitement, témoigne de cet engagement.

Le CHU de Lille collabore étroitement avec le CHU d'Amiens, en intégrant les pôles d'obstétrique et de pédiatrie dans une approche transversale. En tout, 12 équipes de recherche multidisciplinaires, reconnues au niveau international, sont mobilisées avec 739 professionnels directement impliqués dans les travaux de la FHU.

Parmi les actions phares portées par le CHU figure le Programme Périnatal de Prévention du Syndrome du Bébé Secoué (PPPSBS), développé initialement à Montréal (CHU Sainte-Justine) et adapté à Lille depuis 2017. Ce programme vise à sensibiliser les jeunes parents aux risques de secousses violentes chez le nourrisson, en identifiant les facteurs de stress et en proposant des stratégies pour les prévenir. Il s'appuie sur une formation initiale de 15 puéricultrices devenues formatrices, et sur la généralisation de l'approche auprès de toutes les équipes en maternité et néonatalogie grâce à des modules en ligne. Une première évaluation a montré une tendance positive à la réduction des cas au sein du CHU.

Le projet FAMILY offrira l'opportunité d'élargir la portée de ce programme à l'échelle transfrontalière, d'en renforcer l'impact et d'en réaliser une évaluation d'ampleur, en cohérence avec les objectifs du programme Interreg France-Wallonie-Flandre.

Quel est le rôle (contribution et activités principales) de l'opérateur dans le projet ?

Contribution

Le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Lille va notamment jouer un rôle clé sur la sensibilisation /formation des professionnels (MT3) à :

- La promotion de la sensibilité parentale selon le programme périnatal de prévention du syndrome du bébé secoué, dans l'optique d'une co-création transfrontalière pour améliorer la gestion des pleurs.
- La mise en place d'un réseau de pair-aidance en adoptant une posture non stigmatisante et favorisant l'émergence de solutions par le parent.
- La prévention du burn-out parental pendant la période des 1000 premiers jours.

Cette formation vise à former des formateurs à la prévention du syndrome du bébé secoué en 2 étapes. La phase 1 «crying plan», dans les maternités : L'infirmier informe les parents sur les pleurs du nourrisson, la colère et le syndrome du bébé secoué avec trois fiches d'information, qui leurs seront remises. Sur la fiche «Que faire» un plan d'action est complété par les parents pour définir trois actions qu'ils mettraient en place s'ils se sentaient dépassés par les pleurs de leur enfant, devenant ainsi actifs dans la prévention. La Phase 2 «thermomètre de la colère», avec la Protection Maternelle Infantile (PMI) : Les parents apprennent à utiliser un thermomètre de la colère pour décrire l'escalade des émotions que peuvent entraîner des pleurs de nourrisson. La formation se déroule sur une journée. Les formateurs devront ensuite former les professionnels de leurs établissements respectifs.

Cette sensibilisation sera réalisée par une équipe pluridisciplinaire en collaboration avec les équipes de la PMI en France, leurs homologues belges et les maternités flamandes et wallonnes. Les professionnels du CHU de Lille assureront la mise en œuvre de ces activités, leur suivi et leur évaluation, et la coordination des intervenants. 4 à 6 formations (selon les disponibilités des formateurs) seraient organisées sur 4 territoires (Ile, Douai, Maubeuge, Charleroi) contribuant ainsi aux 3000 parents touchés par la suite (MT5).

Regrouper les deux publics sur un même territoire permet aux professionnels des PMI de connaître le message délivré à la maternité, ce qui leur permettra d'assurer une continuité de l'information des parents, tandis que les professionnels des maternités connaîtront ceux de la PMI, et l'orientation des parents vers les professionnels de PMI en assurant une connaissance de leur pratique assurera un lien de confiance pour les parents.

L'évaluation de l'impact de cette prévention sur la santé des enfants sera menée sur l'ensemble du territoire Interreg. Nous recueillerons les indicateurs suivants : le nombre d'agents formés dans les établissements où pratiquent les formateurs, nombre de parents/couples touchés par l'information de prévention. Nous proposons de recueillir le nombre de formes graves qui arrivent dans les services d'urgence des territoires formés pour compléter l'évaluation de l'impact de la formation délivrée dans les deux premières phases (maternités et PMI).

Le cas échéant, décrivez l'expérience de l'opérateur en matière de participation et/ou de gestion de projets cofinancés par l'UE ou d'autres projets internationaux.

Contribution

Le cœur de l'activité de recherche du CHU de Lille porte sur la promotion d'essais cliniques et l'inclusion de patients dans ces essais. A ce jour, le CHU de Lille est promoteur de 500 études cliniques dont 128 impliquant une intervention chez le patient. Cependant, le CHU de Lille est également reconnu pour le pilotage de projets translationnels qui peuvent comprendre plusieurs niveaux de maturité technologique, de la science fondamentale à l'évaluation postérieure à l'accès au marché. Il a ainsi coordonné un projet H2020 (FairPark-II), 4 projets Interreg (MAT(T)ISSE, PROBIOMESH, PATAHCOV, KIDSHEARTS). Il est actuellement coordonnateur de 2 nouveaux projets Interreg (ALCOVE et INSIDE 3D), et partenaire de 12 projets H2020, Horizon Europe et EU4Health.

Le professeur Laurent Storme est lui-même très fortement impliqué dans plusieurs de ces projets : Il est l'investigateur Principal de l'étude Mini-NO COVID du projet européen H2020 en cours (Mini NO) et celui de l'étude TAPE OBESITY dans le projet Horizon Europe OBELISK.

Plan de financement

Source	Montant	Pourcentage
FEDER	196.069,93	60,00%
Cofinancement de l'opérateur	130.713,29	40,00%
Budget total de l'opérateur	326.783,22	100,00%

Cofinancement de l'opérateur

Source	Nature	Montant	% du budget total de l'opérateur
CHU Lille	Public	130.713,29	40,00%

Total

Sous-total du cofinancement public	130.713,29	40,00%
Sous-total du cofinancement public récurrent	0,00	0,00%
Sous-total du cofinancement privé	0,00	0,00%
Total	130.713,29	40,00%

Aides d'État**Auto-analyse des critères relatifs aux aides d'État**

Critère I L'opérateur est-il impliqué dans des activités économiques à travers le projet ?

Auto-analyse des critères relatifs aux aides d'État	
Critère I L'opérateur est-il impliqué dans des activités économiques à travers le projet ?	
1. L'opérateur mettra-t-il en œuvre des activités et/ou offrira-t-il des biens ou des services pour lesquels il existe un marché dans le cadre du projet ?	Non Le CHU de Lille mettra en œuvre des activités d'organisation de formations de formateurs, mais ne réalisera pas ses formations. Le CHU de Lille sera aussi chargé de définir les méthodes de recueil des indicateurs d'évaluation des actions de formations réalisées dans le cadre du projet. Ces activités relèvent de la mission publique confiée aux établissements publics hospitaliers : soigner, former, rechercher
2. Existe-t-il des activités, des biens ou des services qui auraient pu être entrepris par un acteur de marché en vue de réaliser un profit (même si ce n'est pas l'intention du candidat) ?	Non Les activités de management, de communication, de validation de l'efficacité de la méthode de prévention menée par le CHU de Lille ne pourraient pas être menées dans le but de réaliser des bénéfices. La diffusion de la méthodologie de prévention à plus grande échelle (en dehors du CHU de Lille) permettra au contraire de diminuer le nombre de formes graves d'enfants secoués amenés aux urgences et nécessitant une prise en charge
Critère II L'opérateur reçoit-il un avantage sélectif grâce au financement du projet ?	
1. L'opérateur prévoit-il de réaliser lui-même les activités économiques, c.-à-d. de ne pas sélectionner un prestataire de services externe via des procédures de marchés publics, par exemple	Non Le CHU de Lille réalise ses missions de service public en partageant et en diffusant les connaissances et les pratiques de prévention et d'information des parents.
2. Ces fonds publics créent-ils un avantage économique dans le chef de l'opérateur et/ou des bénéficiaires finaux ? (l'avantage est un avantage économique qu'une entreprise /institution n'aurait pas obtenu dans des conditions normales de marché, c'est-à-dire en l'absence d'intervention publique) ?	Non L'attribution de fonds publics ne génère pas d'avantage économique pour le CHU de Lille. L'organisation des formations et le recueil des indicateurs sont des activités parfaitement alignées avec la mission de service public d'un centre hospitalier universitaire.
Résultat de l'auto-analyse des critères relatifs aux aides d'État	Il n'y a pas de risque d'aides d'État
Activités pertinentes pour les aides d'État	
Régime RGEC / de minimis	

B.1 Opérateur opérateur 4	
Opérateur	4
Rôle de l'opérateur	PP
Nom complet de l'opérateur	AFEJI Hauts-de-France
Nom de l'opérateur en anglais	AFEJI Hauts-de-France
Nom	AFEJI
Département unité division	
Adresse principale de l'opérateur	
Pays	France (FR)
NUTS 2	Nord-Pas de Calais (FRE1)
NUTS 3	Pas-de-Calais (FRE12)
Rue, Numéro, Code postal, Ville	Rue Colbert – CS 59029 199-201 59043 Lille Cedex
Site internet	https://www.afeji.org
Adresse du département/de l'unité/de la division (le cas échéant)	
Pays	
NUTS 2	
NUTS 3	
Rue, Numéro, Code postal, Ville	
Informations juridiques et financières	
Type d'opérateur	Groupes d'intérêt, y compris les ONG
Sous-type d'opérateur	Grande entreprise
Nature de l'opérateur	Privé
Secteur d'activité au niveau du groupe NACE	Q.88.9
Numéro de TVA (le cas échéant)	N/A
Votre organisation a-t-elle le droit de récupérer la TVA sur la base de la législation nationale pour les activités mises en œuvre dans le cadre du projet ?	Non

Informations juridiques et financières	
Numéro d'entreprise (FR : Siret)	304 576 218 01303
Forme juridique (conformément aux statuts de l'opérateur)	Association à but non lucratif
Contact	
Représentant légal	Mr. Daniel Fouillouse
Personne de contact	Mme. Stéphanie Lecuyer
Email	[REDACTED]
Numéro de téléphone	[REDACTED]
Contribution	
Quelles sont les compétences et les expériences de l'opérateur pertinentes pour le projet ?	
<p>L'AFEJI Hauts-de-France est une association à but non lucratif qui a pour objectif de lutter contre toutes les formes d'exclusion liées à l'évolution de nos modes de vie. L'association gère 112 établissements et services sur l'ensemble de la région Hauts-de-France et emploie plus de 3 000 professionnels impliqués au profit de plus de 23 300 personnes accompagnées. L'AFEJI intervient dans l'ensemble du secteur social, sanitaire et médico-social de 6 filières métiers (enfance, insertion, emploi adapté, personnes âgées, personnes en situation de handicap, enfance thérapeutique).</p> <p>La filière enfance de l'association est composée de crèches, d'un relais d'assistantes maternelles, de services d'accompagnement des parents. L'expertise des professionnels de la petite enfance est confrontée aux nouvelles vulnérabilités des parents, qui évoluent en fonction du contexte socio-économique. La crèche Kamalii située à Roubaix accueille 30 enfants, et des parents issus de milieux différents : une partie des berceaux est réservée par une entreprise, et une partie par la ville de Roubaix. En 2023, Kamalii a accueilli 60 enfants de 51 familles, dont 34% ont des revenus annuels inférieurs à 25 000 €. L'accueil en mixité des publics met ainsi en évidence les difficultés des familles plus vulnérables dans leur rôle de parent. Adhérente à l'Association « STOP VEO, Enfance sans violence » https://stopveo.org/, Kamalii milite en faveur de l'Éducation Bienveillante, en menant des actions et événements pour informer et sensibiliser les familles à l'Éducation Positive et Bienveillante, aux droits des enfants, au respect.</p> <p>Le Centre Médico-Psycho Pédagogique de l'AFEJI est une ressource incontournable sur le territoire de Roubaix, c'est un espace-temps d'écoute, de soins, de prévention. Il accueille enfants, adolescents et jeunes adultes, et travaille à partir des demandes des enfants et de leur famille.</p> <p>L'AFEJI se reposera également sur son Site Insertion Métropole, notamment via le Dispositif des Familles en Insertion qui propose un hébergement d'urgence et un accompagnement social aux familles migrantes en demande d'hébergement sur le territoire de la MEL. Il vise à offrir une stabilisation dans un logement adapté (mobil-home ou appartement en diffus) ainsi qu'un accompagnement social pour une insertion durable. Ce dispositif s'inscrit dans une démarche visant à réduire les inégalités et à soutenir les familles en difficulté sociale.</p>	
Quel est le rôle (contribution et activités principales) de l'opérateur dans le projet ?	

Contribution

L'Afeji sera terrain d'expérimentation du projet et de ses activités (la formation des professionnels, le programme de formation pour les pairs-aidants et des réseaux de soutien et les ateliers de gestion du stress et des outils de soutien parental. Un travail partenarial est en cours sur la ville de Roubaix (également ville "Vivons en Forme") pour définir la pertinence d'une Maison des 1 000 premiers jours, ville dans laquelle l'association mène actuellement une phase de diagnostic des besoins sur le territoire avec ses partenaires locaux. Ce projet permettra d'étendre ce travail à la zone transfrontalière, et de l'enrichir des expertises et pratiques des autres partenaires du projet. Ainsi, le projet Interreg serait l'initiateur d'une maison européenne des 1000 premiers jours.

La crèche Kamalii à Roubaix sera terrain de mise en œuvre des activités du projet. Plusieurs professionnels participeront à déployer les actions transfrontalières à destination des professionnels et des parents : formations, groupes de soutien parentaux, mise en place d'un réseau de pair-aidance (Module 4), organisation de rencontres et d'ateliers, offre d'activités de bien-être et de répit pour les parents (Module 5).

Le Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) apportera son expertise quant aux conséquences psychologiques des problématiques liées à la natalité et à la parentalité : syndrome du bébé secoué, burnout parental, prévention du suicide chez les jeunes mères. L'angle thérapeutique proposé par le CMPP participera à une mise en œuvre éclairée des activités du projet. Module 3 et 5)

Les dispositifs d'insertion de l'association accueillent des parents qui, en plus d'être parfois très jeunes, ont des cultures différentes et peuvent présenter des modes de prises en charge des enfants qui ne sont plus recommandés en France, participeront au projet. Le Site Insertion de Tourcoing accueille des familles en hébergement d'urgence et en appartement d'insertion, avec un accompagnement social. La question de la parentalité, de l'accompagnement des jeunes parents est prégnante et le projet FAMILY apportera des outils aux professionnels et aux parents.

Le cas échéant, décrivez l'expérience de l'opérateur en matière de participation et/ou de gestion de projets cofinancés par l'UE ou d'autres projets internationaux.

Contribution

L'AFEJI possède une solide expérience en matière de participation et de gestion de projets financés par l'Union européenne ainsi que d'autres programmes internationaux.

L'AFEJI a participé en qualité de partenaire opérateur à 4 projets Interreg2Mers (ENSURE, VRAC, MONUMENT et SAIL) et a pu, dans ce cadre, développer de nouveaux dispositifs comme par exemple la Maison Odense à Hautmont dans le cadre du projet MONUMENT, dont l'objectif était de créer un lieu de répit « comme à la maison » pour les aidants de personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer.

L'AFEJI a géré en qualité de chef de file 14 projets Erasmus+, dont 3 ont reçu le label « Bonne pratique » de la part de l'Agence Erasmus+ France / Education & Formation, pour leur gestion et la mise en œuvre (DESIGN, EDUKINO et NEXTDOOR). L'association est également porteuse de projets FSE+, CERV et elle travaille actuellement sur le développement de projets sur la zone Interreg Europe du Nord-Ouest.

L'organisation interne de l'AFEJI repose sur une Direction générale structurée, agissant en tant que service support et d'appui-conseil auprès de ses établissements et services.

Le service développement, rattaché à cette Direction Générale, dispose d'une expertise avérée dans la conception, la coordination et le suivi de projets européens. Ce service sera directement chargé du pilotage du projet. Il s'appuie sur des coordinatrices formées à la gestion de projets européens, ainsi que sur une chargée administrative et financière assurant la conformité budgétaire et réglementaire. L'approche de l'AFEJI repose sur une synergie entre la gestion des projets européens et l'expertise de terrain des professionnels qui accompagnent les publics au quotidien.

Plan de financement

Source	Montant	Pourcentage
FEDER	184.455,81	60,00%
Cofinancement de l'opérateur	122.970,55	40,00%
Budget total de l'opérateur	307.426,36	100,00%

Cofinancement de l'opérateur

Source	Nature	Montant	% du budget total de l'opérateur
AFEJI	Privé	122.970,55	40,00%

Total

Sous-total du cofinancement public	0,00	0,00%
Sous-total du cofinancement public récurrent	0,00	0,00%
Sous-total du cofinancement privé	122.970,55	40,00%
Total	122.970,55	40,00%

Aides d'État

Auto-analyse des critères relatifs aux aides d'État	
Critère I L'opérateur est-il impliqué dans des activités économiques à travers le projet ?	
1. L'opérateur mettra-t-il en œuvre des activités et/ou offrira-t-il des biens ou des services pour lesquels il existe un marché dans le cadre du projet ?	Non Les activités auxquelles les opérateurs vont participer ne sont pas liées à un marché.
2. Existe-t-il des activités, des biens ou des services qui auraient pu être entrepris par un acteur de marché en vue de réaliser un profit (même si ce n'est pas l'intention du candidat) ?	Non Les activités prévues ne vont pas générer de bénéfices.
Critère II L'opérateur reçoit-il un avantage sélectif grâce au financement du projet ?	
1. L'opérateur prévoit-il de réaliser lui-même les activités économiques, c.-à-d. de ne pas sélectionner un prestataire de services externe via des procédures de marchés publics, par exemple	Non Non concerné, pas d'activité économique de l'opérateur dans le projet.
2. Ces fonds publics créent-ils un avantage économique dans le chef de l'opérateur et/ou des bénéficiaires finaux ? (l'avantage est un avantage économique qu'une entreprise /institution n'aurait pas obtenu dans des conditions normales de marché, c'est-à-dire en l'absence d'intervention publique) ?	Non Non concerné, pas d'avantage économique créé.
Résultat de l'auto-analyse des critères relatifs aux aides d'État	Il n'y a pas de risque d'aides d'État
Activités pertinentes pour les aides d'État	
Régime RGEC / de minimis	

B.1 Opérateur opérateur 5	
Opérateur	5
Rôle de l'opérateur	PP
Nom complet de l'opérateur	Conseil Départemental du Nord
Nom de l'opérateur en anglais	Nord Departmental Council
Nom	Le Nord
Département unité division	Direction générale Adjointe Enfance Famille Santé
Adresse principale de l'opérateur	
Pays	France (FR)
NUTS 2	Nord-Pas de Calais (FRE1)
NUTS 3	Nord (FRE11)
Rue, Numéro, Code postal, Ville	Rue Gustave Delory 51 59047 Lille Cedex
Site internet	https://lenord.fr/
Adresse du département/de l'unité/de la division (le cas échéant)	
Pays	France (FR)
NUTS 2	Nord-Pas de Calais (FRE1)
NUTS 3	Nord (FRE11)
Rue, Numéro, Code postal, Ville	Rue Gustave Delory 51 59047 Lille Cedex
Informations juridiques et financières	
Type d'opérateur	Autorité publique locale
Sous-type d'opérateur	Grande entreprise
Nature de l'opérateur	Public
Secteur d'activité au niveau du groupe NACE	0.84.1
Numéro de TVA (le cas échéant)	FR60225900018
Votre organisation a-t-elle le droit de récupérer la TVA sur la base de la législation nationale pour les activités mises en œuvre dans le cadre du projet ?	Partiellement

Informations juridiques et financières	
Numéro d'entreprise (FR : Siret)	225 900 018 01244
Forme juridique (conformément aux statuts de l'opérateur)	Collectivité territoriale
Contact	
Représentant légal	Mr. Christian Poiret
Personne de contact	Mme. Elodie Faure
Email	[REDACTED]
Numéro de téléphone	[REDACTED]
Contribution	
Quelles sont les compétences et les expériences de l'opérateur pertinentes pour le projet ?	

Contribution

Le Département du Nord est le plus peuplé de France avec 2,6 millions d'habitants, dont 725 000 enfants de 0 à 20 ans, et un taux de pauvreté de 18,5 %, contre 14,5 % au niveau national.

Il propose de nombreux services en matière de solidarité, d'aide sociale et de santé publique. La direction générale adjointe Enfance Familles Santé (DGA EFS), en lien avec la Direction de l'Action Sociale, accompagne parents et futurs parents dans une démarche de prévention précoce.

Au sein de la DGA EFS, la Direction Santé pilote via la Direction adjointe PMI les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), dédiés à la prévention, à la promotion de la santé et l'accompagnement des familles, notamment en période périnatale. Ouverte à tous, elle intervient dès la grossesse et tout au long des premiers mois et années de vie de l'enfant, période cruciale pour son développement.

Grâce à des équipes pluridisciplinaires (médecins, sages-femmes, puéricultrices, psychologues, éducateurs de jeunes enfants...), la PMI propose un soutien adapté aux besoins des familles :

- Suivi en consultation et accompagnement à domicile des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 ans
- Des actions collectives
- Des actions de prévention individuelles proposant un accompagnement proportionné au regard des besoins médico-sociaux identifiés (intervention de prévention précoce, intervention relationnelle...).

La PMI du nord est un service de prévention médico-psychosociale où plus de 700 professionnels proposent un accompagnement de prévention santé et de soutien de la parentalité à visée universelle et des interventions renforcées pour les publics présentant des vulnérabilités.

La Direction adjointe PMI produit par ailleurs des données épidémiologiques de santé (analyse des certificats médicaux du 8ème jour, 9ème mois, 24ème mois) utiles à la définition des orientations d'actions.

Accompagner les parents dans leurs compétences, valoriser leurs ressources et leur offrir un espace d'écoute bienveillant et sans jugement est au cœur des pratiques. Dans un contexte de transformations sociales, culturelles et familiales, les enjeux liés à la parentalité sont multiples. Les équipes de la PMI du Nord s'engagent à proposer des réponses adaptées, diversifiées et accessibles, en lien avec les besoins spécifiques de chaque famille.

Consciente que les 1 000 premiers jours de l'enfant représentent une opportunité de soutenir une trajectoire de santé favorable, la PMI du Nord développe et enrichit en continu son offre de services de soutien à la parentalité : entretiens prénataux, visites à domicile, groupes de parole, ateliers parents-enfants, consultations psychologiques, activités d'éveil psychomoteur et culturel. Ces dispositifs renforcent les compétences parentales, le lien parent-enfant et un environnement sécurisant pour l'enfant.

La PMI du Nord s'affirme en tant qu'acteur de proximité, créatif et réactif, au service des familles.

Quel est le rôle (contribution et activités principales) de l'opérateur dans le projet ?

Contribution

Le Département du Nord joue un rôle central et transversal en s'impliquant dans l'ensemble des Modules de Travail (MT). Il assurera un pilotage actif dans la formation des professionnels, en lien avec le CHU de Lille, avec lequel des sessions de formation seront co-construites et organisées.

Le Département collabore avec l'Université de Liège (ULiège) sur le MT3, dédié à la prévention du burnout parental. Cette collaboration permettra de développer des contenus de formation spécifiques à cette thématique, déjà amorcée à travers des conférences et ateliers organisés en 2023-2024 par la Direction Adjointe PMI.

Dans le MT4, le Nord interviendra sur la formation des pairs aidants à Raismes et Roubaix, tout en accueillant des colloques transfrontaliers destinés aux professionnels et pairs. Ces événements favorisent le partage d'expériences, le renforcement des compétences et la consolidation d'un réseau transfrontalier de soutien à la parentalité.

Via ses services de Protection Maternelle et Infantile (PMI), le Département jouera également un rôle-clé dans le repérage précoce et l'accompagnement des familles, en s'appuyant sur les Maisons des 1000 premiers jours, les cafés parents et autres lieux dédiés implantés sur l'ensemble du territoire nordiste.

Trois axes structurent l'intervention du Département :

1. Favoriser l'attachement et la sensibilité parentale

Comprendre les mécanismes de l'attachement est essentiel pour repérer la vulnérabilité et intervenir tôt. La formation des professionnels de PMI à ces notions fondamentales renforcera leur capacité d'observation et leur posture relationnelle. Le développement d'un socle commun de connaissances sur l'attachement, ainsi que l'expérimentation de l'intervention relationnelle par rétroaction vidéo, permettent aux parents de mieux comprendre les signaux de leur enfant et de valoriser leurs compétences parentales.

2. Prévenir le burnout parental

Les 1000 premiers jours sont une période critique. Le burnout parental, marqué par un épuisement émotionnel, touche particulièrement les familles en situation d'isolement ou de précarité. Une approche non culpabilisante sera promue, avec des espaces d'écoute, des outils de repérage et un renforcement du sentiment de compétence parentale. La formation co-développée avec ULiège structurera l'offre d'accompagnement sur le territoire.

3. Évaluer les interventions en contexte de précarité

Pour garantir l'équité des actions, il est essentiel de documenter leur impact dans les contextes marqués par l'insécurité sociale. En partenariat avec ULiège, une évaluation rigoureuse des pratiques sera menée pour adapter les dispositifs aux réalités de terrain et renforcer leur accessibilité et efficacité.

Par son engagement sur le terrain et son expertise en matière de soutien à la parentalité, le Département du Nord contribuera fortement à la réussite du projet FAMILY, en favorisant un accompagnement précoce, coordonné et adapté aux besoins des familles les plus vulnérables.

Le cas échéant, décrivez l'expérience de l'opérateur en matière de participation et/ou de gestion de projets cofinancés par l'UE ou d'autres projets internationaux.

Contribution

Le Département construit depuis plus de 30 ans une coopération active avec ses territoires voisins, via des accords de coopération signés en 1989 avec la Province du Hainaut.

Depuis la mise en place de la politique de développement régional en 1994, le Département du Nord est pleinement impliqué dans la gestion et le suivi des programmes européens. Pour exemple, sur la programmation européenne actuelle 2021-2027, le Département reste associé à l'élaboration, à la gestion et au suivi du programme Interreg VI "France-Wallonie-Vlaanderen", le Programme Opérationnel national FSE, le Programme National pour le Fonds de Transition Juste et le Programme Opérationnel régional FEDER/FSE+.

Le département est notamment impliqué dans les projets suivants :

- TourismLabII : l'accompagnement des acteurs touristiques dans une démarche transfrontalière de création et de renouvellement de l'offre touristique
- Henriette : l'objectif est de faire émerger la destination Hainaut-Cambrésis transfrontalière de façon plus durable et de renforcer l'offre itinérante pédestre et sa valorisation touristique
- Clim@Monts: favoriser la gestion, l'aménagement et l'accueil dans les Monts de Flandres.

En 2017, le Conseil départemental vote sa stratégie opérationnelle de coopération transfrontalière, fort de la conviction que sa spécificité frontalière est une réelle source d'opportunités pour l'attractivité de son territoire et la qualité de vie de sa population.

Par ailleurs, en tant que maître d'ouvrage, le Département bénéficie directement de fonds structurels. Sur la programmation européenne précédente 2014-2020, le Département était partenaire de 17 projets transfrontaliers Interreg. Il a bénéficié de financements européens FEDER/FSE/FEADE/IEJ et LIFE+, soit au total près de 23 M€ de financements européens.

La collectivité départementale dispose d'une équipe spécialisée en ingénierie financière qui accompagne les directions opérationnelles dans toutes les étapes de leurs projets européens.

Plan de financement

Source	Montant	Pourcentage
FEDER	209.310,00	60,00%
Cofinancement de l'opérateur	139.540,00	40,00%
Budget total de l'opérateur	348.850,00	100,00%

Cofinancement de l'opérateur

Source	Nature	Montant	% du budget total de l'opérateur
Le Nord	Public	39.540,00	11,33%
contrat départemental prévention protection de l'enfance (ARS-DEETS)	Public	100.000,00	28,66%

Total		
Sous-total du cofinancement public	139.540,00	40,00%
Sous-total du cofinancement public récurrent	0,00	0,00%
Sous-total du cofinancement privé	0,00	0,00%
Total	139.540,00	40,00%
Aides d'État		
Auto-analyse des critères relatifs aux aides d'État		
Critère I L'opérateur est-il impliqué dans des activités économiques à travers le projet ?		
1. L'opérateur mettra-t-il en œuvre des activités et/ou offrira-t-il des biens ou des services pour lesquels il existe un marché dans le cadre du projet ?	Non	Non
2. Existe-t-il des activités, des biens ou des services qui auraient pu être entrepris par un acteur de marché en vue de réaliser un profit (même si ce n'est pas l'intention du candidat) ?	Non	Non
Critère II L'opérateur reçoit-il un avantage sélectif grâce au financement du projet ?		
1. L'opérateur prévoit-il de réaliser lui-même les activités économiques, c.-à-d. de ne pas sélectionner un prestataire de services externe via des procédures de marchés publics, par exemple	Non	Non
2. Ces fonds publics créent-ils un avantage économique dans le chef de l'opérateur et/ou des bénéficiaires finaux ? (l'avantage est un avantage économique qu'une entreprise /institution n'aurait pas obtenu dans des conditions normales de marché, c'est-à-dire en l'absence d'intervention publique) ?	Non	Non
Résultat de l'auto-analyse des critères relatifs aux aides d'État	Il n'y a pas de risque d'aides d'État	
Activités pertinentes pour les aides d'État		
Régime RGEC / de minimis		

B.1 Opérateur opérateur 6	
Opérateur	6
Rôle de l'opérateur	PP
Nom complet de l'opérateur	Stad Roeselare
Nom de l'opérateur en anglais	City of Roeselare
Nom	RSL
Département unité division	Développement politique
Adresse principale de l'opérateur	
Pays	Belgique/België (BE)
NUTS 2	Prov. West-Vlaanderen (BE25)
NUTS 3	Arr. Roeselare (BE256)
Rue, Numéro, Code postal, Ville	Grote markt 1 8800 Roeselare
Site internet	www.roeselare.be
Adresse du département/de l'unité/de la division (le cas échéant)	
Pays	Belgique/België (BE)
NUTS 2	Prov. West-Vlaanderen (BE25)
NUTS 3	Arr. Roeselare (BE256)
Rue, Numéro, Code postal, Ville	Grote markt 1 8800 Roeselare
Informations juridiques et financières	
Type d'opérateur	Autorité publique locale
Sous-type d'opérateur	Moyenne entreprise
Nature de l'opérateur	Public
Secteur d'activité au niveau du groupe NACE	O.84.1
Numéro de TVA (le cas échéant)	BE0207.432.520
Votre organisation a-t-elle le droit de récupérer la TVA sur la base de la législation nationale pour les activités mises en œuvre dans le cadre du projet ?	Partiellement

Informations juridiques et financières	
Numéro d'entreprise (FR : Siret)	BE0207.432.520
Forme juridique (conformément aux statuts de l'opérateur)	Collectivité territoriale
Contact	
Représentant légal	Mr. Geert et Kris Sintobin et Declercq
Personne de contact	Mme. Bo Vanbesien
Email	[REDACTED]
Numéro de téléphone	[REDACTED]
Contribution	
Quelles sont les compétences et les expériences de l'opérateur pertinentes pour le projet ?	
<p>La Ville de Roeselare dispose d'une solide expérience en matière de collaboration dans les domaines du bien-être, de la santé et du soutien aux familles vulnérables, en particulier durant les 1000 premiers jours. La ville joue un rôle de facilitateur au sein de réseaux locaux, en rassemblant les forces des partenaires pour mieux aligner les services et répondre aux besoins concrets des familles.</p> <p>L'expertise accumulée est le fruit d'un réseau périnatal dynamique composé d'acteurs tels qu'AZ Delta, Kind & Gezin, le CAW, i-mens, Motena, les bureaux de consultation et plusieurs structures d'accueil de la petite enfance. Au sein de ce réseau, des méthodes et approches ont été développées et renforcées collectivement, telles que De Kangoeroe et De Living, qui misent sur la rencontre, le soutien psychosocial, et l'orientation vers les soins et l'accueil. Leur intégration dans des projets tels que KOALA illustre une approche conjuguant co-création, expérience de terrain et renforcement des politiques publiques.</p> <p>Dans le cadre du groupe de travail Born in Belgium et des initiatives comme la Maison de l'Enfant (Huis van het Kind), la Ville collabore également pour offrir un accompagnement sensible, avec une attention particulière aux familles vulnérables, à la santé mentale et à l'accompagnement pré- et postnatal. L'accent est mis sur le soutien entre pairs, les moments de contact accessibles et la réduction des barrières via des lieux de rencontre informels.</p> <p>En outre, la Ville de Roeselare a une grande expérience dans la facilitation du partage de connaissances, le développement de réseaux, la coordination de projets complexes et l'articulation entre politiques locales et défis sociétaux structurels.</p>	
Quel est le rôle (contribution et activités principales) de l'opérateur dans le projet ?	

Contribution

Dans ce projet, la Ville de Roeselare assumera un rôle actif en tant que coordinatrice locale des actions à destination des jeunes familles en situation de vulnérabilité (MT 5). Elle mobilisera ses réseaux et son expertise pour mettre en œuvre des activités visant à renforcer la résilience mentale des parents et à améliorer l'accès aux services de soutien et de soins.

Concrètement, la Ville interviendra dans les MT 1 et 2 au même titre que tous les partenaires mais également dans le MT 5 pour :

- Organiser, en collaboration avec les partenaires du réseau périnatal, des activités parents-enfants, des séances d'information et des initiatives communautaires (groupes de discussion entre mères, cafés parentaux, soutien entre pairs).
- Soutenir la coopération entre professionnels à travers des formations et des moments d'échange axés sur un accompagnement sensible, la reconnaissance du stress et le renforcement des compétences parentales.
- Mettre en œuvre et tester de nouvelles approches comme les ambassadeurs de naissance et le lien entre les parcours d'apprentissage linguistique et les structures d'accueil.
- Consolider les initiatives qui favorisent la connexion entre accueil de la petite enfance, santé et bien-être, pour une offre plus accessible.
- Contribuer au renforcement des points d'information existants, tels que le point d'accueil Huis van het Kind, pour orienter plus efficacement les parents vers les services adaptés.

Enfin, Roeselare s'engage à partager les bonnes pratiques, à contribuer à l'élaboration de recommandations politiques et à diffuser les enseignements du projet aux niveaux local et régional.

En lien avec VIVES, ils contribueront à la formation des professionnels sur leur territoire (MT 3) et la création de la boîte à outils à destination des parents (MT3), ainsi que la formation des pairs dans 3 villes flamandes en s'appuyant sur le partenaire associé KOALA (MT4)

Le cas échéant, décrivez l'expérience de l'opérateur en matière de participation et/ou de gestion de projets cofinancés par l'UE ou d'autres projets internationaux.

Contribution

La Ville de Roeselare possède une vaste expérience en tant que partenaire dans des projets européens innovants dans les domaines du bien-être social, de la transformation numérique et du développement durable, dans le cadre de programmes tels qu'Interreg, URBACT et Horizon 2020.

Quelques projets clés :

- Interreg France-Wallonie-Flandre COMMERCE

Projet visant à renforcer le tissu économique et commercial local par des partenariats entre commerçants, entrepreneurs et autorités locales.

- Interreg NSR LIKE!

Développement de services publics numériques intelligents et participatifs. À Roeselare, des solutions innovantes ont été mises en place pour les aidants proches, comme les cafés de soutien, lieux d'échange et d'information co-crées avec les citoyens et les associations.

- Interreg NSR BLING

Projet explorant l'usage de la blockchain dans les administrations publiques pour plus de transparence et d'efficacité, en collaboration avec universités, entreprises et collectivités.

- Interreg NSR Stronghouse

Soutien à la rénovation énergétique des logements privés, avec un focus sur l'accompagnement des citoyens et la stimulation du marché.

- Interreg NWE Sharepair

Projet axé sur l'économie circulaire et la réparation, en partenariat avec des repair cafés, des associations de consommateurs et des villes.

- URBACT Tech Revolution 2.0

Mise en réseau des villes européennes autour de la digitalisation de l'économie locale, avec des collaborations entre PME, citoyens et centres de savoir.

- Horizon 2020 NLAB4CIT

Réseau européen autour des technologies civiques. La ville de Roeselare y a contribué à l'expérimentation et à la mise à l'échelle de projets pilotes visant à améliorer l'implication citoyenne et les services publics.

Ces expériences démontrent la capacité de la commune de Roeselare à gérer des projets complexes, à intégrer l'innovation européenne dans ses politiques locales et à impliquer les parties prenantes de manière structurée et participative.


Plan de financement

Source	Montant	Pourcentage
FEDER	132.785,70	60,00%
Cofinancement de l'opérateur	88.523,80	40,00%

Plan de financement			
Source		Montant	Pourcentage
Budget total de l'opérateur		221.309,50	100,00%
Cofinancement de l'opérateur			
Source	Nature	Montant	% du budget total de l'opérateur
RSL	Public	88.523,80	40,00%
Total			
Sous-total du cofinancement public		88.523,80	40,00%
Sous-total du cofinancement public récurrent		0,00	0,00%
Sous-total du cofinancement privé		0,00	0,00%
Total		88.523,80	40,00%
Aides d'État			
Auto-analyse des critères relatifs aux aides d'État			
Critère I L'opérateur est-il impliqué dans des activités économiques à travers le projet ?			
1. L'opérateur mettra-t-il en œuvre des activités et/ou offrira-t-il des biens ou des services pour lesquels il existe un marché dans le cadre du projet ?	Non	Les services fournis aux citoyens et professionnels dans le cadre de ce projet sont des services publics et ne sont pas proposés sur le marché	
2. Existe-t-il des activités, des biens ou des services qui auraient pu être entrepris par un acteur de marché en vue de réaliser un profit (même si ce n'est pas l'intention du candidat) ?	Non	Les activités prévues ne vont pas générer de bénéfices.	
Critère II L'opérateur reçoit-il un avantage sélectif grâce au financement du projet ?			
1. L'opérateur prévoit-il de réaliser lui-même les activités économiques, c.-à-d. de ne pas sélectionner un prestataire de services externe via des procédures de marchés publics, par exemple	Non	Il n'y a pas de activités économique dans le projet.	
2. Ces fonds publics créent-ils un avantage économique dans le chef de l'opérateur et/ou des bénéficiaires finaux ? (l'avantage est un avantage économique qu'une entreprise /institution n'aurait pas obtenu dans des conditions normales de marché, c'est-à-dire en l'absence d'intervention publique) ?	Non	Non	

Résultat de l'auto-analyse des critères relatifs aux aides d'État	Il n'y a pas de risque d'aides d'État
Activités pertinentes pour les aides d'État	
Régime RGEC / de minimis	

B.1 Opérateur opérateur 7	
Opérateur	7
Rôle de l'opérateur	PP
Nom complet de l'opérateur	Centre d'Education du Patient asbl
Nom de l'opérateur en anglais	Patient Education Centre asbl
Nom	CEP asbl
Département unité division	
Adresse principale de l'opérateur	
Pays	Belgique/België (BE)
NUTS 2	Prov. Namur (BE35)
NUTS 3	Arr. Namur (BE352)
Rue, Numéro, Code postal, Ville	Rue de Fernelmont 40-42 5020 Champion
Site internet	https://www.educationdupatient.be/
Adresse du département/de l'unité/de la division (le cas échéant)	
Pays	
NUTS 2	
NUTS 3	
Rue, Numéro, Code postal, Ville	
Informations juridiques et financières	
Type d'opérateur	Groupes d'intérêt, y compris les ONG
Sous-type d'opérateur	Micro-entreprise
Nature de l'opérateur	Privé
Secteur d'activité au niveau du groupe NACE	Q.86.9
Numéro de TVA (le cas échéant)	N/A
Votre organisation a-t-elle le droit de récupérer la TVA sur la base de la législation nationale pour les activités mises en œuvre dans le cadre du projet ?	Non

Informations juridiques et financières	
Numéro d'entreprise (FR : Siret)	0424.320.164
Forme juridique (conformément aux statuts de l'opérateur)	Association sans but lucratif
Contact	
Représentant légal	Mme. Geneviève Aubouy
Personne de contact	Mme. Céline Feuillat
Email	centre@educationdupatient.be
Numéro de téléphone	
Contribution	
Quelles sont les compétences et les expériences de l'opérateur pertinentes pour le projet ?	
<p>Le Centre d'Education du Patient asbl (CEP) est une association agréée par l'AViQ en promotion et prévention de la santé. Par le passé, agréée par la Fédération Wallonie Bruxelles, le CEP a développé des projets (Semaine du nourrisson, soutien aux familles fragilisées, prévention de la mort subite) mobilisant experts et professionnels de terrain, afin de soutenir les familles dans l'acquisition de réflexes de santé positifs pour leur enfants. L'équipe actuelle est composée des professionnels expérimentés dans le « soutien à la parentalité positive ». Actifs dans « Born in Belgium Professionals » (INAMI), leur expertise a consisté à sensibiliser les professionnels (para)médicaux et sociaux, à l'utilisation d'une plateforme en ligne. Son but était d'y centraliser des informations de femmes enceintes (dans le respect du RGPD), pour détecter une éventuelle vulnérabilité psychosociale. Le but était de fournir des soins personnalisés aux femmes de manière proactive, en mobilisant un réseau multidisciplinaire de professionnels. Cette approche holistique répond à une prévention d'ordre de santé publique. L'environnement et le mode de vie des parents, les déterminants de santé qui les affectent, constituent autant de « traces » dans l'environnement précoce de l'enfant. Ces traces épigénétiques auront un impact sur la santé physique et relationnelle de l'enfant. Cet enjeu de santé publique est aussi un retour sur investissement : en Wallonie, on démontre que 1 € investi dans l'enfance, en rapporte 4 à 7 € à long terme.</p> <p>Dans sa démarche de prévention et de promotion, le CEP est attentif à la dimension collective de la santé, ce qui rejoint la philosophie de FAMILY. Concrètement, son travail s'axe sur la co-construction des actions de santé, dans leur milieu de vie et avec les publics concernés. Pour cela, le CEP dispose de compétences en matière de campagnes média, de création d'outils pédagogiques... Enfin, le CEP dispose d'un large réseau d'associations actives dans la petite enfance (ONE, Le Petit Vélo Jaune).</p>	
Quel est le rôle (contribution et activités principales) de l'opérateur dans le projet ?	

Contribution

A travers les précédents projets européens auxquels le CEP a contribué, l'asbl a développé des compétences spécifiques utiles dans le cadre du projet FAMILY. Ainsi, à ce stade, le CEP peut apporter son expertise dans le module 3, notamment dans le volet de la « campagne de sensibilisation multimédia », dans une optique d'enrichissement transfrontalier. En effet, son équipe comporte une infographiste spécialisée dans la création et la diffusion de contenus de santé. Ces contenus sont tout autant numériques qu'en version papier, rédigés dans une optique de littératie envers les publics concernés. Ils sont conçus tant à destination de professionnels que de publics dits « informels ».

A travers le module 4 le CEP peut être un relais et un soutien dans la mise en place d'un réseau de pair-aidance transfrontalière, de par ses nombreux contacts professionnels et associatifs, en Belgique francophone. Il peut aussi contribuer positivement à la réflexion voire à la création de la boîte à outils destinée aux professionnels.

Enfin, dans le module 5, le développement du programme de bien-être pour les jeunes parents, résonne avec les missions du CEP, agréée en matière de promotion et de prévention de la santé : comme signalé ci-dessus, les volets soulignant la qualité de l'alimentation et d'une activité physique des jeunes parents, sont les fers de lance des ateliers et autres animations, que le CEP déploie auprès de ses propres publics.

Le cas échéant, décrivez l'expérience de l'opérateur en matière de participation et/ou de gestion de projets cofinancés par l'UE ou d'autres projets internationaux.

Le CEP a été actif au sein du projet ICAPROS (INTERREG IV – 2009- 2014). Centré sur la prévention des maladies cardiovasculaires et leurs facteurs de risque, ICAPROS développait une démarche structurée d'éducation à la santé, sur les Ardennes (FR) et les provinces de Namur et de Luxembourg (BE). L'innovation de ce projet était de donner une place prépondérante à la personne en tant qu'acteur de sa santé. Les objectifs étaient d'encourager une synergie des actions du projet pour faciliter l'entrée des patients, dans un programme d'éducation thérapeutique, mutualiser les bonnes pratiques transfrontalières des acteurs socio-éducatifs. Le public cible était les adultes en activité professionnelle, en recherche d'emploi, leurs entourages, mais aussi les adolescents de 12 à 15 ans. Point innovant, ce projet ciblait déjà la santé en entreprise et la promotion de la santé dans les écoles.

Dans INTERREG V (2020-2022), le CEP a été le chef de file de SATRAQ, projet questionnant les habitudes de vie et de santé en matière de mésusage de l'alcool. 3 axes ont été déployés : des actions dans le monde du travail, la formation de professionnels ((para)médicaux, social, aide...) au Repérage Précoce-Intervention Brève© et les campagnes de sensibilisation du grand public (via des forums santé, des contrats locaux de santé, une campagne média/radios/presse...). S'appuyant sur un maillage transfrontalier, au final, la pérennité de SATRAQ est réelle (poursuite des animations, diffusion des outils et des animations sur des territoires plus vastes que la zone transfrontalière). Aujourd'hui, le CEP déploie un projet de formation au Repérage Précoce-Intervention Brève© dans le cadre d'Erasmus + (2024-2025) à destination de professionnels actifs dans le domaine de l'aide à domicile, avec un partenaire français (Addictions France), sur la région Grand Est (FR) et la province de Luxembourg belge (BE).

Plan de financement

Source	Montant	Pourcentage
FEDER	58.328,14	60,00%

Plan de financement			
Source		Montant	Pourcentage
Cofinancement de l'opérateur		38.885,43	40,00%
Budget total de l'opérateur		97.213,57	100,00%
Cofinancement de l'opérateur			
Source	Nature	Montant	% du budget total de l'opérateur
CEP asbl	Privé	9.892,36	10,17%
AViQ	Public	28.993,07	29,82%
Total			
Sous-total du cofinancement public		28.993,07	29,82%
Sous-total du cofinancement public récurrent		0,00	0,00%
Sous-total du cofinancement privé		9.892,36	10,17%
Total		38.885,43	40,00%
Aides d'État			
Auto-analyse des critères relatifs aux aides d'État			
Critère I L'opérateur est-il impliqué dans des activités économiques à travers le projet ?			
1. L'opérateur mettra-t-il en œuvre des activités et/ou offrira-t-il des biens ou des services pour lesquels il existe un marché dans le cadre du projet ?	Non	Non dans son intervention l'opérateur soutiendra la création d'outils qui ne seront pas valorisés financièrement.	
2. Existe-t-il des activités, des biens ou des services qui auraient pu être entrepris par un acteur de marché en vue de réaliser un profit (même si ce n'est pas l'intention du candidat) ?	Non	Non Les activités prévues ne vont pas générer de bénéfices.	
Critère II L'opérateur reçoit-il un avantage sélectif grâce au financement du projet ?			
1. L'opérateur prévoit-il de réaliser lui-même les activités économiques, c.-à-d. de ne pas sélectionner un prestataire de services externe via des procédures de marchés publics, par exemple	Non	Non l'opérateur est engagé dans le projet à titre de soutien à la création d'outil (pas d'activité économique de l'opérateur dans le projet)	

Critère II L'opérateur reçoit-il un avantage sélectif grâce au financement du projet ?	
2. Ces fonds publics créent-ils un avantage économique dans le chef de l'opérateur et/ou des bénéficiaires finaux ? (l'avantage est un avantage économique qu'une entreprise /institution n'aurait pas obtenu dans des conditions normales de marché, c'est-à-dire en l'absence d'intervention publique) ?	Non Non l'opérateur est engagé dans le projet à titre de soutien à la création d'outil (pas d'avantage économique de l'opérateur dans le projet)
Résultat de l'auto-analyse des critères relatifs aux aides d'État	Il n'y a pas de risque d'aides d'État
Activités pertinentes pour les aides d'État	
Régime RGEC / de minimis	

B.1 Opérateur opérateur 8	
Opérateur	8
Rôle de l'opérateur	PP
Nom complet de l'opérateur	Hogeschool VIVES Zuid
Nom de l'opérateur en anglais	University of Applied Science VIVES
Nom	VIVES Zuid
Département unité division	Département de Recherches et de la Valorisation
Adresse principale de l'opérateur	
Pays	Belgique/België (BE)
NUTS 2	Prov. West-Vlaanderen (BE25)
NUTS 3	Arr. Kortrijk (BE254)
Rue, Numéro, Code postal, Ville	Doorniksesteenweg 145 8500 Kortrijk
Site internet	https://www.vives.be/
Adresse du département/de l'unité/de la division (le cas échéant)	
Pays	Belgique/België (BE)
NUTS 2	Prov. West-Vlaanderen (BE25)
NUTS 3	Arr. Kortrijk (BE254)
Rue, Numéro, Code postal, Ville	Doorniksesteenweg 145 8500 Kortrijk
Informations juridiques et financières	
Type d'opérateur	Organismes d'enseignement supérieur et de recherche
Sous-type d'opérateur	Grande entreprise
Nature de l'opérateur	Public
Secteur d'activité au niveau du groupe NACE	P.85.42
Numéro de TVA (le cas échéant)	BE0455.922.071

Informations juridiques et financières	
Votre organisation a-t-elle le droit de récupérer la TVA sur la base de la législation nationale pour les activités mises en œuvre dans le cadre du projet ?	Partiellement
Numéro d'entreprise (FR : Siret)	BE0455.922.071
Forme juridique (conformément aux statuts de l'opérateur)	Etablissement public de recherche et d'enseignement
Contact	
Représentant légal	Mr. Matthias Malfrere
Personne de contact	Mme. Rozemarijn Dereuddre
Email	[REDACTED]
Numéro de téléphone	[REDACTED]
Contribution	
Quelles sont les compétences et les expériences de l'opérateur pertinentes pour le projet ?	

Contribution

L'université VIVES, l'une des plus grandes écoles supérieures de Flandre, forme plus de 19 500 étudiants sur 5 campus. Elle accorde une attention particulière à la formation continue (LLL via VIVES Continue), à la recherche appliquée et à la valorisation. Son département de recherche bénéficie d'une solide expérience en gestion de projets à différents niveaux, appuyée par des ressources administratives et financières efficaces.

Deux groupes de recherche et deux domaines d'études possèdent une expertise complémentaire pertinente pour le projet FAMILY.

Le groupe de recherche Inclusive Society œuvre pour une société inclusive où chacun peut participer pleinement. En collaboration avec les publics concernés (parents, enfants), les professionnels du soin, l'éducation et les politiques, il vise à combattre les inégalités structurelles par une recherche-action participative (co-création, co-design, communautés d'apprentissage) et l'évaluation de l'impact social (comme le SROI).

Le groupe sTimul Care Ethics, quant à lui, se concentre sur l'éthique des soins en renforçant les relations de soins. Il développe des outils et parcours d'apprentissage permettant aux organisations de soins et à leurs équipes de mieux répondre aux besoins des publics vulnérables, en encourageant le dialogue, la réflexion éthique, la résilience et l'intégration des pratiques éthiques à l'échelle organisationnelle.

Domaine d'études en travail social et socio-éducatif :

- Le bachelor en Psychologie Appliquée possède une expertise en santé mentale des parents et des enfants, ainsi qu'en parentalité sensible et réactive.
- En Orthopédagogie, les étudiants apprennent, à travers la théorie et la pratique, à soutenir les jeunes enfants et les parents ayant des besoins spécifiques dans leur vie quotidienne. Des thèmes tels que la parentalité sensible et réactive sont également abordés.
- Le bachelor en Travail Social combine un accent sur l'aide sociale, en soutenant et renforçant les personnes en situation de vulnérabilité, et l'impact via des changements structurels dans les politiques.

Domaine d'études en soins de santé :

- Le bachelor en Obstétrique se concentre sur l'accompagnement des parents et des jeunes enfants à toutes les étapes de la formation. En plus d'une base théorique solide sur les 1000 premiers jours, un travail de projet est effectué autour des besoins des familles vulnérables.
- Le bachelor en Soins Infirmiers inclut un domaine de soins spécifique, "Mère et Nouveau-né", dans le programme. Les étudiants y rencontrent, entre autres, des professionnels des soins de santé mentale et des parents vulnérables, et acquièrent des connaissances et des compétences sur les 1000 premiers jours.

L'université VIVES collabore, dans toutes ces formations, avec un grand nombre de partenaires de stage qui fournissent des soins aux femmes enceintes, aux parents et aux jeunes enfants.

Quel est le rôle (contribution et activités principales) de l'opérateur dans le projet ?

Contribution

Dans le projet FAMILY, VIVES jouera un rôle de partenaire clé et interviendra dans l'ensemble des Modules de Travail (MT). Grâce à son expertise en éducation, en méthodologie participative et en santé mentale parentale, VIVES assure la chefferie du MT3, dédié à la formation des professionnels sur le burnout parental. Ces formations seront déployées sur l'ensemble des territoires identifiés en Flandre occidentale et orientale, avec une approche centrée sur l'inclusion sociale, la réactivité, et la réduction du stress moral.

En MT4, VIVES collaborera étroitement avec l'association KOALA pour la formation des pairs aidants dans trois villes flamandes. VIVES contribuera également à soutenir professionnels et pairs formés dans la mise en œuvre d'actions concrètes auprès des parents (MT5), en s'appuyant sur son réseau régional dense, incluant institutions, autorités locales et acteurs de terrain.

Afin de garantir l'accessibilité du projet à l'ensemble du territoire néerlandophone, VIVES prendra en charge la traduction néerlandaise de tous les outils et supports produits dans le cadre du projet.

Son rôle transversal repose sur trois piliers :

1.Méthodologie participative et inclusive

VIVES place les besoins des groupes cibles (parents, pairs, professionnels) au cœur de chaque phase du projet, en utilisant des outils innovants tels que les entretiens d'exposition, la méthode Photovoix, ou encore des approches artistiques. L'objectif est de créer des interventions adaptées, inclusives et accessibles, en particulier pour les familles vulnérables. VIVES facilite également la création de réseaux formels et informels(communautés d'apprentissage, pratiques partagées, décisions collaboratives) rassemblant parents, pairs et professionnels.

2.Développement et test d'outils de formation

Des formations innovantes seront créées et testées : simulation, théâtre forum, coaching, ateliers... VIVES mettra en œuvre des approches pédagogiques éprouvées (ex. : laboratoire éthique sTimul) pour former aussi bien les professionnels en poste que les futurs intervenants. L'objectif est d'aborder des thématiques clés comme la santé mentale parent-enfant, le good-enough parenting ou encore la communication empathique, en renforçant les compétences relationnelles et d'observation.

3.Évaluation de l'impact social

VIVES assurera une évaluation rigoureuse de l'impact des actions menées, via des outils comme le modèle de Kirkpatrick ou le retour sur investissement social. Cette évaluation permettra d'ajuster les interventions, de démontrer leur utilité et de valoriser les effets à court et long terme pour les familles.

Acteur reconnu dans l'enseignement supérieur et la recherche appliquée, VIVES s'engage pleinement dans la mise en œuvre des actions du projet et dans la diffusion des résultats sur l'ensemble des zones d'impact des provinces de West-Vlaanderen et Oost-Vlaanderen, contribuant ainsi à une parentalité plus sereine, inclusive et durable dans les 1000 premiers jours.

Le cas échéant, décrivez l'expérience de l'opérateur en matière de participation et/ou de gestion de projets cofinancés par l'UE ou d'autres projets internationaux.

Contribution

L'Université VIVES a déjà participé à un large éventail de projets internationaux.

Des projets directement pertinents pour le projet FAMILY :

- Interreg 2 Seas SIREE : Communautés d'apprentissage co-créatives avec des réfugiés (jeunes et parents) pour identifier et prioriser les problèmes en dialogue, et chercher ensemble des solutions pour améliorer les opportunités éducatives.
- Interreg 2 Seas FLAVOUR : Création de modèles d'entreprises socialement innovants pouvant répondre aux surplus alimentaires massifs. L'outil SROI a été utilisé pour mesurer l'impact social.
- Interreg Vlaanderen-Nederland ZORO : Développement de formations et de différents jeux pour renforcer les compétences (par exemple, travail interprofessionnel, conduite éthique) des (futurs) professionnels de la santé.
- Erasmus+ P2T COMMUNITY : Destiné aux parents de migrants/réfugiés pour les impliquer davantage dans le parcours scolaire de leurs enfants et renforcer les professionnels (enseignants) pour qu'ils dialoguent avec les parents, notamment par l'échange d'expériences et de bonnes pratiques.
- Erasmus+ ETHCOM : Développement d'outils pour renforcer les compétences des sages-femmes en matière de conduite de conversations éthiques.
- Erasmus+ SupportCare : Mise en place de l'autosoins pour les aidants familiaux via une expérience vécue et le développement d'un carnet d'autosoins innovant avec des outils, conseils et exemples, incluant la résilience éthique des parents.
- Erasmus+ APOLE : Mise en avant de l'apprentissage par le jeu en plein air pour réduire les inégalités d'apprentissage et améliorer le bien-être des enfants.

Une sélection d'autres projets internationaux menés par les groupes de recherche impliqués dans FAMILY :

- Interreg France-Wallonie-Vlaanderen EUREKA : Rapprocher la politique des citoyens et mieux informer les citoyens sur la valeur de la démocratie.
- Interreg 2 Seas BITS : Encourager l'utilisation du vélo et réduire les émissions de CO2 en se concentrant sur des systèmes de transport intelligents.
- CERV EUNITE! : Augmenter le taux de participation des électeurs aux élections européennes, stimuler l'intérêt général pour les politiques de l'UE et encourager une attitude critique.
- Horizon Cities 2030 : Encourager la co-création de systèmes alimentaires urbains résilients, durables et innovants.

Plan de financement

Source	Montant	Pourcentage
FEDER	345.501,30	60,00%

Plan de financement			
Source		Montant	Pourcentage
Cofinancement de l'opérateur		230.334,20	40,00%
Budget total de l'opérateur		575.835,50	100,00%
Cofinancement de l'opérateur			
Source	Nature	Montant	% du budget total de l'opérateur
VIVES Zuid	Public	230.334,20	40,00%
Total			
Sous-total du cofinancement public		230.334,20	40,00%
Sous-total du cofinancement public récurrent		0,00	0,00%
Sous-total du cofinancement privé		0,00	0,00%
Total		230.334,20	40,00%
Aides d'État			
Auto-analyse des critères relatifs aux aides d'État			
Critère I L'opérateur est-il impliqué dans des activités économiques à travers le projet ?			
1. L'opérateur mettra-t-il en œuvre des activités et/ou offrira-t-il des biens ou des services pour lesquels il existe un marché dans le cadre du projet ?	Non	NON les activités auxquelles les opérateurs vont participer ne sont pas liées à un marché	
2. Existe-t-il des activités, des biens ou des services qui auraient pu être entrepris par un acteur de marché en vue de réaliser un profit (même si ce n'est pas l'intention du candidat) ?	Non	Non. Les activités prévues ne vont pas générer de bénéfices	
Critère II L'opérateur reçoit-il un avantage sélectif grâce au financement du projet ?			
1. L'opérateur prévoit-il de réaliser lui-même les activités économiques, c.-à-d. de ne pas sélectionner un prestataire de services externe via des procédures de marchés publics, par exemple	Non	Non concerné, pas d'activité économique de l'opérateur dans le projet	

Critère II L'opérateur reçoit-il un avantage sélectif grâce au financement du projet ?	
2. Ces fonds publics créent-ils un avantage économique dans le chef de l'opérateur et/ou des bénéficiaires finaux ? (l'avantage est un avantage économique qu'une entreprise /institution n'aurait pas obtenu dans des conditions normales de marché, c'est-à-dire en l'absence d'intervention publique) ?	Non Non concerné, pas d'avantage économique créé.
Résultat de l'auto-analyse des critères relatifs aux aides d'État	Il n'y a pas de risque d'aides d'État
Activités pertinentes pour les aides d'État	
Régime RGEC / de minimis	

B.1 Opérateur opérateur 9	
Opérateur	9
Rôle de l'opérateur	PP
Nom complet de l'opérateur	Haute École Provinciale de Hainaut-Condorcet
Nom de l'opérateur en anglais	University College HEPH-Condorcet
Nom	HEPH-Condorcet
Département unité division	Département de Santé Publique, Département des Sciences de la motricité, Département des Sciences de l'enseignement, Service Recherche & Développement
Adresse principale de l'opérateur	
Pays	Belgique/België (BE)
NUTS 2	Prov. Hainaut (BE32)
NUTS 3	Arr. Mons (BE323)
Rue, Numéro, Code postal, Ville	Digue de Cuesmes 29 7000 Mons
Site internet	https://www.condorcet.be/
Adresse du département/de l'unité/de la division (le cas échéant)	
Pays	Belgique/België (BE)
NUTS 2	Prov. Hainaut (BE32)
NUTS 3	Arr. Tournai-Mouscron (BE328)
Rue, Numéro, Code postal, Ville	Paul Pastur 2 et 73 7500 Namur
Informations juridiques et financières	
Type d'opérateur	Organismes d'enseignement supérieur et de recherche
Sous-type d'opérateur	Moyenne entreprise
Nature de l'opérateur	Public
Secteur d'activité au niveau du groupe NACE	P.85.42
Numéro de TVA (le cas échéant)	BE 0816.992.297

Informations juridiques et financières	
Votre organisation a-t-elle le droit de récupérer la TVA sur la base de la législation nationale pour les activités mises en œuvre dans le cadre du projet ?	Non
Numéro d'entreprise (FR : Siret)	0207.656.610
Forme juridique (conformément aux statuts de l'opérateur)	Organisme d'enseignement supérieur et de recherche
Contact	
Représentant légal	Mr. Sylvain Uystpruyst
Personne de contact	Mme. Deborah Lanterbecq
Email	[REDACTED]
Numéro de téléphone	[REDACTED]
Contribution	
Quelles sont les compétences et les expériences de l'opérateur pertinentes pour le projet ?	

Contribution

La HEPH-Condorcet est une institution d'enseignement supérieur constituée de dix départements et organisant la formation de plus de 9000 étudiants. Elle propose notamment un bachelier « sage-femme », en soins infirmiers, un bachelier de spécialisation en néonatalogie et en orthopédagogie, un bachelier en psychomotricité, un bachelier en diététique, un master en kinésithérapie et un master en sciences infirmières, un bachelier en accueil et éducation du jeune enfant ainsi qu'un certificat de direction des milieux d'accueil.

Les départements des Sciences de la Motricité, de la Santé Publique et des Sciences de l'enseignement de la HEPH-Condorcet ont l'expertise et les compétences pour mettre en place des activités et des programmes de recherche sur les thématiques suivantes :

L'Alimentation du bébé (pendant la grossesse et nouveau-né) :

- Séances d'information à destination du personnel soignant des unités obstétriques, infirmières et sages-femmes, avec distribution de documents sur les périodes avant et pendant la grossesse, ainsi que sur les premières semaines de vie.
- Sessions d'information pour les couples durant la grossesse.
- Ateliers de cuisine, dégustations et démonstrations.
- Travaux de recherche sur la nutrition et l'alimentation des nouveau-nés ainsi que de leurs mamans pendant la grossesse.

La motricité du bébé :

- Éducation parentale à la motricité spontanée du bébé (les tenir, les stimuler, nettoyer le nez,...)
- Collaborations autour des projets déjà initiés par les équipes pédagogiques en éducation physique et en psychomotricité, comme le concept d' « Écoles du Mouvement » qui proposent des activités physiques adaptées aux jeunes enfants à partir de 6 mois, avant leur inscription dans un club sportif. Ces séances de psychomotricité, qui impliquent les parents, créent un espace de partage parent-enfant, et aident à mieux comprendre la motricité et le développement de l'enfant. Les parents redécouvrent le plaisir de jouer avec leur enfant, tout en prenant conscience de l'importance du mouvement pour son développement.

La sensibilisation aux pleurs du bébé :

- Collaborations avec des équipes spécialisées en pédiatrie pour informer les parents, professionnels de la petite enfance et le public sur la manière de comprendre et gérer les pleurs des bébés, afin de réduire le stress parental et prévenir des gestes dangereux, comme le syndrome du bébé secoué.
- Campagnes de prévention contre le syndrome du bébé secoué, diffusant des conseils pour gérer le stress face aux pleurs, rappelant que secouer un bébé peut causer des lésions cérébrales graves.

Quel est le rôle (contribution et activités principales) de l'opérateur dans le projet ?

Contribution

Les départements des Sciences de la Motricité et de la Santé Publique mettront à disposition leur expertise et leur compétence autour des 1 000 premiers jours, afin d'améliorer leur pratique et de développer de nouvelles formations et de nouveaux outils à travers les frontières.

Ces départements s'impliquent déjà dans la promotion de la sensibilité parentale (MT3) et prévention du burn out et promotion du bien-être familial (MT5), notamment en sensibilisant les futurs et jeunes parents ainsi que les professionnels, aux pleurs des jeunes enfants, la reconnaissance des signes, leur stimulation,... L'école sera donc impliquée dans le MT3, dans lequel elle mettra son expertise et son expérience à profit pour pouvoir créer, en collaboration avec les autres partenaires transfrontaliers, une boîte à outils et des formations adaptés.

La HEPH-C propose un Bachelier de spécialisation en pédiatrie et néonatalogie, qui forme les professionnels à prendre en charge les nouveau-nés et les jeunes enfants. Cette formation inclut des compétences en soins infirmiers spécialisés, santé familiale, diététique infantile, et pathologies néonatales, autant d'éléments directement liés aux objectifs du projet. En plus de la formation spécialisée, Condorcet est un acteur clé dans la diffusion des savoirs et l'organisation de formations à destination des professionnels de terrain. La promotion de la santé publique est un axe fort de l'institution, qui travaille en partenariat avec des acteurs locaux pour adapter les connaissances scientifiques aux pratiques de terrain.

Le Département des Sciences de l'enseignement est impliqué dans la création d'écoles du mouvement (liées au Master de section 3 en éducation physique et éducation à la santé, prenant en charge les bébés dès 6 mois) et dans la recherche en littératie physique chez les 4 à 7 ans (piliers : Physique et moteur, Socio-environnementaux, Cognitif et Psycho-affectif) (MT5). Il est également impliqué dans un nouveau Bachelier accueil et éducation du jeune enfant dans une visée de renforcement et de valorisation du personnel de la petite enfance (MT5). Il participera notamment à la formation en communication (parent/personnel d'accueil, équipe, accueillant/enfant), et en santé approche care et santé mentale (MT5).

La HEPH-Condorcet dispose également d'un service d'aide aux enseignants qui pourra apporter sa contribution pédagogique et Ludo pédagogique à l'ensemble des initiatives, formations et activités de support développées au sein du projet FAMILY.

Le cas échéant, décrivez l'expérience de l'opérateur en matière de participation et/ou de gestion de projets cofinancés par l'UE ou d'autres projets internationaux.

Contribution

L'institution a l'habitude de concourir à des appels à projets de la Wallonie, Interreg ou internationaux. La HEPH-Condorcet est présente dans le monde des projets européens depuis plus de 10 ans.

Elle dispose des capacités administratives et financières pour assurer le suivi des actions et pour ce faire, dispose d'une Régie en charge de l'administration et du suivi des dossiers et financements. La promotion des actions est assurée par la cellule communication de la Haute École. Le Pouvoir Organisateur de la HEPH- Condorcet est la Province de Hainaut, qui dispose d'une cellule de gestion des marchés publics et assure ainsi la parfaite régularité des engagements financiers.

La HEPH-Condorcet répond aussi à de nombreux appels en recherche appliquée, dans les domaines de la santé et de la motricité mais aussi en sciences de l'enseignement, en biosciences et en sciences technologiques.

Voici des exemples de projets menés par l'école durant l'année académique 2024-2025 :

- Patrimoine marocain : une histoire de femmes: Coopération au développement - Département des arts appliqués - ARES Valorisation (2023 - 2025)

Dans le prolongement du projet pilote « ART(isanat) comme levier de développement économique et d'émancipation des femmes dans les douars marocains », ce projet présentera des outils de promotion et de sensibilisation du grand public, mettant en valeur les processus de production artisanale locale et le développement économique et l'émancipation des femmes qu'ils induisent.

- Projet Erasmus+ Action clé 171 Projet de mobilité internationale soutenu par les fonds de la politique extérieure de l'UE (2023 - 2026)

Création d'un master professionnel conjoint « Conception stratégique, marketing et hôtellerie ».

- Aquatjala Coopération au Développement - Département Agrobiosciences et Chimie - Microprojet ARES (2023-2024)

L'objectif du projet est de promouvoir l'accès à l'eau potable pour tous. Il vise à créer, tester et diffuser l'efficacité d'un système de filtration et de traitement de l'eau abordable pour les ménages ruraux du Burkina Faso.

- Transfirm : Projet Interreg FWVL – Étudiants entrepreneurs sans frontières

- BIOSENS, SYTRANSPOM, Trans-e-bio, Trans-training,...: Projet Interreg FWVL

Plan de financement

Source	Montant	Pourcentage
FEDER	92.377,26	60,00%
Cofinancement de l'opérateur	61.584,84	40,00%
Budget total de l'opérateur	153.962,10	100,00%

Cofinancement de l'opérateur

Source	Nature	Montant	% du budget total de l'opérateur
HEPH-Condorcet	Public	15.396,21	10,00%

Cofinancement de l'opérateur			
Source	Nature	Montant	% du budget total de l'opérateur
SPW	Public	46.188,63	30,00%
Total			
Sous-total du cofinancement public		61.584,84	40,00%
Sous-total du cofinancement public récurrent		0,00	0,00%
Sous-total du cofinancement privé		0,00	0,00%
Total		61.584,84	40,00%
Aides d'État			
Auto-analyse des critères relatifs aux aides d'État			
Critère I L'opérateur est-il impliqué dans des activités économiques à travers le projet ?			
1. L'opérateur mettra-t-il en œuvre des activités et/ou offrira-t-il des biens ou des services pour lesquels il existe un marché dans le cadre du projet ?	Non	Il est possible que des organismes privés proposent des formations payantes similaires dans les domaines de formation proposés par la HEPH-C. La HEPH-C est une institution d'enseignement et ne prévoit aucune activité à but lucratif, pouvant engendrer un bénéfice dans le présent projet.	
2. Existe-t-il des activités, des biens ou des services qui auraient pu être entrepris par un acteur de marché en vue de réaliser un profit (même si ce n'est pas l'intention du candidat) ?	Non	Il est possible que des organismes privés proposent des formations payantes similaires dans les domaines de formation proposés par la HEPH-C. La HEPH-C est une institution d'enseignement et ne prévoit aucune activité à but lucratif, pouvant engendrer un bénéfice dans le présent projet.	
Critère II L'opérateur reçoit-il un avantage sélectif grâce au financement du projet ?			
1. L'opérateur prévoit-il de réaliser lui-même les activités économiques, c.-à-d. de ne pas sélectionner un prestataire de services externe via des procédures de marchés publics, par exemple	Non	Les formations et activités de communication seront dispensées par les enseignants et le personnel éventuellement engagé sur le projet. Il est possible que des experts extérieurs soient recrutés pour des formations plus pointues et cela dans les règles de marché public de l'institution. La HEPH- Condorcet ne prévoit aucune activité à but lucratif, pouvant engendrer un bénéfice, dans le présent projet.	

Critère II L'opérateur reçoit-il un avantage sélectif grâce au financement du projet ?	
<p>2. Ces fonds publics créent-ils un avantage économique dans le chef de l'opérateur et/ou des bénéficiaires finaux ? (l'avantage est un avantage économique qu'une entreprise /institution n'aurait pas obtenu dans des conditions normales de marché, c'est-à-dire en l'absence d'intervention publique) ?</p>	<p>Non</p> <p>Selon le guide Interreg sur les aides d'État, en cas de subsides comme c'est le cas pour les Interreg, il est conseillé de répondre positivement à cette question. Toutefois, la HEPH-Condorcet ne prévoit aucune activité à but lucratif, pouvant engendrer un bénéfice, dans le présent projet.</p>
<p>Résultat de l'auto-analyse des critères relatifs aux aides d'État</p>	<p>Il n'y a pas de risque d'aides d'État</p>
<p>Activités pertinentes pour les aides d'État</p>	
<p>Régime RGEC / de minimis</p>	

B.1 Opérateur opérateur 10	
Opérateur	10
Rôle de l'opérateur	PP
Nom complet de l'opérateur	Centre Hospitalier de Wallonie Picarde
Nom de l'opérateur en anglais	Wallonie Picarde Hospital Center
Nom	CHWAPI
Département unité division	Pôle de Santé Intégré
Adresse principale de l'opérateur	
Pays	Belgique/België (BE)
NUTS 2	Prov. Hainaut (BE32)
NUTS 3	Arr. Tournai-Mouscron (BE328)
Rue, Numéro, Code postal, Ville	Avenue Delmée 9 7500 Tournai
Site internet	http://www.chwapi.be
Adresse du département/de l'unité/de la division (le cas échéant)	
Pays	Belgique/België (BE)
NUTS 2	Prov. Hainaut (BE32)
NUTS 3	Arr. Tournai-Mouscron (BE328)
Rue, Numéro, Code postal, Ville	Avenue Delmée 9 7500 Tournai
Informations juridiques et financières	
Type d'opérateur	Hôpitaux et centres médicaux
Sous-type d'opérateur	Grande entreprise
Nature de l'opérateur	Privé
Secteur d'activité au niveau du groupe NACE	Q.86.10
Numéro de TVA (le cas échéant)	BE0876.107.364
Votre organisation a-t-elle le droit de récupérer la TVA sur la base de la législation nationale pour les activités mises en œuvre dans le cadre du projet ?	Partiellement

Informations juridiques et financières	
Numéro d'entreprise (FR : Siret)	0876.107.364
Forme juridique (conformément aux statuts de l'opérateur)	Association sans but lucratif
Contact	
Représentant légal	Mr. Didier Delval
Personne de contact	Mme. Kathaline Gillis
Email	[REDACTED]
Numéro de téléphone	[REDACTED]
Contribution	
Quelles sont les compétences et les expériences de l'opérateur pertinentes pour le projet ?	
<p>Le Centre Hospitalier de Wallonie picarde (CHwapi) accorde une grande importance à l'accompagnement de la parentalité, en particulier pour les familles en situation de précarité. Grâce à ses équipes multidisciplinaires (gynécologie, obstétrique, psychologie, assistants sociaux, coordinatrices PEP de l'ONE), l'hôpital assure un suivi complet des femmes enceintes, offrant une prise en charge à 360°. L'institution compte par ailleurs un Centre de l'Ouïe et de la Parole au sein de ses murs et c'est un atout important dans le cadre du suivi du développement de l'enfant. Les troubles de l'ouïe et de la parole sont en effet dans certains cas les symptômes de problèmes plus profonds qui peuvent être identifiés plus rapidement afin de déployer un trajet d'accompagnement.</p> <p>L'approche multidisciplinaire ne se limite pas à l'hôpital : le CHwapi collabore étroitement avec de nombreux acteurs terrain en dehors de l'hôpital tels que le Centre Local de Promotion de la Santé du Hainaut Occidental, les associations sans but lucratif (asbl) telles que « SOS Parents-enfants » du Tournaisis, Pré-en-Bulles, la Citadelle, des maisons médicales et des médecins généralistes. Ces partenariats permettent de renforcer le lien entre les différents intervenants pour offrir un soutien global à la patiente, son bébé et sa famille.</p> <p>Au-delà de son expertise en accompagnement familial, le CHwapi accorde une attention particulière aux approches intégrées de prise en charge du patient. C'est l'une des raisons qui a poussé l'institution à créer un « Pôle de Santé Intégré » (PSI) à l'automne 2023.</p> <p>Le Pôle de Santé Intégré (PSI) du CHwapi anime 3 piliers intégrés en soutien à l'excellence clinique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Innovation digitale : favoriser et mettre en œuvre des innovations technologiques au service de la santé. - Formation : répondre aux besoins des métiers en pénurie et plus généralement aux métiers de la santé en pleine évolution mais aussi éduquer les patients aux nouveaux parcours de santé - Partenaires : animer la communauté des acteurs médico-sociaux régionaux pour optimiser la prise en charge du patient. <p>Ces initiatives et expertises permettront au CHwapi de contribuer pleinement au projet, avec une approche humaine et collaborative.</p>	

Contribution

Quel est le rôle (contribution et activités principales) de l'opérateur dans le projet ?

Le Centre Hospitalier de Wallonie picarde (CHwapi) jouera un rôle transversal dans l'ensemble des Modules de Travail (MT) du projet FAMILY, en mettant à profit son expertise en accompagnement périnatal, son ancrage territorial à Tournai et Mouscron, et son réseau de partenaires en santé et en formation.

Dans le MT3, le CHwapi assurera la formation des professionnels de santé à Tournai et Mouscron, en collaboration avec ses partenaires académiques et structures de formation continue. L'objectif est de renforcer les compétences relationnelles, cliniques et psychosociales des intervenants en contact avec les familles, en intégrant des modules liés au burnout parental, à l'attachement, et aux signaux précoces de vulnérabilité familiale.

En MT4, le CHwapi interviendra dans la formation des pairs-aidants sur les deux villes, aux côtés de FLVS, afin de favoriser une dynamique de soutien entre parents. Les pairs formés seront accompagnés dans la mise en œuvre d'actions concrètes auprès des familles dans des lieux identifiés comme les Maisons de l'ONE, les espaces de parentalité, ou les permanences locales mises à disposition par le CHwapi.

En MT5, l'hôpital contribuera activement à toucher les familles vulnérables grâce à ses consultations pédiatriques et périnatales, en collaboration étroite avec les structures locales comme l'ONE, Pré-embulles et le réseau Santé Wapi. Le CHwapi mettra à disposition ses espaces physiques pour des activités de sensibilisation, de rencontre et de suivi, dans une logique de créer des environnements accessibles, inclusifs et rassurants pour les familles.

Par ailleurs, les équipes du CHwapi participeront activement au test et à l'amélioration des outils du projet, avec une approche centrée sur les réalités de terrain. Leurs retours permettront d'adapter les outils aux besoins des familles, en intégrant notamment les facteurs de stress liés à la santé de l'enfant, qui aggravent souvent les fragilités parentales.

Le CHwapi jouera également un rôle dans le repérage des vulnérabilités sociales, en perfectionnant ses méthodes de détection de l'isolement, de la précarité et du stress parental, afin d'orienter plus efficacement les familles vers des dispositifs de soutien. Ces données alimenteront les réflexions méthodologiques dans le cadre du MT1.

Enfin, grâce à sa participation active dans les dynamiques locales telles que le Conseil de Développement de la Wallonie picarde et le groupe "Santé en Wapi", le CHwapi assurera une activation territoriale efficace. Il jouera un rôle de relais pour diffuser les innovations du projet FAMILY auprès d'un large réseau d'acteurs de santé, de l'enfance et du social.

Ancré dans un territoire où les familles monoparentales représentent jusqu'à 13,6 % de la population, le CHwapi mobilisera son infrastructure hospitalière, ses professionnels, et ses données de santé publique pour garantir une mise en œuvre qualitative, contextualisée et durable du projet.

Le cas échéant, décrivez l'expérience de l'opérateur en matière de participation et/ou de gestion de projets cofinancés par l'UE ou d'autres projets internationaux.

Contribution

Le CHwapi s'appuie sur des équipes pluridisciplinaires pour développer divers projets touchant la santé et le social. Parmi ces derniers, certains sont financés par des organismes publics (AVIQ, SPF), des établissements bancaires (Privés, Banque Européenne d'Investissements), d'autres bénéficient d'une publicité européenne ou nationale. Par exemple, le "Patient at Home" financé par le PSF Santé publique, regroupe 10 hôpitaux pour faire avancer l'hospitalisation et le suivi à domicile dans 6 domaines thérapeutiques (y compris l'obstétrique). Le CHwapi coordonne ce consortium, renforce les liens avec les acteurs de première ligne (infirmiers à domicile, généralistes, coordination à domicile) et optimise les trajets de soins grâce à des solutions digitales, tout en offrant un suivi de proximité aux patients.

Par ailleurs, le Pôle de Santé Intégré (PSI) est un contributeur fort dans de nombreux projets visant la prévention et l'amélioration de la santé du citoyen et certains d'entre eux bénéficient de financements également. Le CHwapi est par exemple un partenaire actif du projet transfrontalier financé par Interreg, SyndigitalPro, qui se concentre sur la digitalisation des soins de santé et l'aide technologique pour la prévention de la perte d'autonomie. Le rôle du CHwapi dans ce projet est d'alimenter les acteurs sur les pratiques médicales de suivi des patients au travers d'outils digitaux, d'en tester de nouveaux, de développer un appartement thérapeutique en bénéficiant des pratiques transfrontalières et de contribuer à une boîte à outils et à des symposiums autour de ces sujets.

De plus, l'équipe du PSI a, au travers de ses expériences professionnelles passées, une connaissance dans la gestion et la participation à des projets européens (FEDER, FSE, Interreg).

Via le PSI, le CHwapi contribue par ailleurs activement aux activités de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, la stimulation de l'activité socio-économique de la région faisant partie des défis relevés par l'organisation.

Le CHwapi développe également des partenariats à l'international et contribue à des projets internationaux. C'est par exemple le cas avec un Hôpital de Chicago, aux Etats-Unis, sur un projet d'Intelligence Artificielle pour le secteur de l'imagerie médicale.

Plan de financement

Source	Montant	Pourcentage
FEDER	103.762,80	60,00%
Cofinancement de l'opérateur	69.175,20	40,00%
Budget total de l'opérateur	172.938,00	100,00%

Cofinancement de l'opérateur

Source	Nature	Montant	% du budget total de l'opérateur
CHWAPI	Public	17.496,07	10,11%
Région Wallonne (AVIQ)	Public	51.679,13	29,88%

Total

Sous-total du cofinancement public	69.175,20	40,00%
---	-----------	--------

Total		
Sous-total du cofinancement public récurrent	0,00	0,00%
Sous-total du cofinancement privé	0,00	0,00%
Total	69.175,20	40,00%
Aides d'État		
Auto-analyse des critères relatifs aux aides d'État		
Critère I L'opérateur est-il impliqué dans des activités économiques à travers le projet ?		
1. L'opérateur mettra-t-il en œuvre des activités et/ou offrira-t-il des biens ou des services pour lesquels il existe un marché dans le cadre du projet ?	Non	Pas selon la description du projet à ce stade : nous partons du principe qu'il s'agit avant tout d'améliorer, d'intensifier et d'enrichir des outils, des formations et des pratiques existantes grâce à l'échange d'expertise et la mutualisation de moyens.
2. Existe-t-il des activités, des biens ou des services qui auraient pu être entrepris par un acteur de marché en vue de réaliser un profit (même si ce n'est pas l'intention du candidat) ?	Non	Pas selon la description du projet à ce stade : nous partons du principe qu'il s'agit avant tout d'améliorer, d'intensifier et d'enrichir des outils, des formations et des pratiques existantes grâce à l'échange d'expertise et la mutualisation de moyens.
Critère II L'opérateur reçoit-il un avantage sélectif grâce au financement du projet ?		
1. L'opérateur prévoit-il de réaliser lui-même les activités économiques, c.-à-d. de ne pas sélectionner un prestataire de services externe via des procédures de marchés publics, par exemple	Non	Pas selon la description du projet à ce stade : nous partons du principe qu'il s'agit avant tout d'améliorer, d'intensifier et d'enrichir des outils, des formations et des pratiques existantes grâce à l'échange d'expertise et la mutualisation de moyens.
2. Ces fonds publics créent-ils un avantage économique dans le chef de l'opérateur et/ou des bénéficiaires finaux ? (l'avantage est un avantage économique qu'une entreprise /institution n'aurait pas obtenu dans des conditions normales de marché, c'est-à-dire en l'absence d'intervention publique) ?	Non	Pas selon la description du projet à ce stade : nous partons du principe qu'il s'agit avant tout d'améliorer, d'intensifier et d'enrichir des outils, des formations et des pratiques existantes grâce à l'échange d'expertise et la mutualisation de moyens.
Résultat de l'auto-analyse des critères relatifs aux aides d'État	Il n'y a pas de risque d'aides d'État	
Activités pertinentes pour les aides d'État		
Régime RGEC / de minimis		

B.1 Opérateur opérateur 11	
Opérateur	11
Rôle de l'opérateur	PP
Nom complet de l'opérateur	Université de Liège
Nom de l'opérateur en anglais	University of Liège
Nom	ULiège
Département unité division	Faculté de Psychologie, Logopédie et Sciences de l'Education / Département de Psychologie / Clinique systémique et psychopathologie relationnelle
Adresse principale de l'opérateur	
Pays	Belgique/België (BE)
NUTS 2	Prov. Liège (BE33)
NUTS 3	Arr. Liège (BE332)
Rue, Numéro, Code postal, Ville	Place du 20 aout 7 4000 Liège
Site internet	https://www.uliege.be/
Adresse du département/de l'unité/de la division (le cas échéant)	
Pays	Belgique/België (BE)
NUTS 2	Prov. Liège (BE33)
NUTS 3	Arr. Liège (BE332)
Rue, Numéro, Code postal, Ville	Quartier Agora- Place des Orateurs 1 B33 4000 Liège
Informations juridiques et financières	
Type d'opérateur	Organismes d'enseignement supérieur et de recherche
Sous-type d'opérateur	Grande entreprise
Nature de l'opérateur	Public
Secteur d'activité au niveau du groupe NACE	P.85.42
Numéro de TVA (le cas échéant)	BE0325777171

Informations juridiques et financières	
Votre organisation a-t-elle le droit de récupérer la TVA sur la base de la législation nationale pour les activités mises en œuvre dans le cadre du projet ?	Non
Numéro d'entreprise (FR : Siret)	BE0325777171
Forme juridique (conformément aux statuts de l'opérateur)	Etablissement public d'enseignement universitaire
Contact	
Représentant légal	Mme Anne-Sophie Nyssen
Personne de contact	Mme Maria Elena Brianda
Email	[REDACTED]
Numéro de téléphone	[REDACTED]
Contribution	
Quelles sont les compétences et les expériences de l'opérateur pertinentes pour le projet ?	

Contribution

L'Université de Liège apporte à ce projet une expertise académique et scientifique reconnue dans le domaine de la psychologie clinique, familiale et systémique. Notre institution, qui forme plus de 26 000 étudiants (dont 2 000 au sein de la Faculté de Psychologie, Logopédie et Sciences de l'Éducation), constitue un centre de référence pour la recherche et la formation sur les thématiques liées à la parentalité et au bien-être familial.

La personne de contact, Maria Elena Brianda (PhD), apporte une expertise spécifique en tant que psychologue et chargée de cours en psychologie familiale et systémique, avec une spécialisation dans le burnout parental. Ses intérêts de recherche portent sur cette problématique, tant dans sa compréhension théorique que dans son évaluation et son traitement. Elle préside la Clinique Psychologique et Logopédique Universitaire de l'Université de Liège, garantissant un ancrage constant de la recherche dans la réalité clinique.

Au sein de notre département de psychologie, nous menons des recherches avancées sur les dynamiques familiales et abordons de manière intégrée la compréhension, la prévention et le traitement des difficultés et troubles liés à la parentalité. Notre démarche fondée sur les données probantes en matière d'accompagnement parental, de promotion du bien-être et de prévention des risques s'aligne parfaitement avec les objectifs d'accompagnement durant les mille premiers jours de l'enfant. Caractéristique de notre approche est la place centrale accordée au vécu et à la santé mentale des parents, au-delà de leurs seules compétences parentales. Nos études sur le burnout parental ont abouti à une conception de l'accompagnement des parents qui complète les approches fondées sur la parentalité positive, en intégrant les besoins, questionnements et pressions auxquels sont confrontés les parents aujourd'hui.

L'Université de Liège bénéficie également d'une collaboration étroite avec le Parental Burnout Research Lab de l'UCLouvain, dirigé par les Professeures Isabelle Roskam et Moïra Mikolajczak (références internationales dans ce domaine), nous permettant d'accéder aux connaissances scientifiques les plus récentes sur le burnout parental et le bien-être des parents. Les études menées ces dernières années nous ont permis de valider le premier manuel d'intervention empiriquement fondé pour les parents en souffrance et/ou en burnout. Actuellement, Maria Elena Brianda supervise deux thèses de doctorat visant à élargir le panel d'interventions possibles pour les parents dans divers contextes et situations.

Nos avancées scientifiques sont régulièrement transposées en outils concrets pour les professionnels intervenant auprès des parents. L'Université est activement engagée tant dans la formation initiale des futurs professionnels que dans la formation continue des professionnels de la petite enfance, ce qui nous permettra de mettre au service du projet des compétences pédagogiques éprouvées.

Quel est le rôle (contribution et activités principales) de l'opérateur dans le projet ?

Contribution

L'Université de Liège (ULiège) jouera un rôle central dans les Modules de Travail 3 et 5 du projet FAMILY, en mettant à profit son expertise académique en santé mentale parentale, en formation des professionnels et en évaluation d'impact.

Dans le cadre du MT3, ULiège sera leader pour l'élaboration des formations professionnelles sur le burnout parental. Elle développera des modules centrés sur l'identification des facteurs de risque, le repérage précoce des signes de vulnérabilité, ainsi que la distinction entre burnout parental et troubles connexes (comme la dépression post-partum), afin de proposer des réponses adaptées à chaque situation.

Les contenus incluront des outils validés d'évaluation et d'intervention, ajustés aux réalités des professionnels de terrain – médecins, psychologues, assistants sociaux, puéricultrices, etc. – tout en tenant compte des spécificités de leurs rôles. Ces formations seront déployées sur les territoires transfrontaliers du projet, notamment dans les Département du Nord (France) et Pas de Calais, la Province du Hainaut et Bastogne (Province du Luxembourg), ainsi que les villes Flamandes.

Bastogne, en particulier, constitue un territoire prioritaire d'intervention, avec un taux de bénéficiaires du RIS (revenu d'intégration sociale) de 10,7 %, et une proportion importante de familles vivant sous le seuil de pauvreté. Ce contexte socio-économique rend crucial le développement de compétences spécifiques chez les professionnels pour prévenir et accompagner les situations de détresse parentale.

Dans le cadre du MT5, ULiège assure la coordination de l'évaluation des actions mises en œuvre, en analysant la satisfaction des parents et des professionnels, ainsi que l'impact perçu des dispositifs de soutien. Ce volet vise à garantir la qualité, l'efficacité et la transférabilité des pratiques testées dans le projet. L'université mobilisera à cette fin ses outils de recherche appliquée et son expertise méthodologique.

Par ailleurs, ULiège prendra part à la dynamique transfrontalière du projet, en organisant et animant des temps d'échange et d'intervision entre professionnels des différents territoires. Ces rencontres permettront de partager les expériences, d'ajuster les pratiques et de co-construire des approches durables en matière de soutien à la parentalité.

En mettant son expertise au service des professionnels et des familles, ULiège contribue à structurer une réponse coordonnée, scientifiquement fondée et ancrée dans les réalités de terrain, pour faire face aux enjeux croissants liés au burnout parental dans les 1000 premiers jours.

Le cas échéant, décrivez l'expérience de l'opérateur en matière de participation et/ou de gestion de projets cofinancés par l'UE ou d'autres projets internationaux.

L'Université de Liège a été très impliquée dans la précédente période de programmation Interreg avec plus de 80 projets financés, dont un très grand nombre en coordination : https://www.recherche.uliege.be/cms/c_10663586/fr/projets-interreg

Nous pourrions bénéficier du support de notre Administration centrale, qui possède une solide expérience en matière de participation et de gestion de divers types de projets européens. Cette administration peut compter sur une coordination efficace de ses différents départements (recherche et innovation, ressources humaines, service juridique, service financier). Nous serons notamment accompagnés d'une personne du service RISE (Recherche, Innovation, Support et Entreprises) ainsi que d'un membre de la cellule justification en charge de la justification financière des conventions.

Plan de financement			
Source		Montant	Pourcentage
FEDER		123.119,63	60,00%
Cofinancement de l'opérateur		82.079,76	40,00%
Budget total de l'opérateur		205.199,39	100,00%
Cofinancement de l'opérateur			
Source	Nature	Montant	% du budget total de l'opérateur
ULiège	Public	20.519,94	10,00%
Wallonie	Public	61.559,82	30,00%
Total			
Sous-total du cofinancement public		82.079,76	40,00%
Sous-total du cofinancement public récurrent		0,00	0,00%
Sous-total du cofinancement privé		0,00	0,00%
Total		82.079,76	40,00%
Aides d'État			
Auto-analyse des critères relatifs aux aides d'État			
Critère I L'opérateur est-il impliqué dans des activités économiques à travers le projet ?			
1. L'opérateur mettra-t-il en œuvre des activités et/ou offrira-t-il des biens ou des services pour lesquels il existe un marché dans le cadre du projet ?	Non	l'opérateur ne mettra pas en œuvre des activités économiques ni de mise au point de produit commercialisable, en conformité avec l'article 20, point 2.1.1 Financement public d'activités non économiques, de l'encadrement des aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation (2014/C 198/01). La participation au projet relève d'une activité de recherche et de formation.	
2. Existe-t-il des activités, des biens ou des services qui auraient pu être entrepris par un acteur de marché en vue de réaliser un profit (même si ce n'est pas l'intention du candidat) ?	Non	Non, parce que les techniques, méthodologies et connaissances utilisées ne sont pas les mêmes.	
Critère II L'opérateur reçoit-il un avantage sélectif grâce au financement du projet ?			

Critère II L'opérateur reçoit-il un avantage sélectif grâce au financement du projet ?	
1. L'opérateur prévoit-il de réaliser lui-même les activités économiques, c.-à-d. de ne pas sélectionner un prestataire de services externe via des procédures de marchés publics, par exemple	Non Non, le partenaire est une université, son action dans le projet est une activité de formation et de recherche. L'université ne participera à aucune activité économique.
2. Ces fonds publics créent-ils un avantage économique dans le chef de l'opérateur et/ou des bénéficiaires finaux ? (l'avantage est un avantage économique qu'une entreprise /institution n'aurait pas obtenu dans des conditions normales de marché, c'est-à-dire en l'absence d'intervention publique) ?	Non Non, les activités sont conformes à l'article 20, point 2.1.1 Financement public d'activités non économiques, de l'encadrement des aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation (2014/C 198 /01). Étant donné que l'organisation et l'infrastructure de recherche des institutions de la connaissance sont utilisées exclusivement pour une activité non économique, leur financement ne relève pas des règles en matière d'aides d'État.
Résultat de l'auto-analyse des critères relatifs aux aides d'État	Il n'y a pas de risque d'aides d'État
Activités pertinentes pour les aides d'État	
Régime RGEC / de minimis	

B.1 Opérateur opérateur 12	
Opérateur	12
Rôle de l'opérateur	PP
Nom complet de l'opérateur	Conseil Départemental du Pas-de-Calais
Nom de l'opérateur en anglais	Departmental Council of Pas-de-Calais
Nom	CD62
Département unité division	Direction Enfance Famille Service départemental de protection maternelle et infantile.
Adresse principale de l'opérateur	
Pays	France (FR)
NUTS 2	Nord-Pas de Calais (FRE1)
NUTS 3	Pas-de-Calais (FRE12)
Rue, Numéro, Code postal, Ville	Fernand Buisson 1 62018 ARRAS
Site internet	https://www.pasdecalais.fr/
Adresse du département/de l'unité/de la division (le cas échéant)	
Pays	
NUTS 2	
NUTS 3	
Rue, Numéro, Code postal, Ville	
Informations juridiques et financières	
Type d'opérateur	Autorité publique locale
Sous-type d'opérateur	Grande entreprise
Nature de l'opérateur	Public
Secteur d'activité au niveau du groupe NACE	P.85
Numéro de TVA (le cas échéant)	FR03176200012

Informations juridiques et financières	
Votre organisation a-t-elle le droit de récupérer la TVA sur la base de la législation nationale pour les activités mises en œuvre dans le cadre du projet ?	Partiellement
Numéro d'entreprise (FR : Siret)	SIRET 226 200 012 00012
Forme juridique (conformément aux statuts de l'opérateur)	Collectivité territoriale
Contact	
Représentant légal	Mr Jean Claude Leroy
Personne de contact	Mme Jennifer Vichard
Email	[REDACTED]
Numéro de téléphone	[REDACTED]
Contribution	
Quelles sont les compétences et les expériences de l'opérateur pertinentes pour le projet ?	
<p>Le département du Pas-de-Calais compte 1,461 441 million d'habitants, 890 communes réparties sur 9 territoires à l'échelle départementale. Au travers de ces politiques sociales et solidaires, le département assure le fonctionnement des centres de Protection maternelle et infantile par la mise en place d'actions de promotion et prévention santé dès le démarrage de la grossesse jusqu'au 6 ans de l'enfant. Les professionnels de PMI sages-femmes, puéricultrices et médecins, proposent des visites à domicile, consultations de prévention santé, de dépistage et d'actions collectives en faveur des parents, futurs parents et enfants, véritable soutien dans l'accompagnement à la parentalité ces professionnels proposent des actions au plus près des attentes des publics sur un principe d'universalisme, une attention particulière est mise sur les 1000 premiers jours, notamment avec la proposition d'entretien prénatal précoce auprès de toute femme déclarant sa grossesse sur le territoire ainsi que le repérage des vulnérabilités sur la période périnatale et au-delà. Le territoire d'Hénin-Carvin est divisé en deux sites distincts, il dénombrait en 2021, 126 840 habitants, la tranche d'âge de 0 à 5 ans représente 8% de la population du territoire de Hénin, la plus forte sur l'ensemble des communes du département du Pas de Calais. 28% des familles sont monoparentales (contre 25% en France).</p> <p>Malgré un territoire avec un taux de natalité fort de 13,4% contre 11,3 % en France, une population très jeune, il ne comporte aucune structure hospitalière ni maternité ni service de pédiatrie, un service de proximité comme la PMI est essentiel pour le territoire. Sur le plan environnemental, cinq des quatorze communes du territoire sont à risque de pollution des sols par le plomb dû à l'activité de l'ancien site industriel METALEUROP, le service de PMI a donc un rôle essentiel dans la surveillance des impacts environnementaux sur la santé.</p>	
Quel est le rôle (contribution et activités principales) de l'opérateur dans le projet ?	

Contribution

Le service de PMI du territoire d'Hénin-Carvin souhaite s'associer au projet FAMILY afin d'étoffer, développer ses connaissances et acquis en faveur des publics de façon la plus précoce possible. Selon le rapport de la commission des 1000 premiers jours rendu en septembre 2020, l'investissement social durant cette période apporte une très haute valeur ajoutée. Plus cet investissement intervient tôt, plus il impacte positivement la trajectoire développementale des enfants, d'où l'importance capitale de mettre la prévention précoce au cœur de nos préoccupations et de partager nos expériences.

Les Maisons des 1000 premiers jours sont un des dispositifs issus du rapport de la commission des 1000 premiers jours. Elles répondent à 5 prérequis, que sont la gratuité, la mixité, l'universalité, la proximité et la neutralité et leurs objectifs sont de lutter contre les inégalités de naissance, de briser l'isolement parental, de partager un moment de plaisir, d'encourager une dynamique partenariale et de redonner le pouvoir d'agir aux parents. Nous souhaitons mettre en place ce type de lieux au plus près des familles afin de leur garantir un accès facilité, pour tous et sans préjugés.

L'identification comme lieux ressources dédiés à la grossesse, la parentalité et la petite enfance, permettra de proposer de façon la plus précoce possible la mise en place de groupes de pair aide et ainsi proposer des projets de développement des compétences parentales et actions en faveur des plus petits, adaptés aux besoins du territoire et de ses habitants.

Les professionnels de PMI seront accompagnés et formés dans le projet par Ensemble pour la petite enfance opérateur associé, cet accompagnement spécifique accentue notre intérêt pour le programme FAMILY.

Le cas échéant, décrivez l'expérience de l'opérateur en matière de participation et/ou de gestion de projets cofinancés par l'UE ou d'autres projets internationaux.

Le Département du Pas-de-Calais dispose d'un service maîtrisant le fonctionnement et les exigences des projets Interreg. Il a pour vocation d'accompagner les directions opérationnelles dans la gestion administrative et financière des projets. Le Département est membre de la gouvernance de plusieurs programmes et a été impliqué dans plusieurs projets, comme partenaire ou comme chef de file, cofinancés par différents programmes, notamment :

- FWVL : SAPOLL, EuroCyclo, XTraVel (en cours) ;
- France-Manche-Angleterre : Expérience ;
- Europe : Passage ;
- NWE : PolliConnect (en cours).

Plan de financement

Source	Montant	Pourcentage
FEDER	163.546,50	60,00%
Cofinancement de l'opérateur	109.031,00	40,00%
Budget total de l'opérateur	272.577,50	100,00%

Cofinancement de l'opérateur			
Source	Nature	Montant	% du budget total de l'opérateur
CD62	Public	109.031,00	40,00%
Total			
Sous-total du cofinancement public		109.031,00	40,00%
Sous-total du cofinancement public récurrent		0,00	0,00%
Sous-total du cofinancement privé		0,00	0,00%
Total		109.031,00	40,00%
Aides d'État			
Auto-analyse des critères relatifs aux aides d'État			
Critère I L'opérateur est-il impliqué dans des activités économiques à travers le projet ?			
1. L'opérateur mettra-t-il en œuvre des activités et/ou offrira-t-il des biens ou des services pour lesquels il existe un marché dans le cadre du projet ?	Non	Non, le Département du Pas-de-Calais développera des activités qui découlent de l'application directe de ses compétences institutionnelles et qui ne s'inscrivent pas dans le cadre d'un quelconque marché	
2. Existe-t-il des activités, des biens ou des services qui auraient pu être entrepris par un acteur de marché en vue de réaliser un profit (même si ce n'est pas l'intention du candidat) ?	Non	Non, le Département poursuit sa mission de service public qui ne demande aucune participation financière aux bénéficiaires	
Critère II L'opérateur reçoit-il un avantage sélectif grâce au financement du projet ?			
1. L'opérateur prévoit-il de réaliser lui-même les activités économiques, c.-à-d. de ne pas sélectionner un prestataire de services externe via des procédures de marchés publics, par exemple	Non	Non, la majorité des activités seront conduites par des professionnels internes du Département du Pas-de-Calais. Ce dernier aura recours à un processus de sélection /marché pour l'achat de prestations externes et de petit matériel.	
2. Ces fonds publics créent-ils un avantage économique dans le chef de l'opérateur et/ou des bénéficiaires finaux ? (l'avantage est un avantage économique qu'une entreprise /institution n'aurait pas obtenu dans des conditions normales de marché, c'est-à-dire en l'absence d'intervention publique) ?	Non	Non, il n'y a aucun avantage économique car les bénéficiaires accéderont à titre gratuit et universel aux activités. Il n'y a donc aucun gain financier pour le Département.	
Résultat de l'auto-analyse des critères relatifs aux aides d'État	Il n'y a pas de risque d'aides d'État		

Activités pertinentes pour les aides d'État	
Régime RGEC / de minimis	

Opérateurs associés

Numéro	Statut	Nom complet de l'opérateur	Nom de l'opérateur de projet responsable
1	Actif	Eerstelijnszone Midden West-Vlaanderen	RSL
2	Actif	Agence Wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles	CEP asbl
3	Actif	KIDZ	RSL
4	Actif	AZ Delta vzw	RSL
5	Actif	i-mens – via Koala Roeselare	RSL
6	Actif	Ensemble pour La Petite Enfance (EPE)	AFEJI
7	Actif	Ville de Raismes	FLVS
8	Actif	Opgroeien – Lokaal team Kind en Gezin Roeselare	RSL
9	Actif	Ville de Loison sous Lens	FLVS
10	Actif	Pré-en-Bulles	CEP asbl
11	Actif	Administration Subrégionale du Hainaut (ONE)	CEP asbl
12	Actif	Association IHAB (Initiative Hôpital Ami des Bébés)	CHU Lille
13	Actif	Conseil départemental des Ardennes, service de PMI	FLVS

Eerstelijnszone Midden West-Vlaanderen AO1	
Opérateur	PP6
Nom complet de l'opérateur	Eerstelijnszone Midden West-Vlaanderen
Nom de l'opérateur en anglais	First-line zone Central West Flanders
Pays	Belgique/België (BE)
NUTS 2	Prov. West-Vlaanderen (BE25)
NUTS 3	Arr. Roeselare (BE256)
Rue, Numéro, Code postal, Ville	Spanjestraat 113/3 8800 Roeselare
Représentant légal	Dr. Dirk Vuylsteke

Eerstelijnszone Midden West-Vlaanderen AO1	
Personne de contact	Mme. Lore Declercq
Email	[REDACTED]
Numéro de téléphone	[REDACTED]
Rôle de l'opérateur	<p>Notre mission principale est de créer des liens dans les domaines des soins et du bien-être , en d'autres termes, nous mettons en relation "ceux qui fournissent des soins" afin que chacun reçoive les soins nécessaires. Notre réseau s'étend sur 7 communes flamandes : Ardoioie, Hooglede, Ledegem, Lichtervelde, Moorslede, Roeselare et Staden, et rassemble les prestataires de soins de ces 4 catégories : - Acteurs de soins - Acteurs de l' aide sociale - Administrations locales - Patients, les soins informels et les associations bénévoles.</p> <p>Eerstelijnszone Midden West-Vlaanderen est un réseau collaboratif et connecté qui vise à améliorer la qualité de vie de chacun en termes de travail, d' éducation, de soins et de bien-être. Nous mettons la personne et son environnement au centre de nos réflexions et de nos actions. Ainsi, grâce à notre réseau et à notre expertise, au cours du projet FAMILY, nous partagerons les informations et les expériences mises en place dans la région par le biais de nos canaux et partenaires. Nous recherchons activement des liens avec des initiatives existantes et des partenaires actifs dans la région et/ou autour du thème du projet. FAMILY nous permettra de bénéficier des bonnes pratiques transfrontalières que nous pourrions diffuser au sein de notre réseau.</p>

Agence Wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles A02	
Opérateur	PP7
Nom complet de l'opérateur	Agence Wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles
Nom de l'opérateur en anglais	Walloon Agency for Health, Social Protection, Disability and Families
Pays	Belgique/België (BE)
NUTS 2	Prov. Hainaut (BE32)
NUTS 3	Arr. Charleroi (BE32B)
Rue, Numéro, Code postal, Ville	Rue de la Rivelaine 21 6061 Charleroi
Représentant légal	Mme. Françoise Lannoy
Personne de contact	Mme. et Mr. Camille et Nicolas Leroy et Majewski
Email	████████████████████
Numéro de téléphone	████████████████████

Agence Wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles A02**Rôle de l'opérateur**

L'AViQ a des compétences en promotion de la santé et prévention. Elle est la référence des organisations de la 1^o ligne de soins en Wallonie. Elle participe à l'implémentation et à l'essor du programme "Soins et accompagnement des femmes enceintes, des enfants et de la famille (...) pendant les premiers 1000 jours" du Plan interfédéral « Aide et soins intégrés » (CIM Santé publique). L'AViQ pourra mettre à disposition ses compétences et connaissances pour soutenir FAMILY. Elle collaborera pour atteindre des objectifs communs. Le programme de la CIM nécessite des indicateurs de suivi et d'évaluation, qu'il serait peut-être possible d'employer. L'AViQ est un levier pour sensibiliser des acteurs en social-santé : cercles de médecins généralistes ; Service Intégrés de Soins à Domicile ; Centres de coordination d'aide et de soins ; Service d'aide aux familles et aux aînés ; Associations de santé intégrée, etc. L'AViQ peut relayer les communications liées au projet ou participer à des communications communes, à discuter entre partenaires. L'AViQ prévoit de développer un outil de gestion de la santé des populations, en cours de construction. Il devra être accessible aux acteurs social-santé pour leur permettre de développer une compréhension commune du système d'intervention, soit en lien avec la 1^o ligne, soit sur une thématique ciblée. Un set d'indicateurs spécifiques, à développer pour établir un profil locorégional, permettra la prise de décisions-actions. Le but de l'AViQ est de déployer une responsabilité populationnelle, avec la mise en place de l'universalisme proportionné. Il faut atteindre toute la population par des moyens variables en fonction des besoins spécifiques. Encore à l'étude, les données pourraient être partagées avec FAMILY pour alimenter une éventuelle approche stratégique ciblée. La collaboration de l'AViQ avec l'ONE et les opérateurs de terrain agréés lui permet d'avoir une vision précise des besoins de cette population cible.

KIDZ A03	
Opérateur	PP6
Nom complet de l'opérateur	KIDZ
Nom de l'opérateur en anglais	KIDZ
Pays	Belgique/België (BE)
NUTS 2	Prov. West-Vlaanderen (BE25)
NUTS 3	Arr. Roeselare (BE256)
Rue, Numéro, Code postal, Ville	Gasthuisstraat 10 8800 Roeselare
Représentant légal	Dr. Steven Verdoolaege
Personne de contact	Mme. Anneleen Santens
Email	[REDACTED]
Numéro de téléphone	[REDACTED]

KIDZ A03**Rôle de l'opérateur**

Kidz est le nom générique de 5 crèches, 3 garderies extrascolaires, des garderies spécialisées Tip-Toe, de plus de 35 assistantes maternelles et de nombreuses classes de sommeil. La structure fait à la fois partie de Motena qui s'occupe de la garde d'enfants 0-3 ans, 3-12 ans et de l'accueil des parents. Elle fait également partie du conseil d'administration de De Living (garderie faisant partie du réseau De Kangoeroe). Dans toutes ces formes de soins, nous nous efforçons d'offrir à nos familles une réelle valeur ajoutée lorsqu'elles viennent chez nous. Nous offrons un soutien aux parents et aux enfants. En collaboration avec les gestionnaires, les coachs familiaux, le coordinateur qualité et le conseiller familial, nous proposons un soutien pédagogique adapté à chaque famille. Nous gérons plus de 200 places de 0 à 3 ans en accueil collectif, 200 places de 0 à 3 ans en accueil parental et plus de 200 places de 3 à 12 ans en accueil familial. Au sein du projet FAMILY, KIDZ pourra apporter son expérience axée à la fois sur le travail avec les (jeunes) enfants, leurs parents, ainsi que sur les défis liés au travail avec les familles autochtones et migrantes vulnérables. KIDZ dessine depuis des années les contours d'un travail inclusif et de proximité. Nous y parvenons d'une part par une attitude d'ouverture fondamentale de la part de l'ensemble du personnel. D'autre part, nous le faisons en investissant dans 0,8 ETP de conseillers familiaux qui peuvent, si nécessaire, aider à orienter les enfants vers des réseaux professionnels supplémentaires autour de l'enfant et de la famille. KIDZ est donc très enthousiaste à l'idée de collaborer à un projet en lien avec sa ville d'origine qui permettra d'améliorer et de renforcer les méthodes de travail pour accompagner les parents dans les 1000 premiers jours de leur enfant.

AZ Delta vzw AO4	
Opérateur	PP6
Nom complet de l'opérateur	AZ Delta vzw
Nom de l'opérateur en anglais	AZ Delta vzw
Pays	Belgique/België (BE)
NUTS 2	Prov. West-Vlaanderen (BE25)
NUTS 3	Arr. Roeselare (BE256)
Rue, Numéro, Code postal, Ville	Deltalaan 1 8800 Roeselare
Représentant légal	Mr. Johan Hellings
Personne de contact	Mme. Emily Rosseel
Email	[REDACTED]
Numéro de téléphone	[REDACTED]

AZ Delta vzw AO4

Rôle de l'opérateur

AZ Delta est un hôpital suprarégional avec des établissements à Roeselare, Torhout et Menin. La sage-femme en chef du service maternité du campus Rumbeke, ainsi que la responsable du service social, sont membres du réseau Périnatal de la ville de Roeselare. La maternité joue un rôle actif dans la participation et le déploiement du projet Born in Belgium au sein de la ville de Roeselare, en recherchant la meilleure mise en œuvre avec les partenaires de soins qui y collaborent. AZ Delta n'agit pas seulement en tant que prestataire de soins, mais aussi en tant que pont vers d'autres prestataires de soins qui soutiennent les femmes enceintes et les jeunes familles (par exemple 'De Living' et 'De Kangoeroe' à Roeselare). Le service maternité d'AZ Delta est quotidiennement en contact avec les (futurs) femmes enceintes, les jeunes mamans et leurs familles. Le projet FAMILY sera l'occasion de pouvoir collaborer avec les autres acteurs transfrontaliers pour échanger sur les bonnes pratiques et les soins les plus adaptés aux besoins des familles (vulnérables) durant les 1 000 premiers jours de vie de leur enfant. En tant que partenaire associé du projet, nous souhaitons pouvoir bénéficier des bonnes pratiques pour orienter de façon ciblée les patients (au lieu de fournir des informations par le biais des brochures disponibles). Ainsi, notre structure pourra permettre de tester les outils qui pourront être développés au sein de FAMILY.

i-mens – via Koala Roeselare A05	
Opérateur	PP6
Nom complet de l'opérateur	i-mens – via Koala Roeselare
Nom de l'opérateur en anglais	i-mens / Koala Roeselare
Pays	Belgique/België (BE)
NUTS 2	Prov. Oost-Vlaanderen (BE23)
NUTS 3	Arr. Gent (BE234)
Rue, Numéro, Code postal, Ville	Tramstraat 61 9052 Zwijnaarde
Représentant légal	Mme. Ingrid De Meerleer
Personne de contact	Mme. Ilse Wittouck
Email	[REDACTED]
Numéro de téléphone	[REDACTED]

i-mens – via Koala Roeselare A05**Rôle de l'opérateur**

I-mens est un organisme de santé indépendant qui a pour mission d'accompagner toutes les personnes à chaque étape de la vie. Afin d'accompagner les parents et futurs parents durant les 1 000 premiers jours de vie de leur enfant, nous avons mis en place plusieurs services, notamment : - Des ateliers grossesse : encadrés par des sages-femmes et ayant pour but de préparer à l'accouchement, à l'allaitement et à la parentalité. - La mise en relation avec des sages-femmes qui pourront assurer le suivi des grossesses à domicile. - Des soins de maternité : les jeunes parents peuvent faire appel à une assistante maternelle qui les aidera à prendre soin de leur nouveau-né et à faire les tâches ménagères légères. - Des systèmes de garde d'enfants: l'organisme met des crèches et un réseau d'assistantes maternelles à disposition. - Un réseau de baby-sitter à domicile pour garder les enfants malades. - Un soutien parental qui permet les échanges avec les jeunes parents pour les aider à surmonter les défis de la parentalité : les troubles du sommeil, la fixation des limites, etc. Ainsi, i-mens suivra le contenu du projet FAMILY grâce à sa participation au projet Koala Roeselare en tant qu'organisateur. Il partagera ainsi son expertise et ses bonnes pratiques avec les autres acteurs transfrontaliers du projet et permettra de tester les formations et les outils qui pourront être développés.

Ensemble pour La Petite Enfance (EPE) A06	
Opérateur	PP4
Nom complet de l'opérateur	Ensemble pour La Petite Enfance (EPE)
Nom de l'opérateur en anglais	Together for Early Childhood
Pays	France (FR)
NUTS 2	Ile-de-France (FR10)
NUTS 3	Hauts-de-Seine (FR105)
Rue, Numéro, Code postal, Ville	Allée du Forum 37 92100 Boulogne Billancourt
Représentant légal	Mr. Rudolph Hidalgo
Personne de contact	Mme. Aline Boutraingain
Email	[REDACTED]
Numéro de téléphone	[REDACTED]
Rôle de l'opérateur	<p>La Maison des 1000 premiers jours® est un dispositif issu du rapport de la commission des 1000 premiers jours (2020) et inspiré des expériences réussies en Australie, au Québec et dans les pays Nordiques. Elles offrent une réponse globale aux besoins des futurs parents, parents et des jeunes enfants grâce à la mise en place de groupes de pair-aidance animés par un facilitateur. Ensemble pour la Petite Enfance est l'association nationale référente pour l'accompagnement des porteurs de projet de Maison des 1000 premiers jours®, en réponse aux besoins des parents et de leurs enfants. Dispositif innovant, complémentaire des lieux de soutien à la parentalité et fédérateur sur les territoires. Maillon de la chaîne de prévention précoce, au plus proche des besoins des 1ers concernés: les familles et les professionnels facilitateurs. Ensemble pour la Petite Enfance accompagne l'Afeji dans la mise en place de son projet de maison des 1000 premiers jours à Roubaix. Ainsi, elle participera au projet FAMILY, notamment à travers : - l'élaboration d'un diagnostic sur le territoire d'implantation et le maillage territorial - une formation de facilitateur - la mise en place des groupes de pair-aidance - l'évaluation et la mesure d'impacts</p>

Ville de Raismes A07	
Opérateur	LP1
Nom complet de l'opérateur	Ville de Raismes
Nom de l'opérateur en anglais	City of Raismes
Pays	France (FR)
NUTS 2	Nord-Pas de Calais (FRE1)
NUTS 3	Nord (FRE11)
Rue, Numéro, Code postal, Ville	Mairie de Raismes - Hôtel de Ville - Grand Place _ 59590 RAISMES
Représentant légal	Mr. Aymeric Robin
Personne de contact	Mr. Alexandre Picart
Email	[REDACTED]
Numéro de téléphone	[REDACTED]
Rôle de l'opérateur	<p>Raismes est une zone périurbaine de la région de Valenciennes (Hauts-de-France), faisant partie des membres du programme "Vivons en forme", porté par l'association FLVS. Consciente de ce qui se joue pendant les tout premiers jours de vie des enfants, la ville de Raismes a décidé de participer à l'opération nationale des 1 000 premiers jours en organisant des ateliers à l'intention des futurs et jeunes parents. Elle propose également des services complémentaires à ces ateliers, notamment : - des modes de gardes pour le tout petit (0 - 3 ans) - des accueils de loisirs jusqu'à 17 ans - un service ressource pour aider les ados à monter leurs projets - un service de réussite éducative et de médiation scolaire - des services autour de l'école (inscription, restauration, garderie, séjours...) Ayant toujours à cœur de proposer ce qu'il y a de mieux pour ses citoyens, la ville de Raismes participera au projet FAMILY en tant qu'opérateur associé afin de tester les outils et formations qui pourront être développés.</p>

Opgroeien – Lokaal team Kind en Gezin Roeselare A08	
Opérateur	PP6
Nom complet de l'opérateur	Opgroeien – Lokaal team Kind en Gezin Roeselare
Nom de l'opérateur en anglais	Opgroeien – Local team Child and Family Roeselare
Pays	Belgique/België (BE)
NUTS 2	Région de Bruxelles-Capitale/ Brussels Hoofdstedelijk Gewest (BE10)
NUTS 3	Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)
Rue, Numéro, Code postal, Ville	Hallepoortlaan 27 1060 Brussel
Représentant légal	Mme. Anne Vanden Berge
Personne de contact	Mme. Kaat Decuypere
Email	[REDACTED]
Numéro de téléphone	[REDACTED]

Opgroeien – Lokaal team Kind en Gezin Roeselare A08

Rôle de l'opérateur

Opgroeien a une mission importante : réaliser le droit à une éducation prometteuse pour chaque enfant et chaque jeune en Flandre. Au sein d'Opgroeien, les équipes locales pour l'enfance et la famille sont le point de contact pour les (futurs) parents et les jeunes enfants âgés de 0 à 3 ans. L'équipe locale a une composition multidisciplinaire (infirmières, médecins, assistants familiaux, travailleurs sociaux et psychopédagogues) et soutient les parents dans tous les aspects de la parentalité sur la base de diverses expertises. Nous fournissons des conseils et un soutien scientifiquement fondés sur la parentalité, la santé et la vaccination, le développement et la croissance, la nutrition et la sécurité, à partir du désir d'avoir des enfants, pendant la grossesse et au cours des premières années de la vie de l'enfant (0-3 ans). Les équipes locales pour l'enfance et la famille travaillent en étroite collaboration avec les partenaires locaux (par exemple: les autorités locales, la Maison de l'enfant, les services de garde d'enfants, etc.). Dans le cadre du projet FAMILY, nous pouvons apporter l'expertise de l'équipe locale de l'enfance et de la famille sur les thèmes entourant les 1000 premiers jours. Cela concerne à la fois l'enfant (par exemple, le développement et la croissance, la santé mentale du nourrisson) et l'expérience des parents (par exemple, le bien-être mental dans la période périnatale, la dépression post-partum). En plus de l'expertise, nous orientons les parents d'Enfant et Famille vers les services des partenaires, en tant que points de rencontre des partenaires qui s'engagent auprès du jeune enfant et de ses parents sur les responsabilités parentales (par exemple le projet KOALA 'De Living', l'opération Kangourou,...).

Ville de Loison sous Lens AO9	
Opérateur	LP1
Nom complet de l'opérateur	Ville de Loison sous Lens
Nom de l'opérateur en anglais	City of Ville de Loison sous Lens
Pays	France (FR)
NUTS 2	Nord-Pas de Calais (FRE1)
NUTS 3	Nord (FRE11)
Rue, Numéro, Code postal, Ville	Rue Léon Blum 75 62218 Loison sous Lens
Représentant légal	Mr Daniel Kruszka
Personne de contact	Mme Françoise Toulouse
Email	[REDACTED]
Numéro de téléphone	[REDACTED]

Ville de Loison sous Lens AO9**Rôle de l'opérateur**

La Ville de Loison-sous-Lens s'implique en tant que partenaire associé du projet FAMILY en s'appuyant sur sa forte mobilisation en faveur de la santé, de la parentalité et de la prévention des inégalités sociales. Marquée par une forte précarité socio-économique, elle est un territoire d'expérimentation pertinent pour développer des innovations en prévention du burnout parental durant les 1000 premiers jours. La ville adhère au programme Vivons en Forme (VIF), porté par FLVS, ce qui lui a permis d'expérimenter en 2024 le projet Interreg ASPIRE. Cette dynamique locale a montré une implication forte des mères en situation de vulnérabilité dans les actions de santé communautaire, et un besoin accru d'accompagnement en parentalité et en santé mentale. Le lien naturel entre ASPIRE et FAMILY permet de renforcer et d'approfondir cette mobilisation sur des enjeux plus spécifiques liés à la charge mentale parentale. La ville jouera un rôle de territoire pilote pour les outils développés dans le cadre de FAMILY, en impliquant ses services sociaux, ses professionnels de la petite enfance et ses partenaires locaux. En lien avec son réseau associatif local, notamment le Planning Familial de Lens, qui intervient déjà sur la commune, Loison-sous-Lens facilitera l'organisation d'ateliers de sensibilisation, de rencontres avec les parents, et de temps d'échanges pour les professionnels. De plus, la proximité avec le Centre Hospitalier de Lens, principal établissement de santé du territoire, ouvre des perspectives concrètes de collaboration pour toucher un public élargi, y compris dans les communes voisines. La ville pourra ainsi servir de point d'ancrage pour la dissémination des actions du projet à l'échelle de la communauté d'agglomération et plus largement du bassin lensois. Son engagement dans des dynamiques territoriales existantes (contrats locaux de santé, projets éducatifs territoriaux...) renforcera également l'impact du projet et favorisera sa durabilité au-delà du projet.

Pré-en-Bulles AO10	
Opérateur	PP7
Nom complet de l'opérateur	Pré-en-Bulles
Nom de l'opérateur en anglais	Service d'accompagnement périnatal et maison didactique
Pays	Belgique/België (BE)
NUTS 2	Prov. Hainaut (BE32)
NUTS 3	Arr. Tournai-Mouscron (BE328)
Rue, Numéro, Code postal, Ville	Rue des Puits l'Eau 30 7500 Tournai
Représentant légal	Mme Magali Broquet
Personne de contact	Mme Elise Doyen
Email	[REDACTED]
Numéro de téléphone	[REDACTED]

Pré-en-Bulles AO10

Rôle de l'opérateur

Pré-en-Bulles est un service d'accompagnement périnatal agréé et financé, implanté en Wallonie picarde depuis 10 ans et proposant un accompagnement individuel et préventif autour de la qualité du lien parent-enfant de la grossesse jusqu'à l'entrée à l'école. L'équipe pluridisciplinaire (psycho-médico-social) pourra intervenir sur différentes parties du projet FAMILY : Tester et améliorer les outils pour les familles : dans le cadre de son activité d'accompagnement clinique en direct aux familles présentant des vulnérabilités multiples
Formation des professionnels : l'équipe offre un accompagnement indirect aux professionnels de la zone Wapi et transfrontalière (Flandre et nord de la France) afin de les soutenir dans la prise en charge des familles à vulnérabilité multiples. Dans ce cadre, les développements du projet pourront être facilement partagés sur le terrain et/ou lors de séminaires et d'actions de sensibilisation des professionnels du réseau aux problématiques périnatales spécifiques
Mise en place, test et amélioration d'espaces de rencontres et de paroles : Pré-en-Bulles propose un lieu d'accueil collectif parents-enfants (de la grossesse à l'entrée à l'école), à raison d'une demi-journée par semaine pour de se centrer sur les besoins du bébé et l'apprentissage des gestes « comme à la maison ». Par ailleurs, l'asbl organise aussi des groupes de réflexion en réseau (Tournai et Mouscron) autour du dispositif à mettre en place dans les situations de fragilités périnatales.

Administration Subrégionale du Hainaut (ONE) AO11	
Opérateur	PP7
Nom complet de l'opérateur	Administration Subrégionale du Hainaut (ONE)
Nom de l'opérateur en anglais	Subregional Administration of Hainaut (ONE)
Pays	Belgique/België (BE)
NUTS 2	Prov. Hainaut (BE32)
NUTS 3	Arr. Mons (BE323)
Rue, Numéro, Code postal, Ville	Rue d'Erbisoeul 5 7011 Mons
Représentant légal	Mme Aurore Herbiet
Personne de contact	Mme Aurore Herbiet
Email	[REDACTED]
Numéro de téléphone	[REDACTED]
Rôle de l'opérateur	<p>Dans le cadre du projet FAMILY, l'Administration Subrégionale du Hainaut de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) intervient en tant qu'opérateur associé en apportant son expertise en matière de soutien à la parentalité, d'accueil de la petite enfance et de coordination des services à destination des familles. Forte de sa connaissance fine du territoire du Hainaut, elle assure une fonction de relais essentiel entre les acteurs locaux (communes, structures d'accueil, associations, services de santé) et les politiques régionales de l'enfance. L'ONE joue un rôle de facilitateur et de catalyseur dans le déploiement d'actions intégrées, centrées sur les besoins réels des familles, notamment celles en situation de vulnérabilité sociale ou économique. Dans le projet FAMILY, elle contribue activement à la mobilisation des partenaires de terrain, ainsi qu'à la co-construction de dispositifs pilotes favorisant l'accessibilité, la qualité et la continuité des services destinés aux professionnels et aux parents dans le Hainaut. L'ONE assure un rôle de diffusion et de valorisation des bonnes pratiques issues du projet, en soutenant la formation des professionnels et en animant des espaces de concertation multi-acteurs à l'échelle subrégionale.</p>

Association IHAB (Initiative Hôpital Ami des Bébé)s A012	
Opérateur	PP3
Nom complet de l'opérateur	Association IHAB (Initiative Hôpital Ami des Bébé)s
Nom de l'opérateur en anglais	Baby-Friendly Hospital Initiative
Pays	France (FR)
NUTS 2	Nord-Pas de Calais (FRE1)
NUTS 3	Nord (FRE11)
Rue, Numéro, Code postal, Ville	Rue Eugène Avinée 1 59000 Lille
Représentant légal	Mr Damien Subtil
Personne de contact	Mme Kristina Löfgren
Email	[REDACTED]
Numéro de téléphone	[REDACTED]

Association IHAB (Initiative Hôpital Ami des Bébé)s A012

Rôle de l'opérateur

En 1991, l'OMS et l'UNICEF lancent « the Baby Friendly Hospital Initiative » (BFHI) ou "l'Initiative Hôpital Amides bébés" (IHAB). A l'origine, le programme IHAB a été lancé pour protéger l'allaitement maternel. Après avoir constaté dans les années 70-80 des baisses considérables des taux d'allaitement au niveau international, protéger l'allaitement devenait nécessaire pour faire face aux stratégies offensives de marketing de l'industrie des substituts de lait maternel. Ces stratégies minoraient l'importance de l'allaitement et poussaient vers une utilisation des substituts de lait maternel sans tenir compte des conditions de préparation et d'utilisation des biberons. Depuis son lancement, le programme IHAB a évolué. Les objectifs ont été élargis : au-delà du soutien à l'allaitement, IHAB est devenu un programme de soins centrés sur l'enfant et sa famille, et est très en lien avec la démarche associée aux recommandations du programme des 1000 premiers jours. Les objectifs de l'IHAB sont multiples : -Encourager, soutenir et protéger l'allaitement maternel en cohérence avec les recommandations de santé publique. IHAB œuvre pour que chaque mère puisse faire un choix éclairé sur l'alimentation de son nouveau-né sans influence commerciale. Quel que soit son choix, chaque mère est soutenue dans son projet. -Améliorer l'accueil du nouveau-né en centrant les soins sur les rythmes et les besoins de celui-ci et de ses parents. -Proposer un accompagnement bienveillant des parents afin de favoriser l'attachement parents/enfant et l'autonomie des parents. La région Hauts de France est très investie dans la promotion de l'IHAB. Ainsi, 16 maternités ont été labélisées dans les départements du Nord et du Pas de Calais. Cette expérience dans l'implémentation et dans l'évaluation du programme IHAB permettra de soutenir les actions de prévention prévues dans le programme Interreg FAMILY.

Conseil départemental des Ardennes, service de PMI A013	
Opérateur	LP1
Nom complet de l'opérateur	Conseil départemental des Ardennes, service de PMI
Nom de l'opérateur en anglais	Conseil départemental des Ardennes, service de PMI
Pays	France (FR)
NUTS 2	Champagne-Ardenne (FRF2)
NUTS 3	Ardennes (FRF21)
Rue, Numéro, Code postal, Ville	Place Winston Churchill 13 08000 Charleville-Meziers
Représentant légal	Mr Noel Bourgeois
Personne de contact	Mme Marie-Sophie Dupont
Email	[REDACTED]
Numéro de téléphone	[REDACTED]

Conseil départemental des Ardennes, service de PMI A013

Rôle de l'opérateur

En tant que service de PMI avec une mission importante d'accompagnement à la parentalité, particulièrement auprès des familles les plus vulnérables, le projet Interreg FAMILY est adapté au public bénéficiaire du service. Les axes de travail correspondent à notre objectif prioritaire 2025 de renforcer le soutien à la parentalité. Dans ce cadre, nous avons un projet en cours pour labelliser, a minima, 7 Maisons des solidarités réparties sur l'ensemble de département en Maison des 1000 premiers jours. Dans ce projet, pour lequel nous sommes accompagnés par l'association Ensemble Pour La Petite Enfance, nous allons développer des groupes de pair-aidance, en plus des divers ateliers déjà proposés aujourd'hui (portage, massage, café des parents...) et de nos activités de prévention pour la santé des enfants de moins de six ans et des femmes enceintes. En parallèle, un véhicule itinérant qui nous permettra d'aller vers les familles les plus éloignées des Maisons des Solidarités va être mis en circulation en mai 2025. Ces deux gros projets à mener en 2025, en plus des activités habituelles du service, vont déjà largement mobiliser les professionnels du service. Toutefois, le partage des outils, la participation à des événements ou formations ou focus-groups, la contribution à la collecte des besoins, la formation des professionnels/pairs, les actions à destination des parents et les rencontres avec d'autres opérateurs peuvent-être envisagés et bénéfiques pour les familles ardennaises. Le département des Ardennes compte 269 000 habitants et compte deux agglomérations principales - Charleville-Mézières et Sedan, mais reste essentiellement rural. En 2024, il y a eu 2215 naissances dans les Ardennes. Les indicateurs de précarité sont plutôt élevés et les familles globalement peu mobiles.

C - Description du projet

C.1 Objectif général du projet

Objectif spécifique prioritaire du programme auquel le projet contribue (choisi dans la section A.1.).

4.5: Assurer l'égalité d'accès aux soins de santé et favoriser la résilience des systèmes de santé, y compris les soins primaires, et promouvoir la transition des soins institutionnels vers les soins familiaux et communautaires

Objectif général du projet

En lien avec l'objectif spécifique du programme choisi en section A.1, indiquez ici : l'objectif général du projet, les besoins couverts, les principales actions à mener et les réalisations attendues à terme.

Mentionnez également la zone d'impact territorial.

Votre objectif doit

- être réaliste et réalisable d'ici à la fin du projet, ou peu après ;
- spécifiez qui a besoin des résultats du projet et sur quel territoire ;
- être mesurable - indiquez le changement que vous visez.

L'objectif du projet FAMILY est de renforcer le soutien aux parents pendant les 1 000 premiers jours, d'améliorer leur bien-être et de prévenir les risques tels que l'épuisement parental. Le projet se concentre sur les besoins émotionnels, physiques et psychologiques des familles. Les actions clés incluent la création d'un réseau de pair-aidance transfrontalier, des ateliers de formation pour professionnels et parents, et la mise à disposition des lieux et des outils accessibles.

C.2 Pertinence du projet

C.2.1 Quels sont le ou les défis territoriaux communs relevés par le projet ?

Veillez décrire pourquoi votre projet est nécessaire dans la zone du programme choisie, en termes de défis et d'opportunités communs relevés.

Depuis 2017, l'Unicef décrit les 1000 premiers jours comme "la période critique pour assurer la survie et le développement des enfants" et depuis, les campagnes pour cette période se sont multipliées au niveau local, régional, national, européen et international. Si ce mouvement est bien sûr positif, la quasi-totalité de ces campagnes se concentrent sur la santé et le bien-être du bébé, plutôt que sur ceux des personnes qui s'en occupent en premier lieu, dans la plupart des cas : leurs parents. En outre, un soutien spécifique est nécessaire pour les familles particulièrement vulnérables.

Or, on sait que le suicide est la première cause de mortalité des jeunes mères en France, de plus que le syndrome du bébé secoué, qui affecte plusieurs centaines d'enfants chaque année, a poussé le gouvernement flamand à lancer des campagnes de sensibilisation en 2022 et que le burn-out parental est en hausse.

Plus récemment, en 2024, le gouvernement belge a lancé le programme interfédéral de soins périnataux, en raison du nombre élevé de mères (20 à 25 %) connaissant des problèmes psychologiques pendant la grossesse ou après l'accouchement. Une enquête menée par les équipes locales de l'enfance et de la famille est actuellement en cours afin de déterminer dans quelle mesure les parents de jeunes enfants sont sensibles à la parentalité, ainsi que le stress qu'ils subissent lorsqu'ils offrent cette parentalité à leurs enfants.

Santé Publique France a réalisé, sur un échantillon représentatif de femmes qui ont accouchées en France hexagonale en mars 2021, une étude sur la question de la dépression post partum (DPP), et des troubles associés. Cette étude montre que deux mois après l'accouchement, une femme sur six présentait une DPP, plus d'une sur quatre un niveau d'anxiété important, et qu'une femme sur 20 déclarait des idées suicidaires. Ces résultats sont en accord avec les données internationales sur la santé mentale périnatale.

Alors que la nécessité d'informations claires et d'un soutien pour le bien-être des nouveaux bébés est primordiale, des études récentes ont montré que la multiplication des campagnes de ce type a engendré une perception d'obligation, de surinformation et parfois des sentiments de défaillance de la part des nouveaux parents. La nécessité d'un soutien spécifique aux parents, d'une préparation à la parentalité et d'un renforcement des réseaux de soutien est évidente.

Tout le monde peut être exposé à des difficultés pendant la période postnatale, mais les problèmes graves, tels que le syndrome du bébé secoué et le burn-out parental, constituent des enjeux majeurs, en particulier dans les familles confrontées à des pressions économiques ou psychologiques. Le projet FAMILY s'attaque à des défis socio-économiques et de santé publique cruciaux, particulièrement présents dans les régions couvertes par le programme Interreg FWVL. Ce contexte économique difficile impose aux jeunes parents un isolement social et un manque de soutien pour leur bien-être pendant les 1000 premiers jours de vie de leurs enfants. L'accès inégal aux soins prénataux et postnataux, notamment dans les zones rurales et péri-urbaines, accentue les risques de complications.

Une autre difficulté majeure de terrain concerne les professionnels confrontés à une méconnaissance des organisations de soutien disponibles pour les personnes en situation de

vulnérabilité et parfois la difficulté à atteindre certaines familles qui ne se présentent pas aux services. Ces problèmes sont dus au manque de ressources et de temps, aux problèmes de personnel (par exemple pour la garde des enfants) et à l'importance de la continuité des soins.

Les besoins sont communs entre le Nord de la France, la Wallonie et la Flandre, notamment en ce qui concerne le soutien aux jeunes parents. Des projets Interreg (2 Mers) antérieurs comme PATH et ENSURE ont mis en évidence des niveaux élevés de dépression post-partum, notamment chez les familles à faibles revenus et des jeunes parents éloignés de leurs familles, ce qui est souvent le cas dans notre zone transfrontalière. Nous constatons le besoin de former les professionnels à la prise en charge de parents pour leur donner les outils nécessaires à la construction d'un réseau social de soutien et à la prévention du burn-out parental. Cet accompagnement professionnel et ses outils ont besoin d'être appuyés par le soutien par les pairs, ainsi que des lieux dédiés dans lesquels les parents, notamment les pères, se sentent en confiance et à l'aise pour s'exprimer.

C.2.2 Comment le projet aborde-t-il ces défis et/ou opportunités communs identifiés ?

Veillez décrire les nouvelles solutions qui seront développées par le projet ou les solutions existantes qui seront adoptées et mises en œuvre pendant la durée de vie du projet. Décrivez également en quoi l'approche va au-delà des pratiques existantes dans le domaine et/ou dans la zone choisie.

Une offre complète de solutions sera divisée globalement en trois parties, en maintenant une approche holistique, transfrontalière et basée sur la prévention, l'ensemble des actions feront l'objet d'une évaluation via des outils de mesure de la satisfaction des publics cibles, notamment les parents.

1. Promotion de la sensibilité parentale

Le projet propose une approche globale pour encourager la sensibilité parentale, un pilier du développement harmonieux de l'enfant durant les 1000 premiers jours.

- Formation à destination des professionnels : Des ateliers transfrontaliers, co-construits sur la base des besoins des professionnels, les forment à soutenir des nouveaux parents à reconnaître et à interpréter les signaux des nourrissons et à réagir de manière bienveillante et appropriée, tout en gardant une approche non-stigmatisante. Ces ateliers incluront également des sous-thèmes spécifiques tels que l'accompagnement à la construction d'un réseau de soutien pour les jeunes parents, la gestion des pleurs et la prévention du syndrome du bébé secoué qui seront abordés dans un contexte plus large d'attachement parent-enfant.

- Boîte à outils à destination des parents : Ayant étudié des freins et des leviers à l'adhésion aux comportements souhaités chez les parents (par exemple, le fait de chercher de l'aide ou de se renseigner sur les signaux de nourrissons avant d'être en état de stress), une boîte à outils, commune aux 3 zones sera construite et fournie aux nouveaux parents par les professionnels formés. Ces outils seront conçus selon une approche ludo-pédagogique et « petit pas à petit pas » permettant de renforcer les connaissances et la préparation des parents, sans les submerger et en veillant à ce que les outils leur permettent de veiller à leur propre bien-être.

2. Renforcement de la parentalité par la pair-aidance

L'un des éléments clés du projet est la création d'un réseau transfrontalier de pair-aidance et une plateforme dédiée. Il mettra en relation des parents ayant vécu des expériences similaires pour un soutien mutuel via une formation dédiée aux pairs aidants et un accompagnement des professionnels afin qu'ils puissent collaborer efficacement avec les pairs

- Formation des pairs aidants : Des parents d'origines diverses, déjà intégrés dans leur communauté locale, seront formés pour devenir des pairs aidants, en s'appuyant sur des modèles

existants et testés. En parallèle, les professionnels bénéficieront d'un accompagnement pour travailler en réseau avec ces pairs aidants. Cette approche renforcera les collaborations entre parents et professionnels, rendant le soutien plus holistique et mieux intégré.

- Réseaux transfrontaliers : Le réseau de pair-aidance sera déployé en France, Wallonie et en Flandre, permettant un partage de compétences et d'expertises entre les pays. Cela renforcera l'approche communautaire en créant des liens entre des services existants comme le Huis van het Kind en Belgique et la Maison des 1000 premiers jours en France. Une plateforme dédiée sera créée pour que les pairs formés puissent accéder aux informations nécessaires pour assurer la pérennité.

3. Prévention du burn-out parental et promotion globale du bien-être familial

Le projet s'efforce de prévenir le burn-out parental en proposant une approche holistique du bien-être familial qui ne se limite pas au soutien psychologique mais qui inclut également l'alimentation et l'activité physique qui sont souvent des sujets négligés par les nouveaux parents.

- Ateliers transfrontaliers à destination des parents : Ces ateliers privilégieront l'intervention en groupe, une modalité qui s'est révélée particulièrement efficace dans le soutien à la parentalité selon la littérature scientifique, en s'appuyant sur ce qui compte pour les jeunes parents : le sommeil, la gestion du stress, le renforcement des liens sociaux et la gestion du budget; des ateliers et des outils seront proposés le plus tôt possible dans le parcours de parentalité afin de prévenir le risque d'un burn-out parental. Les outils et leur communication seront conçus via une approche non-descendante, non-discriminante et non-stigmatisante. En lien avec l'axe 2, un accent fort sera mis sur l'aller-vers des parents en situation de vulnérabilité.

- Renforcement des lieux dédiés : Afin de pouvoir mettre en place ces actions, les différentes zones dans lesquelles nous travaillons veilleront à créer, améliorer et / adapter des lieux dédiés, facilitant l'accès aux services pour les familles (y compris les plus vulnérables). Ces lieux seront équipés des services de répit temporaire et d'un accueil bienveillant, gérées par des centres communautaires et leur personnel formé. Cette initiative vise à alléger la charge mentale et physique des parents, tout en leur offrant un moment de récupération essentiel pour prévenir le burn-out.

C.2.3 Pourquoi la coopération transfrontalière est-elle nécessaire ?

Veillez expliquer pourquoi les objectifs du projet ne peuvent pas être atteints de manière efficace en agissant uniquement au niveau national/régional/local et décrire les avantages que les opérateurs du projet et les groupes cibles obtiendront de cette approche transfrontalière.

Afin de répondre aux défis communs, le projet FAMILY adoptera une approche intégrée dans laquelle des solutions transfrontalières co-conçues seront pilotées dans différents endroits identifiés à travers la zone transfrontalière, afin de recueillir des enseignements, des échanges et des idées, et d'alimenter un modèle de solutions reproductible et extensible. Ces solutions seront conçues pour les parents et les professionnels qui forment l'écosystème qui les entoure pendant les 1000 premiers jours de la vie de leur bébé. La coopération transfrontalière est indispensable pour le projet FAMILY car elle permet de mutualiser les ressources et d'amplifier l'impact des initiatives. Travailler ensemble sur les enjeux partagés entre les Hauts-de-France (avec la possibilité de disséminer plus largement dans les Ardennes), la Flandre et la Wallonie renforcent les capacités locales et optimisent les solutions proposées. Les défis communs tels que l'accès inégal aux soins, l'isolement social et la précarité sont présents dans ces régions, justifiant une approche conjointe. Malgré les différences de soutien structurel selon les régions (décentralisation des services, délais de congé maternité, séjours à l'hôpital, etc.), il est communément admis que les jeunes parents sont soumis à une énorme

pression mentale dans la société actuelle. Le défi est commun à toutes les régions, même si les conditions sont parfois différentes et les réponses locales sont également interprétées différemment. Le rapprochement des différentes approches et services créera un nouveau cadre pour relever le défi. La coopération transfrontalière favorise notamment le partage d'expertises, ainsi que de ressources humaines et techniques entre les partenaires. Cela inclut, entre autres, des spécialistes de la parentalité, en particulier sur les thématiques du syndrome du bébé secoué et du burn-out parental, ainsi que des professionnels de santé et des travailleurs sociaux. Les niveaux d'expertise sont différents à travers les régions, par exemple, le besoin en matière de prévention du bébé secoué est fort dans la Région Hauts-de-France, tandis que des campagnes ont été lancées en Flandres et la Wallonie héberge une expertise reconnue en matière de burnout parental grâce à l'Université de Liège. La coopération transfrontalière ne se limite pas à un simple échange de bonnes pratiques, elle ouvre la voie à une véritable synergie entre les acteurs impliqués, permettant d'aller plus loin dans l'impact et l'efficacité des actions menées. Grâce à des programmes comme "Born in Belgium", "1000 premiers jours" en France, qui surveillent déjà les risques familiaux, l'intégration de ces initiatives dans un cadre transfrontalier permettrait non seulement d'accroître leur portée mais aussi d'optimiser leur efficacité en harmonisant les méthodes et en améliorant la coordination entre services. Ces programmes se limitent actuellement au recueil des données et à la descente des informations, tandis que le projet FAMILY vise non seulement à renforcer ces dispositifs en s'appuyant sur les pratiques exemplaires des partenaires, tels que les "cocoon class", mais aussi à les rendre plus accessibles aux familles via un accompagnement dédié et des outils concrets. Ce réseau transfrontalier ne se contentera pas de partager des ressources existantes, il créera de nouvelles dynamiques de collaboration, notamment à travers la pair-aidance. En structurant un véritable réseau d'entraide entre parents et en favorisant la coopération entre professionnels du social et de la santé, FAMILY joue un rôle transformateur, amplifiant l'efficacité des solutions de soutien parental au-delà des frontières. Un autre avantage clé de la coopération transfrontalière réside dans la formation conjointe des professionnels, afin de renforcer la coordination, l'efficacité et l'innovation des interventions. Les professionnels de la santé, du social et de l'accompagnement parental des deux pays bénéficieront de formations communes, leur permettant d'apprendre à travailler en réseau entre eux et avec les pairs aidants. Cette approche collaborative garantit des interventions plus efficaces, tout en créant une expertise collective sur les pratiques d'accompagnement parental et la gestion des crises familiales. Cela dépasse les approches isolées locales, qui ne permettent pas toujours une prise en charge aussi complète. Grâce à cette coopération, les partenaires pourront innover en expérimentant des approches qui intègrent la prévention du burn-out parental, la gestion du stress et la promotion d'une sensibilité parentale. Ces innovations seront partagées et répliquées dans les autres régions.

La dimension transfrontalière offre l'opportunité d'élargir l'impact des actions menées par le projet et de disséminer les résultats de manière plus large: Travailler à l'échelle transfrontalière permet d'augmenter la visibilité des bonnes pratiques et d'adapter les solutions développées à d'autres régions européennes

C.2.4 Qui bénéficiera des réalisations de votre projet ?

Veillez sélectionner les bénéficiaires finaux du projet prédéfinis dans la liste déroulante. Dans la deuxième colonne, expliquez plus en détail qui bénéficiera exactement de votre projet.

Groupe cible	Précision
--------------	-----------

Groupe cible	Précision
Hôpitaux et centres médicaux	<p>FAMILY s'articule autour de trois grandes thématiques : la promotion de la sensibilité parentale, la création d'un réseau de pair-aidance et la prévention du burn-out parental. Chacune de ces problématiques fait l'objet d'une attention particulière pour les professionnels de la santé et de l'intervention sociale auprès des parents, y compris les étudiants. Toutefois, les nombreuses campagnes sur le bien-être des bébés finissent par déborder les parents d'informations et les faire douter de leurs capacités. Ainsi, FAMILY apportera une nouvelle approche aux professionnels du milieu hospitalier et des centres médicaux de proximité, via de la formation, l'accompagnement et la fourniture des outils dédiés à destination des parents, afin qu'ils ne soient plus perçus par les parents comme les « savants » mais plutôt comme les « aidants » dans l'arrivée de leur enfant. Pour cela, le projet prévoit la co-création et la mise en place transfrontalière de formations des professionnels de santé sur chacune des thématiques qui sera abordée. En plus des outils fournis, il doit y avoir un engagement de la part des personnes relais qui travaillent dans une capacité de proximité. La mise en place des formations « mixtes » réunissant des professionnels de différents niveaux et milieux, y compris pendant des formations transfrontalières permettront d'identifier des lacunes dans le système actuel pour renforcer le soutien aux parents. A travers les différents groupes cibles de professionnels, le projet prévoit la formation d'un minimum de 1000 professionnels dans les 3 zones transfrontalières.</p>
Organismes d'enseignement supérieur et de recherche	<p>Parmi les 1000 professionnels formés, FAMILY visera également les futurs professionnels de la santé et du bien-être à jouer un rôle crucial dans le développement de la petite enfance et la santé mentale des parents et des enfants, et visera également à renforcer leur expertise et leurs compétences pour aborder les problèmes parentaux avec les parents. Plusieurs partenaires du projet (VIVES, CHU de Lille, HEPH-Condorcet, Université de Liège et CHWAPI) proposent une formation aux étudiants, qu'ils soient de futurs professionnels ou des professionnels travaillant déjà dans ce domaine. Cela crée des opportunités importantes pour une coopération étroite avec les (futurs) professionnels du projet FAMILY, par exemple en ce qui concerne le développement et le test des ateliers transfrontaliers ou encore la formation de groupes de pairs. En intégrant des jeunes professionnels du domaine dans la co-construction des formations, le projet veillera à pallier des lacunes actuelles dans leur cursus et pousser à l'innovation en intégrant des formations transfrontalières, chose qui n'a jamais été fait dans le domaine des 1000 premiers jours. En outre, les partenaires universitaires souhaitent intégrer le matériel du projet (par exemple, la formation, la présentation de la boîte à outils pour les parents) dans ses programmes de formation de premier et de deuxième cycle pour les (futurs) infirmiers, sages-femmes, travailleurs sociaux, psychologues et éducateurs spécialisés, assurant la pérennité de l'impact du projet. Ils encouragent également la mise en œuvre du matériel relatif à la santé mentale des parents et des enfants dans les cours de formation des établissements d'enseignement supérieur et les cours de formation professionnelle et éducative dans leurs vastes réseaux.</p>

Groupe cible	Précision
Autorité publique locale	<p>Le projet FAMILY peut cibler les autorités publiques locales en les intégrant activement dans la mise en place d'espaces de proximité dédiés au bien-être familial et, dans certains cas, en formant leurs professionnels qui feront partie des 1000 professionnels formés par le projet (par exemple, au Département du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi que via le partenaire associé ONE et les villes associées telles que Raismes et dans le Hainaut belge). Ces espaces, cogérés avec les municipalités, offriront des services de répit temporaire et des lieux de confiance, la mise en place des ateliers sur l'exercice physique, l'alimentation et la gestion du stress parental. En renforçant leur rôle dans la prévention du burn-out parental, les autorités locales deviendront des acteurs clés dans la promotion du bien-être global, tant physique que mental, des familles. Le projet les aidera à mieux structurer les interventions de proximité, en facilitant l'accès aux services de soutien, en particulier pour les familles vulnérables. Il est évident que les parents devraient pouvoir trouver de l'aide à proximité de chez eux, dans des lieux dédiés et adaptés. À long terme, l'implication des autorités locales renforcera la coordination entre services de santé, sociaux et communautaires, ayant ainsi un impact durable sur la santé publique et la réduction du burn-out parental. Les acteurs locaux, tels que les services sociaux, en contact avec les familles, bénéficieront de la formation et l'accompagnement au même titre que les professionnels du milieu hospitalier, afin de créer des liens entre ces différents corps de métier pour s'assurer que les parents vulnérables, en particulier, ne passent pas entre les mailles du filet du système actuel où la communication n'est pas toujours fluide entre les services.</p>

Groupe cible	Précision
Grand public	<p>Le projet FAMILY vise à accompagner un minimum de 3 000 parents à travers les 3 zones transfrontalières pendant les 1 000 premiers jours de leur enfant. En effet, beaucoup de campagnes existent sur le sujet mais elle s'adresse principalement au nouveau-né sans toujours prendre en compte la santé et le bien être des parents. Ses campagnes/programmes sont également souvent concentrés sur le fait de communiquer une information via une approche descendante, sans fournir l'accompagnement et les outils concrets nécessaires pour les parents. FAMILY permet une approche différente, s'adressant ainsi à toutes les personnes ayant un projet d'enfant, attendant un enfant ou qui viennent d'accueillir un nouveau-né. Ainsi, nous ciblons toutes les typologies de personnes, y compris les personnes en situation de vulnérabilité afin de promouvoir l'égalité des chances sur nos territoires transfrontaliers. FAMILY permettra de promouvoir la sensibilité parentale afin d'accompagner les parents dans la gestion des pleurs et de prévenir le syndrome du bébé secoué. Également, la création d'un réseau de pair-aidance permettra de solliciter des parents souhaitant prêter main-forte aux parents à en devenir, créant ainsi une cohésion entre pairs et normalisant le fait de demander de l'aide. Le projet cherchera également à prévenir le burn-out parental touchant tous les parents, bien conscients que les 1 000 premiers jours de vie de leur enfant ont un impact sur leur propre vie future. En intégrant ces dimensions dans une approche transfrontalière et collaborative, FAMILY va au-delà des pratiques actuelles, qui tendent à isoler les parents dans leurs parcours individuels. L'objectif est de normaliser l'idée que demander de l'aide est non seulement acceptable, mais bénéfique, tout en créant un environnement de soutien inclusif et accessible.</p>

C.2.5 Comment le projet contribue-t-il à des stratégies et des politiques européennes plus globales ?

Veillez indiquer les stratégies et politiques auxquelles votre projet contribuera. Décrivez ensuite la façon dont vous allez y contribuer.

Stratégie	Contribution
-----------	--------------

Stratégie	Contribution
Autre	<p>FAMILY répond aux priorités de la stratégie Europe 2020, notamment l'amélioration de l'accès aux soins, la prévention et la promotion de la santé. En intervenant précocement (durant les 1000 premiers jours), le projet a pour ambition de favoriser une meilleure santé tout au long de la vie, en cohérence avec les orientations de l'OMS et de l'Union européenne en matière d'investissements en santé publique. En effet, les actions de prévention et de promotion de la santé ciblant les parents génèrent des effets positifs en chaîne au sein du foyer, contribuant de manière significative au bien-être psychologique des enfants, tant à court qu'à long terme.</p> <p>Le projet met en œuvre des actions concrètes de prévention primaire (ex : prévention du syndrome du bébé secoué, soutien à la parentalité, santé mentale parentale), contribuant à réduire les inégalités sociales de santé et à renforcer les systèmes de soins de proximité. En impliquant les usagers et en mobilisant les professionnels à travers la formation et la pair-aidance, le projet favorise également l'empowerment et l'autonomie des familles. En promouvant des modes d'intervention reproductibles dans d'autres contextes européens, FAMILY incarne une approche durable et intégrée de la santé publique, soutenant la résilience des systèmes de santé, comme encouragée dans les perspectives post-2020 de l'Union européenne.</p>
Autre	<p>Le projet FAMILY contribue à la stratégie européenne pour l'égalité entre les sexes et l'inclusion sociale en ciblant les publics les plus vulnérables, en particulier les femmes enceintes ou jeunes mères en situation de précarité. Il promeut l'égalité d'accès aux services et soutient l'autonomisation des femmes à travers des dispositifs concrets (espaces cocoon class, accompagnement bienveillant, pair-aidance, ateliers de prévention du burn-out). Le projet agit aussi contre les stéréotypes de genre, notamment via l'implication des pères et la création des solutions adaptés aux pères, qui sont souvent « oubliés » dans les parcours de parentalité, ce qui contribue au mal-être du couple et au stress parental. FAMILY renforce la cohésion sociale en créant des espaces inclusifs et interculturels dans lesquels chacun peut s'exprimer et être soutenu sans jugement. En mettant en avant des pratiques d'accueil bienveillantes et non stigmatisantes, le projet soutient une parentalité égalitaire et inclusive, en phase avec les objectifs européens de lutte contre l'exclusion et de promotion des droits fondamentaux.</p>

Stratégie	Contribution
Autre	<p>FAMILY agit indirectement mais significativement sur l'employabilité et la mobilité en levant des freins majeurs à l'insertion professionnelle : le manque de solutions face au stress parental et l'isolement social, des difficultés qui contribuent de manière importante à la non-reprise du travail (souvent de la maman) après la naissance d'un enfant. Les actions menées autour du soutien à la parentalité et du bien-être des jeunes parents permettent un meilleur équilibre vie privée / vie professionnelle. Les dispositifs comme les cocoon class, les maisons des 1000 jours et d'autres lieux dédiés, ainsi que les ateliers de pair-aidance facilitent la reprise d'une activité pour les parents, en particulier les femmes, souvent contraintes de s'éloigner du marché du travail. Les formations proposées aux professionnels de santé et du social favorisent aussi la montée en compétences et la mobilité professionnelle, notamment dans un contexte transfrontalier. Le projet, en renforçant les filets de soutien aux familles, contribue ainsi à une meilleure inclusion économique et sociale, en ligne avec les objectifs de la stratégie européenne pour l'emploi.</p>
Autre	<p>La santé mentale est un axe central du projet FAMILY, en lien avec les priorités de l'UE pour un soutien accru à la prévention des troubles psychiques. Le projet propose des interventions spécifiques pour prévenir le burn-out parental, un enjeu de plus en plus reconnu, ainsi que la dépression post-partum ou encore le syndrome du bébé secoué. Grâce à la mobilisation de professionnels de santé mentale (CHU Lille, CMPP de l'AFEJI, CEP asbl, VIVES...), les actions visent à sensibiliser, former et accompagner les familles, tout en réduisant les situations de stress et d'isolement. FAMILY valorise aussi l'approche de pair-aidance et la création d'espaces de discussion sécurisés, réduisant la stigmatisation et favorisant la prévention. En intégrant des dimensions psychosociales, émotionnelles et relationnelles dès les premiers jours de vie de l'enfant, le projet s'inscrit pleinement dans la logique de promotion de la santé mentale positive, prônée par la stratégie européenne et les lignes directrices de l'OMS.</p>

C.2.6 Quelles synergies seront développées avec des projets Interreg FWVL et d'autres projets ou initiatives européens ?

Projet ou initiative	Synergie
« Born in Belgium »	<p>Le projet Born in Belgium œuvre à la sensibilisation et à l'accompagnement des jeunes parents en Belgique. La synergie réside dans le partage des données, d'approches et de bonnes pratiques en matière de parentalité et de prévention du burn-out parental. Il pourrait alimenter les formations transfrontalières pour les professionnels et aider à harmoniser les pratiques entre la France, la Wallonie et la Flandre. Ce projet pourrait également enrichir la "boîte à outils" proposée dans le projet FAMILY en y ajoutant des outils qui seront développés dans le cadre du projet.</p>

Projet ou initiative	Synergie
Maisons des 1000 premiers jours en France et Huis van het Kind en Belgique	Les synergies sont souvent créées entre des institutions similaires, comme le Huis van het Kind en Belgique et la Maison des 1000 premiers jours en France, permettant de partager des bonnes pratiques, des ressources et d'adapter les services en fonction des spécificités de chaque région. Ce type de collaboration vise à renforcer l'accompagnement des familles au-delà des frontières, en offrant des solutions adaptées et en partageant les expériences et les expertises acquises dans chaque pays. Les Maisons serviront de lieux dédiés dans FAMILY afin de récolter les besoins mais aussi pour la dissémination des outils créés auprès des familles.
Interreg 2Mers ENSURE : « Cocoon class »	L'initiative de "Cocoon class" développée pendant le projet Interreg ENSURE et repris par Community offre un accompagnement innovant où une attention particulière est portée à la création d'un environnement accueillant et apaisant pour les personnes vulnérables. L'objectif est que les bénéficiaires se sentent véritablement attendus et accueillis, libres de discuter de sujets propres à la parentalité, de s'entraider et de se rassurer. ENSURE a également créé des guides pour le bon déroulement de formation des pairs, qui serviront de bases pour le développement de formation des pairs spécifique à la parentalité.
Interreg 2Mers PATH	Le projet PATH visait à améliorer la santé mentale périnatale par la formation des professionnels, la sensibilisation des familles et des outils numériques innovants. Des ressources comme MattieClick, développées aux Pays-Bas, et d'autres en France et en Flandre, peuvent être intégrées dans le projet FAMILY pour harmoniser la prévention et le soutien psychologique. Les modules de formation MOOC de PATH pour sages-femmes et psychologues enrichirait les formations transfrontalières de FAMILY, notamment sur le repérage précoce des troubles parentaux. Cette collaboration permet de mutualiser les bonnes pratiques et d'offrir une réponse coordonnée aux enjeux de santé mentale périnatale, tout en développant un langage commun entre acteurs et institutions. FAMILY adopte une approche holistique pour prévenir le burnout, complétant ainsi les outils de PATH axés sur la dépression postpartum.
Erasmus+ "Mind The Mind – to Combat Stress"	Ce projet visait à sensibiliser à la santé mentale, en particulier chez les jeunes, et à promouvoir des outils de gestion du stress. Une synergie pertinente peut être créée avec le projet FAMILY en transposant les approches pédagogiques et les outils de sensibilisation à un public parental, dans le cadre des 1000 premiers jours. Les supports développés par "Mind the Mind", traduits ou adaptés, pourraient enrichir les formations professionnelles sur la santé mentale parentale. La transversalité entre la santé mentale des jeunes et celle des jeunes parents (souvent les mêmes générations) offre un terreau fertile pour des échanges de pratiques, des ateliers communs, et le développement d'outils multimédias sur la prévention du stress parental.
"EUR&QUA"	Ce projet centré sur la qualité dans les services d'accueil du jeune enfant en Europe met en avant des critères d'accueil accueillant, d'inclusion et de coéducation avec les familles. FAMILY pourrait créer une synergie en intégrant ces référentiels de qualité dans ses formations et dans les outils proposés aux structures accueillant de jeunes enfants. Les échanges pourraient également porter sur les mécanismes d'évaluation du bien-être des familles et la prise en compte des signaux de détresse parentale. Une collaboration permettrait d'enrichir la dimension qualitative du projet FAMILY, en intégrant les standards européens reconnus.

Projet ou initiative	Synergie
"EUR&QUA"	<p>Ce projet centré sur la qualité dans les services d'accueil du jeune enfant en Europe met en avant des critères d'accueil bienveillant, d'inclusion et de coéducation avec les familles. FAMILY pourrait créer une synergie en intégrant ces référentiels de qualité dans ses formations et dans les outils proposés aux structures accueillant de jeunes enfants. Les échanges pourraient également porter sur les mécanismes d'évaluation du bien-être des familles et la prise en compte des signaux de détresse parentale. Une collaboration permettrait d'enrichir la dimension qualitative du projet FAMILY, en intégrant les standards européens reconnus.</p>
Interreg ASPIRE	<p>Le projet ASPIRE, porté par FLVS (Vivons en Forme), vise à développer une approche intégrée pour réduire les inégalités sociales de santé et améliorer le bien-être des personnes en précarité. Il mobilise collectivités et acteurs autour de thématiques comme l'alimentation, l'activité physique et la santé mentale. Cette approche communautaire s'aligne avec les objectifs du projet FAMILY et pourrait inspirer des actions pour prévenir le burnout parental durant les 1000 premiers jours. En 2024, ASPIRE a été lancé à Loison-sous-Lens, une ville pilote du projet FAMILY, où tous les participants étaient des mères, soulignant le besoin d'un soutien en santé mentale parentale. Cette synergie permettra d'adapter les outils d'ASPIRE à la dimension transfrontalière de FAMILY, en se concentrant sur la parentalité maternelle et les risques de surcharge mentale.</p>
Interreg FWVL SATRAQ	<p>Le projet SATRAQ vise à améliorer l'accès aux soins de santé transfrontaliers et à renforcer la coordination des professionnels entre la France et la Belgique. Il développe des outils de communication, des protocoles partagés et des formations pour assurer la continuité des soins. La synergie avec le projet FAMILY repose sur l'ambition d'améliorer l'accompagnement des publics vulnérables, notamment en santé mentale. Cette collaboration permettrait de fluidifier le parcours des jeunes parents en détresse psychique ou à risque de burn-out parental. Les outils de SATRAQ pourraient faciliter la coopération entre professionnels de santé et services petite enfance impliqués dans FAMILY. Cela renforcerait la détection précoce des situations à risque et améliorerait l'orientation vers des ressources adaptées.</p>

C.2.7 Comment le projet s'appuie-t-il sur les expériences passées ?

Veuillez indiquer si le projet s'inscrit totalement ou partiellement dans la continuité d'un projet précédent. Veuillez décrire les enseignements tirés des pratiques et des expériences passées et les connaissances à valoriser dans le cadre du nouveau projet.

Le projet FAMILY s'appuie sur l'expérience de plusieurs projets européens antérieurs, tels qu'ENSURE, PATH, Born in Belgium, SATRAQ ou encore ASPIRE. Il ne s'agit cependant en aucun cas d'une simple reproduction de ces projets. FAMILY capitalise sur les acquis de ces expériences tout en proposant une approche profondément innovante, transversale et intégrée pour répondre aux enjeux cruciaux des 1000 premiers jours de l'enfant dans un contexte transfrontalier.

Le projet ENSURE a permis de structurer des dispositifs de pair-aidance destinés à des publics en situation de vulnérabilité (sans focus spécifique sur les parents), notamment à travers l'expérimentation des "Cocoon Class". Ces espaces accueillants, bienveillants et sécurisants ont démontré leur efficacité. Dans le cadre de FAMILY, cette approche est réinvestie pour l'accompagnement des jeunes parents, en l'adaptant aux enjeux spécifiques liés à la petite enfance. Ces espaces seront intégrés à des structures existantes (maisons des 1000 jours, crèches, services locaux de santé) afin d'en faire des lieux de soutien renforcé, de confiance et de bien-être.

Le projet Born in Belgium a mis en lumière les difficultés spécifiques rencontrées par certaines familles dans l'accès aux soins, notamment en raison de barrières linguistiques, culturelles ou administratives. Il a aussi souligné l'importance d'un accompagnement précoce de la parentalité. FAMILY s'inscrit dans cette continuité en renforçant le soutien psychosocial apporté aux familles dès la grossesse, avec une attention particulière portée à l'inclusion et à l'adaptation culturelle des dispositifs mis en place. FAMILY va au-delà de cette initiative en apportant des réponses concrètes aux difficultés via la formation et des outils adaptés.

Le projet PATH, quant à lui, a abordé la question de la santé mentale périnatale, en développant des ressources pour les professionnels et des outils de sensibilisation pour les familles. Il a notamment permis de libérer la parole autour de sujets encore trop souvent tabous, tels que la dépression post-partum. Or, le projet s'est concentré sur la prise en charge et peu sur la prévention précoce. FAMILY va plus loin en intégrant de manière systémique cette dimension dans ses actions, en lien direct avec les pratiques de terrain et les politiques locales de santé. L'approche de co-création portée par le chef de file FLVS, via la méthodologie du laboratoire vivant, permettra de développer des réponses contextualisées, co-construites avec les professionnels et les parents.

Le projet SATRAQ, mené par le Centre d'Éducation du Patient (CEP asbl), a lancé des campagnes de prévention et de sensibilisation sur la santé, accessibles à tous grâce à une attention particulière portée à la littératie en santé. Cette expérience sera mise à profit dans FAMILY pour développer des supports de communication compréhensibles, multilingues et adaptés à différents niveaux de lecture, en particulier pour les familles les plus éloignées des dispositifs classiques.

Enfin, le projet ASPIRE, auquel FLVS a participé, a démontré la pertinence d'une approche fondée sur le marketing social pour accompagner des changements de comportement dans des territoires en situation de précarité. L'expérience acquise en matière de mobilisation locale, de montée en compétence des professionnels et d'ancrage territorial des interventions sera directement mobilisée dans le projet FAMILY, tout en étant adaptée à son objectif spécifique autour de la parentalité et de la petite enfance.

Au-delà de ces apports, le projet FAMILY innove par sa vision systémique. Il croise les dimensions médicales, sociales, éducatives et communautaires, avec une logique d'intégration durable dans les pratiques des professionnels et les politiques locales. Il ne s'agit donc pas d'un simple prolongement d'actions existantes, mais bien d'une démarche nouvelle, centrée sur la création d'un écosystème favorable aux 1000 premiers jours, construit avec et pour les familles. Il va également au-delà d'une communication descendante qui est souvent pratiquée en matière de santé publique et ne montre pas d'effets sur le changement de comportement à long terme.

Enfin, un partenaire nouveau renforce cette dynamique innovante : l'Université de Liège. Son équipe de recherche apporte une expertise approfondie sur le burnout parental, un phénomène encore largement sous-estimé, en particulier dans les familles vulnérables. Leur contribution permettra de documenter et d'évaluer les effets de ce phénomène sur le bien-être des parents, d'élaborer des outils de prévention spécifiques, et de former les professionnels à une meilleure reconnaissance et prise en charge de cette réalité.

Ainsi, FAMILY apprend des expériences passées, tout en les dépassant pour proposer un projet cohérent, innovant et ancré dans les besoins actuels des territoires transfrontaliers.

C.3 Partenariat du projet

Décrivez la structure de votre partenariat et expliquez pourquoi ces opérateurs sont nécessaires pour mettre en œuvre le projet et atteindre ses objectifs. Décrivez la contribution de chaque opérateur au projet.

Le projet FAMILY s'appuie sur une collaboration transfrontalière stratégique réunissant des opérateurs et partenaires associés issus des secteurs de la santé, du social, de l'éducation, de la recherche et des collectivités locales pour accompagner les familles durant les 1000 premiers jours de la parentalité. Chaque structure joue un rôle ciblé et complémentaire, garantissant une approche cohérente, inclusive et durable sur l'ensemble du territoire transfrontalier.

Les hôpitaux et centres de santé (CHU de Lille, CHWAPI) sont au cœur du dispositif de formation et de sensibilisation des professionnels de santé périnatale. Forts de leur expérience en recherche clinique et en prévention, ces établissements, en lien avec des partenaires comme l'Université de Liège, VIVES et HEPH-Condorcet, coconstruisent des modules de formation autour de la gestion du stress parental, de l'attachement parent-enfant, de la prévention du syndrome du bébé secoué ou encore du burn-out parental. L'Université de Liège, acteur majeur de la recherche et de la psychologie du développement, renforce les capacités scientifiques du projet, en apportant une expertise précieuse sur l'évaluation des actions et l'ancrage théorique des pratiques.

Le projet s'appuie également sur des réseaux de pair-aidance coordonnés par des structures expérimentées telles que Community et AFEJI Hauts-de-France, qui assurent la formation de parents-relais et l'organisation de groupes de soutien. Grâce à leurs approches centrées sur l'écoute, la bienveillance et le non-jugement, ces acteurs parviennent à mobiliser des familles vulnérables ou isolées, souvent éloignées des dispositifs classiques. Des partenaires associés comme Kind en Gezin, Pré-en-bulles, KIDZ, AZ Delta et Opgroeien apportent leurs propres modèles et expertises en soutien parental communautaire, permettant une structuration efficace et transférable du réseau de pair-aidance sur l'ensemble des territoires visés.

Les collectivités territoriales jouent un rôle structurant en créant des espaces accessibles et sécurisants pour les familles. La Ville de Roeselare, le Département du Nord, la Ville de Raismes et de Loison sous Lens (associées) et désormais le Département du Pas-de-Calais mettent à disposition leurs ressources humaines, techniques et logistiques pour accueillir les ateliers, organiser les temps de répit pour les parents ou encore faciliter le repérage précoce des besoins des familles. Le Département du Pas-de-Calais, fort de son expérience avec la CAF et les dispositifs de soutien à la parentalité, participe activement à la mise en œuvre des modules « cocoon class », à la mobilisation des réseaux sociaux territoriaux et à la prévention du décrochage parental.

La conception d'outils concrets et pédagogiques est pilotée par l'Association FLVS, chef de file du projet, et le Centre d'Éducation du Patient (CEP asbl). Ensemble, ils développent la boîte à outils FAMILY avec l'input de l'ensemble des acteurs, un kit ludo-éducatif destiné aux professionnels et aux parents, intégrant des supports multilingues et inclusifs pour répondre aux divers contextes socioculturels. Grâce à leur expertise en marketing social, en prévention santé et en communication accessible, ces deux structures assurent la qualité et l'impact des outils produits. Le soutien d'associés tels qu'EPE (Ensemble pour la Petite Enfance) et ONE garantit la pertinence pédagogique et la compatibilité avec les réalités de terrain, ainsi qu'une dissémination très large.

Le caractère transfrontalier du projet permet d'optimiser les ressources, de mutualiser les compétences et d'assurer une diffusion large des résultats. En confrontant les pratiques de chaque région et en favorisant la co-création, le partenariat aboutit à la définition de standards communs de

soutien à la parentalité répondant aux objectifs du programme mais également aux objectifs européens plus largement. Cette approche collaborative facilite la transférabilité du modèle FAMILY à d'autres territoires européens, en s'adaptant aux différences culturelles, institutionnelles et linguistiques.

FAMILY réunit une coalition d'acteurs complémentaires, capables d'agir de manière concertée pour relever des défis communs : l'isolement parental, les inégalités d'accès aux soins, le manque de soutien psychologique, et la difficulté à concilier parentalité et vie professionnelle. La complémentarité entre acteurs médicaux, sociaux, territoriaux et académiques renforce la qualité et complétude des actions menées et permet d'ancrer durablement le projet dans les politiques locales et régionales. En structurant un écosystème de soutien aux familles centré sur la prévention, l'inclusion et l'empowerment, FAMILY contribue à bâtir une société plus solidaire, plus équitable et plus résiliente.

Grâce aux partenaires associés et les réseaux locaux des partenaires, les outils seront diffusés plus largement dans le territoire Lensois, les Ardennes, le Hainaut et Bruxelles / Ixelles.

C.4 Plan de travail du projet

Numéro	Nom du module de travail
1	Gestion de projet
2	Communication générale
3	Promotion de la sensibilité parentale
4	Renforcer la parentalité par la pair-aidance
5	Prévenir le burn-out parental et favoriser le bien-être familial

Module de travail 1

Titre du module de travail

Gestion de projet

Objectifs

Vos objectifs doivent être

- réalistes et réalisables à la fin du projet ;
- spécifiques (qui sont les bénéficiaires des réalisations du projet livrés dans ce module de travail et quel est leur impact territorial) ;
- mesurables - indiquez le changement que vous visez.

Définissez l'objectif du module.

Ce module vise à outiller les partenaires du projet pour une gestion efficace, collaborative et transfrontalière des actions menées dans le cadre du projet FAMILY.

Il permet de structurer les différentes phases du projet (planification, coordination, mise en œuvre, évaluation), tout en assurant une répartition claire, équilibrée des rôles et une communication fluide entre les partenaires opérateurs et associés des différentes régions du projet. Le module intègre des outils concrets de suivi, de pilotage et de gouvernance partagée, adaptés au contexte Interreg. Il renforce les capacités à gérer les risques, à suivre les livrables, et à adapter les actions au terrain, afin de garantir l'impact durable du projet pour les familles et professionnels concernés.

Précisez l'objectif de communication spécifique à ce module.

L'objectif est surtout d'élaborer un système de communication interne pour garantir une circulation fluide, transparente et régulière de l'information entre tous les partenaires du projet, afin de faciliter la mise en œuvre coordonnée des actions.

L'objectif est de valoriser les rôles, contributions de chaque partenaire, de renforcer la compréhension partagée des objectifs, de diffuser les outils et documents de référence, de maintenir une dynamique collaborative à l'échelle régionale, nationale et transfrontalière. La communication soutient ainsi la cohérence du projet et la mobilisation des équipes.

L'intégralité des documents produits dans le cadre de ce module sera traduite en français et en néerlandais. Bien que la communication soit principalement interne, nous veillerons à ce que toute la communication explique et promeuve le programme Interreg FWVL, en particulier pour les nouveaux membres du personnel qui recevront un kit de bienvenue lorsqu'ils rejoindront le projet.

Activités

Activité 1.1	
Titre	Coordination transfrontalière du partenariat
Période de démarrage	Période 1, 1 - 6

Activité 1.1	
Période de fin	Période 7, 37 - 39
Description	<p>Cette activité garantit une coordination transfrontalière fluide, cohérente et efficace du projet FAMILY, qui mobilise des partenaires opérateurs et associés issus de divers territoires en France, en Belgique. Le but est d'assurer l'alignement de tous les acteurs autour des objectifs communs, des échéances et des résultats attendus, tout en tenant compte des réalités et des contraintes propres à chaque territoire.</p> <p>Le pilotage transfrontalier inclut la planification des réunions de coordination, en alternance sur les 3 territoires partenaires (au moins tous les 6 mois), des réunions en ligne bimensuelles, la rédaction de comptes rendus, l'animation d'outils collaboratifs (Teams) et la mise en place de groupes de travail transfrontalier sur les aspects clés du projet (formation, évaluation, communication, parentalité).</p> <p>Un comité de pilotage transfrontalier, composé de FLVS (chef de file) et d'un représentant de chaque partenaire principal se réunira à chaque rencontre en personne. Il devra valider les orientations stratégiques du projet, suivre l'avancement global des actions sur les territoires, évaluer la qualité des résultats produits et identifier les risques potentiels. Ces réunions, accueillies à tour de rôle par les partenaires (FLVS, Département du Nord, Community, VIVES, Université de Liège, CHWAPI), renforcent la connaissance mutuelle et l'intercompréhension entre systèmes.</p> <p>FLVS, en tant que chef de file expérimenté en coordination de projets européens transfrontaliers (Interreg 2 Mers, Interreg FCE, Erasmus+), assurera un pilotage global, à la fois structuré, centralisé et adaptable aux contextes nationaux. Elle mènera la gestion financière du projet FAMILY, dans le respect des règles du programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen.</p> <p>L'approche transfrontalière se traduit aussi par la volonté de construire une gouvernance partagée, fondée sur la participation active des partenaires dans la prise de décision. Chaque partenaire contribue à l'analyse de terrain, à l'identification des besoins spécifiques et à l'adaptation des actions</p>

Activité 1.1	
	<p>dans une logique de complémentarité et d'enrichissement mutuel.</p> <p>Une stratégie conjointe de gestion des risques est prévue pour anticiper d'éventuels déséquilibres de rythme ou tensions interculturelles. Un temps consacré à l'analyse des risques sera intégré à chaque réunion de coordination. Un tableau de bord transfrontalier permettra de suivre les alertes, les actions correctives et d'activer, si besoin, des mécanismes de résolution adaptés. Ce cadre de gouvernance partagé assure une dynamique collaborative, réactive et ancrée dans les réalités des territoires, au service de la réussite du projet FAMILY. Le tableau de risques prend en compte le fait que nous opérons dans une période particulièrement sensible et risquée sur le plan psychosocial des familles et des professionnels qui les accompagnent. Il est donc crucial que ce tableau prenne en compte les risques spécifiques aux 1000 premiers jours de vie.</p>
Opérateurs impliqués	FLVS, Community , CHU Lille, AFEJI , Le Nord, RSL, CEP asbl, VIVES Zuid, HEPH-Condorcet, CHWAPI, ULiège, CD62

Livrables 1.1			
Référence livrable	Titre	Description	Période de livraison
D.1.1.1	Tableau de mitigation des risques en projet transfrontalier	Un tableau partagé identifiant les risques potentiels du projet, leur probabilité, leur impact, les actions de prévention et les mesures correctives. Ce document servira pour des futurs projets transfrontaliers, notamment en matière des 1000 premiers jours	Période 7, 37 - 39
D.1.1.2	Réunions semestrielles	6 réunions semestrielles auront lieu pendant le projet pour réunir l'ensemble des partenaires du projet. Un ordre du jour, une feuille de présence et un compte rendu seront établis à chacune de ces réunions.	Période 7, 37 - 39

Activité 1.2	
Titre	Mise en œuvre opérationnelle et pilotage technique

Activité 1.2	
Période de démarrage	Période 1, 1 - 6
Période de fin	Période 7, 37 - 39
Description	<p>La mise en œuvre du projet FAMILY repose sur des actions concrètes déployées par l'ensemble des partenaires transfrontaliers, dans une dynamique de co-construction, d'expérimentation et d'adaptation aux réalités locales. Ce processus vise à répondre aux besoins des jeunes parents, des professionnels de santé, des structures médico-sociales et des collectivités dans trois territoires partenaires : la France, la Belgique et la Flandre.</p> <p>Elle s'articule autour de plusieurs axes :</p> <p>Co-création d'outils innovants : développement de boîtes à outils que les professionnels formés vont pouvoir distribuer aux parents, modules de formation à la sensibilité parentale, dispositifs de prévention du burn-out parental, outils de pair-aidance, et supports de communication, adaptés aux spécificités culturelles et linguistiques des territoires transfrontaliers.</p> <p>Expérimentation des actions dans les territoires pilotes en France (Roubaix, Raismes, Loison-sous-Lens, Métropole Lilloise), en Belgique (Charleroi, Tournai, Mouscron, Bastogne) et en Flandre (Roeselare, Gand, Bruges). Ces expérimentations permettront de tester la pertinence des actions, de les adapter aux contextes locaux et de mesurer leur impact sur les bénéficiaires dans un cadre transnational.</p> <p>Implication des structures locales : Maisons des 1000 premiers jours, PMI, maisons de santé, hôpitaux, ONG et associations joueront un rôle clé dans la mise en œuvre des actions, au plus près des familles, en garantissant l'ancrage durable des outils dans les pratiques professionnelles des trois pays partenaires.</p> <p>Le pilotage transnational du projet sera assuré par FLVS, en étroite coordination avec les opérateurs de chaque pays partenaire, pour garantir la cohérence et l'efficacité des actions. FLVS établira un GANTT détaillé précisant les étapes de chaque activité, les périodes de réalisation, les partenaires impliqués, les livrables attendus et le reporting financier. Ce planning sera mis à jour lors des réunions de gestion transfrontalière.</p> <p>Des sous-groupes de suivi seront formés pour</p>

Activité 1.2	
	<p>chaque module clé du projet (MT2, MT3, MT4, MT5). FLVS centralisera les rapports d'avancement tous les six mois et intégrera ces informations dans le reporting auprès du programme Interreg.</p> <p>Un comité opérationnel transfrontalier sera mis en place, coordonné par FLVS et composé des référents techniques des modules clés (pair-aidance, parentalité, formation, outils, etc.). Ce comité se réunira bi-mensuellement en visioconférence pour assurer :</p> <p>la coordination technique des actions sur les trois territoires, la planification conjointe des interventions, le partage d'outils, d'expertises et de résultats intermédiaires.</p> <p>Ces mécanismes garantissent une gestion collaborative et réactive du projet, valorisant les complémentarités entre les trois territoires et assurant l'adaptabilité et l'efficacité du projet FAMILY à l'échelle transfrontalière.</p>
Opérateurs impliqués	FLVS, Community , CHU Lille, AFEJI , Le Nord, RSL, CEP asbl, VIVES Zuid, HEPH-Condorcet, CHWAPI, ULiège, CD62

Livrables 1.2			
Référence livrable	Titre	Description	Période de livraison
D.1.2.1	Rapport final du projet	En plus de l'ensemble des rapports d'avancement, le rapport final du projet sera produit en français et en néerlandais en collaboration avec l'ensemble des partenaires et servira de document de preuve de l'ensemble de réalisations du projet.	Période 7, 37 - 39

Activité 1.3	
Titre	Évaluation transfrontalière de l'impact du projet
Période de démarrage	Période 5, 25 - 30
Période de fin	Période 7, 37 - 39
	L'évaluation de l'impact constitue une étape essentielle du projet, en mesurant l'efficacité, la

Activité 1.3	
Description	<p>pertinence et la portée des actions mises en œuvre dans les trois zones transfrontalières (France, Wallonie, Flandre) auprès des jeunes parents, des professionnels et des structures médico-sociales. Cette démarche a pour but de garantir que les solutions proposées répondent aux besoins réels des publics cibles, notamment les familles en situation de vulnérabilité, et qu'elles soient ajustées pour renforcer leur durabilité et leur efficacité.</p> <p>L'Université de Liège assure la coordination scientifique de cette évaluation, couvrant l'ensemble des modules d'intervention (pair-aidance, parentalité, formation, outils). Elle développera, avec l'appui de FLVS, des outils adaptés aux réalités de terrain. FLVS, fort de son expertise en ingénierie sociale et en lien avec les acteurs locaux, contribuera à la co-construction de ces outils pour garantir leur ancrage opérationnel. L'expertise complémentaire de VIVES permettra d'adapter les méthodologies aux contextes spécifiques de chaque territoire, favorisant une évaluation sensible aux réalités culturelles, linguistiques et institutionnelles.</p> <p>Les outils d'évaluation combinent des approches quantitatives et qualitatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> questionnaires standardisés pour mesurer l'évolution du bien-être parental, la satisfaction suite aux ateliers, l'efficacité perçue des dispositifs de soutien, l'accès aux lieux ressources ; grilles d'observation et entretiens menés lors des "cocoon classes", cafés parents ou actions de terrain ; auto-évaluations pré/post interventions pour les parents, notamment sur le sentiment de compétence parentale et la réduction du stress ; modèle Kirkpatrick pour mesurer l'impact des formations sur les professionnels et pairs, avec un suivi de leur capacité à transmettre les savoirs aux familles. <p>L'évaluation inclura également des indicateurs de santé publique, tels que l'évolution des cas de bébés secoués dans les hôpitaux formés (hospitalisations, diagnostics en urgences pédiatriques, etc.).</p> <p>Tous les partenaires, qu'ils soient opérateurs ou associés, participent activement à la collecte des données et à l'analyse des résultats. Chaque structure recueillera les retours de ses publics, permettant d'ajuster les contenus, formats et modalités des interventions.</p>

Activité 1.3	
	Un tableau de bord partagé entre tous les partenaires assurera le suivi transfrontalier des indicateurs (parents touchés, professionnels formés, pairs mobilisés, lieux créés) et facilitera la circulation des apprentissages entre territoires. Cette démarche d'évaluation, itérative et participative, soutiendra l'amélioration continue du projet et sa capacité à produire des effets concrets à l'échelle locale et transfrontalière.
Opérateurs impliqués	FLVS, Community , CHU Lille, AFEJI , Le Nord, RSL, CEP asbl, VIVES Zuid, HEPH-Condorcet, CHWAPI, ULiège, CD62

Livrables 1.3			
Référence livrable	Titre	Description	Période de livraison
D.1.3.1	Rapport d'évaluation de l'impact du projet	Rapport final réalisé par l'Université de Liège en collaboration avec l'ensemble des partenaires, intégrant les analyses des données collectées, les enseignements tirés et les recommandations concrètes pour la prévention de burnout parental pendant les 1000 premiers jours.	Période 7, 37 - 39

Indicateurs de réalisation

Indicateur 1.1	
Intitulé de l'indicateur de réalisation projet	Un minimum de 12 organisations coopérant pendant la durée du projet
Indicateur de réalisation du programme	4.5 RCO87: Organisations qui coopèrent par-delà les frontières
Unité de mesure	Organisations
Valeur cible	12,00
Période de livraison	Période 7, 37 - 39
Justification de l'indicateur	Pendant toute la durée du projet, les 12 partenaires seront impliqués dans des groupes de discussion, des réunions, la prise de décision et des échanges transfrontaliers afin de développer, tester, mettre en œuvre, évaluer et étendre les solutions du projet.

Infrastructures transfrontalières

Module de travail 2

Titre du module de travail

Communication générale

Objectifs

Vos objectifs doivent être

- réalistes et réalisables à la fin du projet ;
- spécifiques (qui sont les bénéficiaires des réalisations du projet livrés dans ce module de travail et quel est leur impact territorial) ;
- mesurables - indiquez le changement que vous visez.

Définissez l'objectif du module.

Le module communication a pour objectif de garantir une diffusion cohérente, coordonnée et efficace de l'information tout au long du projet et à travers les différents modules. Ce module vise à assurer une communication fluide entre tous les partenaires et parties prenantes du projet, ainsi qu'à promouvoir les résultats et les livrables auprès des publics cibles et la publicité du concours européen.

La communication sera structurée autour de supports variés (réseaux sociaux, événements transfrontaliers, publications papiers et digitales, articles dans les journaux officiels etc), en veillant à rendre l'information accessible, attrayante et compréhensible.

L'objectif est de maximiser l'impact et la visibilité du projet, d'encourager l'engagement des parties prenantes, la participation des professionnels et des parents et de faciliter la diffusion des bonnes pratiques et des résultats du projet au-delà des territoires impliqués pendant et après le projet.

Précisez l'objectif de communication spécifique à ce module.

L'objectif de ce module est de garantir une diffusion claire, cohérente et accessible des messages du projet auprès de l'ensemble des parties prenantes : parents, professionnels, institutions publiques, associations, citoyens et médias.

Il s'agit de faire connaître les enjeux liés aux 1000 premiers jours, les solutions co-développées dans le cadre du projet, ainsi que les résultats obtenus. Ce module vise également à renforcer l'attractivité et la visibilité du projet à l'échelle transfrontalière et européenne, à favoriser l'engagement des acteurs locaux, et à encourager la transférabilité des outils et bonnes pratiques. Il prévoit une variété d'actions : campagnes numériques, événements publics, diffusion multilingue des contenus, valorisation des témoignages et création de supports adaptés.

L'intégralité des documents produits dans le cadre de ce module sera traduite en français et en néerlandais et comprendront la présentation et promotion du programme Interreg FWVL.

Activités

Activité 2.1

Activité 2.1	
Titre	Élaboration et déploiement du plan de communication transfrontalier
Période de démarrage	Période 1, 1 - 6
Période de fin	Période 7, 37 - 39
Description	<p>L'élaboration d'un plan de communication transfrontalier constitue la pierre angulaire de la stratégie de communication du projet FAMILY. Cette activité, pilotée par FLVS en collaboration avec CEP (et avec l'appui de VIVES pour la traduction linguistique et culturelle flamande), vise à garantir une approche cohérente, bilingue et adaptée à l'ensemble des publics cibles. Le plan de communication s'étendra sur l'ensemble de la durée du projet, en tenant compte des spécificités des territoires, des besoins des bénéficiaires, et des canaux de communication les plus appropriés. L'objectif premier de cette activité est de définir les bases d'une communication qui soit à la fois accessible, participative, et inclusive. L'approche transfrontalière implique la création de contenus en français et néerlandais, ainsi que dans d'autres langues lorsque cela est nécessaire pour atteindre les groupes cibles les plus vulnérables ou éloignés des services. Le plan de communication identifiera également les messages clés à transmettre tout au long du projet, ainsi que les canaux les plus appropriés pour chaque public : les familles, les professionnels, les institutions, les collectivités locales, et les décideurs.</p> <p>Une attention particulière sera portée à l'accessibilité des supports de communication. Il s'agira de garantir que les messages sont clairs, compréhensibles et facilement accessibles, y compris pour les publics ayant une faible littératie ou des besoins spécifiques. Les supports numériques créés dans le cadre du projet (site internet, réseaux sociaux, newsletters) seront conçus de manière à être inclusifs et interactifs, favorisant ainsi l'engagement des différents acteurs du projet.</p> <p>Le processus inclura la création de l'identité visuelle du projet (charte graphique avec l'identité du projet, templates), afin d'assurer une cohérence esthétique et une visibilité optimale sur tous les supports de communication. Cette identité visuelle sera déclinée sur le site internet du projet, les publications sur les</p>

Activité 2.1	
	<p>réseaux sociaux, ainsi que sur les supports imprimés.</p> <p>Le plan définit également les objectifs de performance et les indicateurs permettant de suivre l'efficacité de la communication, tels que le nombre de visites sur le site, l'engagement sur les réseaux sociaux, et la participation aux événements transfrontaliers.</p> <p>Un calendrier détaillé de communication sera établi pour coordonner les différentes actions de diffusion des messages, en alignant les actions de communication avec les étapes clés du projet. Le plan de communication sera mis à jour régulièrement, en fonction de l'évolution du projet, pour s'adapter aux besoins des bénéficiaires et aux retours des acteurs locaux. Le suivi de cette activité inclura la collecte de données sur la visibilité du projet, les retours des bénéficiaires et des parties prenantes, ainsi que l'impact des actions menées.</p>
Opérateurs impliqués	FLVS, CEP asbl, VIVES Zuid

Livrables 2.1			
Référence livrable	Titre	Description	Période de livraison
D.2.1.1	Stratégie de communication transversale et transfrontalière	Ce document inclut : objectifs, cibles, messages, canaux, calendrier, indicateurs de performance concernant la communication de l'ensemble des modules. Le résultat de cette stratégie est une communication fluide qui touchera un maximum de bénéficiaires.	Période 1, 1 - 6

Activité 2.2	
Titre	Création et diffusion de supports et outils de communication
Période de démarrage	Période 1, 1 - 6
Période de fin	Période 7, 37 - 39
	La création, la diffusion de supports et d'outils de communication sont cruciales à la visibilité du projet et à la participation des parties prenantes au cours du projet FAMILY. Cette activité, supervisée par

Activité 2.2	
Description	<p>FLVS et CEP avec l'appui de VIVES pour la traduction linguistique et culturelle pour la zone flamande, inclut la production de contenus qui seront utilisés à travers une variété de canaux et les différents modules pour atteindre les publics cibles. Les supports numériques seront au cœur de cette activité, avec la création d'une plateforme en ligne multilingue accessible à tous, qui centralisera les informations liées au projet (objectifs, actions, résultats, outils développés, événements). Elle offrira un espace professionnel pour échanger et partager des ressources, ainsi qu'une section dédiée aux témoignages des familles et professionnels. Les visiteurs pourront y télécharger des documents, des vidéos, des guides pratiques, et des outils pédagogiques créés spécialement pour le projet. Ce site héberge aussi des communications visant les pairs formés, facilitant la création du réseau transfrontalier des pairs (MT4).</p> <p>Des profils Facebook, Instagram et LinkedIn seront créés pour diffuser des actualités sur le projet, valoriser ses résultats, et mettre en avant le soutien du programme Interreg et les actions des partenaires. Des vidéos, témoignages et capsules pédagogiques seront créés pour illustrer l'impact concret sur les familles. Ces contenus bilingues en français et néerlandais, accessibles et engageants, atteindront un large public et renforceront l'implication des acteurs locaux dans la diffusion des messages.</p> <p>Cette activité prévoit par ailleurs la production de supports imprimés (flyers, brochures, affiches), distribués sur des lieux stratégiques (lieux dédiés identifiés dans le MT5) tels que les crèches, les centres sociaux, les maisons de santé, et les services de maternité. Conçus pour être attractifs, multilingues et adaptés à différents niveaux de compréhension, ils informeront les familles, les professionnels de santé et les travailleurs sociaux sur les outils et services proposés par le projet, tout en incitant à la participation. FLVS, forte de son expérience en marketing social, mettra son savoir au profit du partenariat pour assurer une communication adaptée aux leviers motivationnels des publics cibles du projet.</p> <p>Les supports pédagogiques créés (fiches pratiques, jeux éducatifs, posters, vidéos, tutoriels) seront partagés avec les partenaires et partenaires associés et utilisés lors des ateliers, formations et</p>

Activité 2.2	
	<p>événements locaux. Ils permettront aux parents et aux professionnels d'acquérir des compétences en soutien à la parentalité, en prévention du burnout parental, et en promotion d'un mode de vie sain durant les 1000 premiers jours. Ces supports seront mis à disposition de l'ensemble des acteurs d'Europe qui veulent en bénéficier, avec un suivi de téléchargements pour connaître le nombre de parties prenantes intéressées.</p>
Opérateurs impliqués	FLVS, CEP asbl, VIVES Zuid

Livrables 2.2			
Référence livrable	Titre	Description	Période de livraison
D.2.2.1	Kit de communication du projet	En utilisant l'identité visuelle du projet et en respectant les règles du programme, un kit de communication "clé en main" sera fourni à toute partie prenante du projet afin de pouvoir communiquer le projet en interne et en externe : trames de newsletters etc.	Période 1, 1 - 6

Activité 2.3	
Titre	Valorisation des résultats et animation d'événements
Période de démarrage	Période 2, 7 - 12
Période de fin	Période 7, 37 - 39
	<p>Cette activité organise et coordonne l'ensemble d'événements de communication tout au long du projet FAMILY, afin de favoriser la visibilité des actions menées et des résultats obtenus dans les différents territoires partenaires. Ces événements seront structurés autour de formats variés selon le public visé par l'événement (professionnels de santé, professionnels de terrain, parents, futurs parents, parents particulièrement éloignés ou vulnérables, décideurs politiques etc.) : webinaires accessibles en ligne, séminaires régionaux, colloques transfrontaliers, conférences locales, mais aussi expositions ou ateliers publics dans les lieux fréquentés par les familles.</p>

Activité 2.3	
<p>Description</p>	<p>L'objectif principal est de créer des temps de rencontre et de diffusion à destination des différents publics cibles du projet : professionnels de santé, du social et de la petite enfance ; décideurs politiques locaux, régionaux et européens ; parents et futurs parents ; mais aussi acteurs associatifs, éducatifs ou de terrain. Chaque événement aura pour but de présenter les outils co-développés (modules de formation, kits de sensibilisation, supports multimédia, dispositifs de pair-aidance...), de partager les retours d'expérience issus des territoires pilotes, et de susciter un dialogue autour de l'amélioration de l'accompagnement pendant les 1000 premiers jours.</p> <p>Il y aura un minimum d'un événement physique dans chacune des zones d'intervention ou de dissémination plus large du projet : Raimes, Roubaix, Lille, Loison-sous-Lens, Hénin-Carvin, Douai, Maubeuge, Arques, Département des Ardennes, Roeselare, Gand, Bruges, Oostende, Wallonie, Tournai, Mouscron, Charleroi, Bastogne, Hainaut plus largement.</p> <p>Ces moments seront également des occasions stratégiques pour encourager l'appropriation et la réutilisation des livrables dans d'autres territoires, au-delà du périmètre direct du projet. L'organisation d'un colloque transfrontalier (à Lille) permettra d'attirer l'attention d'autres opérateurs en Belgique, en France ou ailleurs en Europe, tout en valorisant l'approche innovante et collaborative de FAMILY.</p> <p>Des événements stratégiques seront organisés à différentes étapes clés du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> au lancement, pour mobiliser les parties prenantes autour de la démarche commune ; à mi-parcours, pour partager les premiers résultats des expérimentations ; et en clôture, pour présenter les livrables finaux et diffuser largement les recommandations issues du projet. <p>Tous ces événements feront l'objet d'un plan de communication spécifique, avec des supports multilingues (FR, NL, EN), une diffusion via les canaux numériques (site web, réseaux sociaux, newsletters), et des temps de captation vidéo pour alimenter la mémoire du projet. Ils seront organisés en partenariat avec les institutions locales (villes, hôpitaux, universités, associations) afin d'assurer une bonne implantation territoriale et une participation active des acteurs locaux.</p>

Activité 2.3	
Opérateurs impliqués	FLVS, Community , CHU Lille, AFEJI , Le Nord, RSL, CEP asbl, VIVES Zuid, HEPH-Condorcet, CHWAPI, ULiège, CD62

Livrables 2.3			
Référence livrable	Titre	Description	Période de livraison
D.2.3.1	Rapport transfrontalier de valorisation des résultats	Rapports bilingues en PDF résumant les résultats et recommandations seront diffusés aux parties prenantes, avec suivi des téléchargements et envois.	Période 7, 37 - 39

Indicateurs de réalisation

Indicateur 2.1	
Intitulé de l'indicateur de réalisation projet	27 événements : 3 stratégiques et 19 locaux
Indicateur de réalisation du programme	4.5-COM1: Nombre d'évènements organisés
Unité de mesure	Evènements
Valeur cible	22,00
Période de livraison	Période 6, 31 - 36
Justification de l'indicateur	En plus des 3 événements stratégiques (lancement, mi-parcours et clôture), il y aura un minimum d'un événement local physique dans chacune des zones d'intervention : Raismes, Roubaix, Lille, Loison-sous-Lens, Hénin-Carvin, Douai, Maubeuge, Arques, Roeselare, Gand, Bruges, Aalst, St Niklaas, Oostende, Hasselt, Tournai, Mouscron, Charleroi, Bastogne.
Indicateur 2.2	
Intitulé de l'indicateur de réalisation projet	880 participants aux événements stratégiques et locaux
Indicateur de réalisation du programme	4.5-COM2: Nombre de participants à ces évènements
Unité de mesure	Participants
Valeur cible	880,00
Période de livraison	Période 6, 31 - 36

Indicateur 2.2	
Justification de l'indicateur	L'évènement du lancement et celui de mi-parcours prévoit un minimum de 50 participants, celui de la clôture du projet prévoit 150 de rassembler personnes pour une dissémination plus large des résultats du projet. Chaque évènement local prévoit d'accueillir un minimum de 30 personnes, soit 630 à travers les 21 sites. Cela fait un total minimum de 880 participants aux évènements, documentés à travers des inscriptions et des feuilles d'émargement.
Indicateur 2.3	
Intitulé de l'indicateur de réalisation projet	168 posts sur Facebook pour promouvoir le projet et ses actions
Indicateur de réalisation du programme	4.5-COM3.1: Nombre de posts sur Facebook
Unité de mesure	Posts
Valeur cible	168,00
Période de livraison	Période 7, 37 - 39
Justification de l'indicateur	Chaque partenaire du projet postera un minimum de deux fois par période sur Facebook, les posts seront plus fréquents pour les partenaires en communication directe avec les familles (publics cibles utilisateurs des groupes Facebook etc.).
Indicateur 2.4	
Intitulé de l'indicateur de réalisation projet	12 posts sur YouTube : des informations à destination des familles
Indicateur de réalisation du programme	4.5-COM3.2: Nombre de posts sur YouTube
Unité de mesure	Posts
Valeur cible	12,00
Période de livraison	Période 6, 31 - 36
Justification de l'indicateur	FLVS coordonne la création d'au moins une vidéo par partenaire à destination des familles pour la mise en place d'une chaîne Youtube FAMILY. Ces vidéos bilingues auront pour but de promouvoir un élément clé à destination des parents à travers l'expertise de chaque partenaire, tout en mettant en avant le programme Interreg et la coopération transfrontalière.

Indicateur 2.5	
Intitulé de l'indicateur de réalisation projet	168 posts sur Instagram pour promouvoir le projet et ses actions
Indicateur de réalisation du programme	4.5-COM3.4: Nombre de posts sur Instagram
Unité de mesure	Posts
Valeur cible	168,00
Période de livraison	Période 7, 37 - 39
Justification de l'indicateur	Chaque partenaire du projet postera un minimum de deux fois par période sur Instagram, les posts seront plus fréquents pour les partenaires en communication directe avec les familles (publics cibles utilisateurs d'Instagram etc.).
Indicateur 2.6	
Intitulé de l'indicateur de réalisation projet	168 posts sur LinkedIn pour promouvoir le projet et ses actions
Indicateur de réalisation du programme	4.5-COM3.5: Nombre de posts sur LinkedIn
Unité de mesure	Posts
Valeur cible	168,00
Période de livraison	Période 7, 37 - 39
Justification de l'indicateur	Chaque partenaire du projet postera un minimum de deux fois par période sur LinkedIn, les posts seront plus fréquents pour les partenaires en communication directe avec les professionnels de santé / social (publics cibles utilisateurs de LinkedIn etc.).
Indicateur 2.7	
Intitulé de l'indicateur de réalisation projet	5000 utilisateurs du site web pendant la vie du projet
Indicateur de réalisation du programme	4.5-COM4: Nombre d'utilisateurs du site web
Unité de mesure	Utilisateurs
Valeur cible	5.000,00
Période de livraison	Période 7, 37 - 39

Indicateur 2.7**Justification de l'indicateur**

Le site web bilingue du projet sera créé et géré par FLVS et utilisé pour héberger l'ensemble des informations à destination des publics cibles du projet : professionnels / acteurs locaux, pair-aidants formés et à former, nouveaux et futurs parents, toute autre partie-prenante. Le projet prévoit un minimum de 5000 visites au site web, ceci sera documenté par un logiciel montrant le nombre de visites, la provenance des visites et selon le contenu consulté, le type d'utilisateur.

Infrastructures transfrontalières

Module de travail 3

Titre du module de travail

Promotion de la sensibilité parentale

Objectifs

Vos objectifs doivent être

- réalistes et réalisables à la fin du projet ;
- spécifiques (qui sont les bénéficiaires des réalisations du projet livrés dans ce module de travail et quel est leur impact territorial) ;
- mesurables - indiquez le changement que vous visez.

Définissez l'objectif du module.

Ce module vise à promouvoir la sensibilité parentale, qui est un facteur clé pour le développement harmonieux de l'enfant mais également pour le bien-être des parents. Un minimum de 1000 professionnels seront formés via une formation transfrontalière, co-créée en fonction des besoins identifiés, afin qu'ils puissent mieux accompagner les nouveaux parents à identifier et interpréter les signaux des nourrissons, en adoptant une approche bienveillante et appropriée. Le module inclut également la création d'une boîte à outils ludo-pédagogique destinée aux parents, leur offrant des ressources pratiques pour comprendre les besoins de leur bébé sans se sentir submergés. La satisfaction des parents et leur sentiment d'auto-efficacité à l'utilisation de ces outils seront mesurés par des questionnaires validés.

L'objectif est de prévenir des situations graves liées au cas tels que le bébé secoué, gestion des pleurs, et d'améliorer les pratiques parentales en renforçant les liens affectifs.

Précisez l'objectif de communication spécifique à ce module.

L'objectif est de promouvoir la sensibilisation parentale auprès des professionnels pour les aider à mieux accompagner des familles, en mettant l'accent sur les pratiques bienveillantes afin de préparer les parents à la période des 1000 premiers jours. La communication vise à partager des informations claires et accessibles sur les outils de formation développés, en soulignant leur utilité et leur impact sur le bien-être des parents et de leurs enfants. Le public cible comprend les professionnels de santé, social et éducation ainsi que les (futurs) parents, en particulier ceux en situation de vulnérabilité. La stratégie de communication inclura donc des supports adaptés afin d'encourager l'engagement des familles et des professionnels dans une approche collaborative et inclusive du soutien parental. L'intégralité des documents produits dans le cadre de ce module sera traduite en français et en néerlandais et comprendront la présentation et promotion du programme Interreg FWVL.

Activités

Activité 3.1

Activité 3.1	
Titre	Analyser les besoins en formation et en accompagnement des professionnels et des familles
Période de démarrage	Période 1, 1 - 6
Période de fin	Période 1, 1 - 6
Description	<p>Dans l'élaboration de ce projet, un grand nombre de constats ont été fait concernant les lacunes dans la formation des professionnels transfrontalières, l'accompagnement des parents et les outils à disposition pour changer le comportement de manière durable. L'activité de consolidation de ces besoins, sur des bases à la fois scientifiques et de terrain, des professionnels et des familles, autour de la sensibilité parentale, est essentielle afin de mieux cibler les actions à mettre en place. Son objectif principal est d'analyser les besoins identifiés en profondeur en identifiant les attentes des différents acteurs impliqués dans l'accompagnement des familles, tels que les professionnels de la santé, du secteur social et de l'éducation. Ces attentes et besoins en matière de formation transfrontalière répondent surtout à une analyse des freins et des leviers des parents, en particulier ceux en situation de vulnérabilité, quand il s'agit d'adopter un comportement favorable à leur bien-être et à celui de leur enfant. Cette analyse permettra de s'assurer que les outils et les interventions développés répondent aux besoins réels des familles et des professionnels sans réinventer des choses existantes.</p> <p>FLVS travaillera en collaboration avec l'Université de Liège pour concevoir et déployer des outils de diagnostic et d'analyse des besoins transfrontaliers. Ces outils permettront à tous les partenaires et partenaires associés impliqués dans cette phase de partager les informations nécessaires. Cette collaboration garantira une approche transfrontalière fondée sur la recherche académique et l'expérience pratique de terrain pour évaluer les besoins des familles et des professionnels. Le processus débutera par la mise en place d'outils spécifiques de diagnostic via une méthode mixte d'analyse, afin de recueillir des données qualitatives et quantitatives qui seront intégrées avec l'information déjà recueillie dans le cadre du développement de ce projet.</p> <p>Du côté des professionnels, l'évaluation bilingue se</p>

Activité 3.1	
	<p>concentrera sur la compréhension de la sensibilité parentale, l'identification des besoins en formation et la capacité des professionnels à soutenir les parents, en particulier dans des contextes complexes. Cela inclut des compétences en prévention des risques du syndrome du bébé secoué, la gestion des pleurs et la communication bienveillante envers les parents. Ces résultats permettront de concevoir des modules de formation adaptés aux professionnels.</p> <p>Pour les familles, l'évaluation bilingue portera sur leurs attentes en matière de soutien, d'accompagnement et d'outils concrets concernant la parentalité. L'accent sera mis sur les obstacles rencontrés par les familles vulnérables, notamment l'accès limité aux services, la stigmatisation, et le manque de ressources. Cette analyse approfondie transfrontalière permettra de créer des outils et des actions qui répondent de manière plus ciblée aux besoins des familles.</p>
Opérateurs impliqués	FLVS, Community , CHU Lille, AFEJI , Le Nord, RSL, CEP asbl, VIVES Zuid, HEPH-Condorcet, CHWAPI, ULiège, CD62

Livrables 3.1			
Référence livrable	Titre	Description	Période de livraison
D.3.1.1	Outils et rapports transfrontaliers de diagnostic des besoins	Une boîte à outils (questionnaires, guides, focus groups) pour analyser les besoins en soutien à la parentalité, avec rapport synthétisant les résultats.	Période 6, 31 - 36

Activité 3.2	
Titre	Expérimentation pilote de formations et d'outils dans un cadre expérimental (Living Labs)
Période de démarrage	Période 2, 7 - 12
Période de fin	Période 2, 7 - 12
	La phase d'expérimentation transfrontalière de la formation et des outils (traduits à la fois en français

Activité 3.2	
<p>Description</p>	<p>et néerlandais) permettra de tester, en conditions réelles, les outils et formations développés pour soutenir la sensibilité parentale. Cette phase a pour objectif de valider l'efficacité de ces ressources pédagogiques auprès des parents et des professionnels intervenant durant cette période cruciale du développement de l'enfant.</p> <p>Le CHU de Lille testera d'abord la formation des professionnels en interne, le Dr Rakza animera des sessions de formation destinées aux professionnels de santé (pédiatres, sages-femmes, éducateurs, travailleurs sociaux), leur fournissant des outils pratiques et des stratégies pour identifier, prévenir et réagir face au syndrome du bébé secoué. Cette formation abordera les aspects théoriques et pratiques de cette problématique, en mettant l'accent sur l'importance de la sensibilité parentale dans la prévention de ce syndrome. Après l'adaptation de la formation suite au test, il sera diffusé plus largement aux autres hôpitaux des trois régions tels que AZ Delta (via VIVES), CH Douai, CH Maubeuge et CH Charleroi et CHWAPI. L'IHAB (l'initiative des hôpitaux amis des bébés) est intégré en tant que partenaire privé, afin de valider la conformité de l'ensemble des actions mises en place au sein des hôpitaux.</p> <p>FLVS pilote la formation et les outils au sein de la Ville Raismes (fort taux de précarité), auprès des professionnels locaux et des parents. L'AFEJI Hauts-de-France pilote la formation et les outils auprès des professionnels et des parents de la crèche KAMALI'i et du CMPP situé à Roubaix.</p> <p>Roeselare met en place le test de la formation auprès des professionnels qui accueillent les parents au sein « De Living » un lieu de rencontre local qui rapproche les parents des structures d'accueil, favorise le lien parent-enfant, et les accompagne dans leur parcours de parentalité</p> <p>Les centres sociaux de Community à Arques, avec l'appui du Département du Pas de Calais, au sein des "Cocoon Class", se charge de tester l'accompagnement des parents par les professionnels locaux et la mise en place des outils développés dans cette espace propice à la discussion.</p> <p>Le but de cette phase d'expérimentation dans l'ensemble des 3 régions et que les différents partenaires testent différents éléments des formations et outils conçus afin de faire un retour</p>

Activité 3.2	
	complet et transfrontalier de la mise en place en conditions réelles. A ce stade, un rapport d'expérimentation sera fait pour que tout complément puisse être apporté afin de s'assurer d'une efficacité de l'impact lors d'une diffusion plus large par la suite. La consolidation des retours et les adaptations seront menés par FLVS, avec l'appui de VIVES et CHWAPI dans les autres régions pour garantir une version finale adaptée à l'ensemble des besoins.
Opérateurs impliqués	FLVS, Community , CHU Lille, AFEJI , RSL, VIVES Zuid, HEPH-Condorcet, CHWAPI, CD62

Livrables 3.2			
Référence livrable	Titre	Description	Période de livraison
D.3.2.1	Rapport d'expérimentation des formations et outils pédagogiques	Ce livrable présentera les résultats de la phase pilote, incluant les retours des participants, les points forts, les difficultés et les ajustements recommandés.	Période 7, 37 - 39

Activité 3.3	
Titre	Mobilisation des professionnels pour la diffusion auprès des familles
Période de démarrage	Période 3, 13 - 18
Période de fin	Période 4, 19 - 24
	<p>Une fois formés, les professionnels seront mobilisés pour diffuser ces bonnes pratiques auprès des familles, à travers des séances d'accompagnement, des ateliers et des partages d'outils de communication.</p> <p>L'objectif est de garantir que les parents reçoivent un soutien bienveillant et adapté, afin de favoriser des interactions parent-enfant positives et enrichissantes pendant les 1000 premiers jours de l'enfant et promouvoir la sensibilité parentale.</p> <p>Des créneaux horaires variés pour les ateliers seront animés par les professionnels, formés en phase de test et via une dissémination plus large de la</p>

Activité 3.3	
<p>Description</p>	<p>formation, proposés aux parents, afin de permettre la participation tant des parents actifs professionnellement que de ceux qui ne le sont pas. Le consortium travaillera de la manière suivante : La formation des professionnels et étudiants de la petite enfance sera diffusée plus largement en présentiel et via des supports numériques (MOOC ou autre plateforme digitale), afin de toucher un maximum de (futurs) professionnels sur l'ensemble des territoires concernés du projet.</p> <p>VIVES déploie ces outils en Flandre occidentale et orientale, mobilisant un large réseau de partenaires (PeriNet & Psyche vzw, WAIMH Vlaanderen, VBJK, VBOV, VIVEL, Eerstelijnszones West/Oost-Vlaanderen, Expertisecentrum Kraamzorg De Wieg, De Kraamkaravaan, Huizen van het Kind, KOALA, Een Buddy bij de Wieg, CIG Ten Anker, Nestel, Kiekenstraat et Home-Start Vlaanderen), notamment dans les villes de Gand, Bruges, Oostende et Roeselare, où la commune organise des ateliers sur la sensibilité parentale.</p> <p>Les Départements du Nord et du Pas-de-Calais déploient ces ateliers dans les PMI, incluant les territoires de Lille, Henin-Carvin, Douai et Maubeuge. FLVS pilote également des ateliers à Raismes et Loison-sous-Lens (en lien avec le Planning Familial de Lens).</p> <p>À Roubaix, l'AFEJI Hauts-de-France anime ces séances via les équipes du CMPP et de la crèche KAMALI'I.</p> <p>En Wallonie, HEPH-Condorcet, CHWAPI et CEP, avec l'Université de Liège et l'ONE et Pré-en-Bulles, assurent ces actions, couvrant notamment Charleroi (professionnels du CH formé par le CHU de Lille), Mouscron, Tournai et Bastogne.</p> <p>Enfin, le centre Community à Arques intègre cette démarche dans ses parcours parentalité auprès des acteurs locaux (CAF, PMI)</p> <p>Des liens seront faits entre ce module de travail et le MT 5 afin de maximiser l'impact pour les familles. Un minimum de 3000 nouveaux parents / futurs parents seront touchés par la diffusion de cette boîte à outils comprenant des actions, ateliers et outils concrets.</p> <p>Cette activité vise à créer un réseau de professionnels transfrontaliers formés et engagés, capables de soutenir et accompagner les parents dans leur rôle éducatif, et à renforcer l'impact de la sensibilité parentale. Le but est d'empêcher</p>

Activité 3.3	
	l'accablement des parents, lié à des difficultés d'attachement, de dépression postpartum et dans certains cas, des cas de bébé secoué.
Opérateurs impliqués	FLVS, Community , CHU Lille, AFEJI , Le Nord, RSL, CEP asbl, VIVES Zuid, HEPH-Condorcet, CHWAPI, ULiège, CD62

Livrables 3.3			
Référence livrable	Titre	Description	Période de livraison
D.3.3.1	Rapport transfrontalier de l'impact de l'activité	Un rapport (français/néerlandais) d'évaluation sera rédigé pour démontrer l'impact de l'activité : le nombre de professionnels formés et leur rôle auprès des familles. Leurs retours à travers des enquêtes de satisfaction, des témoignages et des observations de terrain.	Période 4, 19 - 24

Activité 3.4	
Titre	Échange transfrontalier sur la prévention du burnout parental et la promotion de la sensibilité parentale
Période de démarrage	Période 4, 19 - 24
Période de fin	Période 4, 19 - 24
	<p>Cette activité, co-pilotée par le CHU Lille (FR) et l'Université de Liège (BE), réunira des professionnels de la santé, de la petite enfance, du secteur social et de l'éducation de la zone Interreg FWVL, ayant participé aux formations précédentes ou non, pour un séminaire transfrontalier et bilingue en français et en néerlandais de deux jours à Lille. Elle implique également les partenaires associés et toute autre partie prenante du projet.</p> <p>Les objectifs de cet échange sont de créer des liens forts entre les différents professionnels des territoires couverts par la zone FWVL dans le domaine des 1000 premiers jours, afin de promouvoir le partage de bonnes pratiques et renforcer les compétences des professionnels pour détecter précocement les signes de vulnérabilité parentale, promouvoir la sensibilité parentale et prévenir le burnout parental. Cette action s'inscrit</p>

Activité 3.4	
Description	<p>pleinement dans l'amélioration de l'accompagnement précoce des familles en difficulté durant les 1000 premiers jours et aura pour but de présenter le projet et le programme Interreg FWVL, ainsi que présenter des éléments de formation et des outils novateurs créés dans le cadre du projet. Globalement, cet échange vise à :</p> <p>Sensibiliser les professionnels au rôle du programme Interreg FWVL dans le soutien à l'innovation sociale.</p> <p>Promouvoir une culture commune d'accompagnement parental dans l'espace transfrontalier.</p> <p>Promouvoir les bonnes pratiques existantes en termes d'accompagnement parental dans chaque zone.</p> <p>Il aura pour résultat la création de :</p> <p>Guide bilingue (FR/NL) des bonnes pratiques issues du séminaire.</p> <p>Répertoire transfrontalier (en forme de cartographie interactive, hébergée sur le site du projet) des professionnels formés, utilisable à long terme dans d'autres projets.</p> <p>L'ensemble des partenaires va participer à cet échange transfrontalier et les partenaires suivants seront notamment chargés d'animer les différents éléments du séminaire : FLVS présentera l'importance de la méthodologie d'impact collectif, démontrant le besoin de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux d'un écosystème autour des familles afin de produire un effet durable sur leur bien-être. Community présentera l'approche de Cocoon Class et mettra en avant l'importance d'un accompagnement local, de proximité, afin d'aller vers les familles les plus vulnérables, cette approche sera appuyée par des exemples locaux en Flandre et Wallonie via la participation de la ville de Roeselare et leur collaboration avec Koala, ainsi que le partenaire associé "Pré-en-bulle" à Tournai / Mouscron avec l'appui de CHWAPI. Des interventions scientifiques seront assurées par le CHU de Lille, ULiège et VIVES démontrant le rôle de la formation professionnelle en matière de prévention du syndrome du bébé secoué et du burnout parental, et la promotion de la sensibilité parentale, respectivement.</p>

Activité 3.4	
Opérateurs impliqués	FLVS, Community , CHU Lille, AFEJI , Le Nord, RSL, CEP asbl, VIVES Zuid, HEPH-Condorcet, CHWAPI, ULiège, CD62

Livrables 3.4			
Référence livrable	Titre	Description	Période de livraison
D.3.4.1	Guide transfrontalier bilingue (FR/NL) des bonnes pratiques issues du séminaire	Un guide transfrontalier (traduit en FR/NL) des bonnes pratiques comprend les différentes bonnes pratiques existantes dans chaque zone du projet qui sont présentées lors du séminaire, ainsi que des résultats des échanges lors du séminaire à impliquer sur les territoires.	Période 4, 19 - 24
D.3.4.2	Répertoire transfrontalier des professionnels formés, utilisable à long terme dans d'autres projets.	Ce répertoire, produit en français et en néerlandais, prend la forme d'une cartographie interactive transfrontalière des professionnels formés. Le résultat de ce répertoire est de pouvoir identifier des personnes ressources pour les futurs projets européens en matière des 1000 premiers jours.	Période 4, 19 - 24

Activité 3.5	
Titre	Évaluation transfrontalière de l'impact des interventions sur la sensibilité parentale
Période de démarrage	Période 5, 25 - 30
Période de fin	Période 5, 25 - 30

Activité 3.5**Description**

L'évaluation de l'impact des actions autour de la sensibilité parentale constitue un volet central du projet FAMILY. Elle s'appuie sur une approche en trois temps : d'abord une phase d'analyse des besoins des professionnels et des familles (effectuée dans la première activité de ce module), ensuite une expérimentation avec une évaluation intermédiaire recollant les besoins d'adaptation des formations et outils (effectuée dans la deuxième activité de ce module), puis une évaluation transfrontalière des effets concrets des interventions déployées dans les trois territoires partenaires (France, Wallonie, Flandre), ce qui fait l'objet de cette dernière activité.

Les résultats de cette évaluation d'impact seront consolidés dans l'évaluation globale du projet (MT1). Cette phase vise à mesurer l'impact réel des outils et formations développés dans ce module. À travers des évaluations pré/post intervention, l'évolution des compétences, des perceptions et des comportements des professionnels formés sera analysée. L'Université de Liège appliquera le modèle Kirkpatrick pour évaluer les effets à court et moyen terme : satisfaction, acquisition de connaissances, changements de pratiques, transmission vers les familles. Pour les parents bénéficiaires, l'impact sera évalué à travers l'évolution de leur sentiment de compétence parentale, leur bien-être émotionnel, leur capacité à interagir positivement avec leur enfant, et leur usage des ressources proposées. Des indicateurs transversaux et transfrontaliers seront suivis : nombre de professionnels formés et de parents accompagnés, satisfaction, taux d'utilisation des outils, retours qualitatifs lors des ateliers (cafés parents, cocoon classes...). L'évolution de cas critiques (ex. bébés secoués dans les services hospitaliers formés) constituera un indicateur indirect complémentaire. Un tableau de bord partagé et mis à jour régulièrement assurera la lisibilité des effets sur l'ensemble du territoire transfrontalier.

Cette évaluation, entièrement bilingue, permettra un ajustement permanent des contenus et des formats, tout en valorisant les impacts réels du projet FAMILY sur les familles et les professionnels à l'échelle transnationale.

Activité 3.5	
Opérateurs impliqués	FLVS, Community , CHU Lille, AFEJI , Le Nord, RSL, CEP asbl, VIVES Zuid, HEPH-Condorcet, CHWAPI, ULiège, CD62

Livrables 3.5			
Référence livrable	Titre	Description	Période de livraison
D.3.5.1	Rapport transfrontalier bilingue d'évaluation de l'impact des interventions dans le module	Un rapport final, transfrontalier et bilingue, sera rédigé par l'ULiège avec FLVS et VIVES. Il évaluera l'impact des interventions sur la sensibilité parentale.	Période 5, 25 - 30

Indicateurs de réalisation

Indicateur 3.1	
Intitulé de l'indicateur de réalisation projet	Professionnels de la santé et du secteur social ainsi qu'acteurs locaux formés pour tester des actions dans 5 lieux
Indicateur de réalisation du programme	4.5 RC084: Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans le contexte de projets
Unité de mesure	Action
Valeur cible	1,00
Période de livraison	Période 2, 7 - 12
Justification de l'indicateur	Après l'analyse des besoins de la co-construction des réponses adaptées, la phase d'expérimentation transfrontalière de la formation et des outils (traduits à la fois en français et néerlandais) permettra de tester, en conditions réelles, les outils et formations développés pour soutenir la sensibilité parentale. Les formations seront d'abord pilotées via le CHU de Lille, à Raismes (FLVS), à Roubaix (AFEJI), à Arques (Community) et à Roeselare (Ville de Roeselare), avant dissémination plus large
Indicateur 3.2	
Intitulé de l'indicateur de réalisation projet	Échange transfrontalier sur la prévention du burnout parental et la promotion de la sensibilité parentale
Indicateur de réalisation du programme	4.5-COM1: Nombre d'évènements organisés

Indicateur 3.2	
Unité de mesure	Evènements
Valeur cible	1,00
Période de livraison	Période 4, 19 - 24
Justification de l'indicateur	Cette événement, co-pilotée par le CHU Lille (FR) et l'Université de Liège (BE), réunira des professionnels de la santé, de la petite enfance, du secteur social et de l'éducation de la zone Interreg FWVL, ayant participé aux formations précédentes ou non, pour un séminaire transfrontalier et bilingue en français et en néerlandais de deux jours à Lille. Elle implique également les partenaires associés et toute autre partie prenante du projet.
Indicateur 3.3	
Intitulé de l'indicateur de réalisation projet	90 professionnels réunis lors de l'échange transfrontalier sur la prévention du burnout parental et la promotion de la sensibilité parentale
Indicateur de réalisation du programme	4.5-COM2: Nombre de participants à ces évènements
Unité de mesure	Participants
Valeur cible	90,00
Période de livraison	Période 4, 19 - 24
Justification de l'indicateur	En plus des partenaires et des partenaires associés présentes, un minimum de 30 professionnels par zone (FR, WA, VL) seront accueillis lors de l'échange transfrontalier sur la prévention du burnout parental et la promotion de la sensibilité parentale, le contenu de la journée sera ensuite diffusé plus largement de manière digitale.

Infrastructures transfrontalières

Module de travail 4

Titre du module de travail

Renforcer la parentalité par la pair-aidance

Objectifs

Vos objectifs doivent être

- réalistes et réalisables à la fin du projet ;
- spécifiques (qui sont les bénéficiaires des réalisations du projet livrés dans ce module de travail et quel est leur impact territorial) ;
- mesurables - indiquez le changement que vous visez.

Définissez l'objectif du module.

Ce module vise à établir un réseau transfrontalier qui permettra (1) de monter en compétence des pairs dédiés (2) et connecter des parents ayant vécu des expériences similaires, afin de favoriser un soutien mutuel.

Ce réseau sera soutenu par une formation dédiée aux pairs aidants, ainsi qu'un accompagnement spécifique pour les professionnels dans le but de garantir une collaboration fluide et efficace entre les pairs et les acteurs du réseau. Ce réseau transfrontalier favorise l'échange de compétences et d'expertises entre ces régions, tout en consolidant l'approche communautaire en reliant des services existants.

Précisez l'objectif de communication spécifique à ce module.

L'objectif est de promouvoir le réseau transfrontalier de pair-aidance et de valoriser le rôle crucial des pairs dans le soutien des parents. Il s'agit de sensibiliser à l'importance de l'entraide entre parents pour renforcer la parentalité. La communication vise à susciter l'engagement des parents, à informer les professionnels et à favoriser la collaboration transfrontalière. L'objectif est de rendre les réseaux de soutien plus accessibles, inclusifs et efficaces. Le public cible inclut les parents (particulièrement ceux en situation de vulnérabilité) qui bénéficieront directement du soutien des pairs aidants, les professionnels ainsi que les futurs pairs aidants. Les autorités locales seront également impliquées afin de promouvoir des actions de pair-aidance au niveau local. L'intégralité des documents produits dans le cadre de ce module sera traduite en français et en néerlandais et comprendront la présentation et la promotion du programme Interreg FWVL.

Activités

Activité 4.1	
Titre	Évaluation des besoins des parents pour identifier les défis et les besoins de soutien par la pair-aidance
Période de démarrage	Période 2, 7 - 12

Activité 4.1	
Période de fin	Période 2, 7 - 12
Description	<p>Afin de mettre en place une formation transfrontalière optimale auprès des pairs-aidants et d'outiller les professionnels de santé et du secteur social à intégrer le travail avec les pairs dans leurs pratiques, nous prendrons le temps de consolider les besoins spécifiques, dans le domaine de la pair-aidance, auxquels font face les futurs et jeunes parents lors les 1000 premiers jours. Le développement de ce projet a déjà identifié des axes prioritaires à analyser plus en détail, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le soutien du père/co-parent Les futurs et jeunes parents éloignés de leur famille /pays d'origine Les familles en situation de vulnérabilité (y compris mères seules) Les jeunes parents en milieu rural <p>L'analyse des besoins sera faite à travers des questionnaires, des interviews individuelles et des focus groups, pour recueillir des données qualitatives et quantitatives sur les attentes et les freins des parents vis-à-vis de la pair-aidance. Le but est de cerner les besoins de soutien émotionnel, d'échange d'expériences, ainsi que les attentes concernant la formation de parents-pairs. Les outils d'évaluation de l'impact du soutien et de la satisfaction des parents seront également développés par FLVS et l'Université de Liège. Cette approche permettra d'identifier les besoins spécifiques des familles en matière de soutien, de formation et de mise en relation avec d'autres parents ayant vécu des expériences similaires. Cette évaluation sera aussi nourrie par les retours des Cocoon Class de Community à Arques, un modèle de soutien par les pairs, soutenu par le Département du Pas de Calais, qui a déjà montré l'importance de créer des espaces d'échange sûrs et bienveillants pour les parents. Ces retours permettront de croiser les expériences et de définir des outils adaptés pour faciliter la mise en réseau des parents, en particulier ceux qui se trouvent dans des situations de fragilité.</p> <p>Les besoins seront étudiés de manière transfrontalière via des parents dans des lieux comme la Maison de la Parentalité à Hénin-Carvin par le département du Pas-de-Calais, la maison des 1000 premiers jours par FLVS à Raismes ou l'AFEJI Hauts-de-France à Roubaix. En Flandres la</p>

Activité 4.1	
	<p>commune de Roeselare se charge de recueillir les besoins au sein de la commune et VIVES travaillera avec un réseau comprenant des partenaires tels que Kind- en OuderActiviteiten voor Lokale Armoedebestrijding (KOALA) dans des endroits différents à travers la zone (ex., Aalst, Roeselare, Sint-Niklaas). En Wallonie, l'université de Liège collabore avec l'ONE pour interroger des parents dans le Hainaut, notamment à Tournai, Mouscron et Bastogne. L'ensemble de ces zones pilotes ont été sélectionnées sur la base des données comprenant des taux de précarité et / ou de migration élevés, ou, par exemple, une forte prévalence de familles mono-parentales. Le Département du Nord travaillera en collaboration avec des experts dans le soutien des co-parents, tels que Antoine Le Guilloux.</p>
Opérateurs impliqués	FLVS, Community , CHU Lille, AFEJI , Le Nord, RSL, CEP asbl, VIVES Zuid, HEPH-Condorcet, CHWAPI, ULiège, CD62

Livrables 4.1			
Référence livrable	Titre	Description	Période de livraison
D.4.1.1	Outils et rapports de diagnostic des besoins	Une boîte à outils qualitatifs et quantitatifs (questionnaires, guides d'entretien, trames de focus groups) pour analyser les besoins en matière de pair-aidance et sera fournie, ainsi qu'un rapport synthétisant les résultats du diagnostic.	Période 2, 7 - 12

Activité 4.2	
Titre	Co-construction un programme de formation pour les pairs aidants et les réseaux de soutien
Période de démarrage	Période 2, 7 - 12
Période de fin	Période 3, 13 - 18
	La co-construction du programme de formation à destination des professionnels et des pairs aidants constitue une étape clé. Elle vise à élaborer, en concertation étroite avec les parties prenantes, un

Activité 4.2	
Description	<p>parcours de formation adapté aux réalités de terrain et aux besoins identifiés lors de la phase d'évaluation préalable. Cette co-construction se déroule dans une logique participative, impliquant les professionnels de santé, du secteur social et éducatif, ainsi que les futurs pairs aidants, pour garantir une pertinence maximale des contenus proposés et une pérennité.</p> <p>Le programme se basera sur des bonnes pratiques identifiées dans des projets précédents, notamment le projet Interreg 2Mers ENSURE qui a développé une formation transfrontalière etwibilingue pour les pairs à destination des personnes vulnérables. Bien que cette formation n'ait pas été conçue spécifiquement pour les parents dans la période des 1000 premiers jours, elle a été conçue sur la base du modèle néerlandais « Moms for Moms », internationalement reconnu, qui vise à aider les mères migrantes à se soutenir les unes les autres. Par conséquent, cette formation, qui a impliqué de nombreux partenaires et professionnels travaillant aujourd'hui ensemble au sein de FAMILY, servira de base pour comprendre comment la formation par les pairs peut être utilisée et adaptée aux besoins spécifiques identifiés dans la première activité.</p> <p>Le programme de formation inclura les modules théoriques et pratiques, des outils et les infographies seront produites et mis à disposition sur le site du projet en format téléchargeable et en e-learning. Cette formation sera également structurée autour de plusieurs axes fondamentaux, issus des résultats de l'analyse des besoins menée avec le soutien de l'Université de Liège et de FLVS.</p> <p>Il comprendra à la fois des modules théoriques : pair-aidance, posture d'écoute, communication bienveillante, cadre éthique, respect des autres cultures; et des modules pratiques : jeux de rôle, cas concrets.</p> <p>Retours d'expériences : des thématiques clés seront abordées comme la prévention du burn-out parental via un équilibre de vie (alimentation, activité physique, bien-être), le soutien émotionnel, renforcement des liens sociaux et familiaux et la sensibilisation à l'allaitement, abordée sous l'angle du soutien entre pairs, du respect du choix des mères et de la diffusion d'une information claire et bienveillante sur les bénéfices et les réalités de l'allaitement.</p>

Activité 4.2	
	<p>Le Centre des Patients assurera la production d'infographies pédagogiques facilitant l'appropriation des contenus.</p> <p>Comme évoqué, un axe particulier sera mis sur les pères et co-parents. Une étude réalisée en 2021 par l'Institut national de la santé met en évidence la nécessité d'une plus grande adhésion et d'une plus grande implication des hommes et révèle la possibilité de re-signifier l'identité masculine à partir de la reconstruction de l'idée de paternité, dans le contexte de la grossesse et du post-partum.</p>
Opérateurs impliqués	FLVS, Community , CHU Lille, AFEJI , Le Nord, RSL, CEP asbl, VIVES Zuid, HEPH-Condorcet, CHWAPI, ULiège, CD62

Livrables 4.2			
Référence livrable	Titre	Description	Période de livraison
D.4.2.1	Programme transfrontalier de formation des pairs pendant les 1000 premiers jours	Un programme transfrontalier (traduit en FR et NL) de formation des pairs, incluant les modules théoriques et pratiques, des outils et des infographies sera produit et mis à disposition sur le site du projet en format téléchargeable et en e-learning.	Période 3, 13 - 18

Activité 4.3	
Titre	Tester les réseaux de soutien et la formation par les pairs (Living Labs)
Période de démarrage	Période 3, 13 - 18
Période de fin	Période 3, 13 - 18
	<p>La formation transfrontalière et bilingue sera expérimentée lors des situations de mise en place en conditions réelles (Living Labs) pour recueillir les retours en temps réel des participants (professionnels, pairs aidants, parents), et être ajustée en continu pour rester en phase avec les besoins des jeunes et futurs parents.</p> <p>Cette phase de test dans 8 villes pilotes à travers les</p>

Activité 4.3	
Description	<p>3 zones du programme aura lieu, formant un minimum de 20 pair-aidants par site. Community, avec son expertise terrain de formation des pairs, supervisera l'ensemble du processus et veillera à la qualité de la formation. Lors de cette formation, les pairs seront outillés pour animer des ateliers auprès d'autres parents, soit en individuel, soit en groupe. Ces ateliers, mis en pratique lors du MT 5, comprendront des thématiques telles que l'équilibre de vie (alimentation, activité physique, bien-être), le soutien émotionnel, le renforcement des liens sociaux. Les pairs sont formés pour transmettre ces informations à d'autres parents, mais aussi pour protéger leurs propres limites, leur santé et leur bien-être. Un atelier "test" par ville sera animé directement par les pairs auprès des parents. Le but de ces ateliers tests est de vérifier que les compétences des pairs sont bien acquises et qu'ils se sont à l'aise pour continuer la mission de manière autonome par la suite. Tout au long de ces deux étapes (formation des pairs et ateliers tests), des observations en direct ainsi que des questionnaires de satisfaction à la fin des séances seront mis en place afin d'identifier et effectuer les ajustements nécessaires.</p> <p>Raismes : FLVS mène la formation de pair-aidants dans le cadre du développement de la Maison des 1000 premiers jours.</p> <p>Roubaix : AFEJI déploie la formation de pair-aidants, en s'appuyant sur les structures locales telles que la crèche KAMALI'I et le CMPP.</p> <p>Arques : Community anime des "Cocoon Class" servant de cadre pour la formation des pair-aidants et le partage d'expériences entre parents, avec un ancrage fort dans le territoire du Pays de Saint-Omer.</p> <p>Roeselare : la Ville et VIVES mettent en œuvre un programme de formation de pair-aidants en partenariat avec KOALA et le Huis van het Kind, en s'appuyant sur des lieux de rencontre et d'accompagnement des familles.</p> <p>Aalst et Sint-Niklaas : KOALA et VIVES mènent la formation de pair-aidants en s'appuyant sur ses dispositifs existants d'accueil des familles vulnérables.</p> <p>Tournai et Mouscron : le CHwapi, en partenariat avec l'asbl Pré en Bulles –Service d'accompagnement périnatal, organise des formations de pair-aidants afin d'accompagner les jeunes parents en situation de vulnérabilité.</p>

Activité 4.3	
	Une réunion transfrontalière, accueillie par Community, qui mène les travaux sur la pair-aidance, permettra de consolider et analyser l'ensemble des retours des Living Lab, menant à la publication d'un rapport d'expérimentation comprenant les ajustements à faire.
Opérateurs impliqués	FLVS, Community , AFEJI , RSL, VIVES Zuid, HEPH-Condorcet, CHWAPI

Livrables 4.3			
Référence livrable	Titre	Description	Période de livraison
D.4.3.1	Rapport de la synthèse des ajustements à la formation et les ateliers	Une synthèse (sous forme de rapport, publié) sera réalisée pour résumer les retours de l'expérimentation et identifier les ajustements nécessaires. Ce livrable inclura des recommandations qui seront appliquées à la version finale de la formation et les ateliers	Période 3, 13 - 18

Activité 4.4	
Titre	Mobilisation des pairs et professionnels pour la création d'un réseau transfrontalier
Période de démarrage	Période 4, 19 - 24
Période de fin	Période 5, 25 - 30
	<p>La formation des pair-aidants vise à former des parents, issus de divers horizons, déjà intégrés dans leurs communautés locales, pour qu'ils deviennent des soutiens actifs auprès d'autres familles, notamment celles en situation de vulnérabilité. Ayant formé des pairs dans l'activité précédente et ajusté la formation grâce aux retours de la phase test. Cette activité vise la création d'un réseau transfrontalier des pairs pour faciliter la mobilisation des parents lors des ateliers (mis en place dans le MT 5). Des ateliers pratiques, incluant des jeux de rôle et des mises en situation, permettront aux pairs de s'exercer de manière ludo-pédagogique auprès des parents.</p> <p>Alors que les professionnels seront formés dans le cadre du MT 3 sur des sujets tels que le syndrome</p>

Activité 4.4	
Description	<p>du bébé secoué et la sensibilité des parents et que les pairs seront formés dans le cadre du MT 4 sur des sujets plus « doux » tels que le soutien social et l'équilibre de vie, il est important que les deux groupes travaillent ensemble pour transmettre un message cohérent et holistique. Cette démarche collaborative se concrétise dans la MT 5, où les parents bénéficieront non seulement des ateliers animés par des professionnels et de la boîte à outils dédiée, mais également d'un accompagnement basé sur des modèles éprouvés de pair-aidance. Ce dispositif leur permettra de partager leurs expériences et de se soutenir mutuellement, tant sur le plan émotionnel que pratique, en particulier dans les situations où l'intervention des professionnels de santé atteint ses limites, notamment en ce qui concerne l'implication des pères. En parallèle, les professionnels de santé, du secteur social et éducatif seront accompagnés pour travailler en réseau avec ces pair-aidants. L'objectif est de renforcer la collaboration entre parents et professionnels, en assurant une prise en charge globale et coordonnée des familles. Les professionnels apprendront à identifier les moments où l'intervention des pair-aidants peut enrichir leur travail et améliorer la qualité du soutien apporté. Pour ce faire, 3 sessions transfrontalières seront organisées entre les pairs et les professionnels afin de mieux comprendre le rôle, l'expertise et les limites de chacun (pilotés par Community et AFEJI) et échanger sur les bonnes pratiques, les challenges et le soutien fourni aux parents. Une partie de chaque session sera dédiée aux témoignages des parents. Il en résulte la création d'un réseau transfrontalier, consolidé sous forme numérique, dans lequel les deux groupes pourront s'identifier mutuellement et veiller à ce que les parents soient orientés vers le soutien adéquat. Lors de ces sessions, des focus groups seront organisés dans des espaces sécurisés comme le Cocoon Class, les maisons des 1000 premiers jours en France ou le Huis van het Kind en Belgique, afin de permettre aux pair-aidants et aux jeunes parents de partager leurs vécus, craintes et blocages via des témoignages et le rôle que la pair-aidance peut jouer.</p>
Opérateurs impliqués	FLVS, Community , CHU Lille, AFEJI , Le Nord, RSL, CEP asbl, VIVES Zuid, HEPH-Condorcet, CHWAPI, ULiège, CD62

Livrables 4.4			
Référence livrable	Titre	Description	Période de livraison
D.4.4.1	Guide pratique pour les professionnels	Un document de soutien pour les professionnels de santé, du secteur social et éducatif, détaillant comment travailler efficacement avec les pair-aidants. Ce guide inclura des stratégies de collaboration, des bonnes pratiques et des outils pour identifier les besoins	Période 5, 25 - 30

Activité 4.5	
Titre	Évaluation de l'impact – Pair-aidance et soutien parental : une démarche transfrontalière intégrée
Période de démarrage	Période 6, 31 - 36
Période de fin	Période 6, 31 - 36
Description	<p>L'évaluation de l'impact de cette action s'inscrit dans une démarche rigoureuse, progressive et participative, portée conjointement par FLVS, l'Université de Liège et l'ensemble des partenaires du projet FAMILY. Elle vise à mesurer les effets concrets de la pair-aidance sur les jeunes et futurs parents dans les trois zones transfrontalières (France, Wallonie, Flandre), avec une attention particulière portée aux publics en situation de vulnérabilité (isolement, précarité, monoparentalité, migration, ruralité).</p> <p>Cette évaluation s'appuie sur une méthodologie mixte et transfrontalière. En effet, une fois les dispositifs testés sur les territoires (ateliers de pair-aidance, espaces cocoon, groupes de parole), une phase d'évaluation d'impact est déployée. Celle-ci comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des outils de mesure pré- et post-intervention pour évaluer l'évolution du bien-être parental, du sentiment de compétence, du niveau d'isolement ou encore de la capacité à demander de l'aide ; Des grilles de satisfaction à chaud et à froid ; Des entretiens semi-directifs et des observations pour mesurer l'intégration des pratiques dans la vie quotidienne des familles ; Une analyse spécifique de l'évolution des dynamiques collectives (mise en réseau des parents, implication dans la communauté locale,

Activité 4.5	
	<p>etc.).</p> <p>Les outils d'évaluation sont co-construits par FLVS, l'Université de Liège et VIVES, en tenant compte des spécificités culturelles, linguistiques et sociales de chaque territoire. Une attention particulière est portée à l'inclusivité des outils bilingue (langage simple, accessibilité) pour garantir la participation effective des familles les plus éloignées des dispositifs classiques.</p> <p>L'ensemble des résultats sera analysé de manière transversale et comparée entre les régions partenaires. Cette lecture croisée permettra d'identifier les conditions de réussite et les leviers d'ancrage durable de la pair-aidance, tout en valorisant les complémentarités territoriales. Les données recueillies nourriront l'ajustement continu des dispositifs et l'amélioration des formations proposées aux pairs et professionnels.</p> <p>Les résultats feront l'objet d'un rapport transfrontalier d'impact à destination des acteurs locaux, afin de favoriser la répliquabilité et la pérennité des solutions co-construites dans le cadre du projet FAMILY.</p>
Opérateurs impliqués	FLVS, Community , CHU Lille, AFEJI , Le Nord, RSL, CEP asbl, VIVES Zuid, HEPH-Condorcet, CHWAPI, ULiège, CD62

Livrables 4.5			
Référence livrable	Titre	Description	Période de livraison
D.4.5.1	Rapport transfrontalier bilingue d'évaluation de l'impact de la pair-aidance	Un rapport final, transfrontalier et bilingue, consolidé et rédigé par l'Université de Liège en collaboration avec FLVS et VIVES sera produit. Il portera sur l'évaluation de l'impact de la pair-aidance sur le bien-être parental pendant les 1000 premiers jours.	Période 6, 31 - 36

Indicateurs de réalisation

Indicateur 4.1	
Intitulé de l'indicateur de réalisation projet	Pilotage des réseaux de soutien et la formation par les pairs

Indicateur 4.1	
Indicateur de réalisation du programme	4.5 RCO84: Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans le contexte de projets
Unité de mesure	Action
Valeur cible	1,00
Période de livraison	Période 3, 13 - 18
Justification de l'indicateur	La formation transfrontalière et bilingue des pairs sera expérimentée lors des situations de mise en place en conditions réelles (Living Labs) pour recueillir les retours en temps réel des participants (professionnels, pairs aidants, parents), et être ajustée en continu pour rester en phase avec les besoins des jeunes et futurs parents. Cette phase de test dans 8 villes pilotes à travers les 3 zones du programme aura lieu, formant un minimum de 20 pair-aidants par site.
Indicateur 4.2	
Intitulé de l'indicateur de réalisation projet	3 sessions transfrontalières contribuant à la création d'un réseau transfrontalier des pair-aidants
Indicateur de réalisation du programme	4.5-COM1: Nombre d'évènements organisés
Unité de mesure	Evènements
Valeur cible	3,00
Période de livraison	Période 5, 25 - 30
Justification de l'indicateur	3 sessions transfrontalières seront organisées entre les pairs et les professionnels afin de mieux comprendre le rôle, l'expertise et les limites de chacun (pilotes par Community et AFEJI) et échanger sur les bonnes pratiques, les challenges et le soutien fourni aux parents.
Indicateur 4.3	
Intitulé de l'indicateur de réalisation projet	80 pairs formés et professionnels participants aux sessions transfrontaliers pour la mise en place d'un réseau des pair-aidants
Indicateur de réalisation du programme	4.5-COM2: Nombre de participants à ces évènements
Unité de mesure	Participants

Indicateur 4.3	
Valeur cible	80,00
Période de livraison	Période 5, 25 - 30
Justification de l'indicateur	Lors de chaque session (une par zone : FR, VL et WA), des représentants des chaque zone pilote des actions à destination des pair-aidants (8 lieux) seront invités à participer, ce qui feront un total de 80 pairs et / ou professionnels (10 par lieux) qui participeront aux événements.

Infrastructures transfrontalières

Module de travail 5

Titre du module de travail

Prévenir le burn-out parental et favoriser le bien-être familial

Objectifs

Vos objectifs doivent être

- réalistes et réalisables à la fin du projet ;
- spécifiques (qui sont les bénéficiaires des réalisations du projet livrés dans ce module de travail et quel est leur impact territorial) ;
- mesurables - indiquez le changement que vous visez.

Définissez l'objectif du module.

Ce module propose une approche holistique du bien-être familial qui ne se limite pas au soutien psychologique, il inclut également l'alimentation et l'activité physique qui sont souvent des sujets négligés par les nouveaux parents.

Dans le cadre de ce module, le consortium œuvrera à la mise en place d'ateliers et d'outils transfrontaliers à destination des parents. Pour se faire, on met en pratique, auprès des parents le fruit du travail des professionnels formés lors du MT 3 et les pairs formés lors du MT 4, ainsi que les outils et ateliers développés. Des ateliers et des outils seront proposés le plus tôt possible dans le parcours de parentalité afin de prévenir le risque d'un burn-out parental. Les outils et leur communication sont co-conçus via une approche, non-descendante, non-discriminatoire et non-stigmatisante. Un accent fort sera mis sur l'"aller-vers" (surtout auprès des parents en situation de vulnérabilité) via la création ou le renforcement des espaces dédiés.

Précisez l'objectif de communication spécifique à ce module.

L'objectif est de sensibiliser à l'importance d'une approche globale du bien-être familial pour prévenir le burn-out parental. Il s'agit de promouvoir les ressources tels que les ateliers, outils et lieux d'accueil dédiés afin d'encourager les parents à prendre soin de leur santé mentale et physique, et de valoriser l'accompagnement proposé pendant les 1000 premiers jours.

La communication vise à rendre visibles les solutions concrètes et accessibles, à favoriser l'adhésion des parents, en particulier ceux en situation de vulnérabilité, et à renforcer la coopération entre les professionnels, les collectivités et les structures locales.

Le public cible comprend les (futurs) parents, les professionnels de santé, social et éducation, ainsi que les acteurs institutionnels et communautaires. L'intégralité des documents produits dans le cadre de ce module sera traduite en français et en néerlandais et comprendront la présentation et la promotion du programme Interreg FWVL.

Activités

Activité 5.1	
Titre	Identifier les besoins des parents en matière de prévention du burn-out et de gestion du stress
Période de démarrage	Période 2, 7 - 12
Période de fin	Période 2, 7 - 12
Description	<p>En lien avec l'analyse des besoins transfrontaliers des familles en matière de sensibilité parentale et le soutien par les pairs, ce module débutera par l'analyse des besoins en matière de burn-out parental et la gestion du stress. Bien que ces thèmes soient bien sûr liés à la sensibilité parentale et aux thèmes abordés dans le MT 3, ce module abordera l'approche holistique, « non médicale », de la prévention du stress et du burnout. Ceci inclut une alimentation saine et équilibrée, la pratique d'une activité physique adaptée tout au long de la grossesse et pendant la période post-partum, l'équilibre du couple et l'identification d'un réseau soutien social et familial.</p> <p>Cette analyse des besoins vise à mieux comprendre les sujets déjà identifiés pendant le développement du projet, notamment : les attentes, les fragilités et les leviers d'engagement des parents, en particulier durant les 1000 premiers jours, une période souvent marquée par une surcharge physique, mentale et émotionnelle.</p> <p>Les outils d'analyse bilingue seront co-développés par FLVS et l'Université de Liège, en s'appuyant sur leurs expertises méthodologiques.</p> <p>L'analyse prendra la forme de questionnaires et de focus groups, afin de recueillir à la fois des données qualitatives et quantitatives. Une attention particulière sera portée à la participation active des familles en situation de vulnérabilité, confrontées à des défis tels que l'isolement, le stress parental, les difficultés financières ou l'accès restreint aux services de soutien. Un axe important sera mis également sur le rôle des pères et du co-parent qui peuvent être eux-mêmes victimes du burn-out parental, mais qui joue surtout un rôle clé dans le bien-être de la nouvelle maman.</p> <p>Cette démarche permettra d'identifier les besoins concrets de soutien émotionnel, les attentes en matière de repos, de socialisation, de gestion du stress ou d'accès à des informations fiables, tout en</p>

Activité 5.1	
	<p>tenant compte des spécificités territoriales et culturelles. L'analyse des résultats guidera la conception de ressources adaptées, allant des ateliers collectifs à l'aménagement de lieux de répit. Ces retours pratiques viendront enrichir l'analyse approfondie des besoins et orienter la mise en place de formats similaires dans d'autres territoires. La compréhension de l'épuisement parental dans la société d'aujourd'hui est relativement nouvelle et ce processus et les rapports qui en découlent enrichiront l'apprentissage global.</p> <p>Enfin, l'analyse s'inscrira dans une approche transfrontalière, avec des consultations réalisées : par FLVS au sein des Maisons des 1000 premiers jours à Raismes ; par le Département du Pas-de-Calais à Hénin-Carvin ; par AFEJI Hauts-de-France à Roubaix ; Community au sein des Cocoon Class ; VIVES et Roeselare au sein de plusieurs villes des provinces de Flandre occidentale et de Flandre orientale ; CHWAPI à Tournai et Mouscron.</p> <p>L'ensemble de ce processus permettra de créer des actions plus ciblées et efficaces.</p>
Opérateurs impliqués	FLVS, Community , AFEJI , RSL, VIVES Zuid, CHWAPI, ULiège, CD62

Livrables 5.1			
Référence livrable	Titre	Description	Période de livraison
D.5.1.1	Outils de diagnostics et rapports des besoins identifiés	L'analyse des besoins des familles sera réalisée via questionnaires et focus groups. Un rapport bilingue en transfrontalier sur le burnout parental sera publié.	Période 2, 7 - 12

Activité 5.2	
Titre	Co-conception d'action pour la prévention du burn-out et l'accompagnement du bien-être familial
Période de démarrage	Période 3, 13 - 18
Période de fin	Période 3, 13 - 18
	Cette activité repose sur une approche collaborative

Activité 5.2	
Description	<p>et transfrontalière, impliquant chercheurs, professionnels de terrain, pairs, experts en santé mentale et travailleurs sociaux. Ensemble, ils co-construisent un plan d'action intégré pour prévenir le burn-out parental et promouvoir le bien-être familial de manière holistique et culturellement inclusive. Des ateliers participatifs permettent de répondre aux besoins spécifiques des familles et de valoriser une approche d'impact collectif dans laquelle tout l'écosystème autour des parents est mobilisé. Pendant la phase du développement de ce projet, différentes pistes ont déjà été évoquées par la recherche et l'expertise scientifique et de terrain. Ces pistes seront confortées et élargies grâce à l'activité précédente pour co-construire l'action complète, y compris des ateliers novateurs portant sur les différences culturelles dans la perception du stress afin d'adapter les outils aux réalités locales. L'Université de Liège apportera une expertise scientifique de pointe et développera des contenus pédagogiques prenant en compte les spécificités culturelles. Un accent particulier sera mis sur les professionnels de la petite enfance, souvent peu reconnus, mais clés dans la détection précoce du burn-out.</p> <p>Le CEP et l'ONE créeront des infographies de prévention. Le Département du Nord, CHU Lille et le CHwapi avec l'asbl Pré en Bulles –Service d'accompagnement périnatal partageront leur expérience dans l'identification des situations d'isolement, et mobiliseront les ressources médicales multidisciplinaires. FLVS, via son programme "Vivons en Forme", proposera des modules de sensibilisation au burn-out parental, à la charge mentale et à la gestion du stress, incluant des ressources sur l'alimentation, l'activité physique familiale et le soutien périnatal (en collaboration avec une doula). L'Université VIVES élaborera un guide d'ateliers créatifs autour de la parentalité (théâtre, peinture, balades, poterie...), favorisant l'expression émotionnelle et le lien social à travers des pratiques artistiques. Tous les partenaires contribueront à la stratégie de la promotion d'activité physique adaptée, un sujet qui est souvent victime de désinformation et de manque de recherche (FLVS collabore avec la Maison du Sport au Féminin à ce sujet). Le maintien d'une activité contribue à la santé mentale et physique durant la grossesse et postpartum. Des activités douces</p>

Activité 5.2	
	seront proposées, selon les recommandations de l’OMS. Ces moments renforcent l’estime de soi et préviennent la dépression post-partum. S’appuyant à la fois sur la solide expérience du partenariat et sur les enseignements riches de la phase d’analyse, cette activité aboutira à l’élaboration d’un plan d’action détaillé. Celui-ci comprendra une série d’actions destinées aux parents, mises en œuvre à l’aide des outils et ateliers développés dans les modules MT 3 et 4, et animées par les professionnels et pairs formés dans le cadre de ces modules.
Opérateurs impliqués	FLVS, CHU Lille, Le Nord, CEP asbl, CHWAPI, ULiège

Livrables 5.2			
Référence livrable	Titre	Description	Période de livraison
D.5.2.1	Plan d’action intégré pour la prévention du burn-out parental	Rassemblant l’ensemble des outils et ateliers créés à travers les 3 MT. Un plan d’action pour prévenir le burn-out parental intègre les formations des pairs et professionnels associées à chaque atelier / outil pour aboutir à un catalogue d’actions sous forme de guide papier et digital.	Période 3, 13 - 18

Activité 5.3	
Titre	Tester des ateliers de gestion du stress et des outils de soutien parental (Living Lab)
Période de démarrage	Période 3, 13 - 18
Période de fin	Période 4, 19 - 24
	La phase de test (Living Labs) sera déployée dans les Départements du Nord et Pas-de-Calais, ainsi que dans les régions de Wallonie et Flandre. Les formations et les outils co-crésés dans les MT 3 et 4 ayant déjà été testés et peaufinés, un test à plus petite échelle aura lieu parmi des groupes de parents sélectionnés afin de tester les actions supplémentaires créées par le biais de ce dernier module. Des groupes représentatifs des différentes

Activité 5.3	
Description	<p>zones géographiques seront consultés afin de recueillir leur avis sur les actions menées. Ces retours, collectés par FLVS, l'ULiège et VIVES, permettront d'ajuster les actions en conséquence. Cette expérimentation se déroule dans des environnements diversifiés, permettant de prendre en compte les spécificités culturelles, sociales et économiques de chaque territoire.</p> <p>Les ateliers visent à offrir aux parents des stratégies concrètes pour gérer le stress parental et améliorer leur bien-être. Ces sessions seront axées sur des thématiques telles que la gestion des émotions, l'équilibre entre la vie personnelle et familiale, la relaxation, ainsi que des conseils pratiques pour maintenir une relation saine et épanouissante avec leurs enfants. Les outils de soutien parental, incluant des fiches pratiques et des vidéos ludopédagogiques, seront testés pour aider les parents à appliquer ces techniques dans leur vie quotidienne. L'objectif principal de cette phase est d'évaluer l'impact des ateliers sur les participants. Les parents des territoires concernés seront invités à donner leur avis à travers des questionnaires, et des focus groups, afin de recueillir des retours sur l'efficacité des outils et des ateliers.</p> <p>Des ateliers thématiques seront proposés aux jeunes et futurs parents autour du sommeil, de l'alimentation ou encore du bien-être. L'activité physique adaptée, comme la natation prénatale, est aussi encouragée pour réduire stress, isolement et dépression post-partum. Cette Phase de test se déroulera dans 6 centres pilotes, dans les villes suivantes : à Roubaix, l'AFEJI interviendra via la mini-crèche KAMALI'I, Community proposera des ateliers via les Cocoon Class à Arques, espaces chaleureux et non jugeants et FLVS proposera des ateliers à la Ville de Raismes. En Flandre, la Ville de Roeselare et VIVES collaborent à la mise en œuvre locale pour tester les dispositifs à Roeselare. HEPH-Condorcet collabore avec l'ONE qui dispose de nombreux "Centres de Consultations pour Enfants" répartis sur le territoire de la Communauté Française, qui sont des lieux d'accueil, d'information et de suivi pour les familles. Les actions seront testées dans ces cadres, plus particulièrement à Mouscron et Tournai. Les retours permettront d'ajuster les outils pour un accompagnement parental plus efficace. Une réunion transfrontalière, accueillie par FLVS permettra de consolider et analyser l'ensemble des</p>

Activité 5.3	
	retours des Living Lab, menant à la publication d'un rapport sur la phase d'expérimentation.
Opérateurs impliqués	FLVS, Community , AFEJI , RSL, VIVES Zuid, HEPH-Condorcet

Livrables 5.3			
Référence livrable	Titre	Description	Période de livraison
D.5.3.1	Rapport de synthèse des ajustements aux actions	En fonction des retours obtenus lors des Living Labs, une synthèse (sous forme de rapport, publié) sera réalisée pour identifier les ajustements nécessaires. Ce livrable inclura des recommandations d'amélioration des dispositifs suite à la phase d'expérimentation.	Période 4, 19 - 24

Activité 5.4	
Titre	Ateliers et mobilisation des familles pour participer aux ateliers de prévention
Période de démarrage	Période 4, 19 - 24
Période de fin	Période 6, 31 - 36
	<p>Une formation supplémentaire sera mise en place pour les acteurs locaux afin de les former à la mise en place de la version finale du catalogue d'actions créé lors des activités précédentes. Ces formations seront complémentaires aux formations mises en place pour les professionnels dans MT 3 et les pairs dans MT 4. La formation implique un mélange d'acteurs d'expertise à plusieurs niveaux afin de partager les expériences et les approches pour mieux soutenir les parents. Au total, au moins 3000 parents seront touchés d'ici la fin du projet grâce aux ateliers mis en œuvre dans les 21 zones pilotes activement impliquées dans les activités des modules M3 et M4. La formation et mobilisation seront assurés par les partenaires suivants dans chaque zone d'impact : FLVS à Raismes et Loison sous Lens, AFEJI à Roubaix, Département du Nord à Lille, Douai et Maubeuge, Département du Pas de Calais à Hénin-Carvin, Community à Arques, VIVES à Roeselare, Gand, Bruges Oostende, CHWAPI et</p>

Activité 5.4	
Description	<p>HEPH-Condorcet à Tournai, Mouscron et Charleroi et l'ULiège à Bastogne (avec l'appui de l'ONE en Wallonie).</p> <p>En associant ces acteurs locaux, une analyse de la cartographie des espaces locaux dédiés à la mise en place d'actions sera réalisée également par les partenaires mentionnés ci-dessus. Celle-ci prendra en compte le travail accompli tout au long du développement du projet, ainsi que l'intégration éventuelle de nouveaux espaces ouverts depuis son lancement. Cette démarche permettra également au partenariat d'identifier les lacunes et le cas échéant de créer de nouveaux espaces en collaboration avec les autorités locales et les partenaires associés dans chaque zone. Les zones pilotes du projet ont été sélectionnées grâce aux données précises sur les taux de précarité, familles monoparentales etc., mais aussi selon le principe leader-follower (des zones avec des lieux déjà en place et celles qui en ont peu). La cartographie viendra compléter ces données.</p> <p>Une fois les acteurs formés et les lieux identifiés, une communication massive sera mise en place suivant la stratégie de communication élaborée dans le module de communication, afin de mobiliser les parents pour participer aux ateliers et actions définies et pour bénéficier des outils ludo-pédagogiques créés. Les thèmes abordés seront, entre autres, les suivants : l'alimentation (cuisine express, diversification), activité physique adaptée (yoga, natation), gestion du stress et des émotions, communication bienveillante et ateliers créatifs, création d'un réseau de soutien social via l'outil approuvé MLM.</p> <p>L'ensemble de ses actions et les parents touchés feront objet d'un suivi d'impact, de satisfaction et de mesure de changement de comportement en matière de bien-être. Grâce aux partenaires associés et les réseaux locaux des partenaires, les outils seront également diffusés plus largement dans le territoire Lensois, les Ardennes et le Hainaut.</p>
Opérateurs impliqués	FLVS, Community , CHU Lille, AFEJI , Le Nord, RSL, CEP asbl, VIVES Zuid, HEPH-Condorcet, CHWAPI, ULiège, CD62

Livrables 5.4			
Référence livrable	Titre	Description	Période de livraison
D.5.4.1	Une cartographie interactive transfrontalière des lieux dédiés à la parentalité	Ce répertoire, produit en français et en néerlandais, prend la forme d'une cartographie interactive transfrontalière des lieux dédiés à la parentalité. Le résultat de ce répertoire est de pouvoir identifier les lieux ressources pour les futurs projets européens en matière des 1000 premiers jours.	Période 6, 31 - 36
D.5.4.2	Création d'un guide transfrontalier des services et des conseils d'auto-soins	En rassemblant l'ensemble des actions proposées, le projet crée un guide publiable des services de soutien à la prévention du burnout parental, recensant les dispositifs disponibles dans chaque région mais également pour les actions disponibles après la période 1000 jours pour faire la continuité.	Période 6, 31 - 36

Activité 5.5	
Titre	Groupe d'échange transfrontalier pour la promotion du kit d'animation transfrontalier « 1000 premiers jours » à destination des parents
Période de démarrage	Période 5, 25 - 30
Période de fin	Période 5, 25 - 30
	<p>Cette activité représente l'aboutissement des trois modules de mise en œuvre, et répond au besoin initial du programme et du projet : promouvoir la coopération transfrontalière et la création d'outils communs dans les domaines de la prévention, de la promotion de la santé, de l'innovation dans les secteurs des soins, du médico-social et des services à la personne. Plus précisément, elle s'inscrit dans la démarche visant à prévenir l'épuisement parental en valorisant la sensibilité parentale, notamment par le recours à la pair-aidance et la mise en place d'espaces dédiés</p> <p>Pilotée par FLVS et CEP asbl, cette activité prendra la forme d'un atelier transfrontalier et bilingue d'une journée, organisé à Tournai, impliquant des parents des territoires pilotes, des professionnels de terrain (crèches, PMI, antennes ONE).</p> <p>L'objectif principal de cette journée est de présenter</p>

Activité 5.5	
Description	<p>le kit d'animation transfrontalier et bilingue (FR/NL) à destination des parents, utilisable dans les Maisons des 1000 premiers jours, relais santé, crèches et lieux de parentalité. La présentation aura lieu sous forme interactive et ludo-pédagogique, inspirée des outils tels que les fresques du Climat, de la Maladie Obésité etc. afin d'inciter une participation active de l'ensemble des parties prenantes, des discussions, des échanges de bonnes pratiques et d'expériences.</p> <p>L'ensemble des partenaires vont participer à cette action et des ateliers bilingues seront notamment animés par les partenaires suivant : VIVES / ULiège co-animeront un atelier autour de la parentalité sensible et la prévention du burnout parental mettant en avant les jeux et outils ludo-pédagogiques co-développés dans les modules 3 et 5 et Community et Roeselare co-animeront un atelier autour des outils d'animation à disposition des professionnels et des pair-aidants formés (co-conçus dans le MT 4), pour soutenir le bien-être des parents.</p> <p>Le but est de renforcer la capacité des familles à comprendre les enjeux liés aux 1000 premiers jours grâce à des outils accessibles, inclusifs et co-construits avec les usagers eux-mêmes.</p> <p>A l'issue de cette journée transfrontalière, l'objectif aura été de :</p> <p>Promouvoir une parentalité positive et éclairée à travers une communication adaptée, co-développée avec les familles.</p> <p>Offrir une forte visibilité au programme Interreg FWVL, mentionné explicitement sur chaque support.</p> <p>Mettre en avant l'échange transfrontalier et la puissance du partage d'expériences entre usagers des services afin de contribuer à une vision européenne des 1000 premiers jours.</p> <p>Fournir à l'ensemble des participants un kit d'animation transfrontalier (bilingue) qui sera également mis à disposition sur le site du projet en version digitale (comprenant également un guide d'utilisation).</p>
Opérateurs impliqués	FLVS, Community , CHU Lille, AFEJI , Le Nord, RSL, CEP asbl, VIVES Zuid, HEPH-Condorcet, CHWAPI, ULiège, CD62

Livrables 5.5			
Référence livrable	Titre	Description	Période de livraison
D.5.5.1	Kit transfrontalier bilingue des outils d'animations	Kit d'animation transfrontalier bilingue (FR/NL) imprimé et en version numérique (activités, jeux, fiches pratiques). ce Kit comprend également un guide d'utilisation qui sera diffusé dans les structures partenaires.	Période 5, 25 - 30

Activité 5.6	
Titre	Évaluation transfrontalière de l'impact des interventions sur la prévention du burn out parental
Période de démarrage	Période 6, 31 - 36
Période de fin	Période 6, 31 - 36
	<p>L'évaluation de l'impact des actions mises en place dans le cadre de ce module a pour objectif de mesurer l'efficacité des dispositifs développés pour prévenir le stress et le burn-out parental durant les 1000 premiers jours, à l'échelle transfrontalière. Elle permettra d'apprécier les effets réels des interventions sur le bien-être physique, mental et social des parents, tout en tenant compte des spécificités territoriales, culturelles et socio-économiques des familles concernées.</p> <p>Cette évaluation sera menée selon une approche méthodologique avec des outils de mesure, qui seront co-développés par FLVS et l'Université de Liège, en concertation avec VIVES pour l'adaptation aux réalités flamandes, afin d'assurer la robustesse scientifique tout en restant proches des contextes locaux.</p> <p>Les outils d'évaluation incluront :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des questionnaires pré/post intervention validés, administrés aux parents ayant participé aux ateliers collectifs, séances d'information ou dispositifs de répit. Des entretiens de suivi qualitatifs, pour explorer les évolutions perçues par les parents dans leur vie quotidienne (gestion du stress, alimentation, équilibre familial, rôle du co-parent, etc.). Des journaux de bord et feedbacks recueillis dans les lieux d'accueil (Maisons des 1000 premiers

Activité 5.6	
Description	<p>jours, Cocoon Class, lieux de répit), permettant de recueillir des données qualitatives riches.</p> <p>Des retours des professionnels encadrant les actions, évaluant la participation, l'implication et les changements observés chez les bénéficiaires.</p> <p>L'analyse des résultats sera effectuée de manière comparative entre les zones pilotes de France (Raismes, Roubaix, Loison-sous-Lens, Lille, Douai, Maubeuge, Hénin-Carvin et Arques), de Wallonie (Tournai, Mouscron, Bastogne et Charleroi) et de Flandre (Roeselare, Bruges, Gand et Oostende). Les différents partenaires faciliteront la collecte de données. Ce volet transfrontalier permettra d'identifier les facteurs contextuels qui influencent l'impact des actions, et d'ajuster les interventions en fonction des retours terrain.</p> <p>Un tableau de bord d'indicateurs sera mis en place pour assurer un suivi continu. Il sera mis à jour à chaque phase de collecte et partagé avec l'ensemble des partenaires pour faciliter les ajustements rapides et coordonnés.</p> <p>L'évaluation visera également à mesurer la satisfaction des parents bénéficiaires et l'utilité perçue des ressources mises à disposition. Les conclusions serviront à améliorer les contenus, les formats et les modalités de diffusion des outils, tout en contribuant à la pérennisation des dispositifs efficaces.</p> <p>Ce travail sera restitué sous forme de livrables transfrontaliers partagés, permettant la capitalisation et le transfert des apprentissages au-delà du projet FAMILY.</p>
Opérateurs impliqués	FLVS, Community , CHU Lille, AFEJI , Le Nord, RSL, CEP asbl, VIVES Zuid, HEPH-Condorcet, CHWAPI, ULiège, CD62

Livrables 5.6			
Référence livrable	Titre	Description	Période de livraison
D.5.6.1	Rapport transfrontalier (FR/NL) d'évaluation de l'impact du module	Rapport (FR/NL) transfrontalier détaillé consolidant les résultats de l'évaluation d'impact menée dans les trois zones du projet. Ce rapport démontre l'importance de l'intervention précoce auprès des familles pour prévenir le burnout parental et contribue à l'évaluation globale du projet (MT 1)	Période 6, 31 - 36

Indicateurs de réalisation

Indicateur 5.1	
Intitulé de l'indicateur de réalisation projet	Plan d'action auprès des parents dans 6 zones du projet
Indicateur de réalisation du programme	4.5 RCO84: Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans le contexte de projets
Unité de mesure	Action
Valeur cible	1,00
Période de livraison	Période 4, 19 - 24
Justification de l'indicateur	La phase de co-crédation des actions implique l'ensemble des partenaires et ensuite le test des actions (outils, ateliers...) à destination des familles se déroulera dans 6 zones : Roubaix (AFEJI), Community (Arques, Raimes (FLVS). En Flandre, Roeselare, via la Ville et VIVES. HEPH-Condorcet et ONE à Mouscron et Tournai. Une dissémination plus large aura lieu par la suite.
Indicateur 5.2	
Intitulé de l'indicateur de réalisation projet	Groupe d'échange transfrontalier pour la promotion du kit d'animation transfrontalier « 1000 premiers jours » à destination des parents
Indicateur de réalisation du programme	4.5-COM1: Nombre d'événements organisés
Unité de mesure	Evénements
Valeur cible	1,00
Période de livraison	Période 6, 31 - 36
Justification de l'indicateur	Pilotée par FLVS et CEP asbl, cet événement prendra la forme d'un atelier transfrontalier et bilingue d'une journée, organisé à Tournai, impliquant des parents des territoires pilotes, des professionnels de terrain (crèches, PMI, antennes ONE). L'objectif principal de cette journée est de présenter le kit d'animation transfrontalier et bilingue (FR/NL) à destination des parents.
Indicateur 5.3	
Intitulé de l'indicateur de réalisation projet	120 participants pour la promotion du kit d'animation transfrontalier « 1000 premiers jours »

Indicateur 5.3	
Indicateur de réalisation du programme	4.5-COM2: Nombre de participants à ces événements
Unité de mesure	Participants
Valeur cible	120,00
Période de livraison	Période 6, 31 - 36
Justification de l'indicateur	Grâce à la mobilisation des 6 zones ayant pilotés le plan d'action auprès des familles, un minimum de 20 parents et des professionnels formés) par zone seront mobilisés sur cette journée pour participer à l'évènement, soit un minimum de 120 participants à cet événement

Infrastructures transfrontalières

C.5 Indicateurs de résultat

Veuillez sélectionner les indicateurs de résultat auxquels votre projet contribue.

Résultat 1	
Indicateur de résultat du programme	4.5 RCR84: Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet
Unité de mesure	Organisations
Niveau de référence	0,00
Valeur cible	14,00
Période de livraison	Période Après la mise en œuvre du projet
Justification de l'indicateur	<p>Un minimum de 6 hôpitaux identifiés reçoivent la formation destinée aux professionnels de la santé : AZ Delta, CHWAPI, CHU Lille, les CH de Douai, Maubeuge et Charleroi. Cette formation se déroulera de manière conjointe et transfrontalière, avec des échanges. En conséquence, ces hôpitaux signeront une charte d'engagement pour assurer le déploiement continu de cette formation, y compris l'échange transfrontalier avec les autres hôpitaux, au-delà de la durée de vie du projet. De la même manière, les pairs des 8 villes qui piloteront la formation des pairs (Raismes, Arques, Roubaix, Roeselare, Aalst, St Niklaas, Mouscron et Tournai) signeront une charte d'engagement, le service qui les forme dans chaque ville signera également la charte pour accepter de poursuivre les échanges transfrontaliers afin de soutenir le déploiement des pairs tout au long de la durée de vie du projet.</p>
Résultat 2	
Indicateur de résultat du programme	4.5RCRSPEC: Nombre de participants ayant utilisé un service en matière sanitaire
Unité de mesure	Participants
Niveau de référence	0,00
Valeur cible	3.000,00
Période de livraison	Période 6, 31 - 36

Résultat 2	
Justification de l'indicateur	Grâce à la formation de professionnels et de pairs, à la mobilisation des services médicaux et sociaux (y compris les hôpitaux, les centres sociaux, les services municipaux, les associations caritatives locales et autres), le projet touchera physiquement un minimum de 3000 nouveaux parents ou futurs parents par le biais d'ateliers mis en place par les acteurs formés. Ces parents accéderont ainsi à un nouveau service de santé visant à prévenir l'épuisement parental et à promouvoir la sensibilité parentale. Chaque nouveau parent touché sera comptabilisé de manière anonyme via des feuilles d'émargement, des réponses à des questionnaires, etc.
Résultat 3	
Indicateur de résultat du programme	4.5 RCR104: Solutions retenues ou appliquées par les organisations
Unité de mesure	Solutions
Niveau de référence	0,00
Valeur cible	3,00
Période de livraison	Période 6, 31 - 36
Justification de l'indicateur	<p>Le projet crée 3 nouvelles solutions :</p> <p>1) Formation des professionnels de la santé et des services sociaux dans le domaine de la promotion de la sensibilité parentale et de la prévention des dangers tels que le syndrome du bébé secoué, y compris une boîte à outils dédiée de ressources. Cette solution sera adoptée par les professionnels formés dans 21 localités et diffusée au-delà de ces localités.</p> <p>2) La formation des pairs et la création d'un réseau transfrontalier de pairs sera mise en place dans 8 localités et impliquera un minimum de 140 pairs. De même, cette solution sera également proposée pour un déploiement plus large au-delà des sites initiaux et de la zone du programme.</p> <p>3) Un kit d'animation clé en main sera produit afin d'animer des ateliers avec des parents dans 21 localités. Cette solution sera mise en place dans les espaces dédiés identifiés et nouvellement créés à travers le programme et sera également diffusée plus largement.</p>

C.6 Calendrier du projet

	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5	Période 6	Période 7	Après la fin
WP1 Gestion de projet	[Orange bar]							
A1.1 Coordination transfrontalière du pa...	[Orange bar]							
							D1.1.1	
							D1.1.2	
A1.2 Mise en œuvre opérationnelle et pil...	[Orange bar]							
							D1.2.1	
A1.3 Évaluation transfrontalière de l'im...	[Orange bar]							
							D1.3.1	
4.5 RCO87							O1.1	
WP2 Communication générale	[Dark blue bar]							
A2.1 Élaboration et déploiement du plan...	[Dark blue bar]							
							D2.1.1	
A2.2 Création et diffusion de supports e...	[Dark blue bar]							
							D2.2.1	
A2.3 Valorisation des résultats et anima...	[Dark blue bar]							
							D2.3.1	
4.5-COM1							O2.1	
4.5-COM2							O2.2	
4.5-COM3.1							O2.3	
4.5-COM3.2							O2.4	
4.5-COM3.4							O2.5	
4.5-COM3.5							O2.6	
4.5-COM4							O2.7	
WP3 Promotion de la sensibilité parentale	[Green bar]							
A3.1 Analyser les besoins en formation e...	[Green bar]							
							D3.1.1	
A3.2 Expérimentation pilote de formation...	[Green bar]							
							D3.2.1	
A3.3 Mobilisation des professionnels pou...	[Green bar]							
							D3.3.1	
A3.4 Échange transfrontalier sur la prév...	[Green bar]							
							D3.4.1	

C.7 Gestion du projet

Outre le travail thématique que vous effectuerez dans le cadre de votre projet, vous aurez besoin de temps et de ressources pour la coordination et la communication interne. Veuillez décrire comment vous comptez assurer la bonne gestion et le bon déroulement du projet.

C.7.1 Comment comptez-vous coordonner le projet ?

Veuillez indiquer quelle entité sera responsable de la coordination. Disposerez-vous d'autres structures de gestion (p. ex., groupes thématiques, des responsables des modules de travail) ? Comment la communication interne fonctionnera-t-elle ?

La coordination du projet FAMILY sera assurée par l'Association FLVS, en tant que partenaire chef de file. Forte de plus de 30 ans d'expérience dans la mise en œuvre de projets de santé publique et de changement de comportement, et dotée d'une expertise reconnue en gestion de projets européens (Interreg 2 Mers, FCE, Erasmus+), FLVS assurera la gestion stratégique, administrative et opérationnelle du projet.

FLVS prendra en charge :

- La coordination globale du partenariat et des activités ;
- La gestion administrative et financière, y compris la consolidation des rapports et justificatifs ;
- La planification du calendrier et le suivi des livrables ;
- L'animation du comité de pilotage transfrontalier ;
- Le lien avec les autorités de gestion du programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen.

Une équipe projet dédiée au sein de FLVS est mobilisée, incluant :

- Une cheffe de projet (responsable de la coordination quotidienne), soutenu par la Responsable du développement et des projets, ainsi que la Direction de l'Association et un conseil d'administration fort d'une expertise scientifique et de terrain
- Une chargée de gestion financière ;
- Une chargée de communication et une chargée d'évaluation
- Le soutien du pôle expertise en création de contenu

Cette organisation assure la fluidité de la coordination, la réactivité et une gouvernance stable, avec des interlocuteurs clairement identifiés pour les partenaires.

Pour une mise en œuvre structurée et efficace, le projet FAMILY s'appuiera sur trois niveaux de gouvernance :

a) Comité de pilotage stratégique

Composé de FLVS et d'un représentant de chaque partenaire principal, il se réunira tous les 6 mois (lors des réunions transfrontalières en présentiel). Il sera responsable :

- De la validation des orientations stratégiques
- Du suivi global de l'avancement
- De l'évaluation des risques et de la qualité des résultats

b) Comité opérationnel

Groupe restreint coordonné par FLVS, avec les référents techniques des principaux modules du projet (pair-aidance, parentalité, formation, outils, etc.). Il se réunira bi-mensuellement en visioconférence selon les différents travaux en cours, afin d'assurer :

- La coordination technique des activités

- La planification conjointe des actions sur les territoires pilotes
- Le partage d'outils, d'expertises et de résultats intermédiaires

c) Groupes d'échanges transfrontaliers

Des groupes d'échanges entre professionnels seront animés par les partenaires selon leur champ d'expertise dans le cadre de chaque module :

- Groupe formation des professionnels en matière de promotion de de la sensibilité parentale et prévention du burnout parental (piloté par CHU Lille / Nord et Université de Liège) ;
- Groupe pair-aidance et soutien communautaire (piloté par Community et AFEJI) ;
- Groupe Boîte à outils et communication à destination des parents (piloté par FLVS et CEP asbl).

Ces groupes permettront la co-construction de contenus, la mutualisation des pratiques et l'alignement des approches pédagogiques.

3. Communication interne

La communication interne est structurée autour de plusieurs outils et pratiques :

- Une plateforme collaborative numérique (type Teams) partagée entre tous les partenaires pour l'échange de documents, la co-rédaction et le suivi
 - Des réunions bimensuelles des comités opérationnels en visioconférence selon l'activité en cours
- FLVS mettra en œuvre un plan de suivi et d'évaluation du projet, avec des indicateurs de suivi qualitatifs et quantitatifs, des bilans réguliers de l'avancement, des points à chaque étape clé et au moins une réunion de réajustement annuelle du planning et des livrables. Ce pilotage rigoureux garantit une coordination fluide, une gestion des risques anticipée et une circulation claire de l'information entre tous les niveaux du partenariat.

C.7.2 Quelles dispositions allez-vous prendre pour assurer la bonne mise en œuvre du projet ?

Décrivez les approches et les processus spécifiques que vous mettrez en place pour assurer la bonne mise en œuvre du projet, ainsi que les opérateurs responsables. Si vous prévoyez un système d'évaluation du projet, veuillez en décrire l'objectif et la portée.

La bonne mise en œuvre du projet FAMILY repose sur une organisation claire, une méthodologie rigoureuse, et des processus structurés de pilotage, de coordination, de suivi et d'évaluation. Le projet s'appuie sur la complémentarité des partenaires et une gouvernance partagée pour garantir efficacité, réactivité et impact.

La coordination générale du projet sera assurée par l'Association FLVS, en tant que partenaire chef de file. Elle s'appuiera sur une équipe projet dédiée incluant une cheffe de projet, une gestionnaire administrative/financière et des responsables de la communication, de l'évaluation et de la création de contenu (formations, outils etc.)

FLVS mettra en œuvre un plan de gestion opérationnelle reposant sur un plan de travail structuré avec des jalons, livrables, échéances et partenaires responsables, ainsi qu'une répartition claire des responsabilités selon les expertises des partenaires. Un outil collaboratif numérique partagé (ex. Teams) sera utilisé pour centraliser les documents et faciliter les échanges. Des réunions de suivi régulières (bimensuelles en visio et semestrielles en comité de pilotage présentiel) ont lieu pour cultiver une bonne relation entre les partenaires et ajuster le projet en continu. Chaque module d'activité (santé mentale, pair-aidance, outils, formation, communication) est coordonné par un ou plusieurs partenaires leaders, qui assurent la planification et le pilotage technique, en lien avec les autres structures concernées.

Pour garantir l'efficacité des actions et l'ancrage territorial le projet adopte une méthode de co-construction avec les acteurs de terrain (professionnels, familles, collectivités) à chaque étape ; Des territoires pilotes serviront de lieux d'expérimentation des outils et dispositifs, avant élargissement et les modules sont testés, évalués et ajustés selon un principe d'amélioration continue (test – évaluation – ajustement – déploiement).

Des groupes thématiques transfrontaliers sont mis en place pour :

- Développer les formations (CHU Lille, Université de Liège, VIVES, HEPH-Condorcet) ;
- Coordonner les actions de pair-aidance (Community, AFEJI, CEP asbl, Roeselare) ;
- Concevoir les outils pédagogiques (FLVS, CEP asbl) ;
- Organiser les ateliers sur les territoires (Villes et départements partenaires et partenaires associés).

Ces groupes assurent une mise en œuvre collaborative, cohérente et adaptée aux spécificités locales.

Chaque partenaire contribue selon son champ d'expertise et un réseau large de partenaires associés (officiellement inclus dans le projet ou pas encore) offre une complémentarité permettant une mise en œuvre robuste, réaliste et efficace. Un système d'évaluation structuré sera mis en place, sous la responsabilité conjointe de l'Université de Liège et FLVS, en collaboration avec l'ensemble des partenaires

C.7.3 Quelle sera l'approche que vous adopterez pour communiquer sur le projet ?

Veillez décrire l'approche générale et l'organisation qui sera mise en place pour assurer la communication sur votre projet ainsi que les différents rôles des opérateurs impliqués. Les détails sont fournis dans le module de travail dédié à la communication.

La stratégie de communication du projet FAMILY est conçue pour renforcer la visibilité du projet, mobiliser les publics cibles, valoriser les résultats et assurer la diffusion transfrontalière des bonnes pratiques. Elle repose sur une approche multicanale, inclusive et participative, adaptée aux spécificités des territoires concernés. Elle sera assurée par FLVS (qui dispose d'une équipe de communication dédiée), avec l'appui de CEP.

L'approche adoptée repose sur trois grands principes :

- Accessibilité : utiliser des supports clairs, multilingues (FR/NL/EN et autres quand il est nécessaire), visuellement attractifs et adaptés à différents niveaux de littératie, notamment pour les publics vulnérables.
- Participation : impliquer les bénéficiaires (familles, pairs, professionnels) dans la création et la diffusion des messages pour garantir leur pertinence.
- Diffusion ciblée : adapter les messages et canaux aux différentes cibles : familles, professionnels, institutions, collectivités, décideurs et grand public.

La communication sera structurée autour de quatre objectifs principaux :

- Faire connaître le projet auprès des acteurs locaux et du grand public dès son lancement.
- Mobiliser les familles et les professionnels autour des actions (ateliers, formations, espaces dédiés...).
- Valoriser les résultats et les outils produits pour encourager leur réutilisation et transfert.
- Diffuser les bonnes pratiques à l'échelle transfrontalière et européenne.

FLVS pilotera :

L'élaboration du plan de communication (calendrier, messages, cibles, canaux, indicateurs de performance), la création de l'identité visuelle du projet en fonction des règles du programme (logo, charte graphique, templates) et la gestion des canaux principaux : site web multilingue du projet, newsletters, réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn), supports imprimés.

La supervision de la boîte à outils FAMILY, incluant des supports pédagogiques à destination des parents et professionnels (affiches, fiches pratiques, jeux, vidéos...) sera menée par CEP (spécialiste de la littératie en santé et de la conception de contenus accessibles) en collaboration avec l'ensemble des partenaires, ainsi que des représentants des différents publics cibles.

Chaque partenaire contribue activement, notamment par la diffusion locale des informations via leurs propres réseaux, la traduction et adaptation des supports aux contextes linguistiques et culturels locaux, l'organisation d'événements locaux (un minimum d'un événement par partenaire par semestre), la production de contenus de terrain (photos, témoignages, vidéos) illustrant les impacts concrets du projet sur les familles.

La stratégie intègre une variété d'outils et supports :

- Plateforme web transfrontalière, avec espace professionnel, témoignages et ressources téléchargeables
- Réseaux sociaux : partage d'actualités, mise en avant des partenaires, capsules vidéo, témoignages de parents et de professionnels

- Supports papier : flyers, brochures multilingues, affiches diffusées dans les crèches, centres sociaux, maisons de santé etc.
- Événements de valorisation : webinaires, séminaires transfrontaliers, participation à des conférences européennes.

Un plan de suivi spécifique permettra d'évaluer la portée et l'impact de la communication :

- Indicateurs quantitatifs : nombre de visiteurs web, taux d'engagement sur les réseaux sociaux, nombre de supports diffusés, nombre d'événements et participants aux événements...
- Indicateurs qualitatifs : retours des usagers sur les outils, visibilité du projet auprès des décideurs, couverture média.

Un bilan intermédiaire (mi-projet) et un rapport final sur la communication permettront de mesurer l'efficacité de la stratégie, d'adapter les actions si nécessaire, et de proposer des pistes pour la pérennisation des outils et messages au-delà du projet.

C.7.4 Comment envisagez-vous la gestion financière du projet et les procédures de reporting ?

Définissez l'éventuel partage des responsabilités et les flux dans les tâches de reporting (rapports financiers et d'activité, procédures administratives, etc), au sein du projet comme vis-à-vis du programme.

La gestion financière du projet FAMILY repose sur une organisation centralisée et structurée, assurée par l'Association FLVS, partenaire chef de file. FLVS est expérimentée dans la coordination de projets européens financés par le FEDER (Interreg 2 Mers, Interreg FCE), Erasmus+ et d'autres dispositifs. Elle garantit une gestion rigoureuse, conforme aux exigences du programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen.

FLVS assurera la gestion financière globale du projet :

- Coordination de la préparation des rapports financiers et d'activité.
- Vérification de la cohérence et de la conformité des dépenses des partenaires
- Réception des paiements du programme et répartition des fonds aux partenaires, selon les montants validés.
- Une chargée de gestion financière au sein de FLVS sera responsable du suivi administratif, des échéances, de la conformité des pièces justificatives et de la centralisation des données comptables. Cette personne sera en contact permanent avec les partenaires pour les accompagner dans le respect des règles d'éligibilité, des formats et des délais.

Chaque partenaire est responsable :

- Du suivi et de l'enregistrement de ses dépenses selon les règles nationales et celles du programme Interreg
- De la préparation des justificatifs (factures, contrats, preuves de paiement, fiches de temps, etc.)
- De la validation de ses dépenses auprès de son Contrôle de Premier Niveau.
- Les partenaires auront un référent financier dédié, en lien avec leur équipe projet, qui assurera la transmission fluide des données vers FLVS. Un guide de reporting interne leur sera fourni par FLVS dès le début du projet.

Les procédures de reporting s'organisent en phases semestrielles, selon le calendrier du programme :

Rapport financier : Chaque partenaire renseigne ses dépenses dans JEMS et transmet les documents justificatifs. Une fois les dépenses certifiées, elles sont remontées au chef de file via JEMS. FLVS consolide les rapports certifiés, les complète avec les données globales et les transmet

au Secrétariat conjoint.

Rapport d'activité : Chaque partenaire contribue à un rapport d'avancement narratif sur ses actions, résultats, indicateurs, difficultés rencontrées et livrables. FLVS compile l'ensemble des contributions dans le rapport d'activité semestriel et le soumet via JEMS. Un calendrier partagé de reporting sera mis en place dès le début du projet, avec des rappels réguliers et des points d'étape pour anticiper les échéances.

FLVS organisera des points de suivi financiers avec chaque partenaire au moins une fois par semestre (lors d'une réunion transfrontalière), pour :

Anticiper les éventuels écarts budgétaires et les risques

Identifier les retards ou difficultés de justification

Proposer des ajustements si nécessaire (ex. : transferts budgétaires entre postes ou partenaires)

Une fiche de suivi budgétaire individuelle sera tenue pour chaque partenaire, permettant une vision claire et actualisée des dépenses engagées, certifiées et remboursées. Les partenaires devront assurer un archivage sécurisé des pièces justificatives pendant toute la durée du projet et au-delà (selon les règles de conservation en vigueur).

Dès le démarrage, FLVS organisera une session d'information aux partenaires afin de clarifier les rôles et responsabilités de chacun, présenter les règles du programme et les attentes des contrôleurs, outiller les équipes avec des gabarits et des procédures internes claires.

C.7.5 Mise en œuvre transfrontalière

Veuillez sélectionner toutes les modalités de coopération qui concernent votre projet et décrire comment vous allez les réaliser.

Mise en œuvre transfrontalière	Description
Développement conjoint	Oui
	Le projet FAMILY est le fruit d'une co-construction transfrontalière impliquant dès l'amont des partenaires de France, de Wallonie et de Flandre. Les actions, outils, modules de formation et dispositifs pilotes ont été conçus de manière conjointe, à partir de diagnostics partagés et d'objectifs communs. Chaque structure a contribué à la définition des priorités et à l'élaboration des livrables : les formations (CHU Lille, VIVES, Université de Liège), les espaces cocoon (Départements, villes), la boîte à outils (FLVS, CEP asbl), les dispositifs de pair-aidance (AFEJI, Community). Le pilotage des modules thématiques est réparti de manière équilibrée entre les partenaires. Cette approche permet d'intégrer les spécificités culturelles, institutionnelles et linguistiques, tout en aboutissant à un cadre d'action mutualisé, cohérent et transférable.

Mise en œuvre transfrontalière	Description
Mise en œuvre conjointe	<p>Oui</p> <p>Les actions sont réalisées de manière conjointe sur les deux versants de la frontière : formations communes, tests des outils dans différents contextes (urbain, rural, zones sensibles), animation de groupes de travail transfrontaliers, événements partagés. Chaque territoire pilote est mobilisé dans un esprit de complémentarité, avec des échanges réguliers entre les acteurs (professionnels, collectivités, usagers). Les outils produits (boîte à outils, supports de formation) sont pensés pour un usage commun, toujours traduit en français et en néerlandais pour une un partage transfrontaliers avec une logique d'adaptation locale. La gouvernance opérationnelle (réunions, groupes thématiques, suivi-évaluation) est structurée pour garantir cette mise en œuvre coordonnée. FLVS, AFEJI Hauts de France, le département du nord, le CHU de Lille et Community interviendront en France accompagnés de plusieurs partenaires associés (ville de Raismes, de Loison, planning familial de Lens, CHU de Lens); VIVES et la ville de Roeselare dans les Flandres avec des partenaires associés (tels que VBJK, VBOV, Koala, CIG...), enfin CHWAPI, le CHU de Lille et l'université de Liège participeront dans la région de Wallonie (avec le soutien de Pré en Bulles ou le service d'accompagnement périnatal).</p>
Personnel conjoint	<p>Non</p>
Financement conjoint	<p>Oui</p> <p>Pour la mise en œuvre de certaines actions du projet FAMILY, notamment les événements, rencontres et échanges transfrontaliers, un principe de financement équilibré et transfrontalier sera appliqué entre les partenaires concernés. Cette approche vise à garantir une répartition équitable des ressources et des responsabilités, tout en favorisant une réelle coopération entre les territoires impliqués. Chaque action coorganisée fera l'objet d'une planification conjointe, tant sur le plan opérationnel que financier, afin de valoriser les compétences et les expertises de chaque partenaire tout en assurant une gestion rigoureuse et transparente des fonds. Ce financement conjoint s'appuiera sur une logique de complémentarité : les dépenses seront partagées en fonction de la nature des activités (logistique, communication, animation, etc.) et de l'implication de chaque structure dans leur mise en œuvre. Ce mode de financement permettra également de renforcer l'ancrage local de chaque événement et de garantir sa pertinence auprès des publics cibles, en s'adaptant aux spécificités culturelles, sociales et économiques de chaque territoire. Enfin, cette stratégie budgétaire contribuera à la durabilité du projet, en instaurant des mécanismes de solidarité et de mutualisation qui favoriseront la pérennisation des actions au-delà de la période de financement initial.</p>

C.7.6 Principes horizontaux

Veillez indiquer le type de contribution aux principes horizontaux qui s'applique au projet. Justifiez votre choix.

Principes horizontaux	Type de contribution	Description de la contribution
Développement durable	effets positifs	Le projet FAMILY a un effet positif sur le développement durable, en promouvant la santé et le bien-être dès la petite enfance, conformément aux Objectifs de Développement Durable (ODD 3, 10 et 11). Il favorise une prévention précoce, réduit les besoins futurs en soins curatifs, et promeut des pratiques écoresponsables (ateliers locaux, outils imprimés de façon raisonnée, diffusion numérique priorisée). Le projet incite aussi à la création de lieux de soutien de proximité, réduisant les déplacements et favorisant la cohésion sociale territoriale. En travaillant avec les collectivités, FAMILY contribue à des environnements familiaux plus sains et durables.
Égalité des chances et non-discrimination	effets positifs	FAMILY vise en priorité des publics vulnérables : familles en situation de précarité, isolement social, faibles revenus ou en difficulté d'accès aux soins. Il adopte une approche inclusive, en adaptant les outils à différents niveaux de littératie, en proposant des contenus multilingues et en travaillant avec des relais communautaires proches des familles. Les principes de non-jugement, d'écoute bienveillante et de représentation des divers profils parentaux sont centraux. Le projet promeut ainsi l'égalité d'accès aux ressources et au soutien, quels que soient l'origine, le statut socio-économique, ou les capacités des parents.
Égalité entre les hommes et les femmes	effets positifs	Le projet FAMILY contribue activement à l'égalité entre les sexes. Il valorise la parentalité partagée, en incluant systématiquement les pères dans les actions (ateliers, pair-aidance, accompagnement), et en luttant contre les stéréotypes de genre liés à la charge mentale ou à l'éducation des enfants. Il soutient aussi les femmes dans leur parcours d'insertion en facilitant l'accès au répit, à l'information et aux services. Des outils spécifiques sont développés pour sensibiliser les professionnels à l'égalité femmes-hommes dans le champ de la petite enfance. Cette approche favorise une vision moderne, équilibrée et inclusive de la parentalité.

C.8 Stratégies à long terme

En tant que programme, nous souhaitons soutenir des projets qui ont un effet durable sur le territoire et sur ceux qui en bénéficieront. Veuillez décrire ci-dessous ce que vous ferez pour y parvenir.

C.8.1 Propriété

Veillez décrire qui assurera le soutien financier et institutionnel des réalisations/livrables développés par le projet (p. ex., outils) et expliquer comment ces réalisations/livrables seront intégrés dans le travail des opérateurs.

Afin d'assurer la propriété, la pérennité institutionnelle et la durabilité opérationnelle des réalisations et livrables développés dans le cadre du projet FAMILY, plusieurs dispositifs de soutien seront progressivement mis en place. Ces dispositifs couvrent à la fois le soutien institutionnel, le soutien financier et les modalités d'intégration des outils dans les pratiques professionnelles des opérateurs. L'objectif est de garantir leur utilisation pérenne, au-delà de la durée du projet, au sein des systèmes de soins, de prévention et d'accompagnement parental dans les territoires concernés.

Soutien institutionnel structurant et territorialement ancré :

Bien que les étapes d'analyses et de co-construction des outils soient faites conjointement, de manière transfrontalière, traduit en français et en néerlandais, chaque livrable (outils numériques, méthodes d'intervention, formations, réseaux de pairs, campagnes) sera par la suite adossé à un opérateur institutionnel identifié, garantissant son ancrage et sa diffusion. Ce principe d'adossement assure une appropriation forte par les acteurs clés et favorise l'intégration dans les politiques locales.

L'Association FLVS, chef de file du projet, joue un rôle central grâce à son réseau de plus de 300 collectivités adhérentes au programme "Vivons en Forme", qu'elle mobilise pour diffuser les outils et encourager leur adoption.

En France, le CHU de Lille et les services départementaux comme les Conseils Départementaux du Nord et du Pas-de-Calais intégreront les outils dans les pratiques médicales et sociales, soutenus par des partenaires associés tels la ville de Loison, le planning familial de Lens, le CHU de Lens ou le département des Ardennes

En Flandre, l'intégration aura lieu via VIVES et Roeselare et le réseau très important qu'ils mobilisent grâce à ce projet, comprenant au moins 12 acteurs institutionnels et structures terrain afin d'assurer l'intégration des livrables dans les systèmes locaux (VBOV, Koala, CIG, Home-start Vlaanderen...).

En Wallonie, cette intégration aura lieu grâce au CHWAPI, en lien fort avec les partenaires associés l'asbl Pré en Bulles et l'ONE, favorisant l'appropriation des outils dans les structures hospitalières et communautaires.

Soutien financier à long terme :

Un plan de financement durable sera élaboré dès les premières phases du projet afin de garantir la maintenance, la diffusion et la mise à jour des outils. Ce plan s'appuiera sur l'expertise des partenaires en matière de financements européens et nationaux (Interreg, Erasmus+, FSE+). Il sera piloté par FLVS, mis à jour à chaque réunion transfrontalière, et adapté aux évolutions du projet. Les outils seront conçus dans une logique open source ou mutualisable, limitant ainsi les coûts de reproduction ou de maintenance. De plus, l'évaluation réalisée par l'Université de Liège intégrera une analyse sur la dimension coût-bénéfices en fonction des données collectées, notamment dans la prévention du burn-out parental, de la dépression post-partum, ou encore du syndrome du bébé secoué. Cette évaluation permettra de valoriser l'impact économique du projet et de soutenir sa promotion auprès des décideurs.

Les outils seront intégrés dans les pratiques professionnelles :

La stratégie de pérennisation repose sur l'intégration directe des outils dans les dispositifs de formation continue des professionnels impliqués dans la santé, la petite enfance et le social des opérateurs partenaires : (PMI, hôpitaux, Universités, crèches, maisons de santé, etc.) de chaque côté de la frontière.

Les modules de formation à la sensibilité parentale, les programmes de pair-aidance, les supports multimédia et les outils de diagnostic seront intégrés dans les pratiques courantes des opérateurs partenaires transfrontaliers. Des villes pilotes telles que Roubaix, Raismes, Loison sous Lens, Roeselare, ainsi que plusieurs communes du Hainaut, serviront de territoires de démonstration. Elles permettront de valider la pertinence des outils, de tester leur adaptabilité à différents contextes, et de montrer leur efficacité.

Le projet favorise la création de communautés de pratiques transfrontalières, réunissant professionnels, institutions et bénéficiaires. Ces communautés permettront de renforcer la montée en compétences, de partager les expériences et d'assurer une adaptation continue des outils aux besoins du terrain.

C.8.2 Pérennité

Certaines réalisations/certains livrables doivent être utilisés par certains groupes concernés (opérateurs du projet ou autres) après la fin du projet afin d'avoir un effet durable sur le territoire et la population. Veuillez décrire comment et par qui vos réalisations/livrables seront utilisés après la fin du projet.

La durabilité du projet FAMILY repose sur un ensemble de leviers complémentaires articulés, conçus pour garantir l'impact et la continuité des actions au-delà du financement initial. Le projet intègre une logique de co-construction, d'ancrage local, de montée en compétences des acteurs et de transfert de connaissances, dans une dynamique transfrontalière solide et multisectorielle.

Ancrage territorial fort et expérimentation locale : Les livrables du projet (formations, modules de prévention, boîtes à outils, dispositifs d'accompagnement parental, etc.) seront expérimentés dans une diversité de territoires pilotes soigneusement choisis pour leur engagement dans les thématiques de santé publique et de soutien à la parentalité.

Ces territoires sont les suivants : Roubaix, Raismes, Loison sous Lens, Arques, Hénin-Carvin, les métropoles lilloise et bruxelloise, Roeselare, Gand, Bruges, Ostende, Charleroi, Tournai, Mouscron et Bastogne. Ce maillage territorial permet de travailler à différentes échelles (urbaine, périurbaine, rurale) et dans des contextes socio-économiques variés.

Chaque territoire bénéficie d'un engagement local fort, avec une volonté explicite de maintien des actions et des outils après la fin du projet. Par exemple, à Roubaix, en parallèle du financement Interreg, Afeji Hauts-de-France mobilise des fonds locaux pour pérenniser la création d'une Maison des 1000 premiers jours, démontrant un investissement concret et durable.

La co-création des formations et des outils en collaboration avec les publics cibles et les professionnels de terrain, permet de garantir la pertinence, l'appropriation et l'ajustement des contenus. Cette approche est renforcée par la méthodologie des Living Labs, qui permet des ajustements continus en fonction des retours des utilisateurs finaux. Forte de plus de 30 ans d'expérience en co-design, démontrée scientifiquement l'association FLVS pilotera le processus tout en accompagnant les partenaires dans une montée en compétences collective.

Le projet s'inscrit dans un écosystème d'acteurs déjà implantés durablement sur leurs territoires : collectivités locales, hôpitaux, universités, maisons de santé, PMI, crèches, associations. Parmi les

structures impliquées figurent par exemple Afeji Hauts-de-France, Community, le CEP asbl, ou encore des établissements publics à forte légitimité locale. Ces partenaires intègrent les livrables FAMILY dans leurs pratiques professionnelles courantes (ateliers parents, cocoon classes, accompagnement PMI etc..).

L'implication transversale et multisectorielle de ces acteurs – santé, social, éducation, action communautaire – permet d'influencer progressivement l'environnement global des familles, dans une logique d'écosystème favorable à la parentalité. Ce changement structurel vise à inscrire les bénéfices du projet dans la durée, au-delà de l'intervention ponctuelle.

La transmission des compétences constitue un pilier essentiel de la stratégie de durabilité. Le projet prévoit des actions de formation continue tout au long de son déroulement, ainsi qu'une co-construction avec les professionnels de terrain. Ces modalités garantissent que les savoirs et pratiques acquis restent mobilisables durablement.

En outre, les actions de prévention et promotion de la santé ciblant les parents sont associées à des effets bénéfiques sur l'ensemble du système familial, améliorant significativement le bien-être psychologique des enfants, sur le court et long terme.

Une attention particulière sera portée à la documentation des outils pédagogiques dans une logique d'accessibilité et de réutilisation autonome par les acteurs locaux. La mise en place de communautés de pratiques et de réseaux d'échange à l'échelle transfrontalière assurera la poursuite des partages d'expériences après la fin du projet.

De nombreux partenaires, dont FLVS, Community, VIVES et le HEPH-Condorcet, ont déjà été engagés dans des projets européens ayant permis d'identifier les besoins spécifiques à l'origine du projet FAMILY. Leur expérience passée démontre que ces projets permettent de produire des outils concrets, et de faire émerger des innovations durables dans le champ de la prévention précoce.

Le suivi scientifique du projet est assuré par plusieurs partenaires universitaires et hospitaliers : CHU de Lille, VIVES, Université de Liège, CHWAPI. Ces structures sont chargées de mesurer les effets concrets des actions du projet sur la santé des enfants et des familles : amélioration du bien-être parental, réduction du stress, repérage précoce de situations à risque, etc.

Les données recueillies nourriront des rapports d'évaluation destinés à la fois aux décideurs politiques et aux opérateurs de terrain, renforçant ainsi la légitimité et la transférabilité des actions menées. Cette démarche participe à l'intégration progressive des outils du projet dans les politiques publiques, aussi bien locales que régionales, nationales et transfrontalières.

C.8.3 Transférabilité

Certaines réalisations/certains livrables que vous fournirez pourraient être adaptés ou développés davantage pour être utilisés par d'autres groupes cibles ou dans d'autres territoires. Que ferez-vous pour vous assurer que les groupes concernés sont conscients de vos réalisations/livrables et qu'ils sont habilités à les utiliser ?

Pour garantir la transférabilité des résultats du projet à d'autres territoires et groupes cibles, plusieurs actions clés seront mises en œuvre :

Documentation et diffusion multilingue :

Tous les outils développés dans le cadre du projet – qu'il s'agisse de boîtes à outils, de modules de formation, de protocoles d'intervention ou de supports de communication – feront l'objet d'une traduction systématique en français et en néerlandais. Cette approche vise à garantir l'accessibilité des contenus aux principaux groupes linguistiques impliqués. En fonction des besoins identifiés sur le terrain, certains de ces outils seront également adaptés dans d'autres langues, afin de répondre à la diversité linguistique des publics cibles, notamment les familles migrantes et les professionnels

issus de contextes multiculturels.

L'ensemble de ces ressources sera mis à disposition sur une plateforme en ligne dédiée, gérée par l'association FLVS. Cette plateforme offrira un accès libre et structuré aux acteurs externes (professionnels, institutions, associations, etc.) souhaitant découvrir, s'appropriier et utiliser les outils développés. Elle constitue ainsi un levier important pour la diffusion, l'essaimage et la pérennisation des résultats du projet, au-delà de son périmètre initial.

Réseaux et plaidoyer :

Les partenaires, dont FLVS, mobiliseront leurs réseaux nationaux et européens (Interreg, Erasmus+, ONG, institutions publiques) pour diffuser les résultats. Des événements de valorisation seront organisés pendant et après le projet : webinaires, colloques transfrontaliers, ateliers méthodologiques, etc.

Une stratégie de plaidoyer ciblée sera déployée pour les décideurs, via des fiches synthétiques et analyses d'impact, afin d'encourager l'intégration des outils FAMILY dans les politiques publiques liées à la santé, la parentalité et la réduction des inégalités sociales.

Approche modulaire et adaptable :

Les outils FAMILY seront conçus sous forme de modules souples et modulaires afin de garantir une adaptabilité maximale aux contextes locaux : familles migrantes, zones rurales isolées, quartiers urbains multiculturels.

Les formations seront proposées en formats présentiel, distanciel ou hybride, accompagnées de recommandations pratiques. Des fiches de contextualisation aideront les acteurs à ajuster les contenus selon leurs réalités de terrain.

Cette flexibilité, pensée dès la conception, est renforcée par l'approche Living Lab, intégrant les retours d'expérience pour une meilleure appropriation.

Capitalisation :

Le projet prévoit une capitalisation structurée : rapports d'évaluation, guides de bonnes pratiques, témoignages vidéo.

Ces contenus seront diffusés via les partenaires, qui deviendront relais naturels auprès de leurs réseaux et canaux de communication. L'objectif est d'inspirer d'autres territoires à mettre en œuvre des solutions intégrées pour les 1000 premiers jours et au-delà. Le projet vise ainsi à proposer un cadre vivant, reproductible, au service des politiques publiques locales, nationales et européennes.

Soutien parental au-delà des 1000 jours :

Si les 1000 premiers jours sont essentiels, le soutien parental doit se prolonger. Le projet prévoit la création d'un guide des services post-1000 jours, recensant les dispositifs régionaux disponibles : PMI en France (jusqu'à 6 ans), structures éducatives, centres sociaux, associations locales, etc. En Flandre, où les services sont plus fragmentés, le projet vise à améliorer la coordination et favoriser une meilleure continuité entre la crèche et l'école.

Renforcer les liens et le soutien entre pairs :

Les groupes d'entraide et d'activité physique créés durant le projet seront progressivement intégrés dans les pratiques courantes des structures partenaires (centres sociaux, maisons de quartier). L'objectif est que ces dynamiques deviennent pérennes et autonomes, portées par les communautés locales.

Évaluation de l'impact à long terme :

En fin de projet, des focus groups permettent de mesurer ce qui perdure : maintien des réseaux sociaux, poursuite des activités entre pairs, usages des outils, mais aussi freins à lever pour renforcer la durabilité.

Cette évaluation participative appuiera la consolidation des acquis du projet et nourrira les futures

adaptations.

Les partenaires s'engagent donc à construire une offre cohérente, inclusive et durable, capable d'accompagner les familles bien au-delà des 1000 premiers jours, tout en assurant l'ouverture et la diffusion des outils à l'échelle transfrontalière et européenne.

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités

Mission Coopération européenne et
internationale

RAPPORT N°3

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 30 MARS 2026

PROJET FAMILY : PROPOSITION D'ACCORD DE PARTENARIAT DU PROGRAMME INTERREG FRANCE-WALLONIE-VLAANDEREN

I. Contexte

Le programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen est un programme de coopération transfrontalière qui couvre les Hauts-de-France et les départements des Ardennes et de la Marne, les provinces de Hainaut, Namur et Luxembourg en Wallonie, la province de Flandre occidentale et les arrondissements de Gent et Oudenaarde en Flandre orientale.

Doté d'un budget initial de 268M€ pour la période 2021-2027, le programme finance, par le biais d'appels à projets, des projets s'inscrivant parmi cinq priorités dont l'une consacrée à la cohésion sanitaire, sociale, culturelle et touristique du territoire.

C'est dans le cadre de cette priorité qu'est développé le projet FAMILY, qui vise à renforcer le soutien aux parents pendant les 1 000 premiers jours suivant la naissance de leur enfant, à améliorer leur bien-être et à prévenir les risques tels que l'épuisement parental.

Pour atteindre ces objectifs, douze partenaires se sont rassemblés autour du projet :

- Association Fédérons Les Villes pour la Santé, chef de file du projet (Saint-André-lez-Lille)
- Association Community (Arques)
- Centre hospitalier universitaire de Lille

- AFEJI Hauts-de-France (Lille)
- Département du Nord
- Ville de Roulers (Flandre occidentale)
- Centre d'éducation du patient (province de Namur)
- Université VIVES (Flandre occidentale)
- Haute école provinciale de Hainaut-Condorcet (province de Hainaut)
- Centre hospitalier de Wallonie picarde (province de Hainaut)
- Université de Liège (province de Liège)
- Département du Pas-de-Calais (service départemental de protection maternelle et infantile).

II. Le projet FAMILY

Face au constat de l'augmentation du burn-out parental, notamment dans des contextes de précarité économique et d'isolement social et dans la lignée de l'identification par l'Organisation Mondiale de la Santé du soutien aux parents comme levier prioritaire pour la santé mentale publique post-pandémie, les 12 partenaires du projet FAMILY vont coopérer au renforcement des compétences des familles et des professionnels et au décloisonnement des pratiques. Pour cela et pendant les 39 mois du projet, leurs actions bénéficieront à 3 000 parents notamment les familles les plus vulnérables, sur l'ensemble de la zone du programme, en développant :

- Une méthodologie commune d'intervention autour des 1 000 premiers jours,
- Une boîte à outils à destination des professionnels de terrain,
- Un réseau transfrontalier de 160 pair-aidants formés et accompagnés, en lien avec la formation de 1 000 professionnels à la promotion de la parentalité positive et à la prévention des vulnérabilités,
- Des lieux dédiés à la parentalité dans les villes pilotes, conçus comme des espaces bienveillants, rassurants et non-stigmatisants.

Le projet s'articule autour de 3 modules de travail :

1. La promotion de la sensibilité parentale
2. Le renforcement de la parentalité par la pair-aidance
3. La prévention du burn-out parental et le développement des conditions du bien-être familial.

Le projet FAMILY a été soumis en avril 2025 et a été approuvé par le comité de pilotage du programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen en juillet 2025.

D'une durée de 39 mois, ce projet a débuté le 1^{er} janvier 2026 et se poursuivra jusqu'au 31 mars 2029.

III. Rôle du Département dans le projet

Selon le rapport de la commission des 1 000 premiers jours rendu en septembre 2020, l'investissement social durant cette période apporte une très haute valeur ajoutée. Plus cet investissement intervient tôt, plus il impacte positivement la trajectoire développementale des enfants, d'où l'importance capitale de mettre la prévention précoce au cœur des préoccupations et de partager les expériences.

Le Département du Pas-de-Calais, via le service de PMI du territoire d'Hénin-Carvin s'est donc intégré au partenariat du projet FAMILY afin d'y mettre en place ce type de lieu conçu pour être au plus près des familles et garantir un accès facilité, pour tous et sans

préjugés. L'identification par les familles et les partenaires des services de PMI de ces lieux comme des lieux ressources dédiés à la grossesse, la parentalité et la petite enfance, permettra de proposer le plus précocement possible la mise en place de groupes de pair aidance et d'actions de prévention.

Ceci permettra ainsi de proposer des projets de développement des compétences parentales et des actions en faveur des plus petits qui soient adaptés aux besoins du territoire et de ses habitants. La lutte contre les inégalités de naissance, l'isolement parental et le burn out parental sont identifiés comme des objectifs prioritaires dans la mise en place de ce projet territorial.

Les professionnels de PMI seront accompagnés et formés par « Ensemble pour la petite enfance », partenaire associé du projet.

La participation du Département au projet FAMILY impliquera une coopération entre plusieurs services du Département : le Service PMI du territoire d'Hénin-Carvin, la mission Prévention Maternité et Parentalité (MPMP), la mission Coopération Européenne et Internationale (MCEI).

Les actions que développera le Département à travers ce projet s'inscrivent dans les ambitions suivantes :

- Ambition 5 du Pacte des solidarités humaines : Promouvoir la santé à tous les âges de la vie,
- Ambition 14 du Pacte des solidarités territoriales : « Développer l'ouverture du Département et de ses territoires vers l'Europe et l'international » visant la mobilisation des « coopérations et partenariats internationaux du Département au bénéfice de ses politiques publiques et des projets du territoire ».

IV. Budget

Le budget du projet, pour les 12 partenaires et pour 39 mois, s'élève à un montant total de 3 648 196,14€, dont un co-financement FEDER par le programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen de 2 188 917,84€.

La part pour le Département du Pas-de-Calais est de 272 577,50€ pour toute la durée du projet, répartie comme suit :

- Financement sur le budget départemental : 109 031 €, correspondant à 40% des dépenses,
- Co-financement FEDER du programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen : 163 546,50 €, correspondant à 60% des dépenses.

Les dépenses prévisionnelles du projet pour le Département couvrent la valorisation du temps de travail de 5 agents départementaux déjà en poste, à raison d'une prise en charge à hauteur de 10% pour trois d'entre eux, 20% et 25% pour les deux autres postes couvrant les 39 mois du projet.

Le reste des dépenses porte essentiellement sur l'achat de petit matériel et le recours à des prestations externes thématiques dans le cadre des marchés globaux de la Direction des moyens généraux.

V. Accord de partenariat

Les engagements des partenaires du projet sont formalisés par un accord de partenariat, objet du présent rapport.

Cet accord de partenariat est un document officiel type du Programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen qui doit obligatoirement être signé par chacun des partenaires de projet.

Il fixe les modalités régissant les relations, rôles et obligations entre le Chef de file et les partenaires, ainsi que les modalités de mise en œuvre du projet découlant de l'application d'obligations réglementaires et contractuelles.

Il convient donc de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'autoriser le Département à s'engager dans le projet FAMILY tel que présenté dans le présent rapport ;

- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les partenaires listés au présent rapport, l'accord de partenariat du projet FAMILY du Programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen dans les termes du projet joint en annexe.

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 09/03/2026.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 09/03/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY